

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

BETHUME Kim, HUYS Jean-Philippe, eds., "Espaces et parcours dans la ville, Bruxelles au XVIIIe siècle » in *Etudes sur le XVIIIe siècle*, Volume XXXV, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

É T U D E S S U R L E 1 8^e S I È C L E

X V I I I

35

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



2007

**ESPACES ET PARCOURS
DANS LA VILLE
BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE**

É T U D E S S U R L E 1 8^e S I È C L E

X V I I I

Revue fondée par Roland Mortier et Hervé Hasquin

DIRECTEURS

Bruno Bernard et Manuel Couvreur

COMITÉ DE RÉDACTION

Valérie André, Bruno Bernard, Manuel Couvreur, Brigitte D'Hainaut, Michèle Galand,
Michel Jangoux, Christophe Loir, Roland Mortier, Fabrice Preyat, Raymond Trousson.

G R O U P E D ' É T U D E D U 1 8^e S I È C L E

ÉCRIRE À

Bruno Bernard : bbernard@ulb.ac.be

Manuel Couvreur : manuel.couvreur@ulb.ac.be

ou à l'adresse suivante

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

Université libre de Bruxelles (CP 175/01)

Avenue F.D. Roosevelt 17 • B -1050 Bruxelles

**ESPACES ET PARCOURS
DANS LA VILLE
BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE**

É T U D E S S U R L E 1 8^e S I È C L E

X V I I I

**ESPACES ET PARCOURS
DANS LA VILLE
BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE**

VOLUME COMPOSÉ PAR KIM BETHUME
ET JEAN-PHILIPPE HUYS

2 0 0 7
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Fondées en 1972, les Editions de l'Université de Bruxelles sont un département de l'Université libre de Bruxelles (Belgique). Elles publient des ouvrages de recherche et des manuels universitaires d'auteurs issus de l'Union européenne.

Principales collections et directeurs de collection

- Commentaire J. Mégret (fondé par Jacques Mégret et dirigé jusqu'en 2005, par Michel Waelbroeck, Jean-Victor Louis, Daniel Vignes, Jean-Louis Dewost, Georges Vandersanden ; à partir de 2006, Comité de rédaction : Marianne Dony (directeur), Emmanuelle Bribosia (secrétaire de rédaction), Claude Blumann, Jacques Bourgeois, Laurence Idot, Jean-Paul Jacqué, Henry Labayle, Denys Simon)
- Aménagement du territoire et environnement (Christian Vandermotten)
- Economie (Henri Capron)
- Education (Françoise Thys-Clément)
- Etudes européennes (Marianne Dony et Paul Magnette)
- Histoire (Eliane Gubin)
- Philosophie et lettres (Manuel Couvreur)
- Philosophie et société (Jean-Marc Ferry et Nathalie Zaccar-Reyners)
- Science politique (Jean-Michel De Waele)
- Sociologie (Mateo Alaluf et Pierre Desmarez)
- Spiritualités et pensées libres (Hervé Hasquin)
- Statistique et mathématiques appliquées (Jean-Jacques Droesbeke)

Elles éditent aussi deux séries, les *Problèmes d'histoire des religions* et les *Etudes sur le XVIII^e siècle*.

Editions de l'Université de Bruxelles, avenue Paul Héger 26, 1000 Bruxelles, Belgique

EDITIONS@admin.ulb.ac.be

<http://www.editions-universite-bruxelles.be>

Fax +32 (0) 2 650 37 94

Direction, droits étrangers : Michèle Mat.

Diffusion/distribution : Interforum Benelux (Belgique et grand-duché de Luxembourg) ; SODIS/ToThèmes (France) ; Servidis (Suisse) ; Somabec (Canada) ; Centre d'exportation du livre français (CELF) (autres pays).

Introduction

Kim BETHUME et Jean-Philippe HUYS

Depuis plus de trois décennies, la ville est devenue l'un des sujets de prédilection de la recherche en sciences humaines ¹. Les problématiques urbaines sont nombreuses (police, rapports sociaux, échanges économiques ou culturels, aménagement du territoire, etc.) et la multiplicité des questions soulevées permet des approches variées. La ville offre donc un important terrain d'étude, tant aux historiens qu'aux historiens de l'art, aux géographes ou encore aux sociologues. Tous contribuent à l'enrichissement de nos connaissances en la matière et l'engouement pour ce genre de recherches a suscité la publication de nombreux ouvrages ainsi que l'organisation de plusieurs colloques ².

¹ En 1974, Terius Chandler et Gerald Fox entreprenaient une démarche novatrice en la matière, en tentant de tracer les grandes lignes de l'urbanisation (CHANDLER et FOX, *3000 Years of Urban Growth*, New York, Academic Press, 1974). Mais l'intérêt suscité par la ville était déjà présent dans les années 1950, comme en témoignent les deux volumes collectifs publiés par la Société Jean Bodin : *Recueil de la Société Jean Bodin*, t. 6 et 7 : *La ville*, Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1954-1955.

² Il serait impossible de citer ici tous les ouvrages consacrés à la ville. Des sujets aussi particuliers que la mobilité ou la police, ont été abordés par des auteurs comme Daniel Roche (*La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVI^e-début XIX^e siècle*, Daniel ROCHE (dir.), Paris, Fayard, 2000) ou Catherine Denys (*Police et sécurité au XVIII^e siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan (coll. « Sécurité et société »), 2002). Nous pouvons néanmoins renvoyer le lecteur à des ouvrages plus généraux : Philippe GUIGNET, *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, actes du colloque de Villeneuve d'Ascq, 22-24 nov. 2001, Villeneuve d'Ascq, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2002 ; *Histoire de l'Europe urbaine*, Jean-Luc PINOL (dir.), Paris, Seuil, 2003 ; Alexander COWAN, *Urban Europe 1500-1700*, Londres-New York, Arnold,

C'est dans ce courant que se situe la journée d'étude organisée à Bruxelles, le 18 novembre 2006, par le Groupe d'étude du XVIII^e siècle (ULB), et à laquelle cette publication fait suite. Le thème retenu des *Espaces et parcours dans la ville* autorisant une approche transdisciplinaire, des chercheurs venus d'horizons variés ont été invités à répondre à la question suivante : quels sont les éléments qui structurent, de manière abstraite ou concrète, l'espace urbain ?

Si l'on se réfère à la stricte définition d'un dictionnaire d'usage courant, la ville est une « agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diverses, notamment dans le secteur tertiaire »³. Cette définition, quoique fort générale, permet néanmoins de mettre en évidence deux facteurs essentiels de la construction d'une ville : le facteur espace, lié à sa superficie, et le facteur acteur, lié à ses habitants et à leurs activités. Ces deux facteurs se retrouvent également dans la définition proposée par Alexandre Gady et Jean-Marie Pérouse de Montclos, dans leur ouvrage *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*. Celle-ci se veut toutefois plus précise, puisque la ville y est envisagée comme « le cadre symbolique par excellence de l'exercice du pouvoir et du savoir, le lieu de réunion des hommes et de concentration des activités »⁴.

Un troisième facteur doit également être pris en compte pour appréhender la structure urbaine : le facteur temps⁵. Qu'on la considère d'un point de vue économique, industriel, politique ou culturel, la ville est avant tout un lieu de vie et de rencontres, et de ce fait, une entité vivante amenée à croître, à se transformer, voire parfois à disparaître.

Mais comment le temps intervient-il dans la construction et l'évolution d'une cité ? Tout simplement, parce qu'il influence l'utilisation de l'espace. Tout d'abord, d'une manière relativement évidente : le temps qui passe est synonyme de générations qui se suivent, de fluctuations démographiques, d'amélioration des techniques... Tous ces éléments vont modifier le paysage urbain : il pourra s'agir, d'une part, de modifications horizontales puisque la ville s'agrandit, sort des limites éventuellement imposées par son enceinte et déborde progressivement sur les campagnes avoisinantes, mais aussi, d'autre part, de modifications verticales, les progrès techniques et les nouveaux matériaux permettant de gagner en hauteur ce qui manque en superficie.

L'influence du facteur temps se révèle également lorsqu'on envisage la notion de mobilité. Il existe, en effet, un rapport entre la longueur d'un déplacement et

1998 ; Isabelle BACKOUCHE, *L'histoire urbaine en France (Moyen-Âge-XX^e siècle). Guide bibliographique 1965-1996*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; *Bibliographie d'histoire des villes de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg*, Paul BEUSEN (dir.), Bruxelles, Crédit communal, 1998.

³ Définition de l'encyclopédie Larousse d'après leur site internet : <http://www.encyclopedie-larousse.fr>, consultation 2 juil. 2007.

⁴ *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, Alexandre GADY et Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS (éds), Nancy, Artlys, 2005, p. 15.

⁵ Sur les trois facteurs – le temps, l'espace et les acteurs – qui se doivent d'être pris en compte dans l'étude des rapports existant entre rapports sociaux et spatiaux, voir *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Guy DI MÉO et Pascal BULÉON (dir.), Paris, Armand Colin (coll. « U géographie »), 2005, p. 17.

la fréquence dans le temps de ce même déplacement. En d'autres termes, plus un déplacement est long, moins il est fréquent. La question se pose de moins en moins à l'heure actuelle, où les différents moyens de locomotion mis à notre disposition nous permettent des déplacements faciles et rapides. Mais, il n'en allait pas de même sous l'Ancien Régime : au début du XVIII^e siècle, les routes étaient encore peu développées et les voyages, lents et difficiles, restaient le privilège des classes aisées⁶. Pour se faire une idée des contraintes que connaissaient alors les voyageurs, il suffit de penser aux quatre à six semaines nécessaires pour relier l'Europe au continent américain⁷ ou encore aux astreintes qu'imposait le faible réseau routier de l'époque⁸.

Lieux de vie et lieux de travail se trouvaient donc à proximité les uns des autres. Les domestiques, lorsqu'ils n'habitaient pas la maison de leurs maîtres, résidaient dans des quartiers proches, voire dans le même quartier. Cette situation explique d'ailleurs la structure sociologique particulière de certains secteurs de la ville. De la même façon, la proximité géographique va guider le choix des lieux de divertissements. La mobilité, ou plus exactement la facilité ou la difficulté de se déplacer, peut donc structurer la ville d'un point de vue sociologique.

Les deux autres facteurs – l'espace et l'homme en tant qu'acteur – vont également, en interaction constante, modifier l'organisation urbaine. Mais est-ce l'espace qui génère l'activité ou l'activité qui module l'espace ? Toute activité humaine peut se définir comme un acte spatialisé : se déplacer de son logement à son lieu de travail, se promener le long des allées, se recueillir dans une église ou fréquenter un café, travailler dans une manufacture ou encore participer à une procession... Vivre en ville, c'est aussi vivre la ville. C'est donc agir, peu ou prou, sur le paysage urbain et sur les espaces, lieux et parcours qui le constituent. En le transformant, en le modulant et en l'articulant, en l'agrandissant ou en le supprimant, l'homme va s'approprier ce paysage. Inversement, l'espace peut contraindre l'homme à implanter ses activités dans un lieu précis ou encore à les regrouper en fonction de leur nature. C'est notamment le cas des tanneries que l'on voit toujours s'établir près des cours d'eau. La géographie

⁶ René POMEAU, *L'Europe des Lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette (coll. « Pluriel »), nouvelle éd., 1995, p. 3. Voir également Marie-Noëlle BOURGUET, « Voyages », dans *Dictionnaire européen des Lumières*, Michel DELON (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 1997, pp. 1092-1095 ; et Christian HUETZ de LEMPS, « Voyages, voyageurs », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Lucien BÉLY (dir.), Paris, Presses universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2003, pp. 1264-1266. Les propos de ces deux derniers auteurs sont néanmoins plus nuancés que ceux de René Pomeau. Certes, les voyageurs du XVIII^e siècle rencontraient de nombreux obstacles lors de leurs pérégrinations, mais le voyage a marqué, en pratique ou au travers de la littérature de l'époque, le siècle des Lumières. La multiplication des récits de voyage imprimés durant ce siècle confirme le développement qu'a alors connu la mobilité (Gilles CHABAUD, « Pour une histoire comparée des guides imprimés à l'époque moderne », dans *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Gilles CHABAUD, Évelyne COHEN, Natacha COQUERY et Jérôme PENEZ (éds), Paris, Belin, 2000, p. 642).

⁷ POMEAU, *op. cit.*, p. 13.

⁸ Alleyne FITZHERBERT, *Copie d'une lettre au vicomte David Stormont, ministre des Affaires étrangères*, 2 fév. 1781 (Londres, PRO, FO 26/1), dans laquelle il lui fait part des rares routes reliant Bruxelles à Cologne sans passer par les territoires des Provinces-Unies.

physique, tout comme la superficie, déterminent alors certaines particularités d'une ville.

Par ailleurs, on ne peut aborder la notion d'espace urbain sans parler de deux de ses composantes essentielles : le quartier et la rue. Le quartier tient à la fois de l'espace géographique et de l'espace social. Chaque quartier est défini par des structures, des représentations, des pratiques ou une histoire qui lui sont propres, et son cadre territorial peut être perçu différemment selon qu'on y vit ou qu'on l'administre ⁹. Dès lors, comment naît un quartier ? Où se situent ses limites et celles-ci sont-elles nettes ou floues ? Quels en sont les éléments unificateurs ? Les quartiers composant la ville d'Ancien Régime sont-ils encore perceptibles dans la ville contemporaine ? Retrouve-t-on, dans chaque quartier, les mêmes activités et la même sociabilité ou existe-t-il des spécificités dues, par exemple, à une profession principalement représentée ou à une classe sociale majoritaire ?

Cette réflexion en génère une autre, relative cette fois à la notion de frontière. Il arrive fréquemment dans une ville que les rapports établis, d'un point de vue tant social que spatial, donnent naissance à des divisions, voire même des clivages ¹⁰ qui se retrouvent d'ailleurs à différentes échelles : rue, quartier, paroisse, commune ou arrondissement. Elles peuvent être linéaires ou zonales, chevaucher deux quartiers ou parfois les articuler ¹¹. Parce qu'elles peuvent créer le repli sur soi et la stigmatisation de certains groupes, donner naissance à un sentiment d'appartenance ou d'exclusion ne découlant pas nécessairement de la nationalité, ces « frontières » contribuent aussi à la segmentation de la ville.

Toutefois, une « frontière » peut aussi servir de charnière et non plus de séparation. L'articulation des espaces urbains se fait d'ailleurs à de multiples niveaux : une ruelle, une fontaine publique, une place, un parc ou, parfois même, un groupe social particulier. La question qui se pose alors est de savoir comment et pour quelles raisons sont pensés les aménagements urbains. Est-il possible, dans une démarche pro-active, de concevoir un lieu comme un élément articulaire, ou le devient-il parce qu'apparaît une frontière (virtuelle ou non) entre les espaces qui l'entourent ?

Du bombardement de Louis XIV en 1695, aux premiers aménagements des boulevards de ceinture au début du XIX^e siècle, Bruxelles a connu, au cours du XVIII^e siècle, de nombreuses transformations. De la plus petite à la plus remarquable, née d'une action privée ou issue d'une décision gouvernementale, toutes l'ont modelée et façonnée. Pour comprendre la structure sociologique et géographique d'une ville, il semble donc nécessaire, non seulement de prendre en compte les facteurs temps, espace et acteur, mais encore d'analyser les liens symboliques, politiques, culturels ou affectifs que l'homme établit au fil du temps avec son environnement spatial.

⁹ Voir *Les divisions de la ville*, Christian TOPALOV (dir.), Paris, Unesco-Maison des sciences de l'homme (coll. « Les mots de la ville »), 2002 ; et *La ville et ses frontières. De la ségrégation sociale à l'ethnisation des rapports sociaux*, Brigitte MOULIN (dir.), Paris, Karthala (coll. « Hommes et sociétés »), 2001.

¹⁰ Brigitte Moulin parle de « frontières sociales-urbaines » (*La ville et ses frontières...*, *op. cit.*, p. 13).

¹¹ *Id.*, pp. 50-52.

Le prince dans la ville

Les sorties de Maximilien-Emmanuel de Bavière à Bruxelles autour de 1700 *

Jean-Philippe HUYS

Un prince bavarois comme dernier gouverneur général pour l’Espagne

Maximilien-Emmanuel de Wittelsbach naquit à Munich en 1662 et y décéda en 1726. Aîné des enfants de Ferdinand-Marie et d’Henriette-Adélaïde de Savoie, il devint duc de Bavière et électeur du Saint-Empire en 1679 ¹.

Le duc électeur de Bavière occupait une place importante sur l’échiquier politique européen, entre Versailles, Vienne et Madrid. À travers une habile politique de mariages mise en œuvre par la Maison de Wittelsbach, Maximilien-Emmanuel se lia aux plus puissants monarques de l’Europe. Il devint « cousin » de Louis XIV lors du mariage, en 1680, de sa sœur Marie-Anne-Christine-Victoire avec le dauphin de France ² et fut par conséquent l’oncle du duc d’Anjou, futur roi d’Espagne sous le nom de Philippe V. Il devint ensuite le gendre de l’empereur germanique Léopold I^{er} de Habsbourg par son union en 1685 avec l’archiduchesse Marie-Anne-Antoinette

* Il m’est agréable de remercier Michèle Galand et Manuel Couvreur pour leurs critiques constructives et leur pertinente relecture du manuscrit.

¹ Sur Maximilien-Emmanuel de Bavière, voir Ludwig HÜTTL, *Max Emanuel, der Blaue Kurfürst (1679-1726). Eine politische Biographie*, Munich, Süddeutscher Verlag, 1976 ; *Kurfürst Max Emanuel. Bayern und Europa um 1700*, Hubert GLASER (éd.), Munich, Hirmer Verlag, 1976 ; Reginald DE SCHRYVER, *Max II. Emanuel von Bayern und das spanische Erbe. Die europäische Ambitionen des Hauses Wittelsbach (1665-1715)*, Mayence, von Zabern, 1996 ; et *Der bayerische Kurfürst Max Emanuel in Brüssel. Zu Politik und Kultur in Europa um 1700. Eine Ausstellung des Bayerischen Hauptstaatsarchivs für die Vertretung des Freistaates Bayern bei der Europäischen Union in Brüssel*, Otto-Karl TRÖGER (dir.), (Kleine Ausstellungen / Staatliche Archive Bayerns ; 10), Munich, Bayerisches Hauptstaatsarchiv, 1998.

² Louis de France (1661-1711), dit Monseigneur ou encore le Grand Dauphin.

d'Autriche, elle-même petite-fille du roi Philippe IV d'Espagne³ ; Charles II, dernier Habsbourg d'Espagne, et la reine Marie-Thérèse de France furent donc ses oncle et tante par alliance. L'archiduchesse étant décédée en 1692, Maximilien-Emmanuel prit pour seconde épouse, en 1694, la princesse Thérèse-Cunégonde, fille de Jean III Sobieski, roi de Pologne.

C'est en tant que gouverneur et capitaine général des Pays-Bas espagnols, nommé par Charles II le 29 novembre 1691, que Maximilien-Emmanuel entra le 26 mars 1692 à Bruxelles où il installa sa cour. La ville avait acquis une place importante à ses yeux, lui qui ambitionnait de la transformer en capitale d'un nouvel état héréditaire. Il y restera pendant neuf années consécutives, jusqu'au 23 mars 1701. La guerre de succession d'Espagne et le changement d'alliance – de l'Empire à la France – obligèrent en effet Maximilien-Emmanuel à rentrer en Bavière, laissant la régence des Pays-Bas espagnols à Louis XIV. Suite à la défaite d'Höchstädt⁴, le 13 août 1704, l'électeur entra à nouveau à Bruxelles le 1^{er} octobre 1704 comme allié de la France, avec le titre de vicaire général des Pays-Bas espagnols⁵. Ce second séjour prit fin au lendemain de la défaite de Ramillies, le 23 mai 1706. Une vie de cour anima donc Bruxelles pendant plus de dix ans, à la veille du transfert de la souveraineté des Pays-Bas méridionaux de la Maison d'Espagne à la Maison d'Autriche⁶. Maximilien-Emmanuel de Bavière fut le dernier représentant du roi d'Espagne à Bruxelles, d'abord de Charles II, ensuite de Philippe V.

L'installation d'un prince souverain⁷ à Bruxelles entraîna la mise en place d'un ensemble de rituels, d'un cérémonial de cour. L'une des formes de cette représentation princière, écho de la représentation monarchique, fut la « sortie publique », entendue

³ La mère de l'archiduchesse Marie-Anne-Antoinette était Marguerite-Thérèse d'Espagne, fille de Philippe IV.

⁴ La plaine de Höchstädt, petite ville bavaroise sur le Danube, fut le théâtre de deux importantes batailles au début de la guerre de succession d'Espagne. La première, le 20 septembre 1703, vit la victoire de l'électeur de Bavière et du maréchal de Villars sur les Impériaux ; ce succès ne fut pas exploité. La seconde bataille (13 août 1704) vit l'écrasement des Franco-Bavarois par le duc de Marlborough et le prince Eugène ; cet échec eut pour conséquence l'occupation de la Bavière par les Impériaux et sa mise en coupe réglée jusqu'au traité de paix signé à Rastatt, le 6 mars 1714, entre la France et l'empereur germanique.

⁵ Maximilien-Emmanuel, qui réclamait les Pays-Bas espagnols, n'obtint du roi Philippe V d'Espagne que le titre de vicaire général desdits Pays-Bas. Ce rôle théorique d'« assistant » se traduisit dans la réalité par l'exercice de la fonction de gouverneur général. Paris, BNF, Fonds français, Nouvelles acquisitions, n° 486, f° 89 : Philippe V à Maximilien-Emmanuel, 12 oct. 1704 ; source citée dans Bruno DEMOULIN, *De l'exercice du pouvoir : un prince, un état, Joseph-Clément de Bavière, évêque et prince de Liège (1694-1723)*, thèse de doctorat, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1982, p. 628.

⁶ Soit du 26 mars 1692 au 23 mars 1701 et du 1^{er} octobre 1704 au 22 mai 1706, pour une période globale de dix années et près de huit mois de séjour.

⁷ Rappelons que Maximilien-Emmanuel était souverain en Bavière et lié au souverain espagnol Charles II de Habsbourg dont il était le neveu par alliance. Ce prince était, en outre, de sang royal puisqu'il descendait notamment de l'empereur Charles Quint par sa bisaïeule maternelle, la duchesse de Savoie Catherine-Michèle d'Autriche (1567-1597), fille du roi Philippe II d'Espagne.

comme déplacement hors de la résidence – en l’occurrence le palais ducal sur le Coudenberg –, mais qui restait néanmoins confinée à l’intérieur de la ville, dans l’*intra muros*. Quels furent les espaces investis par Maximilien-Emmanuel et ses parours dans la ville lors de ses sorties publiques à l’occasion de cérémonies religieuses et d’événements profanes ?

La présente étude se base sur des sources manuscrites et imprimées contemporaines de la présence de Maximilien-Emmanuel à Bruxelles et dont le contenu décrit les faits et gestes officiels de l’électeur. Ces sources sont, d’une part, les *Relations véritables*, la gazette officielle de Bruxelles⁸ ; d’autre part, les notes manuscrites compilées par un certain Francisco Alonso Lozano, aide à l’oratoire de la chapelle royale du palais⁹. Auteur de plusieurs registres et journaux, Lozano s’est appliqué à relater, dans un esprit de clarification propre à la seconde moitié du XVII^e siècle, l’ample cérémonial qui organisait la vie quotidienne du représentant du roi d’Espagne à Bruxelles. Ces documents, connus et déjà étudiés, ont ici été relus dans une optique nouvelle.

Le cérémonial des sorties publiques

Dans les notes de Lozano se trouve la description du cérémonial qui réglait les sorties publiques du duc de Bavière dans la ville de Bruxelles. Ce document intitulé « Comme S[on]. A[ltesse]. E[lectorale]. sort en publicque, pour aller en quelque Eglise¹⁰, ou au Cours¹¹ », précise les fonctions des personnes de la cour impliquées la veille et le jour de la sortie publique¹².

La veille de chaque sortie en public de Maximilien-Emmanuel, le grand chambellan donnait ses ordres au fourrier de la chambre qui devait à son tour les communiquer à différents membres de la cour : d’un côté, aux huissiers, au commandant de la garde des archers ainsi qu’au caporal de la garde des hallesbardiers ; de l’autre, au fourrier de la chapelle royale qui, à son tour, devait avertir le chapelain *mayor*, le sommelier de la *gourdine* de service¹³, le maître de la chapelle¹⁴, les musiciens, les chapelains d’honneur, le chapelain d’autel ainsi que – dans le cas d’une messe célébrée

⁸ La gazette de Bruxelles porta le titre de *Relations véritables* du 14 mai 1650 au 17 octobre 1741. Ces *Relations* sont formées de cahiers *in-quarto* de huit pages qui, une fois rassemblés, présentent une pagination continue pour chaque année civile.

⁹ BXL, AGR, Mss divers, n° 800 (*Mélanges historiques*), n° 821 (*Documents divers sur la cour de Bruxelles*), n° 920 (*Recueil de documents concernant les cérémonies publiques à Bruxelles et ailleurs*) et n° 923 (*Journal des cérémonies de la cour de Bruxelles*). Lozano essaya d’obtenir, apparemment sans succès, la charge de fourrier de la cour en 1692 (*id.*, n° 821, f° 154).

¹⁰ La messe participait au cérémonial de cour.

¹¹ La promenade du prince était une activité de l’après-midi qui entraînait dans l’emploi du temps quotidien de la cour.

¹² BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 122r°-124v°.

¹³ « Gourdine », employé pour « courtine », désigne le rideau de lit ou la tenture disposée derrière l’autel.

¹⁴ Le compositeur Pietro Torri (Peschiera del Garda, vers 1650-Munich, 1737), au service de l’électeur de Bavière depuis 1689, reçut en 1692 la charge de maître de chapelle et fut nommé en 1701 maître de la musique de chambre ; voir Inga Mai GROOTE, *Pietro Torri. Un musicista veronese alla corte di Baviera*, Vérone, Della Scala, 2003.

pontificalement¹⁵ – le prélat de l'église ducale Saint-Jacques sur Coudenberg, l'« abbé de Caubergue ». Dès que l'électeur avait choisi l'église où il entendrait la messe ou le salut, le tapissier *mayor* de la cour¹⁶ donnait ses ordres aux tapissiers pour y dresser le dais et le prie-dieu du prince et pour y ranger et couvrir d'un tapis les bancs des ambassadeurs, des grands d'Espagne, des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et du chapelain *mayor*.

Le matin du jour de la sortie publique, vers dix heures et demie, quatre carrosses à six chevaux se rendaient dans la cour du palais. Le premier de ces carrosses était réservé aux *cavallerizos*¹⁷ et gentilshommes de la bouche¹⁸ ; le deuxième aux gentilshommes de la clef d'or¹⁹ ; le troisième au grand chambellan²⁰, au grand écuyer²¹, au grand maréchal²² et au gentilhomme de la clef d'or de service ; l'électeur, quant à lui, occupait le quatrième carrosse. Le cortège s'ouvrait par la marche de plusieurs domestiques de l'écurie du palais, disposés deux par deux, tête nue, et suivis du palefrenier *mayor*, à cheval, coiffé quant à lui de son chapeau. Venaient ensuite les trois premiers carrosses, cochers et postillons sans couvre-chef. Le troisième de ces carrosses, celui du grand chambellan, était escorté par la compagnie des hallebardiers disposés sur deux rangs, armés de leur hallebarde et la tête découverte. Les valets de pieds et pages de l'électeur, accompagnés de leurs gouverneurs respectifs, marchaient deux par deux devant le carrosse de l'électeur tandis que la compagnie des archers escortait ledit carrosse dans une marche en rangs serrés, marque de grandeur réservée, selon Lozano, aux gouverneurs qui étaient aussi souverains. À la notion de magnificence devait s'ajouter le souci de protéger la personne du prince contre l'éventuel danger

¹⁵ « Officier pontificalement » signifie officier avec les cérémonies et les habits pontificaux.

¹⁶ Gervais Faÿer est mentionné comme tapissier *mayor* de la cour dans des documents datant de décembre 1698 (BXL, AGR, CF, n° 207, f° 238-241). Lui succède Nicolas Binon ou Bignon, cité avec ce titre dans un document datant de février 1699 et d'août 1702 (AGR, BOC, n° 421, n. f°).

¹⁷ « *Cavallerizos* » se traduit en français par « écuyers ».

¹⁸ Les « gentilshommes de la bouche » sont les officiers, nobles d'extraction, attachés au service de la table princière.

¹⁹ Les « gentilshommes de la clef d'or » désignent, en Autriche et dans d'autres pays, les grands dignitaires qui ont le droit de pénétrer dans les appartements du prince, ce privilège étant attesté par une clef d'or pendue à leur ceinture. Ils correspondent aux « gentilshommes de la chambre » en France et aux « chambellans » dans les cours électORALES ; voir Samuel CHAPUZEAU, *Relation de l'état présent de la Maison électORALE et de la cour de Bavière*, Paris, Louys Billaine, 1673, p. 103.

²⁰ Johann Maximilian II, comte de Preysing Hohenaschau, grand chambellan de l'électeur de Bavière à la cour de Bruxelles depuis mars 1692, à la tête des gentilshommes de la bouche du palais.

²¹ Franz Albert, baron de Rechberg, grand écuyer de l'électeur de Bavière à la cour de Bruxelles depuis mars 1692.

²² Francesco Antonio Massimiliano Isnardi de Castello, comte de Sanfrè, grand maréchal de l'électeur de Bavière à la cour de Bruxelles depuis mars 1692.

que pouvait représenter la foule²³. Le capitaine des hallesbardiers, chapeauté, se tenait à cheval du côté gauche du carrosse de l'électeur, tandis que le capitaine des archers, également couvert, chevauchait du côté droit. Le cortège s'organisait également de cette manière pour le retour au palais. Maximilien-Emmanuel fit venir de Munich son carrosse personnel, de fabrication parisienne, afin d'en bénéficier dès la fin de la campagne militaire de 1694 ; il demanda qu'il fût équipé de chevaux de trait et de tous les accessoires²⁴. Cette voiture de prestige, vraisemblablement un grand carrosse à flèche qui portait les couleurs, les armes ou les chiffres de l'électeur de Bavière, devait lui servir à afficher avec éclat l'étendue de ses prérogatives.

L'étiquette réglant les sorties publiques des « princes souverains de la maison royale »²⁵ à Bruxelles subit un changement significatif sous Maximilien-Emmanuel de Bavière par rapport à celle en usage sous ses prédécesseurs. Sous ces derniers, en effet, le quatrième et dernier carrosse du cortège consistait en un « carrosse de Respect », à savoir une voiture vide (au lieu d'être occupée par le prince) que les *cavallerizos* précédaient à cheval²⁶. Le représentant de la monarchie espagnole se trouvait alors dans le troisième carrosse, accompagné du grand chambellan, du grand écuyer et du grand maître²⁷. L'installation de Maximilien-Emmanuel seul dans le carrosse habituellement vide ne serait-elle pas un indice des prétentions du duc de Bavière à une souveraineté sur les Pays-Bas méridionaux ? Tout en s'adaptant à l'étiquette espagnole en vigueur à la cour de Bruxelles, le prince bavarois semble de fait avoir importé du cérémonial de la cour de Munich ce qui devait le mieux caractériser son statut de souverain territorial, à savoir un carrosse réservé à sa seule personne²⁸.

²³ Jeroen DUINDAM, *Vienna e Versailles (1550-1780). Le corti di due grandi dinastie rivali*, Rome, Donzelli (coll. « Saggi. Storia e scienze sociali »), 2004, p. 254 : trad. de *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge, University Press of Cambridge, 2003.

²⁴ « [...] Unsern Pariser Leibwagen sambt einigen Zügen Pferdten und all ander Zugehör [...] ». Munich, Bayerische Hauptstaatsarchiv, Abteilung III : Geheimes Hausarchiv, Hofhaushaltsakten n° 481 : *ordonnance de Maximilien-Emmanuel adressée à la Chambre aulique (Hofcammer) à Munich, donnée au campement près de Hoogdele, le 2 sept. 1694*. Je remercie Monique Weis pour la transcription et la traduction du document.

²⁵ Telle est la définition donnée par Lozano : BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 123r°.

²⁶ BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 123v°. Pour illustrer le cérémonial des sorties publiques de princes souverains en usage à Bruxelles avant l'arrivée de l'électeur de Bavière, Lozano cite les personnes de la cour de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, en précisant leur titre de noblesse et leur fonction auprès du prince. Léopold-Guillaume (1614-1662), frère de l'empereur Ferdinand III, fut gouverneur général des Pays-Bas espagnols de 1647 à 1656.

²⁷ Qu'il fût ou non accompagné, le prince occupait la place honorable, à savoir « le fond », dit encore « le derrière » du carrosse. SAINT-SIMON (Jean de ROUVROY, duc de), *Mémoires (1721-1723). Additions au Journal de Dangeau*, Yves COIRAULT (éd.), Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »), 1988, t. 8, p. 881, n. 2.

²⁸ Lorsque l'électrice Thérèse-Cunégonde sortait publiquement à Bruxelles aux côtés de son époux, deux carrosses supplémentaires prolongeaient le cortège électoral : le premier pour la grande maîtresse – la marquise de Lede, Dorothée de Croÿ – et les dames de la clef d'or, le second pour les dames d'honneur – dont la marquise de Trazegnies, Catherine-Charlotte de Mérode, était la gouvernante. Le grand maître de l'électrice – le comte Ladislaus Achaz de

Le cérémonial des sorties *incognito*

Le même manuscrit de Lozano précise la manière dont Maximilien-Emmanuel sortait *incognito* du palais ²⁹. L'*incognito* était une pratique qui dispensait le prince des règles strictes du cérémonial. Mais, comme tout prince *incognito*, l'électeur de Bavière ne voulait pas perdre son rang. C'est la raison pour laquelle la sortie se faisait également en cortège, bien que différemment des sorties publiques. Maximilien-Emmanuel prenait place dans le premier des quatre carrosses (au lieu du quatrième), attelé seulement de deux chevaux (au lieu de six), précédé par les valets de pied, tandis que les deux valets de garde de service marchaient à côté de la portière. La première et la dernière places dans le cortège étaient considérées comme les plus prestigieuses ³⁰. Les trois carrosses suivants accueillaient respectivement les gentilshommes de la clef d'or, les écuyers et les gentilshommes de la bouche, et enfin les pages. À cette occasion, les cochers portaient leur couvre-chef, autre signe distinctif.

Les sorties publiques dans les églises de la ville

Durant ses deux séjours à Bruxelles, Maximilien-Emmanuel honora de sa présence un grand nombre de cérémonies religieuses. Il fit approximativement deux cent cinquante sorties publiques dans vingt-six institutions religieuses différentes, soit dans près de la moitié des églises et couvents que comptait la ville à l'époque. On constate que le nombre des sorties évolue par vagues croissantes entre l'année 1693, où le prince assiste à dix-huit cérémonies religieuses dans treize églises, et l'année 1700 au cours de laquelle il se rend à trente-quatre reprises dans seize églises ³¹. Ces sorties se sont multipliées dès 1698, année de l'installation à la cour de Bruxelles du prince héritier, Joseph-Ferdinand. Un tel constat semble constituer un indice de la préparation du terrain, encore espagnol, sur lequel devait se jouer la politique héréditaire de l'électeur.

Maximilien-Emmanuel se montra donc publiquement dans les églises une quantité prodigieuse de fois. Suivait-il en cela l'étiquette espagnole en vigueur à la cour de Bruxelles ou était-ce aussi par choix personnel ?

Les sorties publiques à caractère strictement religieux de l'électeur de Bavière résultent, pour l'essentiel, du respect des usages instaurés sous les archiducs Albert et Isabelle ³² et reprises dans le *Diarium officii divini quod in sacello S.S.C.C. per totum annum celebratur*, texte dont le contenu fut respecté sous les princes

Törring – se plaçait, quant à lui, dans le carrosse du grand chambellan, à savoir la troisième voiture du cortège qui pour l'occasion en comptait donc six. BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 123v°.

²⁹ BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 123v°-124r°.

³⁰ Paris, Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, manuscrit 481, f° 73, point 40 : « Ceux qui marchent les premiers sont en rang plus honorable » ; point 41 : « Ceux qui marchent les derniers sont en rang plus honorable », cité dans DUINDAM, *op. cit.*, p. 256, n. 9.

³¹ Se reporter au tableau 1 en annexe.

³² L'archiduc Albert d'Autriche (1559-1621), fils de l'empereur Maximilien II, gouverna les Pays-Bas de 1598 à 1621 avec sa cousine et épouse, l'infante Isabelle-Claire-Eugène d'Espagne (1566-1633), fille du roi Philippe II, laquelle continua de gouverner seule lesdits Pays-Bas de 1621 à 1633.

Léopold-Guillaume et Don Juan³³ et auquel se réfère Lozano dans ses notes³⁴. Ainsi Maximilien-Emmanuel se rendait-il aux grandes fêtes de l'année liturgique (la Circoncision³⁵, l'Annonciation³⁶, l'Immaculée Conception³⁷, la Fête-Dieu³⁸, le Carême³⁹, la Semaine sainte⁴⁰, l'Épiphanie⁴¹), à des fêtes spécifiques à la ville de Bruxelles (le Saint-Sacrement de Miracle⁴², la translation de l'image de Notre-Dame de Bois-le-Duc⁴³, l'image miraculeuse de Notre-Dame du Bon Succès⁴⁴) et à des

³³ Pour l'archiduc Léopold-Guillaume, voir la note 26. Don Juan d'Autriche (1629-1679), grand prieur de Castille, fut gouverneur général des Pays-Bas espagnols de 1656 à 1659. Il ne faut pas confondre ce fils naturel du roi Philippe IV d'Espagne et de l'actrice Maria Calderon, avec le bâtard de Charles Quint, vainqueur de la bataille navale de Lépante.

³⁴ Ce livre journal de l'office divin célébré durant l'année liturgique entière dans la chapelle royale de Bruxelles termine l'ouvrage de Jules CHIFLET, *Aula sacra principum Belgii ; sive commentarius historicus de capellæ regiae in Belgio principibus, ministris, ritibus atque universo apparatu [...]* *Accedunt pro eadem capellâ sacræ constitutiones, & diarium officii divini Alberto et Isabella principibus*, Jean CHIFLET (éd.), Anvers, Balthasar Moretus ex officina Plantiniana, 1650. Lors de la parution de cet ouvrage en latin, Jules Chiflet (1615-1676) était conseiller du roi Philippe IV d'Espagne et chancelier de l'ordre de la Toison d'or ; il sera peu de temps après l'auteur de l'important *Breviarium historicum incliti ordinis Velleris aurei*, Anvers, Balthasar Moretus, 1652. Pour les notes de Lozano, voir BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 19r°-26v°.

³⁵ Fête célébrée le 1^{er} janvier en l'église du couvent des Jésuites.

³⁶ Fête célébrée le 25 mars en l'église du couvent des Annonciades.

³⁷ Fête célébrée le 8 décembre dans la chapelle du Rosaire, dite des Espagnols, dans l'enceinte du couvent des Dominicains.

³⁸ La Fête-Dieu était célébrée en la collégiale Saints-Michel-et-Gudule, fin mai ou début juin.

³⁹ D'après ledit *Diarium*, le carême était célébré le samedi dans l'église du couvent des Carmes déchaussés, ou Petits Carmes. Maximilien-Emmanuel préféra célébrer cette fête le samedi dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg (se reporter *infra*).

⁴⁰ Le Jeudi saint, visite du Saint-Sépulcre dans plusieurs églises de la ville. Le Vendredi saint est célébré dans l'église du couvent des Dominicains (se reporter *infra*).

⁴¹ Fête célébrée le 6 janvier dans l'église du couvent des Chanoinesses régulières augustines de Berlaimont.

⁴² Fête célébrée en juillet dans la collégiale Saints-Michel-et-Gudule.

⁴³ Fête célébrée dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg où la statue de Notre-Dame de Bois-le-Duc reposait sur l'autel de la confrérie de Saint-Ildefonse. La statue avait été amenée de Hollande en 1629 et fut restituée en 1853.

⁴⁴ Fête célébrée dans l'église du couvent des Augustins. La statue gothique de Notre-Dame du Bon Succès, considérée alors comme miraculeuse, y avait été rapportée d'Aberdeen en 1625. Lorsque cette église fut convertie en temple protestant en 1814, la statue fut transférée en l'église Notre-Dame du Finistère ; elle est actuellement vénérée dans une chapelle située à côté de la nef latérale droite.

fêtes patronales (la Sainte-Gudule ⁴⁵, la Saint-Ildefonse ⁴⁶, la Sainte-Dorothée ⁴⁷, la Sainte-Catherine ⁴⁸, la Saint-Nicolas ⁴⁹, la Saint-Thomas d'Aquin ⁵⁰, la Saint-Joseph ⁵¹, la Sainte-Thérèse ⁵², la Saint-Benoît ⁵³, la Saint-François de Paule ⁵⁴, la Saint-Antoine de Padoue ⁵⁵, la Saint-Charles Borromée ⁵⁶).

Pour l'une de ces célébrations religieuses, Maximilien-Emmanuel pratiqua la sortie publique à pied : cette typologie semble avoir été exclusivement réservée au Jeudi saint, à la visite de plusieurs églises afin d'y honorer le Saint-Sépulcre. À cette occasion, le cortège sortait du palais dans un ordre bien précis. L'électeur était précédé par les valets de pied, le fourrier de la chambre et les valets de chambre, les pages, les écuyers, les gentilshommes de la clef d'or et ceux de la bouche, ainsi que par des chevaliers du pays ; il était suivi par le grand chambellan, le grand maréchal et le grand écuyer ⁵⁷. Le nombre d'églises fréquentées variait d'une année à l'autre ⁵⁸ ;

⁴⁵ Sainte Gudule, cotitulaire de la collégiale et protectrice de Bruxelles, célébrée le 8 janvier dans la collégiale Saints-Michel-et-Gudule.

⁴⁶ Archevêque de Tolède et patron de la confrérie homonyme instituée en l'église paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg par l'archiduc Albert pour les enterrements des domestiques des princes souverains, célébré le 23 janvier.

⁴⁷ Patronne des fleuristes dont la confrérie fleurissait l'autel qui lui était consacré dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle, célébrée le 6 février.

⁴⁸ Sainte titulaire de l'église paroissiale homonyme, célébrée le 15 novembre.

⁴⁹ Saint titulaire de l'église homonyme de la paroisse de la magistrature, célébré le 6 décembre.

⁵⁰ Patron des Dominicains, célébré le 7 mars dans l'église du couvent de cet ordre.

⁵¹ Protecteur de la monarchie espagnole, célébré le 19 mars dans l'église du couvent des Carmes déchaussés ou Petits Carmes.

⁵² Sainte patronne de l'Espagne avec saint Jacques, célébrée le 15 octobre dans l'église du couvent des Carmes déchaussés ou Petits Carmes. Cette sainte étant également la patronne de l'électrice Thérèse-Cunégonde, elle fut fêtée à partir de 1696 en l'église du couvent des Carmélites.

⁵³ Patron des Bénédictines anglaises, célébré le 21 mars.

⁵⁴ Fondateur des Minimes, célébré en l'église Saints-Jean-et-Étienne aux Minimes, le 2 avril.

⁵⁵ Célébré le 13 juin dans l'église du couvent des Récollets où Maximilien-Emmanuel de Bavière se fit élire en 1692 prévôt de la congrégation de Saint-Antoine de Padoue instituée en 1664.

⁵⁶ Célébré le 4 novembre dans l'église du couvent des Carmes chaussés ou Grands Carmes.

⁵⁷ BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 105r°-v°.

⁵⁸ *Id.*, n° 821, f° 109r°.

il était de sept ⁵⁹, quatorze ⁶⁰ ou vingt-deux ⁶¹, mais le prince pouvait selon son bon vouloir changer la liste des églises à visiter, en en avisant au préalable le fourrier de la chambre. Ce parcours à travers la ville était pour lui l'occasion d'accorder d'importantes aumônes aux pauvres. À côté de cette unique sortie à pied, l'électeur de Bavière participait également à pied, et non en carrosse, aux processions annuelles de la Passion, le Vendredi saint ⁶², de la Fête-Dieu, fin mai ou début juin ⁶³, de la fête du Saint-Sacrement de Miracle, en juillet ⁶⁴, et ce au sein d'un cortège dont l'ordre des rangs observés changeait d'une cérémonie à l'autre.

Les quelques changements pratiques que Maximilien-Emmanuel apporta aux règles contenues dans ledit *Diarium* montrent qu'il tendait vers une représentativité accrue de sa personne au sein de la ville : l'électeur de Bavière préférerait en effet participer plutôt qu'assister, la sortie publique plutôt que l'*incognito*. En effet, contrairement à ses prédécesseurs, l'électeur de Bavière choisit de se rendre en public, les mardis de Carême, à la chapelle Notre-Dame de Bois-le-Duc dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, plutôt que d'aller *incognito*, les samedis de Carême, à l'église du couvent des Carmes déchaussés ⁶⁵. Mais l'exemple le plus significatif est sa participation assidue à la procession de la Passion, quand ses prédécesseurs s'étaient contentés de l'observer depuis l'une des fenêtres du palais donnant sur la place des Bailles. À la suite de la célébration de la descente de croix, qui se déroulait dans le

⁵⁹ Chapelle royale du palais, église ducal et paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, église du couvent des Carmélites, église du couvent des Carmes déchaussés ou Petits Carmes, église Notre-Dame au Sablon, église du couvent des Lorraines et église Saint-Michel du couvent des Jésuites.

⁶⁰ Chapelle royale du palais, église ducal et paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, église du couvent des Carmélites, église du couvent des Carmes déchaussés ou Petits Carmes, église Notre-Dame au Sablon, église du couvent des Lorraines, église du couvent des Minimes, église du couvent des Capucins, église paroissiale Notre-Dame de la Chapelle, église du couvent des Ursulines, église Saint-Jean, église du couvent des Jésuites, chapelle Salazar – chapelle en l'honneur du Saint-Sacrement incorporée dans l'hôtel Salazar, rue des Sols (« De Stuyvers Straete »), dans le quartier résidentiel près de la cour – et église du Petit Béguinage.

⁶¹ Chapelle royale du Palais, église ducal et paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, église du couvent des Carmélites, église du couvent des Carmes déchaussés ou Petits Carmes, église Notre-Dame au Sablon, église du couvent des Lorraines, église du couvent des Minimes, église du couvent des Capucins, église paroissiale Notre-Dame de la Chapelle, église du couvent des Ursulines, église du couvent des Brigittines, église du couvent des Carmes chaussés ou Grands Carmes, église Notre-Dame de Bon Secours, église du couvent des Riches Claires, église paroissiale Saint-Géry, église du couvent des Récollets, église paroissiale Saint-Nicolas, chapelle Sainte-Anne, église du couvent des Chanoinesses augustines de la fondation de Berlaimont, église du couvent des Bénédictines anglaises, église de l'hospice Sainte-Gertrude et collégiale Saints-Michel-et-Gudule.

⁶² BXL, AGR, Mss divers, n° 821, f° 106r°-108v°.

⁶³ *Id.*, n° 920, f° 138r°.

⁶⁴ *Id.*, n° 821, f° 128r°-129v°. Voir *Description des reliques, qui sont sur l'autel du S. Sacrement des Miracles, a Bruxelles, et qui sont montrez tous les ans dimanche apres le 13 juillet, imprimée en une image*, Bruxelles, Pierre De Dobbeleer, [s.d.]. In-8°, 16 p.

⁶⁵ *Id.*, f° 22r°.

chœur de l'église du couvent des Dominicains, l'électeur, accompagné de sa cour, prit l'habitude de se montrer au sein du cortège qui devait déambuler à travers les rues de la ville ⁶⁶. Il se mettait ainsi en mouvement, en prenant possession de l'espace et des lieux. Il était spectateur du théâtre religieux qui se déroulait sous ses yeux, mais devenait aussi un protagoniste de la scène. Maximilien-Emmanuel de Bavière fut le premier prince souverain à accompagner la procession du « bon Vendredi ».

C'est tout naturellement la collégiale Saints-Michel-et-Gudule qui fut le plus souvent rehaussée de la présence du prince électeur, puisqu'il s'agissait de la principale église de la ville, dédiée à ses saints protecteurs et renfermant le Saint-Sacrement le plus vénéré, celui de Miracle ⁶⁷. Dans cette église se déroulaient les cérémonies célébrant les événements en relation directe avec la personne royale et le destin de la nation espagnole : naissances, avènements, anniversaires, rétablissements de santé, décès et victoires militaires. Dans cette église furent également célébrés les offices liés aux événements marquants de la vie de l'électeur et de la Maison de Bavière, notamment la naissance et le décès du prince électoral, respectivement en 1692 et 1699 ⁶⁸.

À la collégiale succédaient en importance les deux églises les plus symboliquement liées à la monarchie d'Espagne, à savoir l'église de la compagnie de Jésus – qui s'étendait entre le quartier aristocratique et le centre politique de Bruxelles – où était célébré chaque année l'office pour le repos des âmes des officiers et soldats morts, institué par le roi Philippe IV d'Espagne, et l'église Saint-Jacques sur Coudenberg – paroissiale pour la cour et à proximité du palais – qui abritait l'autel dédié à saint Ildefonse, patron de la confrérie de la famille royale établie par l'archiduc Albert.

Parmi les autres églises conventuelles les plus visitées par Maximilien-Emmanuel figurent celle des Carmes déchaussés, dits Petits Carmes (les jours de la Saint-Joseph, de la Sainte-Thérèse et de l'institution de la confrérie de Saint-Joseph instaurée en cette église par Maximilien-Emmanuel, le dimanche 1^{er} avril 1696), celle des Dominicains (le Vendredi saint et les jours de la Saint-Thomas d'Aquin et de la Saint-Dominique),

⁶⁶ *Id.*, n° 920, f° 144r°-145r°.

⁶⁷ La chapelle du Saint-Sacrement se trouve à proximité du déambulatoire nord de la collégiale, devenue cathédrale en 1962. Le Sacrement de Miracle renvoie à un miracle eucharistique. Il désigne des hosties consacrées qui, selon une légende antisémite du Moyen Âge tardif, auraient été volées puis profanées : percées avec des dagues, elles auraient alors miraculeusement saigné, confirmant ainsi le dogme de la transsubstantiation ; voir Luc DEQUEKER, « Le Sacrement de Miracle », dans *Le trésor de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles*, Anne VAN YPERSELE DE STRIHOU (dir.), Bruxelles, Secrétariat de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, 2000, pp. 13-19.

⁶⁸ Le prince électoral Joseph-Ferdinand de Bavière est né à Vienne le 28 octobre 1692. Il arriva à Bruxelles le soir du samedi 24 mai 1698 et prit ses appartements dans l'hôtel d'Hooghstraeten. Il décéda de manière inopinée le matin du vendredi 6 février 1699, âgé de six ans, trois mois et dix jours. Les funérailles se déroulèrent le lundi 9 février 1699 dans la collégiale Saints-Michel-et-Gudule. Le corps fut inhumé dans le tombeau de l'archiduc Albert, sous le maître-autel de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle : embaumé, il fut placé dans un cercueil de bois recouvert d'un second en étain. Le cœur fut quant à lui extrait pour être placé dans une boîte en argent tandis que les entrailles furent recueillies dans une châsse également en argent. *Relations véritables*, Bruxelles, mardi 10 fév. 1699, p. 96.

celle des Augustins (fête de l'image de Notre-Dame du Bon Succès) et celle des Récollets, religieux Franciscains réformés (les jours de la Saint-Antoine de Padoue et de l'institution de la congrégation de ce saint). D'autres églises encore furent visitées par le prince à quelques reprises ou même une seule fois ⁶⁹.

De nombreuses églises de Bruxelles furent détruites lors du bombardement orchestré par le maréchal de Villeroi du 13 au 15 août 1695, au cours duquel le tiers de la surface bâtie de la ville fut ravagé ⁷⁰. La rapidité de la reconstruction des édifices culturels est illustrée par les dates des cérémonies de pose de première pierre, actes publics auxquels Maximilien-Emmanuel participa au nom du roi d'Espagne, mais aussi en son propre nom. Ainsi, à l'occasion de la fête de la Portioncule ⁷¹ de l'année 1697, l'électeur de Bavière sortit en public pour poser les deux premières pierres de la nouvelle église des Récollets : la première au nom de Charles II, la seconde en son nom ; la bénédiction de l'édifice eut lieu le 30 août 1699, toujours en présence du gouverneur général. L'électeur posa également la première pierre du sol de la nouvelle chapelle Notre-Dame du Rosaire, dite chapelle royale des Espagnols, à l'occasion de la clôture de l'octave de la fête de Notre-Dame du Rosaire, le 10 octobre 1700 ⁷². La même année, le 8 novembre, c'est à l'église des Minimes, en cours de reconstruction, qu'il réitéra le geste pour la nouvelle façade ⁷³.

Maximilien-Emmanuel se rendait donc publiquement dans des églises tant de la ville haute que de la ville basse, les édifices religieux visités étant géographiquement répartis de manière homogène dans la cité ⁷⁴. Les cérémonies religieuses hors du palais devaient en effet renforcer le lien entre la capitale des Pays-Bas et le plus haut représentant du monarque espagnol, à plus forte raison si ce dernier était un prince souverain : elles devaient manifester une connivence entre la population et celui-ci. Cette relation, Maximilien-Emmanuel voulut la consolider à travers une intervention personnelle apportée à l'étiquette mise en place au XVII^e siècle, *a fortiori* à la suite du

⁶⁹ Se reporter au tableau 2 en annexe.

⁷⁰ Maurice CULOT, Éric HENNAUT, Marie DEMANET et Caroline MIEROP, *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'ensuivit 1695-1700*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1992 ; *Autour du bombardement de Bruxelles de 1695. Désastre et relèvement*, Arlette SMOLAR-MEYNART (dir.), *Bulletin du Crédit Communal*, 1997, n° 199.

⁷¹ Portioncule (ou « Petit domaine ») est le nom donné à la première maison de l'ordre de Saint-François, près d'Assise. L'indulgence de la Portioncule était, depuis 1622, une indulgence plénière qui pouvait être gagnée le 2 août dans toutes les églises ou chapelles publiques des trois ordres de Saint-François (Frères mineurs, Clarisses et Tiers ordre régulier).

⁷² La chapelle du Rosaire, où reposaient plusieurs illustres personnages dont des Grands d'Espagne – les plus hauts seigneurs qui ont le privilège de rester couverts devant le roi –, fut reconstruite sous la direction du sculpteur et architecte Corneille Van Nerven. Elle se trouvait dans l'enceinte du couvent des Dominicains, à l'emplacement actuel de la place et du théâtre de la Monnaie.

⁷³ L'église Saints-Jean-et-Étienne aux Minimes fut terminée en 1715, à l'exception de la tour nord restée inachevée. Sa conception est attribuée au père minime Philibert Bressand, prédicateur du roi, et à l'architecte Guillaume De Bruyn.

⁷⁴ Se reporter au plan en annexe qui illustre la répartition géographique des églises bruxelloises où se rendit publiquement Maximilien-Emmanuel de Bavière. La numérotation fait référence au tableau 2.

bombardement de la ville en 1695, de la paix de Ryswick en 1697⁷⁵ et, surtout, de l'arrivée à Bruxelles en 1698 de son fils, héritier présomptif de la couronne d'Espagne. L'importance accordée par Maximilien-Emmanuel à sa participation aux cérémonies religieuses à Bruxelles renvoie – et cette similitude est significative – à l'attitude de Louis XIV avant son installation à Versailles en 1682, quand la monarchie n'était pas encore absolue. À partir de cette date, le Roi-Soleil n'apparut que rarement à Paris, capitale qui ne renoua avec le monarque qu'au cours de la minorité de Louis XV⁷⁶. Maximilien-Emmanuel aurait-il été influencé par le modèle français dans sa quête de souveraineté ? Cela n'est guère douteux.

Les sorties publiques profanes

Parallèlement aux sorties publiques dans les églises, Maximilien-Emmanuel honora de sa présence des lieux publics et privés à l'occasion de fêtes à caractère profane : des réjouissances liées à des événements civils de nature dynastique, des divertissements avec ou sans finalité politique, des manifestations mondaines.

L'électeur de Bavière se montrait à l'hôtel de Ville pour assister à des réjouissances données sur la Grand-Place à l'occasion des anniversaires royaux ou de l'*Ommegang*, la festivité communale la plus importante. L'*Ommegang* auquel Maximilien-Emmanuel assista depuis les balcons de l'hôtel de Ville, le 21 juillet 1698, célébrait à la fois la paix de Ryswick et l'exploit du prince qui avait remporté le prix du tir à l'arquebuse, le 1^{er} mai précédent. À cette occasion, d'un côté, la ville fit construire à ses frais un nouveau char représentant Joseph-Ferdinand, « prince électoral » de Bavière, entouré de figures allégoriques ; de l'autre, les élèves du collège des Jésuites célébrèrent par une cavalcade le retour de la paix, la lignée de Maximilien-Emmanuel et la gloire de la monarchie espagnole⁷⁷.

Son Altesse Électorale répondait couramment aux invitations des membres de la noblesse qui avaient, à l'instar du prince dans son palais, le goût des soupers, des bals, des mascarades, des concerts. Ces fêtes se déroulaient dans leurs hôtels particuliers

⁷⁵ La paix de Ryswick mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), à laquelle Maximilien-Emmanuel avait pris part aux côtés de l'Empire, des Provinces-Unies, de l'Angleterre et de l'Espagne contre la France. Voir Hervé HASQUIN, *Louis XIV face à l'Europe du Nord. L'absolutisme vaincu par les libertés*, Bruxelles, Racine (coll. « Les racines de l'histoire »), 2005.

⁷⁶ François BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 511 ; Thierry FAVIER, « Louis XV parisien : un aspect de la musique religieuse sous la Régence », dans *Topographie du plaisir sous la Régence offerte à Maurice Barthélemy, Études sur le XVIII^e siècle*, 1998, n° 26, pp. 29-50.

⁷⁷ Le programme détaillé de la cavalcade a été imprimé en latin : *Ludi solennes ob instauratam feliciter pacem, redditamque publicam lætitiā, a Senatu Bruxellensi, in sua urbe populo exhibiti anniversario enœniorum tempore : per studiosam iuventutem gymnasii Societatis Iesu, die 21 Iuli 1698*, Bruxelles, Martin de Bossuyt, 14-[2]-6-[2] p. ; en français : *Cavalcade des écoliers du collège de la Compagnie de Jesus aux jeux publics donnez aux peuples par le magistrat de Bruxelles en veüe de la paix heureusement rétablië le 21 Juillet 1698* ; et en flamand : *Cavalcade ende triumph-waghens, de welcke toegerust door de jonckheydt der scholen van de Paters der Societeyt Jesu in de stadt van Brussel sullen vertoont worden den 21 Julij 1698*.

durant l'hiver. À l'occasion de l'anniversaire de la reine mère d'Espagne⁷⁸, le 21 décembre 1693, Maximilien-Emmanuel se rendit à l'hôtel du prince de La Tour et Tassis⁷⁹ ; il fut invité le lendemain chez le duc de Holstein⁸⁰, à l'occasion de la visite du prince de Bade à Bruxelles⁸¹. Il assista aux divertissements organisés à l'hôtel de Hornes pour le baptême du fils du comte, le 30 octobre 1695⁸². L'électeur participa plusieurs fois aux fêtes somptueuses données par le prince de Berghes en son hôtel pour clôturer le carnaval : le 13 mars 1696, le 26 février 1697 et le 28 février 1700⁸³. Il rehaussa de sa présence le souper et le concert offerts par le comte de Bergeyck, le 18 décembre 1704⁸⁴.

Amateur fervent de musique et de spectacle, Maximilien-Emmanuel suivait assidûment les représentations lyriques données à Bruxelles. Le théâtre et l'opéra s'imposaient en ce temps comme des formes artistiques essentielles. Le premier théâtre fixe bruxellois, fréquenté par l'électeur de 1695 à 1699, fut aménagé dans un entrepôt du quai au Foin, dont il prit le nom, sur les prairies du Grand Béguinage⁸⁵. On joua dans cette « Académie de Musique », en présence de l'électeur, les spectacles

⁷⁸ Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, décédée en 1696.

⁷⁹ L'hôtel des maîtres des postes de La Tour et Tassis, l'une des plus belles demeures de la ville, se trouvait en face du portail principal de l'église Notre-Dame au Sablon. Son propriétaire était alors le prince Eugène-Alexandre de La Tour et Tassis (1652-1714).

⁸⁰ Hôtel situé près du couvent des Dominicains ; son propriétaire était le duc Joachim Ernest II de Holstein-Plön (1637-1700), Grand d'Espagne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, amiral puis général de la cavalerie dans les Pays-Bas espagnols.

⁸¹ Louis-Guillaume, margrave de Bade (1655-1707), dit le prince Louis de Bade ou Baden.

⁸² Hôtel situé rue du Prévôt (*De Proost Straete*) ; le propriétaire était le comte Philippe-Maximilien de Hornes-Hautekerque (vers 1660-1709), alors général de bataille des armées du roi. Ce comte devint par la suite lieutenant général des armées du roi, gouverneur et capitaine général de la province de Gueldre et Grand d'Espagne de la première classe (titre conféré par Philippe V en 1704).

⁸³ Hôtel situé rue Montagne aux Herbes (*Waer nioes Bergh*) dont le propriétaire était Philippe-François de Glimes, prince de Berghes (1646-1704), chevalier de l'ordre de la Toison d'or depuis 1694, général de bataille des armées du roi et, en 1695, gouverneur de la ville de Bruxelles.

⁸⁴ Le comte de Bergeyck, Jean de Brouhoven (1644-1725), trésorier général des domaines et finances du roi dans les Pays-Bas espagnols, résidait près de l'église du Sablon. Sur ce personnage, voir Reginald DE SCHRUYVER, *Jan van Brouhoven, graaf van Bergeyck, 1644-1725. Een halve eeuw staatkunde in de Spaanse Nederlanden en in Europa*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1965, et Id., *Max II. Emanuel von Bayern und das spanische Erbe*, op. cit.

⁸⁵ L'actuel quai aux Pierres de taille. Nous remercions Jean-Philippe Van Aelbrouck de nous avoir aimablement communiqué les références des livrets des opéras représentés à Bruxelles devant l'électeur de Bavière.

suivants : *Amadis* ⁸⁶, *Atys* ⁸⁷, *Acis et Galatée* ⁸⁸, *Bellérophon* ⁸⁹, *Phaëton* ⁹⁰ et *Armide* ⁹¹. Il s'agissait de tragédies en musique de Jean-Baptiste Lully, mais qui, pour la plupart, avaient été précédées, vu le contexte politique, d'un nouveau prologue mis en musique par Pietro Antonio Fiocco, le directeur artistique du théâtre ⁹². Maximilien-Emmanuel fréquenta ensuite le « Grand Théâtre », la nouvelle salle de spectacle érigée en 1700 par son trésorier Giovanni Paolo Bombarda, sur les ruines d'anciens bâtiments de la Monnaie royale détruits lors du bombardement de 1695. On continua à y représenter les tragédies en musique de Lully, mais cette fois munis des prologues originaux ⁹³ :

⁸⁶ *Amadis, tragédie représentée par l'Académie de Musique. Pour l'heureux mariage de Leurs Altesses Electorales de Bavière*. Bruxelles, 20 janv. 1695, [I-XII]-42 p., frontispice gravé par Jacques Harrewijn ; épître dédicatoire adressée par Pietro Antonio Fiocco à l'électrice Thérèse-Cunégonde de Bavière [livret de Philippe Quinault et musique de Jean-Baptiste Lully ; nouveau prologue, « Le triomphe de l'amour [...] fait au sujet des noces de Son Altesse Electorale de Bavière, & de la serenissime princesse roiale de Pologne », dont la musique fut composée par Fiocco].

⁸⁷ *Atys, tragedie ornée d'entrées de ballets, de machines, & de changemens de theatre. Représentée par l'Academie roiale de Musique*, Bruxelles, 1695, [I-VI]-58 p. [livret de Quinault et musique de Lully ; prologue inchangé]. *Atys* semble avoir été représenté pour la première fois à Bruxelles le 16 juin 1695 ; BXL, AVB, AA, Correspondance commerciale de Francesco Gasparini, portefeuille n° 40.

⁸⁸ *Acis et Galatée, pastorale heroique en musique, représentée pour l'heureux jour de naissance de Charles II. roi d'Espagne devant Leurs Altesses Electorales de Bavière. Par l'Academie roiale de Musique*, Bruxelles, 7 nov. 1695, [I-V]-35 p., frontispice gravé par Harrewijn [livret de Jean-Galbert de Campistron et musique de Lully ; nouveau prologue dont la musique fut composée par Fiocco].

⁸⁹ *Bellerophon, tragedie représentée par l'Academie roiale de Musique. Pour l'heureux jour de naissance de Sa Majesté devant Leurs Altesses Electorales de Bavière*, Bruxelles, [François Foppens], 6 nov. 1696, 60 p., frontispice gravé par Harrewijn ; épître dédicatoire adressée par Fiocco au duc Maximilien-Emmanuel de Bavière [livret de Bernard Le Bovier de Fontenelle et Thomas Corneille, musique de Lully ; nouveau prologue intitulé « Les spectacles de Mars ou Les plaisir des heros » dont la musique fut composée par Fiocco]. Les livrets de l'opéra de *Bellérophon* furent imprimés chez Foppens ; trois exemplaires de luxe furent destinés à l'électeur de Bavière. Correspondance commerciale de Gasparini, *loc. cit.*

⁹⁰ *Phaeton, tragedie en musique, représentée par l'Academie roiale de Musique, devant Leurs Altesses Electorales de Bavière*, Bruxelles, [1696], 50 p., frontispice gravé par Harrewijn [livret de Quinault et musique de Lully ; prologue original abrégé].

⁹¹ *Armide, tragedie en musique, représentée par l'Academie roiale de Musique devant Leurs Altesses Elect. de Bavière*, Bruxelles, [Foppens], 1697, [I-II]-40 p., frontispice gravé par Harrewijn [livret de Quinault et musique de Lully ; absence de prologue]. *Armide* fut représenté pour la première fois à Bruxelles en juin 1697 ; les livrets ainsi que les affiches et les billets furent imprimés chez Foppens ; deux exemplaires de luxe furent destinés à l'électeur de Bavière et à son épouse. Correspondance commerciale de Gasparini, *loc. cit.*

⁹² Manuel COUVREUR, « Pietro Antonio Fiocco, un musicien vénitien à Bruxelles (1682-1714) », *Revue belge de musicologie*, 2001, n° 55, pp. 147-163.

⁹³ ID., « "Fait-on maintenant des prologues d'opéra en France ?" Flagornerie et propagande dans les prologues écrits pour Maximilien-Emmanuel et Joseph-Clément de Bavière (1692-1714) », dans *La pérdida de Europa. La guerra de Sucesión pour la Monarquía*

*Acis et Galatée*⁹⁴, *Alceste ou Le triomphe d'Alcide*⁹⁵ et *Roland*⁹⁶. On y joua également *l'Issé de Destouche*⁹⁷.

Conclusion

À Bruxelles, l'électeur de Bavière s'adapta aisément à l'étiquette espagnole dans un souci de visibilité accrue, tout en conservant son goût des arts et des plaisirs, reflet de son éducation bavaroise. Et pour cause : arrivé dans les Pays-Bas espagnols comme le représentant du monarque, il manœuvra dans le but de recueillir la succession d'Espagne pour son fils, le prince électoral Joseph-Ferdinand, et d'acquérir pour sa propre personne le gouvernement perpétuel, voire la souveraineté sur les Pays-Bas espagnols à la mort de Charles II. Étant vassal de l'empereur germanique, l'électeur ne pouvait prétendre à une éventuelle couronne royale qu'en dehors des frontières de l'Empire germanique.

Le contexte géopolitique et l'ambition propre au chef de la Maison de Bavière expliquent les nombreux déplacements qu'effectua Maximilien-Emmanuel dans le centre de Bruxelles au cours de ses deux séjours. Le prince entendait y renforcer le lien entre sa personne et l'ensemble de la population : la noblesse, la bourgeoisie, le clergé et le peuple. Ses sorties publiques devaient donc contribuer à asseoir son pouvoir, à le magnifier et à le mettre en représentation. Les espaces où se déroulaient ces rencontres devenaient le théâtre de ce lien privilégié. Selon toute vraisemblance, Maximilien-Emmanuel souhaitait un jour lui-même introniser les espaces de Bruxelles à travers le parcours qu'il en ferait, en les consacrant de son regard, tel un souverain qui fait son entrée triomphante⁹⁸.

de España, Bernardo J. GARCÍA GARCÍA (éd.), Madrid, Fundación Carlos de Amberes, à paraître en 2007.

⁹⁴ *Acis et Galatée, pastorale heroique en musique, représentée pour le jour de la naissance de Son Altesse Electorale de Baviere. Par l'Academie roiale de Musique*, Bruxelles, [Foppens], 11 juil. 1705, 33 p., frontispice gravé par Harrewijn, identique à celui du livret imprimé en 1695 [livret de Campistron et musique de Lully].

⁹⁵ *Alceste, ou Le triomphe d'Alcide, tragedie ; représentée devant Son Altesse Electorale de Baviere pour l'heureux jour de naissance de Sa Majesté, par l'Academie roiale de Musique le 19 decembre 1705*, Bruxelles, [Foppens], 1705, 47 p., frontispice monogrammé G. B. [Gaspard Bouttats] [livret de Quinault et musique de Lully] ; *Alceste ou Le triomphe d'Alcide, tragedie. Représentée devant Son Altesse Electorale de Baviere, par l'Academie roiale de Musique*, Bruxelles, [Foppens], 1706, 54 p.

⁹⁶ *Roland, tragedie. Représentée devant Son Altesse Electorale de Baviere, par l'Academie roiale de Musique*, Bruxelles, [Foppens], 1706, 54 p. [livret de Quinault et musique de Lully].

⁹⁷ *Issé, pastorale heroique en musique, représentée devant Son Altesse Electorale de Baviere*, Bruxelles, François Foppens, 1705, 42 p. [livret d'Antoine Houdar de La Motte et musique d'André Cardinal, dit Destouches].

⁹⁸ Louis MARIN, *Le portrait du roi*, Paris, Éd. de Minuit, 1981, p. 243.

Tableau 1
Églises où se rendit publiquement Maximilien-Emmanuel de Bavière au cours de ses deux séjours à Bruxelles et fréquence de ses visites par année

ÉGLISES	1692 (Du 26.03.)	1693	1694	1695	1696	1697	1698
Collégiale Saints-Michel-et-Gudule,							
église paroissiale et principale église de la ville	5	4	7	5	6	3	2
Église paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, ducal		1	1	1	2	2	4
et conventuelle – paroisse de la cour							
Église paroissiale Saint-Nicolas –	1	1					1
paroisse de la magistrature							
Église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle			1	2			1
Église paroissiale de Notre-Dame du Finistère				2			
Église paroissiale Sainte-Catherine	1	1	1	1		1	1
Église paroissiale Saint-Géry							
Église Notre-Dame de Bon Secours			1				
Église de la Madeleine		1	1	2	1		1
Église du couvent des Augustins			1	1	1		
Église du couvent des Bogards,							
religieux du tiers ordre de Saint-François							
Église du couvent des Capucins							
Église du couvent des Carmes déchaussés,	1		1	1	2	1	1
dit <i>Petits Carmes</i>							2
Église du couvent des Carmes chaussés,		1	1				
dit <i>Grands Carmes</i>							
Église du couvent des Dominicains		1	2	2			1
Chapelle du Rosaire, dite des Espagnols,	1	1	1				1
dans l'enceinte du couvent des Dominicains							
Église du couvent des Jésuites	1	2	3	2	1	3	3
Église du couvent des Minimes		2	1		1		
Église du couvent des Récollets		1	2	1	1	1	1
Église du couvent des Annonciades			1	1	1	1	1
Église du couvent des Chanoinesses augustines de la			1	1	1	1	1
fondation de Berlaumont							
Église du couvent des Bénédictines anglaises		1		1	1	1	1
Église du couvent des Carmélites		1			2		1
Chapelle du couvent des Lorraines							
Église du Grand Béguinage							1
Église de l'hôpital Saint-Laurent							
NOMBRE D'ÉGLISES DIFFÉRENTES	6	13	16	14	11	9	17
VISITÉES PAR ANNÉE OU PARTIE D'ANNÉE							

ÉGLISES	1699	1700	1701 (AU 23.03.)	1704 (DU 1.10.)	1705	1706 (AU 22.05.)
Collégiale Saints-Michel-et-Gudule, église paroissiale et principale église de la ville	4	7	3	2	4	3
Eglise paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, ducal et conventuelle – paroisse de la cour	4	5	2		3	3
Eglise paroissiale Saint-Nicolas – paroisse de la magistrature	1	1		1	1	
Eglise paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle		1			1	1
Eglise paroissiale de Notre-Dame du Finistère					1	
Eglise paroissiale Sainte-Catherine	1			1	1	
Eglise paroissiale Saint-Géry						1
Eglise Notre-Dame de Bon Secours						
Eglise de la Madeleine		1				
Eglise du couvent des Augustins	2	2			1	2
Eglise du couvent des Bogards, religieux du tiers ordre de Saint-François	1	1				
Eglise du couvent des Capucins						
Eglise du couvent des Carmes déchaussés, dits Petits Carmes	1	2	1		2	2
Eglise du couvent des Carmes chaussés, dits Grands Carmes	1					
Eglise du couvent des Dominicains	1	1	1		1	1
Chapelle du Rosaire, dite des Espagnols, dans l'enceinte du couvent des Dominicains	1	2		1	1	
Eglise du couvent des Jésuites	3	4	1	2	3	1
Eglise du couvent des Minimes	1	2				
Eglise du couvent des Récollets	2	1		1	1	
Eglise du couvent des Annonciades	1	1			1	1
Eglise du couvent des Chanoinesses augustines de la fondation de Berlaumont	1	1	1		1	1
Eglise du couvent des Bénédictines anglaises						
Eglise du couvent des Carmélites						
Chapelle du couvent des Lorraines						1
Eglise du Grand Béguinage						
Eglise de l'hôpital Saint-Laurent	1	1				
NOMBRE D'ÉGLISES DIFFÉRENTES	16	6	17	6	14	11
VISITÉS PAR ANNÉE OU PARTIE D'ANNÉE						

N.B. : Les sources ne précisant pas les églises visitées par l'électeur de Bavière le Jeudi saint, cette fête n'a donc pu être prise en compte dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 2
Présentation, dans l'ordre décroissant, du nombre de visites de Maximilien-Emmanuel de Bavière aux diverses églises bruxelloises

ÉGLISES	NOMBRE DES VISITES DANS L'ORDRE DÉCROISSANT
1. Collégiale Saints-Michel-et-Gudule, église paroissiale et principale église de la ville	55
2. Église du couvent des Jésuites	29
3. Église paroissiale Saint-Jacques sur Coudenberg, ducale et conventuelle – paroisse de la cour	28
4. Église du couvent des Carmes chaussés, dits Petits Carmes	16
5. Église du couvent des Augustins	13
6. Église du couvent des Récollets	12
7. Église du couvent des Dominicains	11
8. Église du couvent des Chanoinesses augustines de la fondation de Berlaumont	10
9. Chapelle du Rosaire, dite des Espagnols, dans l'enceinte du couvent des Dominicains	9
10. Église paroissiale Sainte-Catherine	9
11. Église du couvent des Annonciades	8
12. Église paroissiale Saint-Nicolas – paroisse de la magistrature	7
13. Église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle	7
14. Église du couvent des Minimes	7
15. Église du couvent des Bénédictines anglaises	6
16. Église du couvent des Bogards, religieux du tiers ordre de Saint-François	5
17. Église du couvent des Carmélites	4
18. Église paroissiale de Notre-Dame du Finistère	3
19. Église du couvent des Carmes chaussés, dits Grands Carmes	3
20. Église de l'hôpital Saint-Laurent	2
21. Église paroissiale Saint-Géry	1
22. Église Notre-Dame de Bon Secours	1
23. Église de la Madeleine	1
24. Église du couvent des Capucins	1
25. Église du Grand Béguinage	1
26. Chapelle du couvent des Lorraines	1
TOTAL : 26 ÉGLISES DIFFÉRENTES	TOTAL : 250 VISITES

Répartition géographique des églises bruxelloises où se rendit publiquement Maximilien-Emmanuel de Bavière ; la numérotation fait référence au tableau 2. Anonyme, *Brussel*, vers 1750, plan manuscrit aquarellé, échelle 1/1 300, H. 185 x L. 300 cm, BXL, AVB, grand plan n° 3.

Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal *

Christophe LOIR

Introduction

En 1770, Bruxelles présente encore le visage d'une ville médiévale enserrée dans ses remparts et composée de rues étroites et sinueuses, le long desquelles s'élèvent des façades à pignon. Après le bombardement de 1695, des projets de reconstruction avaient été élaborés pour moderniser la ville, mais les particularismes avaient souvent empêché la réalisation des imposants aménagements urbains souhaités par le gouverneur général Maximilien-Emmanuel de Bavière ¹. Seuls quelques bâtiments et artères offraient alors une touche de modernité : la façade de la maison dite des Ducs de Brabant sur la Grand-Place, celle du théâtre de la Monnaie (aujourd'hui détruite), la place et la rue de Bavière (actuelles place et rue de Dinant), ou la façade de la Grande Boucherie sur le marché aux Herbes (également détruite).

Ce n'est qu'au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles que l'espace urbain bruxellois allait être radicalement bouleversé. Deux ensembles architecturaux inaugurent ces transformations. En 1770, ils ne sont encore qu'à l'état de projets. Dans le bas de la ville, un entrepreneur bruxellois, Josse Massion, vient d'acquérir le terrain d'une blanchisserie en vue de réaliser un projet de lotissement. Dans le haut de la ville,

* Cette contribution complète celle de Brigitte d'Hainaut-Zveny, « Des parcours dans un dispositif symbolique », publiée dans ce même volume.

¹ Sur Maximilien-Emmanuel de Bavière, voir la contribution de Jean-Philippe Huys, « Le prince dans la ville. Les sorties de Maximilien-Emmanuel de Bavière à Bruxelles autour de 1700 », publiée dans ce même volume. Sur les travaux entrepris suite au bombardement de 1695, voir Maurice CULOT, Éric HENNAUT, Marie DEMANET et Caroline MIEROP, *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'ensuivit, 1695-1700*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1992.

le duc Charles d'Ursel, gouverneur militaire de Bruxelles, propose de transformer en esplanade militaire, la place des Bailles, restée à l'état de ruines depuis l'incendie du palais en 1731. En 1772, Massion est exproprié par le Magistrat de la Ville qui confiera à son ingénieur et architecte, Claude Fisco, la réalisation d'une place résidentielle : la place Saint-Michel (actuelle place des Martyrs)². Quant au projet d'esplanade du duc d'Ursel, il sera abandonné par le gouvernement au profit d'un ensemble monumental composé d'une place royale et d'un parc bordé de quatre rues : le quartier Royal. Les travaux débutent sur les terrains de l'ancienne blanchisserie et sur ceux de l'ancienne place des Bailles, respectivement en 1774 et 1775. Plus modeste, la place des Martyrs sera finie en 1776. Quant au quartier Royal, le chantier sera à peu près terminé en 1783³.

Ces deux ensembles architecturaux, le quartier Royal et la place des Martyrs, représentent une étape majeure dans l'histoire de l'espace urbain bruxellois. Ils témoignent d'une politique de modernisation de la ville, caractéristique du siècle des Lumières. La plupart des souverains européens entament alors de vastes travaux urbanistiques dans leur capitale : Victor-Amédée II à Turin, Auguste II à Dresde et Philippe V à Madrid, durant la première moitié du XVIII^e siècle ; Louis XV à Paris, Joseph I^{er} à Lisbonne, Stanislas Leszczyński à Nancy, Frédéric II à Berlin, Gustave III à Stockholm et Catherine II à Saint-Petersbourg durant la seconde moitié du siècle⁴. Ces importants travaux étaient alors qualifiés d'« embellissements ». Ce terme, utilisé dans un sens bien plus large qu'uniquement esthétique, qualifie l'ensemble des règles et techniques, des conceptions et des réalisations ayant pour but d'améliorer l'organisation tout autant que l'apparence des villes. Il témoigne de l'intérêt porté à la salubrité, à la circulation et à la commodité dans la ville. Il s'apparente à ce que

² Sur la place des Martyrs, voir Edgard GOEDLEVEN, *Het Martelaarsplein te Brussel. Gedenkteken van de Belgische onafhankelijkheid en zetel van de Vlaamse Regering*, Bruxelles, Lannoo, 1996 et *La place des Martyrs*, D'HAINAUT-ZVENY (éd.), Bruxelles, CFC-Éd., 1994.

³ Sur le quartier Royal, voir D'HAINAUT-ZVENY, « Du palais de Bruxelles à la place Royale. Évolution des figures architecturales du pouvoir sur le Coudenberg (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin de la classe des beaux-arts*, 2000, 6^e série, t. 11, pp. 31-79 ; ID., « Un exemple de mise en scène urbaine : la place Royale de Bruxelles (1774-1784), allégorie d'un nouveau rapport politique au siècle des Lumières », dans *Performing arts in the Austrian 18th century : new direction in historical and methodological research*, Jaak VAN SCHOOR, Christel STALPAERT et Bram VAN OOSTVELDT (éds), Gand, University of Ghent, 1999, pp. 51-66 ; Didier DISENHAUS, « La conception du "nouveau" parc de Bruxelles, 1774-1782 », *Parcs, jardins et forêts au XVIII^e siècle, Études sur le XVIII^e siècle*, 1997, vol. 25, pp. 29-38 ; Édith BEETZ, « Joachim Zinner (1742-1814) : biographie d'un jardinier mal connu », *Parcs, jardins et forêts au XVIII^e siècle, Études sur le XVIII^e siècle*, 1997, vol. 25, pp. 9-28 ; *Le quartier Royal*, Arlette SMOLAR-MEYNART et André VANRIE (éds), Bruxelles, CFC-Éd., 1998 ; Xavier DUQUENNE, *Le parc de Bruxelles*, Bruxelles, CFC-Éd., 1993 ; Paul SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la cour de Bruxelles*, t. 3 : *Le palais royal du Coudenberg du règne d'Albert et Isabelle à celui d'Albert I^{er}, roi des Belges*, Bruxelles, Palais des académies, 1934, 2^e série, t. 6 ; Guillaume DES MAREZ, *La place Royale à Bruxelles. Genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1923, 2^e série, t. 1, fasc. 3.

⁴ Voir *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, Alexandre GADY et Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS (éds), Nancy, Artlys, 2005.

l'on nommera, à la fin du siècle suivant, l'urbanisme ⁵. Il s'agit donc de réorganiser la ville selon un plan régulier et d'élever, le long de larges artères rectilignes et de places géométriques, des façades à l'architecture uniforme. Ces quartiers rénovés ou nouvellement construits offrent souvent l'occasion d'une mise en scène du pouvoir. Les formules utilisées sont nombreuses : façades monumentales de lieux emblématiques, monuments représentatifs de l'autorité du prince, création de perspectives symboliques, dénominations faisant référence aux différentes autorités, etc.

Le quartier Royal et la place des Martyrs à Bruxelles sont de remarquables exemples des embellissements entrepris dans les villes européennes au siècle des Lumières. L'élite de la société bruxelloise, habituée à voyager à l'étranger, retrouvait dans ces quartiers les caractéristiques de l'architecture moderne qu'elle avait pu voir à Londres, à Vienne ou à Paris. C'est d'ailleurs cette élite, formée d'aristocrates, de rentiers et de riches négociants, qui y fera construire des hôtels particuliers. Pour la grande majorité de la population, ce type de lieux ne fait pas partie de leur culture urbaine et traverser ces espaces, c'est découvrir une architecture différente, éprouver de nouvelles sensations et pratiquer de nouvelles activités ⁶. Le quartier Royal, plus encore que la place des Martyrs, a joué ce rôle. Il se distingue, en effet, par son ampleur : quarante hectares, soit près d'un dixième de la superficie totale de la ville *intra muros*. Parce qu'elle est placée sur la Chaussée (*Steenweg*), c'est-à-dire l'axe principal permettant de traverser la ville d'Est en Ouest, tout habitant, ou presque, est amené à traverser la place Royale occasionnellement, voire quotidiennement. Comptant nombre d'hôtels particuliers et sièges d'organes du gouvernement des Pays-Bas et du duché de Brabant, le quartier Royal est habité par une population composée d'aristocrates, de domestiques à leur service, de fonctionnaires et de professions libérales ⁷. Quant aux étrangers de passage, grâce au développement du tourisme, leur nombre croît fortement à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle. Les guides de voyages publiés à leur intention mettent en valeur le quartier Royal. Nombreux sont les étrangers à visiter, voire à loger dans ce nouveau quartier, devenu très vite un haut lieu touristique bruxellois ⁸.

⁵ Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Paris, Picard (coll. « Villes et sociétés »), 1993 et Philippe GENESTIER, « Embellissement », dans *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (éds), Paris, Presses universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2005, pp. 324-325.

⁶ La façon d'éprouver et d'apprécier un paysage ou un environnement architectural n'est pas qu'une question individuelle ; elle se modifie au cours des siècles. Sur l'historicité du rapport de l'homme au paysage, voir Alain CORBIN, *L'homme dans le paysage. Entretien avec Jean Lebrun*, Paris, Textuel, 2001. Sur les variations du rapport à la culture selon le milieu social, le genre ou la nationalité, voir les ouvrages consacrés aux *Cultural Studies*, notamment : Armand MATTELART et Érik NEVEU, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La découverte (coll. « Repères »), 2003.

⁷ Claude BRUNEEL et Luc DELPORTE, « Approche socio-professionnelle de la population bruxelloise en 1783 », *Revue du Nord*, 1997, t. 79, n° 320-321, pp. 463-494.

⁸ Sur le parcours touristique à Bruxelles, voir la contribution de Kim BETHUME, « Parcours touristiques à Bruxelles au XVIII^e siècle », publiée dans ce même volume. Dans l'historiographie déjà fort riche des études sur le tourisme, épinglons, pour cette période, l'ouvrage de Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris,

Le quartier Royal, à la fois impressionnant par son ampleur et incontournable par sa situation, se présente donc comme un élément majeur du paysage bruxellois à la fin du siècle des Lumières. Il est essentiel d'étudier la modernité qu'a pu représenter cet espace urbain pour les Bruxellois de l'époque.

Une perspective urbaine

La majorité des personnes accédant au quartier Royal viennent du bas de la ville. Elles remontent la rue Montagne de la cour. La place Royale est d'ailleurs structurée par rapport à cet axe de pénétration qui arrive par le centre du côté occidental de la place. Avant même d'atteindre le haut de cette rue, deux éléments de la place Royale s'offrent à la vue du badaud : la statue du gouverneur général et, à l'arrière-plan de celle-ci, la façade de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg. La perspective monumentale vise ainsi à mettre en valeur deux des principaux éléments symboliques du nouveau quartier : une image du prince et un édifice du culte. Dans le mémoire accompagnant son deuxième projet pour la façade de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, l'architecte français Jean-Benoît-Vincent Barré évoque la difficulté de devoir prendre en compte les différents points de vue et l'importante dénivellation de la rue Montagne de la cour par laquelle on accède à la place :

Je crois impossible de pouvoir décorer avantageusement et avec une égale proportion un portail vu de la place Royale et du bas de la Montagne de la cour, car pour être vu de la place, l'ordre ne peut partir que du dessus d'un certain nombre de marches pour pouvoir donner une grande proportion et de la noblesse aux colonnières [*sic*, pour colonnifères]. Dans le cas différent on est obligé d'employer un ordre de moyenne grandeur sur un pied d'estal trop élevé ⁹.

Outre la dénivellation du terrain, c'est le tracé ancien de la rue Montagne de la cour qui pose problème. La sinuosité de cette artère limite la perspective et seule la dernière centaine de mètres offre un coup d'œil commode ¹⁰. Toutefois, même limitée, cette perspective marque une étape importante dans l'espace bruxellois. Elle inaugure, dans cette ville, une scénographie urbaine déjà largement en usage dans différentes autres villes européennes. L'effet perspectif, en arrivant de la rue Montagne de la cour, a non seulement fait l'objet d'une attention particulière de la part des architectes qui ont conçu l'ensemble, mais également de la part des dessinateurs et des graveurs qui ont ensuite reproduit cette vue. Bien sûr, depuis la Renaissance, la perspective classique permet de transposer, sur un plan, un espace à trois dimensions. Mais cette méthode ne rend pas assez l'effet perspectif de la place Royale perçu par les contemporains. Ainsi

Fayard, 2003. Sur les guides de voyages, voir *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle : villes, paysages, voyages*, Gilles CHABAUD (e.a.) (éds), Paris, Belin (coll. « Mappemonde »), 2000, ainsi que Christophe LOIR et Serge JAUMAIN, « Les guides de voyages : une source pour l'histoire de Belgique », *Archives et bibliothèques de Belgique*, 2003, n° 74/1-4, pp. 11-34.

⁹ *Mémoire accompagnant le deuxième projet de façade du portail de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, dressé par l'architecte Jean-Benoît-Vincent Barré, fin août 1775, publié in extenso par DES MAREZ, op. cit., pp. 118-119.*

¹⁰ Si l'on tient également compte du dégagement qu'offre la place Royale – soixante-dix-sept mètres – on peut estimer la longueur de la perspective sur l'église à près de deux cents mètres.

utilisent-ils un procédé relativement récent mais déjà très à la mode pour les vues de ville : la vue d'optique. En regardant la reproduction dessinée ou gravée à travers une boîte munie de miroirs créant divers effets d'optique, le spectateur perçoit des effets perspectifs accentués. La place Royale, mais aussi le parc de Bruxelles et la place des Martyrs, sont abondamment reproduits par ce procédé ¹¹.

À l'époque de la création du quartier Royal, la perspective ne fait pas encore partie de la culture visuelle urbaine des Bruxellois ¹². La conception flamande de l'espace, héritée du gothique tardif, caractérise encore le paysage de Bruxelles, comme celui de nombreuses autres villes belges de l'époque. L'espace y est conçu comme un milieu ambiant non structuré par la perspective ¹³. Dans le Bruxelles des années 1770, il n'est pas possible de jouir de vues d'ensemble ou de perspectives. Le parcours dans la ville offre exclusivement une succession d'angles de vue obliques. Même les principaux bâtiments ne sont pas mis en valeur par un dégagement suffisant devant leur façade principale ou par le percement, dans l'axe, d'une large rue rectiligne ¹⁴.

La perspective monumentale change fondamentalement la perception visuelle mais aussi les critères de hiérarchisation des édifices dans la ville. Avant la création de la place Royale, dans l'espace bruxellois, un bâtiment s'impose essentiellement par sa hauteur. C'est ainsi que se dressent la tour de l'hôtel de Ville, celles des édifices du culte telle la collégiale Sainte-Gudule, et même les tourelles des principaux hôtels particuliers. La perspective monumentale inaugurée à la place Royale remplace cette hiérarchie verticale traditionnelle par une hiérarchie horizontale. Ce n'est plus la hauteur des tours mais la longueur de la perspective donnant sur la façade principale qui hiérarchise les édifices. Pour simplifier, avant la création du quartier Royal, plus un édifice est élevé, plus il est important ; au quartier Royal, plus un édifice est dégagé, plus il est important. Ce sont désormais les façades monumentales avec perspective et non plus les tours qui servent de repères visuels urbains ¹⁵. La perspective monumentale depuis la rue Montagne de la cour s'accompagne donc d'un

¹¹ Sur les vues d'optique, voir Claudine DELTOUR-LEVIE, *La Belgique en vues d'optique XVIII^e-XIX^e siècles*, catalogue d'exposition, Bruxelles, Musées royaux d'art et d'histoire, 2006.

¹² Sur l'histoire de la perception visuelle et de la perspective en particulier, voir Carl HAVELANGE, *De l'œil et du monde : une histoire du regard au seuil de la modernité*, Paris, Fayard, 1998 ; Françoise SIGURET, *L'œil surpris. Perception et représentation dans la première moitié du XVII^e siècle*, nouvelle éd. revue et augmentée, Paris, Klincksieck, 1993 et plus particulièrement le chapitre « Urbanisme et architecture », pp. 79-90.

¹³ Sur l'espace flamand, voir les réflexions de Paul PHILIPPOT, *Jalons pour une méthode critique et une histoire de l'art en Belgique*, Bruxelles, La part de l'œil, 2005, particulièrement « L'espace flamand et l'architecture des Pays-Bas espagnols », pp. 239-274 ; « Du baroque au néo-classicisme dans la Belgique autrichienne 1713-1794 », pp. 275-308 et « L'architecture à Bruxelles au XIX^e siècle : les formes et l'espace », pp. 341-376.

¹⁴ Sur les dégagements des églises dans l'espace urbain du XVIII^e siècle, voir Jörg GARMS, « L'église dans la ville en Europe au XVIII^e siècle », dans *De l'esprit des villes...*, op. cit., pp. 109-127.

¹⁵ Sur les repères visuels dans la ville, voir Paul CLAVAL, *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin-VUEF (coll. « U-Géographie »), 2003, particulièrement le chapitre 8 : « S'orienter et se reconnaître », pp. 114-131.

nouveau langage urbanistique qui a de quoi surprendre nombre de Bruxellois, peu habitués à ce type de scénographie urbaine.

Une scène à l'antique

La perspective urbaine offerte sur la place Royale impressionne d'autant plus les passants que les éléments mis en valeur sont inhabituels dans le paysage bruxellois. On découvre en effet une statue en pied, habillée à l'antique et, à l'arrière, une façade évoquant un temple grec.

La statue représente le gouverneur général, Charles de Lorraine, en *imperator* romain, c'est-à-dire en chef d'armée. Il est revêtu du *thorax* (cuirasse de cuir), d'un ceinturon auquel est suspendu un glaive, d'un tablier en cuir découpé en *pteruges* (bandes verticales) et de *caligæ* (sandales). Sur son épaule gauche repose un *paludamentum* (manteau que portait l'*imperator* vainqueur). Son bras droit est tendu et il tient, dans la main, le bâton de commandement. La main gauche est placée près du pommeau du glaive. Seul détail contemporain : la perruque ¹⁶. Quant à la façade monumentale, elle évoque un temple antique. Sur un perron, en avant de l'alignement général des façades, se dresse un portique hexastyle composé de colonnes corinthiennes monumentales, à fût cannelé et rudenté, placées sur un piédestal élevé. Ce portique est couvert d'une voûte en berceau ornée de caissons et de rosaces. Les six colonnes soutiennent un entablement à frise nue surmonté d'un fronton triangulaire, à corniche et rampants à modillons, originellement orné d'une représentation sculptée du *Sacrifice de la messe* ¹⁷.

La référence à l'Antiquité n'avait jamais été si prégnante dans l'espace public bruxellois ¹⁸. Certes, des divinités antiques et des empereurs romains peuplent la ville, tels Minerve sur la fontaine de la place du Grand Sablon, Apollon, Tibère, Trajan et autres sur les façades des maisons de la Grand-Place ¹⁹. Les personnages antiques – ou

¹⁶ Sur la statue de Charles de Lorraine, voir D'HAINAUT-ZVENY, « Fêtes, festivités et réjouissances sous le gouvernement de Charles de Lorraine », dans *Charles-Alexandre de Lorraine. Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, catalogue de l'exposition Europalia-Autriche, Bruxelles, Palais de Charles de Lorraine, 1987, pp. 115-136 ; Leo DE REN, « Het standbeeld van Karel Alexander van Lotharingen te Brussel. Een verloren werk van P.A. Verschaffelt (1710-1793) », *Antiek*, 1982, n° 17, pp. 73-88 ; Marcel Hoc, « Histoire d'une statue Charles de Lorraine à Bruxelles », *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 1966, n° 25, pp. 51-70 ; Louis-Prosper GACHARD, « Jubilé du prince Charles de Lorraine, 1769-1775 », *Revue de Bruxelles*, avr. 1840, pp. 49-99.

¹⁷ Sur les transformations du fronton au XIX^e siècle, voir Judith OGONOVSKY, « La décoration du fronton de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles », *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie*, 1985, n° 7, pp. 73-84.

¹⁸ Voir LOIR, « L'art antique dans la rue ! Le quartier Royal à Bruxelles au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles », dans *L'Antiquité au service de la modernité ? La réception de l'Antiquité classique en Belgique au XIX^e siècle*, actes du colloque de l'Université libre de Bruxelles-Musée royal de Mariemont, 27-29 avr. 2005, à paraître.

¹⁹ Sur la fontaine de la place du Grand Sablon, voir Marie THEUNISSEN-FAIDER, « La fontaine de Minerve au Grand Sablon à Bruxelles », *Bulletin de la Fédération des professeurs de grec et de latin*, mars-avr. 1995, n° 96. Sur les décorations de la façade de la Grand-Place, voir *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, Vincent HEYMANS (éd.), Bruxelles, CFC-Éd., 2002.

à l'antique – y côtoient cependant nombre d'autres symboles, figures allégoriques et historiques, saints protecteurs, enseignes et inscriptions diverses. Deux gouverneurs généraux, Maximilien-Emmanuel de Bavière, puis Charles de Lorraine, ont déjà été statufiés à l'antique sur l'espace public, mais ces œuvres étant placées au-dessus de la maison de la corporation des Brasseurs sur la Grand-Place, les passants ne pouvaient en distinguer clairement les détails vestimentaires ²⁰. Des pilastres décorent certaines façades de maisons bruxelloises, mais les colonnes et les ordres aux strictes proportions classiques sont à peu près inexistantes. Bref, dans le Bruxelles des années 1770, aucun coup d'œil n'offrait une évocation de l'Antiquité aussi accessible, explicite et exclusive que celui de la statue de Charles de Lorraine devant l'église Saint-Jacques sur Coudenberg.

Cette statue et l'édifice qui lui sert de décor n'innovent donc pas seulement par leur thématique mais également par leur typologie. Les églises et les statues sont fréquentes dans le paysage bruxellois de l'époque. Cependant, sur la place Royale, ces éléments sont assez particuliers. Nous l'avons déjà souligné, la mise en valeur par une perspective horizontale de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg tranche par rapport à l'élan vertical des églises bruxelloises. Par cette mise en scène et le style à l'antique, la fonction de cet édifice ne devait pas être aisément identifiable par les Bruxellois. La représentation sculptée du sacrifice de la messe dans le tympan du fronton, que le passant distinguait en se rapprochant, l'aidait alors à rattacher ce bâtiment à un édifice du culte. Quant à la statue, le simple portefaix ou la servante qui la découvrait, devait être surpris qu'aucun jet d'eau n'en jaillisse. À cette époque, en effet, les sculptures placées dans l'espace bruxellois sont monumentales, c'est-à-dire intégrées à un édifice – telle la statue équestre du gouverneur général au-dessus de la maison de la corporation des Brasseurs – ou elles servent à orner des fontaines – telles celle du Grand Sablon ou le célèbre Manneken-Pis ²¹. Dans le cas de la place Royale, il s'agit d'une statue en pied indépendante, c'est-à-dire que l'œuvre n'est pas conçue pour s'intégrer à un édifice ni à aucun autre monument. La statue de Charles de Lorraine inaugure ainsi une nouvelle typologie : la statuaire publique. Celle-ci connaîtra, au

²⁰ La statue équestre de Charles de Lorraine est offerte en 1752 par la corporation des Brasseurs, qui la place sur sa maison, à la Grand-Place de Bruxelles. Cette statue remplace celle de Maximilien-Emmanuel de Bavière, élevée en 1697. Sur ces statues, voir Alexandre-G. DEMANET, « Note sur la statue de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, placée en 1697 sur la maison des Brasseurs, à Bruxelles », *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1879, n° 18, pp. 42-49. Le mécénat artistique de Maximilien-Emmanuel de Bavière mené dans les Pays-Bas méridionaux et dans le Nord de la France est étudié par Jean-Philippe Huys, chercheur à l'Université libre de Bruxelles, dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours. Je le remercie pour les informations qu'il m'a communiquées concernant les statues élevées sur la maison de la corporation des Brasseurs.

²¹ Voir Jacques VAN LENNEP, « Les statues et monuments de Bruxelles avant 1914 », dans *Les sculptures de Bruxelles*, Patrick DEROM (éd.), Anvers-Bruxelles, Pandora-Galerie Patrick Derom, 2000, t. 1, pp. 181-274, ici pp. 13-14, ainsi que Manuel COUVREUR, Anne DEKNOP et Thérèse SYMONS, *Manneken-Pis. Dans tous ses états*, Bruxelles, Musée de la Ville de Bruxelles (coll. « Historia Bruxellæ »), 2005.

siècle suivant, un développement impressionnant dont témoignent encore nombre de statues élevées sur les places publiques ²².

Si la vue de cette statue et de cette église a dû surprendre une grande partie du peuple, l'élite bruxelloise et les étrangers de passage y retrouvaient le décor qu'ils avaient pu découvrir dans d'autres capitales européennes où les portiques et les princes à l'antique peuplaient déjà la ville. Les Louis XIV et Louis XV trônaient, par exemple, en *imperator* romain, au milieu des places royales françaises ²³. Les façades d'églises à portique imitant les temples antiques étaient de plus en plus fréquentes dans le paysage urbain de l'époque ; pensons à l'église Saint-Charles de Vienne (1716-1729), à l'église Saint-Martin in the Fields à Londres (1721-1726) et à l'édifice qui deviendra le modèle par excellence, l'église Sainte-Geneviève (actuel Panthéon) à Paris dont les travaux commencèrent en 1764 ²⁴.

Une place régulière et uniforme

Arrivé en haut de la rue Montagne de la cour, le passant découvre l'entièreté de la place Royale. Au moment de la réalisation de cet ensemble, Bruxelles compte une dizaine de places publiques ²⁵. Ce nombre varie selon les critères utilisés par les auteurs de l'époque. En 1785, Théodore-Augustin Mann en mentionne dix, outre la place Royale et la place des Martyrs. Il s'agit de la Grand-Place, de la place de la Monnaie, des places du Grand et du Petit Sablon, de la place de Louvain, de la place des Wallons, de celle du Marché aux grains (actuelle place du Vieux Marché aux grains), de la place du Vieux Marché (à l'emplacement de l'actuelle place Anneessens), ainsi que du Cantersteen et de la place de la Vieille Halle aux blés ²⁶.

La place Royale se distingue de ces places par son plan, sa déclivité et les bâtiments qui l'entourent. Comme la place des Martyrs, elle présente en effet un plan géométrique régulier, une surface plane et une architecture uniforme. Les autres places publiques se caractérisent, quant à elles, par un plan irrégulier, une déclivité plus ou moins importante, et une architecture parfois très hétéroclite. Elles se sont formées

²² Sur la statuaire publique, voir *La statuaire publique au XIX^e siècle*, Ségolène LE MEN et Aline MAGNIEN avec la participation de Sophie SVALBERG (éds), Paris, Monum-Éd. du Patrimoine, 2005.

²³ Sur les places royales françaises, voir Andreas KÖSTLER, *Place Royale. Metamorphosen einer kritischen Form des Absolutismus*, Munich, Fink, 2003 et Richard Louis CLEARY, *The Place Royale and Urban Design in the Ancien Regime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

²⁴ GARMS, *op. cit.*, pp. 109-127.

²⁵ Sur l'histoire des places publiques, voir *La place publique urbaine (XIX^e-XXI^e siècles)*, actes du colloque de l'Université d'Artois tenu en mai 2004, à paraître.

²⁶ Théodore-Augustin MANN, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles, et de ses environs ; avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, 2^e partie : *Description de Bruxelles, ou État présent, tant ecclésiastique que civil, de cette ville*, Bruxelles, Lemaire, 1785, p. 209. L'auteur établit une hiérarchie entre les places « principales » (place Royale, places du Grand et du Petit Sablon, Grand-Place, place de la Monnaie, place des Martyrs), les places « moins considérables » (place de Louvain, place des Wallons ainsi que celles du Marché aux grains et du Vieux Marché) et les places que « quelques-uns ajoutent » dans cette liste (Cantersteen et Vieille Halle aux blés).

de manière plutôt spontanée au fil des siècles, alors que la place Royale et la place des Martyrs sont planifiées. Les autorités publiques ont parfois tenté d'uniformiser et de régulariser les places anciennes par des réglementations touchant les façades et la voirie publique, mais les résultats restent limités. Le cas de la Grand-Place est significatif. Suite au bombardement de 1695, les autorités ont pris des mesures en vue de la régularisation de la place et de la normalisation des façades. Tout en se rapprochant de la forme rectangulaire, le plan reste cependant irrégulier. Quant à l'architecture, malgré le souhait du gouverneur général d'uniformiser les façades, seule celle de la maison dite des Ducs de Brabant – en fait un ensemble de sept maisons – présente une architecture régulière. Le reste de la place se compose de différents styles architecturaux, du gothique du ^{xv}^e siècle – l'hôtel de Ville – au baroque de la fin du ^{xvii}^e siècle – les maisons des corporations – en passant par la Renaissance du ^{xvi}^e siècle – la « maison du Roi » (la restauration du ^{xix}^e siècle a, depuis, totalement transformé l'édifice originel). Seule la place de Bavière (actuelle place de Dinant) avait été planifiée au début du ^{xviii}^e siècle. Elle présente ainsi un plan plus régulier que les places précédentes ²⁷. Plutôt réduite et occupée par un bâtiment placé en son centre, elle n'est cependant généralement pas reprise comme place publique dans les ouvrages de l'époque ²⁸.

La place Royale, avec son étendue assez vaste – environ 77 mètres sur 113 mètres – et sa forme parfaitement rectangulaire, introduit donc une régularité remarquable dans le paysage des places publiques bruxelloises ²⁹.

Le plan de la place Royale innove en outre par la disposition et la largeur des artères qui y aboutissent. On y accède, non par les angles, comme dans les places médiévales, mais par des axes médians. La rue Montagne de la cour, la rue Royale et le passage des Colonnes (à l'emplacement du début de l'actuelle place de la Régence) sont en effet placés au milieu des côtés Ouest, Nord et Sud. Seule exception : la rue de Namur à laquelle on accède par un portique placé à l'angle Sud-Est de la place. L'importance des trois axes médians est marquée par leur largeur, près de 20 mètres, c'est-à-dire nettement plus que les rues de l'époque. Cette différence de largeur par rapport à la voirie bruxelloise traditionnelle était particulièrement perceptible en venant de la rue Montagne de la cour. Sur les dernières dizaines de mètres avant d'arriver sur la place, cette artère sinueuse se rectifiait et s'élargissait, annonçant ainsi une nouvelle monumentalité dans la ville.

Distribuer les accès à une place au milieu des côtés et leur donner une largeur assez considérable permet d'aménager des perspectives urbaines. Ces perspectives – nous l'avons vu dans le cas d'une arrivée par la rue Montagne de la cour – offrent des points de vue sur la place qui font souvent l'objet d'une mise en scène particulière. À l'inverse, depuis le centre de la place, ces perspectives offrent des vues vers l'environnement urbain. La place n'est donc plus « fermée » mais « ouverte » sur cet

²⁷ Sur la place de Bavière, voir CULOT, HENNAUT, DEMANET et MIEROP, *op. cit.*, pp. 228-242.

²⁸ Mann n'en fait par exemple pas mention dans la liste des places publiques bruxelloises.

²⁹ Sur la notion de régularité des espaces urbains, voir *La ville régulière. Modèles et tracés*, Xavier MALVERTI et Aleth PICARD (éds), Paris, Picard (coll. « Villes et sociétés »), 1997.

environnement qui, dès lors, fait également l'objet d'un aménagement particulier ³⁰. Ainsi, depuis le centre de la place Royale, le passant pouvait notamment apercevoir trois perspectives. La première, au Sud, offrait une vue sur deux piédroits ornés de trophées militaires et reliés, par des arcades cintrées et grillagées, aux deux hôtels de la place Royale. Quelques mètres plus loin, se dressait le passage des Colonnes, c'est-à-dire une colonnade en hémicycle de cinq travées. Des arbres plantés à l'arrière de cette colonnade fermaient la vue. La seconde perspective, au Nord – du côté de la rue Royale – donnait, comme aujourd'hui, sur une des entrées du parc. Cette dernière est toujours constituée de deux piédroits couronnés d'un fruit d'acanthé et reliés, par une grille, à deux piédestaux d'une hauteur de cinq mètres, supportant chacun un groupe sculpté. À l'arrière de cette construction se situe, dans l'axe, une des allées du parc bordée d'arbres. La troisième perspective, à l'angle Sud-Ouest de la place Royale, présentait, comme aujourd'hui, au premier plan, un portique identique aux trois autres qui ferment les angles de la place. Il se compose toujours d'un portail rectangulaire flanqué de deux arcades cintrées, originellement grillagées. Une balustrade surmontée de vases couronne l'ensemble. À travers les arches de ce portique, on aperçoit la façade du palais de Charles de Lorraine, élevée peu avant la réalisation de la place Royale ³¹. Bien qu'elles ne soient pas identiques, ces trois perspectives – vers le Sud, le Nord et le Sud-Ouest de la place Royale – présentent plusieurs points communs. Vers le parc et le passage des Colonnes, on trouve, à l'avant-plan, la formule des piédroits surmontés de décorations sculptées et, à l'arrière-plan, des plantations. Entre le passage des Colonnes et le portique vers le palais, les arcades cintrées et grillagées sont fort similaires ; elles font d'ailleurs, dans les deux cas, la liaison avec l'architecture du rez-de-chaussée des hôtels de la place Royale. À l'arrière-plan, le portique en hémicycle du passage des Colonnes rappelle la façade en hémicycle du palais de Charles de Lorraine. Quant aux trophées militaires sur les piédestaux devant le passage des Colonnes, ils rappellent ceux placés au-dessus de la façade du palais.

Ces perspectives aménagées indiquent au passant ce qu'il découvrira, s'il emprunte telle ou telle direction. Côté Sud, la perspective relativement courte fermée par les plantations serrées d'arbres derrière le passage des Colonnes trahit la présence d'un chemin très étroit, voire d'un cul-de-sac. Au Sud-Ouest, la perspective légèrement plus longue centrée sur le palais informe uniquement de la présence, dans cette

³⁰ Les premiers projets pour la place Royale envisageaient la fermeture des différents axes : une clôture du côté de la rue Royale, un corps de bâtiments à l'emplacement du passage des Colonnes et un arc de triomphe du côté de la rue Montagne de la cour. Voir DES MAREZ, *op. cit.*, planches IV et V.

³¹ Sur le palais de Charles de Lorraine, voir Claudine LEMAIRE, « Le palais de Charles de Lorraine », dans Claire DUMORTIER, Claude SORGELOOS (e.a.), *Le XVIII^e siècle dans le palais de Charles de Lorraine. Collections de la Bibliothèque royale de Belgique et des Musées royaux d'art et d'histoire*, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 22-34 ; Alain JACOBS, « La rotonde du palais de Charles-Alexandre de Lorraine à Bruxelles, analyse structurelle et esthétique », *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie*, 1997, n° 19, pp. 129-139 ; Victor-G. MARTINY, « Charles de Lorraine. Le bâtisseur, ses architectes et la chapelle Royale à Bruxelles », dans *Charles-Alexandre de Lorraine..., op. cit.*, pp. 22-48 ; LEMAIRE, *Le palais de Charles de Lorraine 1750-1780*, Bruxelles, Crédit communal, 1982.

direction, d'un bâtiment officiel. Côté Nord, la très longue perspective sur une allée bordée d'arbres invite le passant qui le souhaite à se rendre dans un parc. Alors que, du point de vue de la circulation, il est de loin le plus important, l'accès vers la rue de Namur ne bénéficie quant à lui d'aucun aménagement particulier, en tout cas vu de la place Royale. Le tracé et le bâti de cette rue ancienne ne permettent pas de l'intégrer dans la scénographie du nouveau quartier. Pour ceux, nombreux, qui viennent par la rue Montagne de la cour et se dirigent vers la porte de Namur en empruntant la rue éponyme, la place Royale n'est qu'une brève, mais impressionnante touche de modernité le long d'un *steenweg* sinueux, bordé de maisons anciennes.

Quant aux revers des quatre portiques fermant les angles de la place Royale, ils assurent une transition entre les différents espaces urbains. Côté place Royale, les quatre portiques sont identiques afin de ne pas briser l'uniformité architecturale de l'ensemble. Les deux portiques élevés au Nord de la place donnent sur des cours privées ; leur revers ne nécessite donc pas de traitement particulier ³². Quant aux deux portiques Sud, ils donnent accès, l'un au palais du prince Charles de Lorraine, l'autre à la rue de Namur. Leur revers fait dès lors l'objet d'une attention particulière.

Le traitement architectural des revers de ces deux portiques reflète le niveau social des personnes susceptibles de passer par ces accès pour se rendre à la place Royale. Le prince empruntant le portique donnant vers le palais, celui-ci présente l'ornementation la plus recherchée : deux colonnes doriques cannelées, sous entablement classique avec triglyphes à gouttes et métopes à rosettes, encadrent le portail rectangulaire. Cet ordre dorique classique rappelle d'ailleurs celui qui est utilisé au rez-de-chaussée du palais du gouverneur général. Quant au revers du portique vers la rue de Namur, s'il bénéficie d'un traitement particulier, c'est surtout parce qu'il donne accès à l'hôtel du ministre plénipotentiaire et que de nombreux notables, habitant dans le haut de la ville, l'emprunteront. C'est ainsi que le gouvernement le justifie :

Le portique à poser du côté de la rue de Namur doit nécessairement être un peu décoré dans sa façade, qui sera aperçue du côté de la rue, attendu que de ce côté se présentera un passage non seulement très fréquenté, mais servira de communication entre l'hôtel actuel du Ministre [rue aux Laines] et le palais, et que presque tous les cavaliers du pays, qui occupent le haut de la ville, doivent y passer pour se rendre au palais ³³.

Le revers du portique de la rue de Namur présente toutefois une décoration plus simple que celui donnant vers le palais du gouverneur général. Il ne s'agit plus de colonnes doriques cannelées avec entablement classique, mais de pilastres doriques lisses avec entablement nu.

³² Le revers de celui édifié par le comte de Spangen est dépourvu de tout ornement. En revanche, le revers de celui du Borgendael présente un traitement particulier, identique au revers de celui de la rue de Namur. Des Marez note qu'il était, à l'origine, probablement dépourvu de tout ornement et que ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'il a dû être mis en harmonie avec celui de la rue de Namur (*op. cit.*, p. 64).

³³ BXL, AGR, Création de la place Royale et du parc, t. 6, f^o 4, publié par DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 63-64.

Perspectives indiquant ce que le passant découvrira, revers des portiques témoignant du statut social des personnes utilisant ces accès, jamais les Bruxellois n'avaient pu découvrir dans leur ville un tel art de la mise en scène et de la transition urbaine. Le contraste entre la modernité de ce nouveau quartier et le reste de la ville était particulièrement perceptible lorsque, depuis la place Royale, on regardait vers la rue Montagne de la cour. Un projet de construction d'arc de triomphe situé à l'entrée de cette rue avait, dans un premier temps, failli limiter la vue³⁴. Le projet fut abandonné, ce qui permit de dégager un splendide panorama sur le bas de la ville avec, dans l'axe, la tour de l'hôtel de Ville. Il s'agit du point de vue le plus suggestif pour apprécier tant la modernité du quartier que l'importante dénivelée – 44 mètres entre la place Royale (60 mètres d'altitude) et la porte de Flandre (16 mètres d'altitude)³⁵. Les auteurs des guides de voyage souligneront souvent l'intérêt de ce point de vue.

Un dessin, daté de 1781, reproduit la vue dont on jouissait sur le bas de la ville depuis la place Royale. Cette « Vue perspective de la place royale », comme l'indique la légende, est prise depuis le portique de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg. Au premier plan se dressent les colonnes corinthiennes du portique de cette église, supportant la voûte en berceau à caissons. Ces détails architecturaux sont traités, par le dessinateur, avec un soin tout particulier. Au deuxième plan, se dresse la statue de Charles de Lorraine, vue de dos et entourée des hôtels de la place. Sont ensuite représentées la rue Montagne de la cour et, au fond, la ville basse avec ses rues tortueuses et étroites, bordées de maisons à pignon³⁶. Dans l'axe, on distingue la tour gothique de l'hôtel de Ville.

Au moment de l'édification de la place Royale, l'art gothique est alors fort peu apprécié par les connaisseurs. Le voyageur allemand, George Forster, n'écrit-il pas, lors de son séjour à Bruxelles, en 1790 :

Les artistes et les connoisseurs reprocheront toujours aux bâtimens de ce genre [gothique] leur forme pointue et divergente qui se dessine en angles aigus, et qui, loin d'imiter cette aimable pureté de l'antique, n'offre qu'un ensemble de formes tourmentées, désagréables à l'œil, et fatigantes pour le spectateur qui ne sait où reposer ses regards³⁷.

Devant ce panorama depuis la place Royale, le spectateur prend conscience du contraste entre l'architecture gothique et baroque caractérisant la ville basse, et l'architecture « moderne » du nouveau quartier édifié sur la ville haute. La façade des huit hôtels élevés sur la place Royale se démarque en effet fortement de ce que

³⁴ La présence d'un arc de triomphe fermant l'accès principal est relativement fréquent sur les places royales. L'un des plus beaux exemples est celui de la place Royale de Nancy ; voir Michel CAFFIER, *Place Stanislas. Nancy : trois siècles d'art et d'histoire*, Strasbourg, La nuée bleue, 2005, particulièrement pp. 27-53.

³⁵ DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux*, éd. remise à jour et complétée par A. ROUSSEAU, Bruxelles, Touring Club royal de Belgique, 1958, p. 84.

³⁶ Remarquons que l'auteur ne rend pas le rétrécissement de la rue Montagne de la cour, ce qui lui permet de dégager la vue, plus encore qu'elle ne l'était dans la réalité.

³⁷ George FORSTER, *Voyage philosophique et pittoresque, sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, l'Angleterre, la France, etc. fait en 1790*, traduit de l'allemand par Charles POUGENS, 2^e éd., Paris, Buisson-Pougens, an VIII, t. 1, p. 382.

L'on pouvait alors découvrir en se promenant dans les rues de Bruxelles. Tous les hôtels présentent la même élévation en trois niveaux. Le rez-de-chaussée, souligné par des refends, présente partout les mêmes fenêtres cintrées de part et d'autre de portes cochères, ces dernières étant un signe de distinction sociale. Le premier étage – l'étage noble – se compose de fenêtres rectangulaires toutes identiques et de balcons au-dessus des portes cochères. Le second étage, un demi-étage, est éclairé par des fenêtres de dimensions réduites. Le couronnement est, lui aussi, identique partout : une architrave à fasce, une corniche à mutules et enfin, une balustrade qui dissimule les toitures. Cette horizontalité du couronnement tranche avec les façades bruxelloises qui accentuent la verticalité soit par un pignon, soit, après l'interdiction de ce type de toiture (1703), par des lucarnes ou des frontons particulièrement élevés. Sur la place Royale, l'uniformité architecturale est presque totale. Seul le nombre de travées et de portes cochères différencie deux groupes d'hôtels : quatre d'entre eux présentent une façade à sept travées et une porte cochère ; les quatre autres se composent de huit travées et de deux portes cochères. Enfin, l'enduit et la couleur appliquée sur les façades participent également à cette uniformité.

Les façades des hôtels de la place Royale se singularisent encore par leur sobriété architecturale. Si l'on excepte la façade de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg et la statue de Charles de Lorraine, il n'y a ni colonnes, ni pilastres, ni frontons, ni décorations sculptées, ni rehauts de couleurs. Quel contraste avec la place principale du bas de la ville : la Grand-Place !

Au pied des façades de la place Royale, une autre innovation devait intriguer : les bornes en pierre reliées par des chaînes. Il s'agit des premiers trottoirs bruxellois. Bien qu'ils ne se présentent pas encore sous la forme d'un chemin surélevé, ils offrent un espace réservé à la circulation des piétons. Au moment de l'édification de la place Royale, ce type d'aménagement urbain commence à être utilisé en Angleterre et en France³⁸. À Paris, le procureur du roi déclare ainsi en 1787 que « Il est à désirer qu'à l'avenir les nouvelles rues soient ouvertes sur une largeur de 36 pieds [11,8 mètres] dont 6 [1,95 mètres] en trottoir de chaque côté pour les gens de pied »³⁹. Pourtant, la majorité des voiries parisiennes ne semble toujours pas dotée de trottoirs trente ans plus tard. C'est en tout cas ce que note Philippe Gigot, dans son guide de Bruxelles, en soulignant la modernité des trottoirs de la place Royale par rapport à certaines places parisiennes :

Des bornes de gré [*sic*] sont placés [*sic*] de distance en distance le long des édifices, et des chaînes de fer en interdisant l'approche aux voitures. Ceux qui se promènent à pied peuvent facilement faire le tour de la place sans craindre d'être écrasés : avantage que ne présentent pas les plus belles places de Paris⁴⁰.

Au regard des nombreuses illustrations représentant la place Royale, l'utilisation de ces trottoirs par les piétons semble à peu près inexistante jusque dans la seconde moitié

³⁸ Bernard GAUTHIEZ, *Espace urbain. Vocabulaire et morphologie*, Paris, Centre des monuments nationaux-Monum-Éd. du patrimoine, 2003, p. 357.

³⁹ Cité par HAROUEL, *op. cit.*, p. 158.

⁴⁰ Philippe GIGOT, *Nouvelle description historique, topographique et critique de Bruxelles ou Le guide de l'étranger dans cette ville*, Bruxelles, Stapleaux, 1817, p. 88.

du XIX^e siècle. Les bornes reliées par des chaînes servent, dans un premier temps, plus à protéger les façades qu'à offrir un espace réservé aux personnes se déplaçant à pied. Contrairement à l'hôtel aristocratique traditionnel, aucune cour d'honneur ne joue le rôle de transition entre la voirie publique et la façade principale du corps de bâtiment ⁴¹. La façade des hôtels de la place Royale donne, elle, directement sur un espace à la circulation relativement dense.

La place Royale n'est pas uniquement formée d'hôtels au sens de demeures citadines de riches particuliers. Au coin de la place et de la rue Royale, est édifié un hôtel au sens moderne du terme, c'est-à-dire un établissement où on loge pour un prix journalier. Il s'agit de l'hôtel de Belle-Vue, nom évoquant le panorama sur la ville basse dont on peut jouir depuis cet emplacement. Par son architecture, son ameublement et les services qui y sont offerts, cet établissement pionnier se distingue des auberges traditionnelles ⁴². Premier « hôtel de luxe » à Bruxelles, il témoigne de l'essor du tourisme – encore réservé bien sûr aux privilégiés – et de l'évolution de l'hôtellerie à la fin du siècle des Lumières.

Celui qui découvre la place Royale à la fin du XVIII^e siècle est donc frappé par sa modernité : perspectives urbaines, statuaire publique, références à l'Antiquité, régularité du plan, art de la transition et de la mise en scène, architecture à programme, hôtellerie de luxe, trottoirs. Ces innovations se justifient surtout par la fonction particulière de cette place. Ce n'est pas un lieu destiné à accueillir un marché, comme les autres places publiques bruxelloises, mais un espace uniquement réservé à la représentation du pouvoir, notamment lors d'événements politiques importants tels que les entrées solennelles des princes ou les prestations de serment des souverains ⁴³. Cet espace introduit à Bruxelles une typologie bien précise de place très répandue en France au XVIII^e siècle : la place royale. À Bruxelles, comme à Paris, Reims, Nancy ou Lisbonne, la place royale est une place au plan géométrique, à l'architecture uniforme et destinée à servir d'écrin à une statue du prince ⁴⁴. Les perspectives urbaines, le jeu de transition et les trottoirs sont des éléments récurrents des places royales.

Une rue large, longue et rectiligne

Lorsque le passant, arrivé sur la place Royale, s'engage vers la longue perspective aménagée au Nord, il découvre la rue Royale : une large et longue artère rectiligne, plane, pourvue de trottoirs et bordée de façades alignées à l'architecture régulière.

⁴¹ Sur les hôtels aristocratiques, voir Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. « Histoire moderne »), 1998.

⁴² Voir Marie-Claire GRASSI, « Hostellerie. De l'auberge à l'hôtel », dans *Le livre de l'hospitalité*, Alain MONTANDON (éd.), Paris, Bayard, 2004, pp. 726-735 ; Virginie JOURDAIN, « L'hôtel Bellevue. Une figure moderne de l'hôtellerie de luxe bruxelloise au XIX^e siècle », *Les cahiers de la Fonderie*, août 2006, n° 34, numéro spécial « Destination Bruxelles ? Le tourisme, un secteur d'avenir », pp. 40-43 et Id., *Contribution à l'étude de l'hôtellerie à Bruxelles aux XVIII^e-XIX^e siècles : l'hôtel de Bellevue (1776-1905)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 2005.

⁴³ Voir Micheline SOENEN, « La place, scène théâtre-politique », dans *Le quartier Royal*, SMOLAR-MEYNART et VANRIE (éds), *op. cit.*, pp. 217-238.

⁴⁴ Voir CLEARY, *op. cit.* et KÖSTLER, *op. cit.*

Elle tranche par rapport aux étroites rues sinueuses, accidentées, dépourvues de trottoirs et bordées de façades disparates qui caractérisent l'espace bruxellois⁴⁵. L'atmosphère de la rue Royale se distingue d'autant plus qu'il s'agit d'une artère uniquement résidentielle : point d'enseignes, d'ateliers ou d'échoppes débordant sur l'espace public. L'éclairage public y fait l'objet d'une attention particulière ; dès son origine elle est pourvue, comme les autres artères entourant le parc, de réverbères⁴⁶. La longueur de cette rue rectiligne – alors environ 500 mètres – dégage en outre une remarquable perspective pour l'époque⁴⁷. La rue Royale est donc spacieuse, aérée, bien éclairée et correspond aux nouvelles exigences de salubrité⁴⁸. Elle est, de loin, l'artère la plus carrossable de la capitale. Tracée dans un quartier à vocation aristocratique, à une époque où la carrosserie bruxelloise connaît un remarquable développement, la rue Royale devient très vite le lieu de « parade » des carrosses et des cavaliers⁴⁹.

Lors de la reconstruction de la ville après le bombardement de 1695, certaines artères avaient été redressées et élargies et une réglementation avait été prise pour limiter l'encombrement de l'espace public mais les résultats restaient limités⁵⁰. Au moment de la création de la rue Royale, seules deux artères bruxelloises, la rue Neuve (1617-1620) et la rue de Bavière (1696), avaient été planifiées et offraient un tracé rectiligne⁵¹. Mais celles-ci ne présentent ni architecture uniforme, ni trottoirs, ni une largeur aussi importante que la rue Royale. En revanche, à l'étranger, de nombreuses larges artères rectilignes sont déjà tracées. Dans la nouvelle ville de Saint-Pétersbourg, fondée en 1703, les rues les plus importantes portent d'ailleurs le nom de « perspectives », telle la célèbre perspective Nevsky (1712)⁵². Quant à la régularité des façades, elle est également assez répandue dans les capitales européennes et parfois à un degré plus poussé qu'à Bruxelles, à tel point que la rue Royale paraît, à

⁴⁵ À défaut d'études fouillées sur les rues bruxelloises sous l'Ancien Régime, on se reportera aux ouvrages sur les rues parisiennes au XVIII^e siècle, notamment Arlette FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Julliard (coll. « Folio-histoire »), 1992. On pourra également consulter les célèbres descriptions des rues parisiennes par des contemporains du siècle des Lumières, surtout l'ouvrage de Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, Amsterdam, [s.n.], 1781-1788, 12 vol. Sur l'importance de la rue dans le tissu urbain, voir Jean-Loup GOURDON, *La rue. Essai sur l'économie de la forme urbaine*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'aube, 2001.

⁴⁶ BXL, AVB, AA, 509.

⁴⁷ À l'origine, la rue Royale reliait uniquement la place Royale à la place de Louvain. C'est sous la période hollandaise qu'elle sera prolongée, d'abord jusqu'à la porte de Schaerbeek, ensuite jusqu'à la place de la Reine.

⁴⁸ Sur la salubrité des rues, voir la contribution de Chloé Deligne dans le présent ouvrage ainsi que Sabine BARLES, *La ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon (coll. « Milieux »), 1999.

⁴⁹ Sur la carrosserie bruxelloise, voir Catherine ROMMELAERE, *Voitures & carrossiers aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004.

⁵⁰ Voir CULOT, HENNAUT, DEMANET et MIEROP, *op. cit.*, pp. 159-166.

⁵¹ Sur la rue Neuve, voir SMOLAR-MEYNART, « Le quartier du Marais et la genèse de la place Saint-Michel du XIII^e siècle à 1776 », dans *La place des Martyrs*, *op. cit.*, pp. 25-66.

⁵² Voir Jean-Louis COHEN, « Saint-Pétersbourg. La règle et la perspective », dans MALVERTI et PINON (éds), *op. cit.* pp. 53-63.

certains étrangers, fort peu uniforme ! Le Français Derival de Gomicourt, présent à Bruxelles lors de l'édification du quartier Royal, décrit ainsi les rues autour du parc de Bruxelles :

Quatre rues, formées chacune par une seule rangée de maisons, l'entourent d'une manière moins agréable que si la façade de ces maisons étoit uniforme & les maisons de la même hauteur. Les unes sont ornées de sculpture, les autres sont de la plus grande simplicité, ce qui forme une disparate choquante ⁵³.

Quant aux autres artères de la ville, il en critique le manque d'alignement et d'uniformité :

On a trop négligé l'alignement des maisons & l'uniformité de leurs façades. Cette uniformité contribue beaucoup à la décoration d'une grande Ville ⁵⁴.

Un parc public

La rue Royale longe un vaste espace vert : le parc de Bruxelles. Aménagé à l'emplacement des anciens jardins du palais du Coudenberg, le nouveau parc s'en distingue cependant par son plan régulier, ses essences et surtout son accessibilité ⁵⁵. Il s'agit du premier parc public bruxellois. Comme dans la plupart des capitales européennes, l'accès aux jardins royaux et princiers avait été élargi au cours des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, mais il ne s'adressait encore qu'à un public choisi ⁵⁶. Les anciens jardins du palais de Bruxelles n'étaient en effet que « semi-publics », l'accès étant soumis au bon vouloir du prince. Le nouveau parc n'est plus, comme les anciens jardins, un espace entouré de remparts et aménagé en fonction d'un palais princier. C'est un espace entouré de quatre rues et ce n'est plus de la façade d'un palais qu'on jouit d'une vue sur cette nature, mais d'un ensemble de demeures particulières et d'institutions publiques. Le caractère public du parc est en outre sanctionné par un règlement bilingue – français et flamand – publié et affiché ⁵⁷. Les privilèges dont certains pourraient bénéficier ne sont pas appliqués. Le débat autour de l'autorisation d'offrir l'accès à certains cavaliers illustre cette évolution. Il est projeté de permettre l'entrée, à cheval, aux seules « personnes de mises ». Le Conseil privé, opposé à cette proposition, souligne les difficultés d'interprétation de la notion de « personnes de mises » dans un lieu où un public sans doute nombreux et varié se rendra :

⁵³ DERIVAL [Augustin-Pierre DAMIENS de GOMICOURT, dit], *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ou Lettres sur l'état actuel de ces pays*, t. 1, Amsterdam, Changuion, 1782-1783, pp. 175-176.

⁵⁴ *Id.*, pp. 131-132.

⁵⁵ Sur l'ancien parc de Bruxelles, voir DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 18-23 ; *Le palais de Bruxelles, huit siècles d'art et d'histoire*, SMOLAR-MEYNART et VANRIE (éds), Bruxelles, Crédit communal, 1991 ; Pierre ANAGNOSTOPOULOS et Jean HOUSSIAU, *L'ancien palais du Coudenberg*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des monuments et des sites (coll. « Bruxelles, ville d'art et d'histoire »), 2006, plus particulièrement pp. 28-31.

⁵⁶ Franco PANZINI, *Per i piaceri del popolo. L'evoluzione del giardino pubblico in Europa dalle origini al xx secolo*, Bologne, Zanichelli, 1993.

⁵⁷ Sur les différents règlements (ordonnances) pris durant les premières années qui suivent la création du parc de Bruxelles, voir DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 133-135.

Le terme trop générique de *Personnes de mises*, n'est pas susceptible dans le vrai de cette détermination. Comment dans un certain nombre de personnes qui se présenteront pour entrer à cheval dans le parc, différenciera-t-on celles de mises ? Qui les appréciera dans le moment où chacune d'elles se sera déjà appréciée en se présentant pour entrer ? Que de murmures, de tracasseries, d'embarras et d'inconvénients ! Nous estimons que l'on tentera en vain de les prévenir ; et que le plus convenable et le plus sûr sera, ou de permettre l'entrée à cheval à tout le monde, ou de l'interdire absolument et indistinctement ⁵⁸.

Au moment de la création du nouveau parc de Bruxelles, les jardins et les promenades se multiplient à travers l'Europe, comme en témoignent certains écrits du prince Charles-Joseph de Ligne, grand amateur de jardins ⁵⁹. Bruxelles possède déjà deux promenades réputées et fort fréquentées depuis le début du XVIII^e siècle. La première, celle de l'« allée Verte », est une allée bordée d'arbres longeant le canal de Willebroek, à partir de la porte du Rivage, offrant ainsi un cadre particulièrement bucolique. La seconde procède, comme dans beaucoup de villes européennes, de l'aménagement d'une promenade plantée le long des anciens remparts dont la fonction militaire tend à disparaître. Les points de vue sur la campagne environnante, depuis les hauteurs des remparts, sont alors très appréciés des Bruxellois ⁶⁰. Publié en 1785, au moment où les travaux du quartier Royal se terminent, l'ouvrage sur Bruxelles de Mann fournit la description de ces deux promenades bruxelloises. Concernant celle de l'allée Verte, il écrit :

C'est une très-belle promenade qui commence aux murs de Bruxelles, & qui se prolonge dans un seul alignement de près d'une demi-lieue [environ 2,5 kilomètres ⁶¹], sur les bords du canal. Sur la rive droite est la promenade qui s'appelle proprement *Allée-Verte* ; mais sur la rive gauche du canal & à côté du chemin, est une autre allée bordée d'arbres qui sert également de promenade. Au dessus du canal sur le rempart est un pont & une plâte-forme à côté, sur lesquels on jouit d'une des plus agréables vues le long du canal & des allées qui le bordent, qui soient peut-être en Europe ⁶².

Il décrit également la promenade des remparts :

En sortant de la porte du Rivage, & en tournant à gauche, on trouve encore une promenade charmante formée par plusieurs allées en tilleuls, & en la suivant on peut faire presque le tour de la ville, même en voiture, sous des allées d'arbres qui forment des promenades très-agréables. Il y a peu de villes dont les dehors soient aussi beaux

⁵⁸ BXL, AVB, AA, 509, *Copie de l'avis du Conseil privé*, le 11 juin 1777.

⁵⁹ Charles-Joseph DE LIGNE, *Coup d'œil sur Belœil. Écrits sur les jardins et l'urbanisme*, établissement du texte, introduction et notes par Jerom VERCRUYSE et Basil GUY avec le concours de Marianne DELVAUX et Pierre MOURIAU de MEULENACKER, Paris, Champion (coll. « L'Âge des Lumières »), 2004 et Manuel COUVREUR, *Coup d'œil sur Belœil et sur une grande partie des jardins de l'Europe*, Bruxelles, Labor (coll. « Espace Nord »), 2003. La première édition du célèbre *Coup d'œil sur Belœil* date de 1781.

⁶⁰ Voir Astrid LELARGE, *Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine : la démolition du rempart et des fortifications aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Bruxelles, Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage, 2001, pp. 45-48.

⁶¹ La lieue de Brabant équivaut à 5,5150 kilomètres.

⁶² MANN, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 39-40.

que ceux de Bruxelles. [...] Les remparts de Bruxelles sont très-agréables, à cause du bon air & des belles vues, tant sur la ville que sur la campagne, dont on y jouit, quand on en fait le tour, qui est d'une lieue & demie de Brabant, ou de près de deux lieues de France à 25 au degré : la plus grande partie est plantée de gros arbres touffus qui donnent une agréable ombre.

Comme presque tous ces remparts sont fort élevés au-dessus du terrain qui y aboutit, on y monte par un grand nombre d'escaliers ou de rampes : entre les premiers, celui qui est au bout de la chaussée de Laecke [Laeken] près de l'Entrepôt, & les deux qui sont à la porte du rivage à chaque côté du canal, méritent d'être remarqués ⁶³.

Au parc de Bruxelles, les Bruxellois découvrent un environnement très différent. Il ne s'agit plus d'une promenade extérieure à la ville procédant de plantations le long d'un canal ou d'un rempart, que l'on parcourt à pied, à cheval ou en voiture. C'est une promenade exclusivement pédestre, présentant un plan régulier, aménagée lors d'un vaste projet d'embellissements urbains et comportant le placement d'un mobilier et d'infrastructures particuliers. Ces caractéristiques très novatrices méritent d'être analysées.

« Cette promenade est bien dessinée », déclare Mann à propos du parc de Bruxelles ⁶⁴. Son plan est en effet tout à fait régulier. Le parc occupe un espace rectangulaire – environ 440 mètres sur 305 mètres à l'origine –, présentant, côté Nord, deux angles coupés. Plusieurs larges allées rectilignes le structurent. Des allées de pourtour longent les côtés du parc. À l'intérieur, les allées forment une patte d'oie à partir d'un rond-point : une allée axiale est en effet flanquée, de part et d'autre, d'une allée biaise. Enfin, deux allées transversales coupent cette patte d'oie selon un axe Est-Ouest. La régularité du parc est à l'image de l'ensemble du quartier Royal. La distribution des allées présente même une symétrie plus élaborée encore que les rues du quartier ⁶⁵. Comme souvent en Europe, l'architecture des jardins précède, dans sa dimension urbanistique, l'architecture des villes.

Pour apprécier au mieux la géométrisation très élaborée de cet espace, le promeneur doit se procurer un plan du parc de Bruxelles. Le dessin géométrique en apparaît alors clairement. Notons que la réalisation des embellissements du siècle des Lumières, c'est-à-dire des débuts de l'urbanisme, est contemporaine d'un essor de la cartographie urbaine, outil indispensable de connaissance et de maîtrise de l'espace ⁶⁶. Un superbe plan manuscrit, dressé en 1780 par Joachim Zinner, représente la place Royale, le parc de Bruxelles, les quatre rues l'entourant, mais aussi les rues voisines et les remparts. Il reprend l'ensemble du nouveau quartier ainsi que la voirie plus ancienne qui la borde, de la porte de Louvain à la porte de Namur ⁶⁷. À partir des années 1770, les plans de Bruxelles sont à la fois plus précis et plus exacts. Le premier plan parcellaire bruxellois est réalisé en 1774 par Pierre Lefebvre d'Archambault,

⁶³ *Id.*, pp. 40 et 217-218.

⁶⁴ *Id.*, p. 206.

⁶⁵ Voir MALVERTI et PINON (éds), *op. cit.*

⁶⁶ Jean BOUTIER, « La cartographie urbaine à l'époque des Lumières », dans GADY et PÉROUSE de MONTCLOS (éds), *op. cit.*, pp. 130-141.

⁶⁷ Lisette DANCKAERT, *Bruxelles, cinq siècles de cartographie*, Tielt-Knokke, Lannoo-Mappamundi, 1989, p. 72. Le plan est reproduit en couleurs à l'illustration n° 54.

ingénieur-géographe employé par Charles de Lorraine⁶⁸. Durant cette période, les plans connaissent également une plus grande diffusion dans le public. Ainsi, les guides imprimés et les ouvrages historiques sur Bruxelles en contiennent généralement au moins un, tel l'ouvrage de Mann⁶⁹. Le promeneur peut ainsi mieux appréhender l'espace et s'orienter plus aisément dans la ville.

En se procurant une des nombreuses reproductions du parc et des rues environnantes, le promeneur peut également mieux discerner le plan de l'ensemble. En effet, peintres, graveurs et dessinateurs usent de la perspective cavalière, combinée quelquefois avec le procédé de la vue d'optique, pour rendre au mieux ces dimensions. La perspective cavalière permet d'offrir un point de vue plus élevé que sur le terrain et la vue d'optique souligne les effets perspectifs.

Quelques rares privilégiés pourront, grâce à une invention toute récente – l'ascension en ballon aérostatique – embrasser d'un coup d'œil, le plan, non pas sur le papier, mais dans la réalité, vu du ciel. S'élever dans les airs est le meilleur moyen d'apprécier la régularité du parc et ses liaisons avec l'ensemble du quartier. Or, la réalisation du quartier Royal est contemporaine des premiers essais d'ascension aérienne par les frères Montgolfier (1783)⁷⁰. Les ballons aérostatiques suscitent alors l'engouement des foules à travers l'Europe entière. Dès 1785, des essais sont tentés au parc de Bruxelles, mais ils échouent. Le 10 juin 1786 a lieu la première ascension réussie au parc de Bruxelles et ce, devant les autorités et un public nombreux⁷¹.

Sur terre, sans plan ni reproduction aérienne, reconstituer mentalement la géométrie du parc est une opération assez complexe. En parcourant les différentes allées, le promeneur découvre des points de vue successifs, des échappées, des perspectives d'une longueur de près d'un demi-kilomètre. Depuis le rond-point du parc, le promeneur jouit d'une triple perspective offerte par l'allée axiale et les deux allées biaisées de la structure en patte d'oie. L'allée centrale offrait une perspective se prolongeant dans la rue Héraldique qui venait d'être percée ; la vue offerte par l'allée de gauche donnait sur un massif de verdure masquant l'ancien rempart (situé à peu près à l'emplacement de l'actuelle place du Trône) ; l'allée de droite offrait, quant à elle, une perspective sur la statue de Charles de Lorraine, au milieu de la place Royale et, au-delà, sur le passage des Colonnes (situé à l'entrée de l'actuelle rue de la Régence)⁷². Comme nous l'avons déjà souligné pour la perspective monumentale donnant sur la place Royale en venant de la rue Montagne de la cour ou pour celle offerte sur la rue Royale, jouir d'une telle profondeur de champ en milieu urbain est tout à fait exceptionnel dans les Pays-Bas autrichiens. Grâce au nombre et à la

⁶⁸ *Id.*, pp. 72-73. Ce plan, d'une précision exemplaire pour l'époque, est à la base de nombreux autres documents cartographiques tel le célèbre *Plan topographique de la ville de Bruxelles et de ses environs* (1777), gravé par L.-A. Dupuis.

⁶⁹ MANN, *op. cit.*

⁷⁰ Pierre-Louis CLÉMENT, *Les montgolfières. Leur invention, leur évolution du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Tardy, 1983 et Charles COULSTON GILLISPIE, *Les frères Montgolfier et l'invention de l'aéronautique*, Arles, Actes Sud, 1990.

⁷¹ Pierre VERHAEGEN, « Les premiers ballons en Belgique 1783-1786 », *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1899, t. 13, pp. 361-372 et DUQUENNE, *op. cit.*, p. 137.

⁷² *Id.*, pp. 49-51.

longueur des perspectives, les Bruxellois qui se promènent dans le parc de Bruxelles se familiarisent donc avec une nouvelle perception visuelle.

Ces perspectives verdoyantes ou architecturales portent le regard du promeneur au-delà du parc de Bruxelles. Il découvre ainsi un parc pensé en liaison avec son environnement urbain. Le plan du parc est d'ailleurs directement lié à celui du quartier : les allées de pourtour du parc sont parallèles aux quatre rues qui l'entourent – les arbres de ces allées font d'une certaine manière office de « front de façade » face aux hôtels élevés du côté opposé – ; les deux allées transversales reliant la rue Ducale à la rue Royale sont tracées dans l'axe, d'une part, de la rue Montagne du parc et du passage de la Bibliothèque (actuelle rue baron Horta) à l'Ouest et, d'autre part, des « deuxième et troisième rues Latérales » (actuelles rues Zinner et Lambermont) à l'Est. La largeur des allées du parc est parfois équivalente à celle de l'artère qu'elle prolonge. Ainsi, l'allée biaise reliant le rond-point du parc à la place Royale présente la même largeur que l'entrée de cette place par la rue Royale.

Certains bâtiments environnants sont soulignés par les perspectives aménagées grâce aux allées rectilignes : les deux hôtels placés aux extrémités du front de façade de la rue de la Loi sont ainsi visibles depuis les allées de pourtour des longs côtés ; le portique du Conseil souverain de Brabant (actuel palais de la Nation) est mis en valeur par l'allée axiale. Lorsque les perspectives donnent sur des remparts ou des bâtiments anciens, ceux-ci sont masqués par des massifs de verdure.

Le quartier Royal prolonge ainsi une longue tradition de relations étroites entre nature et architecture, que l'on songe aux jardins renaissants des villas italiennes telle la villa d'Este, aux compositions géométriques des jardins à la française telles celles de Versailles, ou aux compositions panoramiques des jardins à l'anglaise comme à Blenheim⁷³. Mais surtout, il transpose ce dialogue entre le minéral et le végétal en milieu urbain, un peu à la manière du square anglais, formule qui connaît alors un grand succès en Grande-Bretagne. À Bruxelles, la végétation n'avait cependant jamais joué un rôle aussi central dans l'aménagement urbain. La nature est ici omniprésente ; que ce soit dans le parc, mais aussi dans les massifs plantés fermant certaines perspectives. Ces dernières devaient faire « l'illusion d'un parc », comme l'explique un rapport sur la partie à édifier place Royale, en face du parc (ce qui deviendra le passage de Colonnes) :

Il s'agit donc de voir si en plaçant des arbres derrière ces portiques, ce qui feroit l'illusion d'un parc ou planti de chaque côté, on n'obtiendrait pas un coup d'œil agréable du côté du parc, et auquel l'imagination suppléeroit une étendue beaucoup plus grande que la chose n'auroit en effet⁷⁴.

Au quartier Royal, l'aménagement urbain comporte donc une dimension paysagère considérable. Cette « nature citadine » témoigne d'un nouvel art urbain qui caractérise

⁷³ Voir Clemens STEENBERGEN et Wouter REH, *Architectuur en Landschap. Het ontwerpexperiment van de klassieke Europese tuinen en landschappen*, Bussum, Thoth, 2003.

⁷⁴ BXL, AGR, Création de la place Royale et du parc, t. 23, f° 205 : *Réflexions sur les différents plans proposés pour la partie de la place Royale située en face du parc, dont le corps des Brasseurs s'est chargé*, cité par DES MAREZ, *op. cit.*, p. 176.

nombre d'embellissements de villes au siècle des Lumières⁷⁵. Comme le souligne Jean-Bernard Perrin, la présence de l'arbre modifie la perception de l'architecture :

En ville, les arbres opposent à la rigidité minérale des bâtiments une forme souple et vivante, changeante au gré des saisons. Ils interviennent comme l'un des éléments marquants de la construction architecturale et urbanistique⁷⁶.

Outre les liens avec l'environnement architectural, ce sont les décorations, le mobilier et les infrastructures particulières qui témoignent de la modernité du parc de Bruxelles. Mann souligne, dès le début de sa description, que « le parc est une promenade vaste & agréable décorée d'un grand nombre de statues, de bustes & de gaines »⁷⁷. Une soixantaine de sculptures, anciennes ou contemporaines, originales ou copies d'après l'antique, y est en effet disposée. C'est une pratique alors courante dans les aménagements de jardins et de parcs, des résidences princières aux hôtels de maître. D'ailleurs, certaines sculptures du parc de Bruxelles proviennent de parcs et de jardins privés, principalement du château de Tervuren, suite à la succession de Charles de Lorraine et, pour quelques pièces, des hôtels de Granvelle et de La Tour et Tassis. Cependant, il est tout à fait inhabituel de rencontrer, dans l'espace public bruxellois, des statues non monumentales, c'est-à-dire n'étant pas liées à un monument. En transposant cette pratique à un parc public, l'ensemble de la population bruxelloise peut ainsi découvrir, souvent pour la première fois, des sculptures de plein air entourées de nature.

La plupart de ces œuvres traitent de personnages et de thèmes tirés de la mythologie gréco-romaine ou de l'histoire antique⁷⁸. Le promeneur y découvre notamment des bustes et statues représentant Thétis et Lédä, Lucrèce, Alexandre le Grand, Cléopâtre, Mercure, Apollon, Diane, Narcisse, Méléagre, Adonis, Flore, Pomone, Vénus et différents empereurs romains. Il peut y admirer certaines copies de statues antiques célèbres à l'époque. Il existait notamment une copie de l'*Apollon du Belvédère*, dont l'original était conservé dans les collections du Vatican depuis le début du XVI^e siècle⁷⁹. Une autre statue d'Apollon, au parc de Bruxelles, est une copie d'un célèbre antique, l'*Apollino* (également appelé *Petit Apollon* ou *Apollon de Médicis*), conservé dans la villa Médicis dès 1704 et exposé, à partir de 1769, à la Galerie des Offices⁸⁰. L'*Apollino* jouissait d'une grande popularité au XVIII^e siècle ; certains savants la considéraient d'ailleurs comme une adaptation, ou copie

⁷⁵ *La nature citadine au siècle des Lumières : promenades urbaines et villégiature*, Daniel RABREAU et Sandra PASCALIS (éds), Paris, Centre Ledoux-Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (coll. « Annales du Centre Ledoux »), 2006, t. 5.

⁷⁶ Jean-Bernard PERRIN, « Arbre », dans *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (éds), nouvelle éd., Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 60.

⁷⁷ MANN, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 205-206.

⁷⁸ Sur les sculptures du parc de Bruxelles, voir DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 99-113.

⁷⁹ Francis HASKELL et Nicholas PENNY, *Pour l'amour de l'Antique. La statuaire gréco-romaine et le goût européen 1500-1900*, traduit de l'anglais par François LISSARRAGUE, éd. revue et augmentée, Paris, Hachette, 1988, n° 78, pp. 175-177.

⁸⁰ DEROM (éd.), *op. cit.*, p. 45 et DUQUENNE, *op. cit.*, p. 103.

d'adaptation, d'une statue de Praxitèle⁸¹. Ces thèmes mythologiques et historiques, ces références à des statues antiques s'adressent, bien entendu, à une élite possédant un bagage culturel permettant de reconnaître aisément l'iconographie et les emprunts. Or, la culture visuelle de la majorité de la population se limitait essentiellement à quelques thèmes tirés de l'iconographie religieuse. Les Lucrèce, Méléagre et autres personnages antiques n'étaient sans doute pas clairement identifiables par eux.

Le parc de Bruxelles est également pourvu d'un mobilier particulier qui se retrouvera, au siècle suivant, dans nombre de promenades urbaines. Des bancs – dont deux superbes bancs courbes – et de nombreuses chaises de louage offrent au promeneur l'occasion de se reposer⁸². Un cabinet d'aisance lui permet de se « soulager »⁸³. Si les latrines sont présentes dans la plupart des parcs publics européens au XVIII^e siècle, il n'en existe vraisemblablement encore aucune à Bruxelles⁸⁴. L'équipement sanitaire est, alors, encore très rudimentaire et il n'est pas rare de voir des personnes se soulager en rue. À la fin du XVIII^e siècle, les autorités communales et même le gouvernement central se soucient pourtant de plus en plus de la salubrité en ville, comme en témoigne un règlement édicté en 1771⁸⁵. Au parc de Bruxelles, l'importance accordée à la propreté justifie l'introduction de cette innovation sanitaire. Notons que le règlement du parc stipule qu'il est interdit « de s'y permettre aucun acte ou action, dont l'indécence ou l'incongruité pourroit choquer le public, ou l'incommoder par de mauvaises odeurs »⁸⁶.

Point de pavillon chinois, de pagodes, de cascades ou de fabriques dans le parc de Bruxelles. Ce type de constructions, très à la mode dans les parcs et jardins princiers et privés, est moins adapté à un parc public. En revanche, près de l'angle de la rue de la Loi et de la rue Ducale, le promeneur découvre un vauxhall, c'est-à-dire une salle avec attractions placée dans un jardin public⁸⁷. Mann décrit cette partie du parc :

Dans un des massifs de la partie orientale est un Vauxhall. Les entrepreneurs de ce Vauxhall tiennent une table d'hôte, & donnent à manger dans des petits cabinets séparés : il y a aussi dans cette enceinte, une salle de spectacle & plusieurs boutiques⁸⁸.

⁸¹ HASKELL et PENNY, *op. cit.*, n° 77, pp. 174-175.

⁸² DUQUENNE, *op. cit.*, p. 125.

⁸³ *Id.*, p. 123.

⁸⁴ Claire BILLEN et Jean-Michel DECROLY, *Petits coins dans la grande ville. Les toilettes publiques à Bruxelles du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, Musée de la Ville de Bruxelles (coll. « Historia Bruxellæ »), 2003, p. 28.

⁸⁵ *Id.*, p. 23. Voir également la contribution de Chloé DELIGNE, « Circulation des eaux à Bruxelles entre 1695 et 1815. Gestation d'une transition », publiée dans cet ouvrage.

⁸⁶ BXL, AVB, AA, 509, *Ordonnance impériale du 12 mai 1780*, article IV.

⁸⁷ Le terme vauxhall provient du nom d'une localité proche de Londres qui abrite un jardin public célèbre. En 1769, le mot est attesté comme nom commun en anglais, à propos de la France. Sur la création du vauxhall du parc de Bruxelles, voir Paul DE ZUTTERE, « La direction des frères Alexandre-Florentin et Herman Bultos (1777-1794) », dans *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, COUVREUR (dir.), Bruxelles, Université libre de Bruxelles-Cahiers du Gram, 1996, pp. 132-155.

⁸⁸ MANN, *op. cit.*, p. 206.

Le vauxhall du parc de Bruxelles est composé d'un café-restaurant et d'un théâtre – dit théâtre du Parc – dépendant de la même direction que le théâtre de la Monnaie ⁸⁹. L'architecture du théâtre du Parc renouvelle la typologie de l'architecture de ce genre d'édifice à Bruxelles. La façade de trois travées est nettement moins longue que celle du théâtre de la Monnaie de l'époque – édifiée au début du XVIII^e siècle. Elle fait, en revanche, partie intégrante du théâtre et n'abrite plus, comme au théâtre de la Monnaie, des logements privés placés à l'avant de la salle de spectacle. Autre nouveauté, elle est pourvue d'un passage carrossable transversal permettant aux spectateurs d'accéder directement au théâtre. En outre, le bâtiment n'est plus flanqué d'autres demeures ; il s'agit d'un édifice isolé. Le nouveau théâtre de la Monnaie, qui sera édifié au début du XIX^e siècle, reprendra ces éléments – mono-fonctionnalité, isolement de l'édifice, présence d'un passage carrossable – en leur donnant toutefois une monumentalité bien plus considérable.

Le parc de Bruxelles est un lieu à la fois de promenade et de divertissement possédant les équipements caractéristiques des loisirs des élites au siècle des Lumières ⁹⁰. Ainsi, dans cette partie du parc, le promeneur peut se rafraîchir, se sustenter, lire des journaux et ouvrages divers, assister à des spectacles de pantomimes et de ballets, participer à des fêtes ou faire l'acquisition d'estampes, de dentelles, de parfums, etc. ⁹¹. Le soir, le théâtre et le vauxhall, ainsi qu'une partie du parc, sont parfois éclairés de lampions. Des feux d'artifice y sont régulièrement tirés depuis le rond-point.

Les règlements ne cesseront de le rappeler : « Il n'est pas permis d'entrer dans l'enclos du parc soit à cheval ou avec des voitures quelconques » ⁹². En réservant plus de 13 hectares à la promenade pédestre, le parc est le premier espace public bruxellois exclusivement piétonnier. Dans un premier temps, nous l'avons vu, il fut pourtant question d'autoriser quelques cavaliers à y pénétrer. Le Conseil privé émit cependant un avis défavorable dans lequel il soulignait l'intérêt de créer un espace réservé aux piétons :

On aura beau se précautionner, la course libre des chevaux nuira toujours à la propreté qu'on paroît vouloir faire tenir dans ce lieu. [...] Ce lieu si agréablement embelli, pourra mériter des embellissemens ultérieurs, et en le réservant à la seule promenade à pied, on pourra les faire avec plus de sûreté, de liberté et d'agrément pour le public ⁹³.

À la fin du XVIII^e siècle, un espace piétonnier tranche avec le reste de la ville où les artères étroites, aux trottoirs inexistant, entraînent de nombreuses gênes et accidents pour ceux qui se déplacent à pied. Cavaliers, piétons, voitures, tous partagent alors

⁸⁹ DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 117-118 ; signalons que Cécile VANDERPELEN prépare actuellement un ouvrage sur *Le théâtre royal du Parc (1782-2000). Histoire et architecture*. Sur le théâtre de la Monnaie à l'époque, voir *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, *op. cit.*

⁹⁰ Sur les loisirs, voir *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Université François Rabelais (coll. « Perspectives historiques »), 2005.

⁹¹ Sur l'atmosphère du Vauxhall, voir le témoignage de Pierre Marjai en 1786, publié par DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 137-138.

⁹² BXL, AVB, AA, 509, *Ordonnance impériale du 12 mai 1780*.

⁹³ BXL, AVB, AA, 509, *Copie de l'avis du Conseil privé*, 11 juin 1777.

le même espace public. Les bornes reliées par des chaînes aménagées autour de la place Royale et le long de la rue Royale tentent de pallier ces inconvénients. Mais, comme nous l'avons souligné en parlant de la place Royale, les espaces réservés par ces délimitations ne sont pas encore systématiquement utilisés pour différencier les piétons des véhicules. Marcher sur un trottoir est une pratique qui mettra plusieurs dizaines d'années à se généraliser dans la population bruxelloise.

Les voitures et les cavaliers ne sont pas les seuls désagréments pour le piéton de l'époque. Les nombreux animaux qui peuplent alors la ville ne manquent pas de gêner le passage, de salir les vêtements, voire de blesser certains passants. L'accès au parc leur est strictement limité : ni les chevaux, ni « aucune espèce de bête de charge ou Bétail » ne pourront être introduits et les chiens qui ne sont pas « à la suite de leurs Maîtres ainsi que ceux qui n'auront aucune marque » seront « assommés »⁹⁴. Le piéton peut également être incommodé par les charges parfois imposantes – ballots, meubles, etc. – portées par des passants. Le règlement du parc interdit donc l'entrée « avec des charges sur la tête ou à dos » ainsi qu'aux « porte-faix⁹⁵ & autres semblables ». Les colporteurs et vendeurs en produits aux odeurs parfois désagréables, interpellant les passants, provoquant quelquefois des attroupements sont également le lot quotidien de l'espace public bruxellois. En revanche, « les Gardes du Parc veilleront également à ce que les accès n'en soient incommodés ni gênés, par des voitures, boutiques, tables ou autres embarras pareils, ni par des colporteurs, porte-balles ou autres gens de cette espèce »⁹⁶. Dès 1779, il est demandé de rétablir une sentinelle à l'entrée du parc, côté place Royale. L'objectif est déjà de limiter la présence de tels attroupements :

Comme c'est une des principales entrées où la police est la plus difficile à maintenir et où la populace et nommément les petites boutiques de poisson salé et autres pareilles vilainies qui attirent la populace se porte avec le plus d'affluence, il seroit essentiel de faire rétablir cette sentinelle le plus-tôt possible, d'autant plus que le portier se plaint de n'être pas fort assez pour résister seul à la violence dont il est souvent menacé et nommément pour écarter ces petites boutiques portatives qui presque toujours sont l'occasion de la cohue⁹⁷.

Le bourgeois aisé ou l'aristocrate arpentant la ville est souvent « importuné » par des mendiants dont le nombre s'élève, en 1783, à près de 2 000, soit près de 4 % de la population⁹⁸. Il peut également être gêné par la vue des nombreux sans-abris. Le parc est donc strictement interdit d'accès aux « Mendiants » et aux « Gens sans aveu ». Quant aux jeux de rues et autres activités susceptibles de déranger eux aussi les passants, ils sont proscrits :

Il est défendu de faire des feux au Parc, d'y tirer des fusils ou armes à feu, d'y jeter des pierres, des ordures, d'y jouer à la crosse ou à d'autres jeux semblables (article iv).

⁹⁴ BXL, AVB, AA, 509, *Ordonnance impériale du 12 mai 1780*.

⁹⁵ C'est-à-dire celui dont le métier est de porter quelque fardeau.

⁹⁶ BXL, AVB, AA, 509, *Ordonnance impériale du 12 mai 1780*.

⁹⁷ BXL, AGR, Création de la place Royale et du parc, t. 4, f° 240 : Note du 1^{er} sept. 1779.

⁹⁸ BRUNEEL et DELPORTE, *op. cit.*, p. 467.

Le règlement du parc tente ainsi de canaliser plus particulièrement le comportement de la jeunesse. Il est d'ailleurs précisé que les parents seront tenus responsables pour les méfaits commis par leurs enfants.

Il est également exclu que le promeneur y soit gêné par la saleté et les odeurs désagréables alors habituelles en ville. C'est pourquoi sont aménagés, nous l'avons déjà souligné, des cabinets d'aisance. Enfin, tout dommage aux plantations ou au mobilier sera sévèrement puni :

On encourra l'obligation de payer le triple de la valeur de chaque arbre ou plante que l'on endommagera & généralement de tout autre dégât ou dommage que, de quelque manière que ce puisse être, on aura fait à ce qui dépend ou fait partie du Parc, de son enclos, de ses promenades, de ses plantis ou de ses embellissemens ⁹⁹.

Des gardiens en livrée sont chargés de faire respecter ce règlement afin de préserver le parc des principaux désagréments de la ville. Le parc de Bruxelles est donc un espace urbain singulier, nettement plus réglementé que le reste de l'espace public : théoriquement ni accidents de circulation, ni jeux de rues, ni cris de marchands, ni bruits de sabots de cheval et de roues de voitures sur les pavés, ni déjections animales ou humaines. Le parc est au contraire un espace calme, préservé, où les plantations d'arbres attirent de nombreux oiseaux. Le parc crée ainsi, dans la ville, un environnement sonore et olfactif tout à fait particulier ¹⁰⁰.

Celui qui se rend au parc de Bruxelles vient donc exclusivement pour se promener. Il ne s'agit plus, comme à l'allée Verte ou le long des remparts, de prendre l'air dans la campagne environnante, mais de se promener dans la ville. Et l'architecture urbaine fait, nous l'avons vu, partie intégrante de l'aménagement du parc. Le promenade au parc de Bruxelles se prolonge d'ailleurs le plus souvent par une promenade dans les larges rues du quartier Royal.

À Bruxelles, c'est donc autour des années 1780, dans le quartier Royal, que se développe une pratique nouvelle : la promenade urbaine. C'est en effet au XVIII^e siècle que la figure du promeneur urbain se constitue en Europe ¹⁰¹. Cette pratique ne se limite encore qu'aux quartiers récents, offrant parc public et voirie commode. Elle ne concerne encore que l'aristocratie et une partie de la bourgeoisie. Se promener et assister à un spectacle sont alors les deux principaux loisirs de l'élite urbaine.

⁹⁹ BXL, AVB, AA, n° 509, *Ordonnance impériale du 12 mai 1780*.

¹⁰⁰ Sur l'environnement olfactif et sonore en architecture, voir Marc CRUNELLE, *Toucher, odorat et audition en architecture*, Lanrodec, Scripta, 2001 ; Id., « L'odorat dans l'espace architectural », dans *Sentir : pour une anthropologie des odeurs*, Jane COBBI et Robert DULAU (éds), Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 113-128 ; *Géographie des odeurs*, Robert DULAU et Jean-Robert PITTE (éds), Paris, L'Harmattan (coll. « Géographie et cultures »), 1998 ; Olivier BALAY, *Discours et savoir-faire sur l'aménagement de l'environnement sonore urbain au XIX^e siècle*, thèse, Université de Lyon II, 1992 (non consulté). Voir également le site internet du CRESSON (Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain) : <http://www.cresson.archi.fr>

¹⁰¹ Laurent TURCOT, *Le promeneur à Paris au XVIII^e siècle : construction d'une figure sociale*, thèse de doctorat présentée à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, 2005 (non consulté) et Rebecca SOLNIT, *L'art de marcher*, traduit de l'américain par Oristelle BONIS, Paris, Actes Sud, 2002.

Bien que l'accès en soit public, le parc de Bruxelles est surtout un espace mondain où l'on se rend pour voir et être vu. Il s'impose très vite comme le lieu de rencontre privilégié de l'élite bruxelloise, qui vient y pratiquer un nouveau type de sociabilité. Comme le révèlent nombre de guides de voyage au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, la promenade au parc de Bruxelles peut prendre plusieurs heures, voire une journée : arpenter ses allées, s'asseoir sur un banc pour se reposer et discuter, se rafraîchir et se sustenter au Vauxhall, assister à un spectacle au théâtre du Parc, se promener dans les rues du quartier Royal, etc. C'est un lieu de discussion, de détente, de séduction aussi. Le quartier Royal, et plus spécifiquement le parc, offrent l'occasion aux femmes issues de l'aristocratie et de la haute-bourgeoisie de se promener dans l'espace public, parées de robes élégantes ; l'étroitesse et la saleté des rues rendant jusqu'alors peu commode le port de telles toilettes dans l'espace public. D'ailleurs, les femmes de la « bonne société » ne s'y promenaient généralement pas à pied. Le parc, lui, devient le lieu de l'élégance, de la mode, de la beauté. Nombre d'accessoires propres à cette activité se répandent, par exemple des chaussures à talons peu élevés permettant une marche aisée¹⁰². La promenade publique met d'ailleurs en scène tout un code vestimentaire. Dans cet espace piétonnier, où ni les montures ni le luxe des voitures ne permettent de se distinguer, la culture des apparences vestimentaires s'avère essentielle aux promeneurs désireux d'afficher leur statut social¹⁰³.

Le « public » du parc ne présente en effet pas une grande mixité sociale. Portefaix, gens sans aveu et mendiants ne peuvent y pénétrer. Par ailleurs, l'interdiction de certaines pratiques, alors courantes dans l'espace public, décourage sans doute nombre de Bruxellois, pour qui se promener dans des allées fréquentées par des personnes richement parées, doit paraître insolite, voire intimidant. Et lorsqu'au siècle suivant, un panel social plus large caractérisera les promeneurs, ce n'est pas pour autant que les différentes couches de la société se rencontreront. Tout en partageant le parc, elles ne se promèneront pas nécessairement aux mêmes heures, aux mêmes jours ou dans les mêmes allées. Et lorsque des allées « réservées » à un certain type de promeneurs commencent à se diversifier socialement, certains, tel Bernard de Smedt en 1847, critiqueront vivement cette évolution :

Depuis plusieurs années, les personnes qui se piquent de bon ton, ont choisi la contre-allée parallèle à la rue Royale. Ce choix ne se recommande par aucune considération. Encore si la bonne société en jouissait exclusivement, mais non, toujours le même mélange¹⁰⁴.

¹⁰² Voir Cécile PIEAU, « La mode, le vêtement et la beauté : pigments de la peinture sociale de la promenade dans les jardins publics parisiens. Des portraits de la cour en mode à la galerie des modes 1686-1788 », dans *La nature citadine au siècle des Lumières...*, op. cit., pp. 231-239.

¹⁰³ Daniel ROCHE, *La culture des apparences, une histoire du vêtement, XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Fayard, 1991.

¹⁰⁴ Bernard DE SMEDT, *Le parc de Bruxelles ancien et moderne*, Bruxelles, A. Vandale, 1847, p. 132.

Une rue symétrique monumentale

Depuis le rond-point du parc, en regardant vers le Sud, le promeneur jouit, nous l'avons dit, d'une impressionnante triple perspective donnant vers un massif d'arbres masquant le rempart, vers la rue Héraldique et vers la place Royale. En se retournant vers le Nord, une perspective monumentale donne sur une imposante façade de trois niveaux, où dominent un portique de huit colonnes ioniques et un fronton sculpté. Mann souligne, à propos de cette façade vue depuis cet emplacement, que « le tout à [sic] l'air magnifique & fait un bel effet dans l'éloignement »¹⁰⁵.

Rares sont les bâtiments à bénéficier d'une telle monumentalité dans la ville. Il doit s'agir d'un second palais princier, ou peut-être d'un nouvel hôtel de Ville, ou d'un théâtre, voire d'une église qui, comme celle de Saint-Jacques sur Coudenberg, s'inspirerait de l'architecture à l'antique ? En approchant, le promeneur distingue avec plus de précision les sculptures qui ornent le fronton : une allégorie de la *Justice* assise sur un trône avec, à sa gauche, la *Sagesse* qui lui présente les *Vertus* et, à sa droite, la *Force* qui chasse les *Vices*. Cette représentation évoque la fonction judiciaire de l'institution qui y siège. Cette façade monumentale abrite en effet le Conseil souverain de Brabant, c'est-à-dire l'organe traitant l'administration supérieure de la justice dans les provinces de Brabant et de Limbourg¹⁰⁶. Ce palais (actuel palais de la Nation) inaugure ainsi, à Bruxelles et même en Belgique, une nouvelle typologie : celle des édifices qui seront dénommés, au siècle suivant, les « palais de justice ». Au moment de la création du quartier Royal, les canons de l'architecture judiciaire moderne – portique, fronton, etc. – viennent à peine de se mettre en place en France. Citons la reconstruction du palais de justice de Paris à partir de 1776 ou l'édification du présidial de Caen (1779-1784) avec un portique composé de six colonnes ioniques¹⁰⁷.

Nouvel étonnement lorsqu'en se rapprochant, le promeneur aperçoit, de part et d'autre du palais, quatre hôtels particuliers reliés par des portails. Ce n'est pas le style, proche de celui du reste des façades du quartier Royal, qui surprend, mais leur disposition symétrique. En effet, la rue de Brabant (actuelle rue de la Loi) se compose de façades rigoureusement symétriques par rapport à un axe placé au milieu du palais du Conseil de Brabant, lui-même constitué de deux parties identiques. Mann souligne bien entendu cette singularité : « tous [ces bâtiments] ensemble ne forment qu'un seul plan d'architecture symétrique [sic], &, dans le gros, vraiment magnifique »¹⁰⁸. Cette architecture symétrique marque à ce point les esprits qu'un voyageur français, Paquet-Syphorien, insère, dans son récit de voyage publié en 1813, une gravure représentant le relevé des façades de cette rue, dénommée depuis peu rue de la Loi. La

¹⁰⁵ MANN, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 98-99.

¹⁰⁶ Sur le palais du Conseil souverain de Brabant, voir Luc SOMERHAUSEN et Willy VAN DEN STEEN, *Le palais de la Nation*, Bruxelles, Sénat de Belgique, 1981 et DUQUENNE, « Les origines du palais de la Nation », *Banque nationale de Belgique*, 1980, n° 12, pp. 5-36.

¹⁰⁷ Sur la typologie des palais de justice, voir Christophe BLANQUIE, « Le palais de la justice dans la France d'Ancien Régime : où siègent les présidiaux ? », dans *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Marie-France AUZÉPY et Joël CORNETTE (éds), Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, pp. 333-350, ainsi que Robert JACOB et Nadine MARCHAL-JACOB, « Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire », dans *La Justice en ses temples : regards sur l'architecture judiciaire en France*, Poitiers-Paris, Brissaud, 1992, pp. 23-68.

¹⁰⁸ MANN, *op. cit.*, p. 207.

description qu'il en donne témoigne de l'admiration que cette rue suscite chez certains contemporains :

Rien de plus imposant et de plus riche que les magnifiques bâtimens qui entourent ce parc, sur-tout la façade admirable et vraiment unique qui occupe toute une rue, et au milieu de laquelle on voit le magnifique palais, appelé ci-devant *le Conseil de Brabant* [...]. La planche xvi donne une faible idée de cette superbe façade ¹⁰⁹.

Conclusions

Perspectives urbaines, statues publiques, larges rues rectilignes, places régulières, façades à l'architecture uniforme, trottoirs, parcs publics, espaces piétonniers, palais de justice, hôtels de luxe n'étonnent plus ceux qui, aujourd'hui, se promènent dans le quartier Royal. À la fin du siècle des Lumières, en revanche, ces éléments sont tout à fait singuliers dans le paysage bruxellois. Replacer le quartier dans son contexte historique permet d'apprécier la modernité de ce nouvel espace urbain qui témoigne à la fois de l'émergence d'une nouvelle sensibilité artistique, de l'affirmation d'une pensée urbanistique, du développement de l'espace public et du renouvellement des typologies architecturales. Le quartier Royal introduit ainsi nombre d'innovations qui seront développées ensuite au début du XIX^e siècle, notamment lors de la création des quartiers de la Monnaie et du Grand Hospice, lors de l'aménagement des boulevards extérieurs ou de la réalisation de la place Rouppe et de ses environs. Le quartier Royal marque donc une étape essentielle dans l'histoire de l'espace urbain à Bruxelles. Tout en répondant aux nouvelles normes et exigences esthétiques du siècle des Lumières, il annonce déjà le paysage de la ville contemporaine ¹¹⁰.

¹⁰⁹ PAQUET-SYPHORIEN, *Voyage historique et pittoresque fait dans les ci-devant Pays-Bas, et dans quelques départemens voisins, pendant les années 1811, 1812 et 1813*, Paris, Didot, 1813, t. 2 p. 36.

¹¹⁰ Voir LOIR, *Bruxelles néo-classique : une ville en mutation (1770-1840)*, Bruxelles, CFC-Éd., à paraître à la fin de l'année 2007.

Des parcours dans un dispositif symbolique

Brigitte D'HAINAUT-ZVENY

Faisant écho à la contribution de Christophe Loir qui dit toute la force suggestive de ce quartier royal érigé à Bruxelles à la fin du XVIII^e siècle, je voudrais m'attacher ici à la dimension symbolique de ces lieux et mettre en évidence leur efficacité persuasive, l'efficacité structurante ou restructurante de ces espaces.

L'enjeu de cette réflexion est de tenter de dépasser un usage, trop souvent restrictif, du symbolisme en histoire de l'art. Dans la pratique analytique de notre discipline, nous tendons, en effet, fréquemment à réduire l'expérience d'un objet ou d'une structure symboliques au simple décodage du texte ou de l'infra texte que ceux-ci impliquent, réduisant par là même les effets de cette expérience à l'identification des messages énoncés. Mais c'est là une conception intellectualisante et essentiellement statique, qui confisque toute réelle efficacité opératoire à ces figures, les réduisant à n'être que la « mise en forme » plus ou moins élaborée d'une série de messages, d'injonctions ou de slogans. Or, il importe, je crois, de rendre certains ressorts dynamiques à ces figures symboliques et une capacité à pouvoir jouer un rôle effectif, notamment par le biais de ces parcours qui nous occupent ici, dans une série de mécanismes qui visent à « emporter l'adhésion » des spectateurs.

Topographies

Le dispositif symbolique que je me propose d'analyser ici est articulé autour de trois « nœuds », que sont la place dite Royale ¹, le palais du gouverneur Charles de

¹ Voir notamment Guillaume DES MAREZ, *La place Royale à Bruxelles. Genèse de l'œuvre, sa conception et ses auteurs*, Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-arts. Mémoires. Collection in-4°, Bruxelles, M. Lamertin, 1923 ; Paul SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la cour de Bruxelles*, Académie royale de Belgique. Classe de beaux-arts. Mémoires. Collection

Lorraine ² et le monument à l'impératrice Marie-Thérèse que les autorités bruxelloises avaient eu l'intention de dresser au centre du parc ³. Trois nœuds, trois espaces qui forment certains théorèmes politiques et qui se proposent, en même temps, comme trois scènes symboliques, où chacun peut appréhender mentalement et physiquement, mais aussi partager certains des principes qui régissent l'ordre établi. Des lieux où le pouvoir et les lois s'exposent à l'expérience d'une proximité qui leur permet de se démettre de leur caractère abstrait, de leur autorité imposante et autosuffisante pour donner un sens à leur raison d'être, un sens proposé à tous en partage ⁴.

Construite à partir de 1775 sur le site de l'ancien palais des ducs de Bourgogne, la place Royale, premier de ces nœuds symboliques, est constituée d'une esplanade, ponctuée au centre par la statue du gouverneur Charles de Lorraine et délimitée par un périmètre de pavillons de style classique. Des composantes qui s'articulent pour entreprendre l'énonciation monumentale d'un paradigme politique à la lecture duquel j'entends m'attacher ici avec la nécessaire témérité de ceux qui, comme Foucault, considèrent « que le discours est toujours une violence que nous faisons aux choses » ⁵.

La statue de Charles de Lorraine, exécutée en bronze par le sculpteur Pierre-Antoine Verschaffelt (1710-1793) ⁶ et offerte au gouverneur par les États de Brabant à l'occasion du jubilé de son gouvernement ⁷, se caractérise par une iconographie qui déroge au modèle traditionnellement en usage sur les places royales françaises du xvii^e siècle ⁸. La statue cesse, en effet, d'être équestre, comme l'étaient celles érigées notamment à Lyon, Montpellier, Dijon, Rennes et Bordeaux. Le prince n'apparaît

in-4°, 2^e série, t. 2, fasc. 3 ; t. 5, fasc. 1 ; t. 6, fasc. 2, Bruxelles, Palais des Académies, 1932-1935 ; *Le quartier royal*, Arlette SMOLAR-MEYNART et André VANRIE (dir.), Bruxelles, CFC-éd. (coll. « Lieux de mémoire »), 1998.

² Claudine LEMAIRE, « Le palais de Charles de Lorraine, 1750-1980 », *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 1981, n° 135-136, pp. 23 et s. ; Arlette SMOLAR-MEYNART, Micheline SOENEN, André VANRIE, Martine VERMEIRE et Liane RANIERI, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991.

³ Xavier DUQUENNE, *Le parc de Bruxelles*, Bruxelles, CFC-éd. (coll. « Lieux de mémoire »), 1993.

⁴ Daniel PAYOT, « L'espace, partage du sens », dans *Le sens du lieu*, Michel MANGEMATIN, Philippe NYS et Chris YOUNÈS (éds), Bruxelles, Ousia (coll. « Recueils »), 1996, p. 72.

⁵ Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 55.

⁶ Leo DE REN, « Het standbeeld van Karel Alexander van Lotharingen te Brussel. Een verloren werk van P.A. Verschaffelt (1710-1793) », *Antiek*, 1982, n° 17, pp. 75-77 ; Eva HOFFMAN, *Peter Anton van Verschaffelt, Hofbildhauer der Kurfürsten Carl Theodor in Mannheim*, thèse de doctorat inédite, Ruprecht-Karl Universität Heidelberg, Mannheim, 1982.

⁷ BXL, AGR, SEG, n° 2607, f° 4 ; Louis-Prosper GACHARD, « Le jubilé du prince Charles de Lorraine, 1769-1775 », *Revue de Bruxelles*, avr. 1840, pp. 49-99. Voir aussi sur ce sujet Brigitte D'HAINAUT-ZVENY, « Fêtes, festivités et réjouissances sous le gouvernement de Charles de Lorraine », dans *Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens*, catalogue de l'exposition Europalia-Autriche, Bruxelles, Palais de Charles de Lorraine, 1987, pp. 120 et s.

⁸ Voir notamment Michel MARTIN, *Les monuments équestres de Louis XIV. Une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, Picard, 1986 ; Mélanie DESMEDT, *Les monuments*

plus juché sur un destrier, dont la hauteur, jointe à celle du socle du monument, lui conférait le statut d'une intouchable allégorie du pouvoir. Il descend de sa monture, ne gardant au bout de son bras tendu qu'un bâton de commandement avec lequel il entreprend – d'un geste bien maladroit dans la statue de Verschaffelt ⁹ – d'affirmer son autorité.

C'est dire que le prince cesse ici de prendre la pose du général vainqueur et que, se faisant plus proche, il met plutôt l'accent sur ses compétences à assurer un bon gouvernement. L'« *optimo principi, patriæ delicio* » est, pour reprendre les termes mêmes de l'inscription gravée sur le socle de la statue de Charles de Lorraine ¹⁰, celui qui fait la félicité de son peuple. Ce changement dans la pose témoigne d'une évolution des attentes cristallisées par la personne du prince. Longtemps, en effet, le pouvoir s'était essentiellement justifié par ses capacités à être l'agent d'une extension territoriale et le garant d'une paix intérieure, figeant le souverain dans une pose militaire. Mais les attentes évoluèrent et, si les défaites militaires essuyées durant ces années par l'Autriche et par Charles de Lorraine en particulier ¹¹ ont pu avoir une incidence ponctuelle sur ce choix iconographique, celui-ci révèle, sans doute, plus fondamentalement une modification des attentes. Diverses voix, telle celle de Louis Petit de Bachaumont (1752) ¹², s'étaient en effet élevées pour requérir une représentation du prince « debout ou assis tranquillement au milieu de la Ville capitale, pacificateur et fixant chez lui la Paix, l'Abondance, les Sciences et les Beaux-Arts » ¹³. Comme le recommandait César Chesneau Du Marsais dans un texte programmatique intitulé *Le philosophe* (1743), on attend désormais du prince, comme du philosophe, qu'ils fassent un usage critique de la raison et qu'ils agissent en fonction de l'utilité

équestres en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Aspects iconographiques, urbanistiques et politiques, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1995-1996.

⁹ Voir notamment le dessin du projet pour la statue exécuté par Pieter-Antoon Verschaffelt (Heidelberg, Kurpfälzisches Museum).

¹⁰ CAROLO ALEXANDRO/ LOTHARRINGIÆ ET BARRI DUCI/ SUPREMO/ EQUITUM TEUTONICORUM MA-/ GISTRO/ PRO MARIA THERESIA AUG./ BELGII PRÆFECTO/ OPTIMO PRINCIPI/ PATRIÆ DELICIO/ 1769. Marcel Hoc, « Histoire d'une statue, Charles de Lorraine à Bruxelles », *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, 1966, n° 35 (1-2), pp. 51-70 ; DE REN, *op. cit.*, pp. 73-88.

¹¹ Nommé à la tête des armées autrichiennes, Charles de Lorraine essuya, en 1757, d'importants revers militaires – retraite de Bohême, encerclement dans Prague, défaite de Leuthen (5 décembre 1757) et perte de Breslau (21 décembre 1757) – qui rendirent Frédéric II à nouveau maître de la Silésie. Tenu pour responsable de ces revers, Charles de Lorraine fut démis de ses fonctions par l'impératrice.

¹² Louis PETIT de BACHAUMONT, *Essais sur la peinture, la sculpture et l'architecture*, 2^e éd., [Paris], s.n., 1752, cité par Jean-Louis HAROUEL, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII^e siècle*, Paris, Picard, 1993, p. 8.

¹³ Ce thème du prince protecteur des arts, des sciences et du commerce est décliné à l'époque dans de nombreuses représentations ; citons entre autres, la gravure de François Harrewijn représentant le gouverneur dans son cabinet d'étude (BXL, BR, Cabinet des estampes) et l'*Allégorie Rhénus* attribuée à Pieter Van Reijsschoot (BXL, MRBAB, Cabinet des dessins).

sociale¹⁴. Et c'est cette raison sociale que le sculpteur Verschaffelt déclare avoir cherché à représenter, en prêtant à son modèle une attitude qui « convienne à un prince clément et doux qui aime son peuple »¹⁵. C'est cette qualité aussi que l'impératrice entendit donner sur ce site en exemple à son fils Maximilien, qui devait se rendre sur place pour l'inauguration, afin de lui « faire sentir la satisfaction de se rendre digne de l'amour de ses peuples, la seule récompense des travaux des Souverains »¹⁶. La légitimité revendiquée du pouvoir s'attache désormais aux capacités du « prince éclairé » à assurer un bon gouvernement et les conditions d'une prospérité largement partagée.

Répondant en cela aux aspirations de son époque, le prince cesse de se justifier par sa puissance pour se suggérer comme le rouage, premier et essentiel, d'une vaste machinerie, sorte de substitut à la grande horlogerie divine, capable comme elle de gérer le réel et surtout de « transformer ce réel en social »¹⁷.

Les pavillons qui entourent la statue et définissent autour du portail de l'église Saint-Jacques le pourtour quadrangulaire de cette place, reproduisent tous le même modèle de façade. C'était là une des options initiales du projet dont les textes témoignent par la récurrence avec laquelle ils évoquent les concepts de « symétrie »¹⁸, de « régularité »¹⁹, et même de « nécessaire régularité »²⁰. L'intention du gouvernement, clairement énoncée dans le cahier des charges imposé à tous les propriétaires de parcelles et transcrite dans le grand plan dessiné par Jean-Benoît-Vincent Barré (1775)²¹, était de « construire sur un plan simple, mais uniforme et régulier »²².

Ce souci de régularité est alors intimement associé à la théorie de « l'embellissement »²³ des villes qui fonde une partie importante de la réflexion urbanistique du XVIII^e siècle²⁴. L'uniformité du bâti – comme le recours à un décor architectural ordonnancé et uniformisé qui en établit le principe – est un des moyens

¹⁴ Jochen SCHLOBACH, « Prince éclairé. Absolutisme éclairé », dans *Dictionnaire européen des Lumières*, Michel DELON (dir.), Paris, Presses Universitaires de France, 1997, pp. 905-909.

¹⁵ BXL, AEB, EB, n° 167, n. f.

¹⁶ Citation extraite d'une lettre adressée par Georges-Adam de Starhemberg aux États de Brabant, le 11 septembre 1774, pour leur annoncer que Sa Majesté avait agréé le projet de créer une place pour y élever la statue de Charles de Lorraine. Texte reproduit dans DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 103-104.

¹⁷ Jean-Marie APOSTOLIDÈS, *Le roi machine. Spectacles et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Éd. de Minuit (coll. « Arguments »), 1981, p. 157.

¹⁸ BXL, AGR, Création du parc et de la place Royale, t. 23, f° 260. *Convention entre les brasseurs et le gouvernement pour la reconstruction de l'hôtel de Mérode*.

¹⁹ *Id.*, t. 21, f° 3 ; AVB, AA, Registre de la Trésorerie, n° 1312, f° 64 ; BXL, AVB, TP, n° 3605. Cités par DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 98, 110 et 215.

²⁰ BXL, AVB, AA, Registre de la Trésorerie, n° 1312, f° 64. Cité par DES MAREZ, *op. cit.*, p. 108.

²¹ BXL, AGR, CP, n° 518.

²² BXL, AVB, TP, n° 510. Cité par DES MAREZ, *op. cit.*, p. 135.

²³ *Id.*, Registre de la Trésorerie, n° 1312, f° 64 ; BXL, AGR, CC, n° 153. Cités par DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 107 et 140.

²⁴ HAROUËL, *op. cit.*

pressentie et souvent utilisé pour conférer une unité architecturale au paysage urbain. Il est ici question de se servir des « bâtiments pour décorer la place »²⁵, et ce souci d'homogénéité se fait plus pressant encore lorsqu'il s'agit d'établir un cadre d'architectures homogènes autour d'une sculpture afin de la « sertir » et lui « faire fond ». En effet, selon les préceptes énoncés, entre autres par Pierre-Alexis Delamair, l'opinion était alors qu'une « statue ne peut bien se discerner à la vue, c'est-à-dire dessiner et profiler, que contre des limites suffisamment élevées pour lui faire fond ; sans quoi, on la perd dans l'air ainsi que dans le lointain ou même contre le ciel »²⁶.

Mais cette modélisation du bâti renvoie aussi au mythe de la « cité idéale ». Cette « idée », qui trouve ses prolégomènes chez Platon, dans le module que celui-ci proposa d'enraciner dans le sol afin de matérialiser les lois et de les rendre immuables, a profondément marqué l'imaginaire occidental²⁷. L'*Utopia* de Thomas More (1516), l'abbaye de Thélème de François Rabelais ou les propositions rationalistes, formulées par Simon Stévin dans son *Stercktenbouwing* (1594), sont quelques-uns des jalons qui attestent de la vitalité d'une pensée qui associe réformes architecturale et sociale. Considérant, en effet, l'organisation d'un territoire comme un creuset susceptible d'améliorer les rapports sociaux et de concrétiser un projet politique, cette conception politico-urbanistique a suscité toute une tradition littéraire dont témoignent, entre autres, la *Cité du soleil* de Tommaso Campanella (1602), la *Nova Atlantis* de Francis Bacon (1627) ou la thébaïde fondée dans la *Nouvelle Héloïse* par Jean-Jacques Rousseau (1761)²⁸. Une tradition théorique que d'aucuns entreprirent de concrétiser ; songeons notamment aux *Reducciones*, ces petites cités idéales fondées en Amérique par les Jésuites sur l'idée d'un christianisme heureux, aux tracés régulateurs des implantations des Quakers, comme aux projets de Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806) pour les salines royales d'Arc-et-Senans, dont sauront se souvenir les « familistères » et autres « phalanstères »²⁹.

La standardisation du bâti est, dans cette tradition, proposée à la fois comme une « image » de la cohérence des institutions et des différents corps sociaux. Mais elle est aussi pressentie comme un des « moyens » de réaliser cet idéal. Se substituant à une architecture chargée d'affirmer par sa diversité la spécificité de chacun, l'homogénéité du bâti se propose comme l'outil « d'une moralisation de la société », comme une « forme conjuratoire »³⁰ mobilisée pour encadrer et limiter les effets de comportements trop individualistes. La régulation isotrope et isomorphe de l'habitat est, en ce sens, une manière d'affirmer, au travers d'une image visuelle forte, la nécessaire recollection des énergies individuelles au profit d'un projet commun, figuré

²⁵ BXL, AGR, CC, n° 469, f° 360. Cité par DES MAREZ, *op. cit.*, p. 147.

²⁶ Cité par Bernard SOURNIA, « La place Louis le Grand de Montpellier », dans *Gabriel et l'urbanisme ou Le rôle de la place dans l'ordonnance urbaine. Monuments historiques*, mars-avr. 1982, n° 120, p. 46.

²⁷ Françoise CHOAY, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1996, pp. 203-205.

²⁸ *Id.*, p. 204.

²⁹ Pour un inventaire impressionnant des architectures marquées par cette pensée, voir notamment Virgilio VERCELLONI, *La cité idéale en Occident*, Paris, P. Lebaud, 1996.

³⁰ Nous reprenons ici les termes de CHOAY, *op. cit.*, pp. 186 et 212.

par la cohérence harmonieuse de l'ensemble. Elle se fait en cela la représentation monumentale de ce fameux « pacte d'association » que Rousseau avait proposé de substituer aux traditionnels rapports de soumission, jugés contraires au droit naturel et à l'égalité ³¹.

En associant ces trois termes que sont la statue, les pavillons et le vide de l'esplanade, la place Royale met donc en scène un ensemble de pouvoirs, un système de pouvoir. Elle propose l'image d'une société dominée, au centre, par la figure du prince qui orchestre l'harmonie établie entre les différents corps sociaux. L'église, les hôtels de la noblesse, les maisons des abbayes, le pavillon de la corporation des brasseurs et celui de la loterie ³² forment, en effet, avec l'hostellerie d'un bourgeois ambitieux, une configuration qui objective les forces en place, tout en dissimulant leurs antagonismes sous le leurre de leur apparente équivalence architecturale.

Le vide de l'esplanade, qui s'insère entre la statue du prince et les hôtels de la société, cesse du fait notamment des rapports de proportion ici établis, de figurer la distance qui les sépare ; il se pose plutôt comme l'espace d'une ouverture, comme le lieu d'un troisième terme, d'un « neutre dynamique » ³³ qui aménage l'illusion d'une concorde possible. La place dresse ainsi le tableau équivoque d'une synthèse possible entre des intérêts politiques, économiques et sociaux divergents, tout en permettant au prince de cautionner sa prétention au rôle de juge et d'arbitre qui fonde l'équité de sa justice. Elle met en scène la fiction nécessaire d'une « nouvelle alliance », de ce « contrat social » qui a hanté les esprits et nourri les illusions du XVIII^e siècle.

Le deuxième nœud symbolique de ce site est centré sur le palais, lieu de résidence du gouverneur, investi après que l'incendie de février 1731 ³⁴ eut réduit à l'âtre appellation de « cour brûlée », le siège de sa résidence et des principaux organes de son gouvernement. Le palais détruit, il fallait – pour paraphraser la logique qui régit la célèbre formule « Le roi est mort. Vive le roi » – le reconstruire, et ce dans les plus brefs délais. Il y allait, selon les termes même d'un rapport de la chambre des Comptes, « du service de Sa Majesté et de l'honneur même des provinces en général ». Mais la difficulté du montage financier de l'opération fut, pendant de nombreuses années, un obstacle à sa réalisation ³⁵. Plusieurs projets furent élaborés de 1731 à 1769, notamment par Jean-André Anneessens, architecte de la cour, et par Charles-François-Roland Le Virloys, avant que n'advienne la décision, arrêtée en 1774, d'installer sur ce site la statue de Charles de Lorraine. Une décision qui fixa

³¹ SCHLOBACH, « Autorité politique, gouvernement, pouvoir », dans *op. cit.*, DELON (dir.), pp. 905-909.

³² Pour le détail des acquéreurs et bâtisseurs des pavillons de cette place, voir DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 212 et s.

³³ LOUIS MARIN, *Utopiques, jeux d'espaces*, Paris, Éd. de Minuit (coll. « Critique »), 1973, pp. 33-34.

³⁴ GACHARD, « L'incendie du palais royal de Bruxelles (3 février 1731) », *Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, 2^e série, t. 35, 1873, pp. 109-147.

³⁵ BXL, AGR, CC, Palais royal, n° 751. Notons que ce mémoire n'est pas daté, mais que Saintenoy pense pouvoir le situer vers 1751. SAINTENOY, *op. cit.*, pp. 175-187 ; D'HAINAUT-ZVENY, « L'édification d'une allégorie politique néo-classique », dans *Le quartier royal*, *op. cit.*, pp. 155-158.

le sort du lieu et qui définit les principes de son aménagement ³⁶, en l'associant au modèle des places royales françaises. La présence du palais cessa, dès cet instant, de régir la réorganisation de ce lieu, et c'est là une modification essentielle, d'autant plus que Charles de Lorraine avait acquis, en 1756, l'hôtel d'Orange-Nassau dans lequel il entreprit de réaliser une série d'aménagements prestigieux ³⁷.

Attestation volontariste de la permanence du pouvoir en un lieu qui, depuis l'origine de la ville, avait été associé à sa présence, cette résidence était également le lieu d'une « présence réelle » du prince, le foyer d'où irradiait un charisme organisé et institutionnalisé. Le palais participe, en effet, à une vaste opération d'éblouissement. Il organise la séduction du prince et réalise les conditions d'un rapport émotif avec ses sujets. Depuis la « scène » du palais, le prince projette son image en direction d'un double parterre : celui, d'une part, des milieux de cour, qui avaient accès à ces espaces privilégiés ³⁸, et celui, plus large mais aussi plus diffus, de ses sujets. Cette image charismatique, qui se condense notamment lors des grandes cérémonies qui scandent la vie de cour, est ensuite propagée à travers tout le territoire, par une série de canaux de diffusion accrédités, que sont notamment les gravures et les très nombreuses brochures. Par la diffusion de cette intimité feinte, d'une proximité savamment dévoilée, le prince nourrit les possibilités d'une relation affective ³⁹ qui tend, du fait de la toute-puissance qu'il incarne, à prendre une dimension fantasmagorique ⁴⁰. La mise en scène des faits et gestes de celui qui est considéré comme l'incarnation du pouvoir, installe celui-ci au cœur de l'imaginaire d'une société, et c'est ainsi aussi qu'il gouverne, en jouant du lien affectif qui attache la population à sa personne ⁴¹.

Le palais réalise donc certaines des conditions scénographiques requises pour susciter un attachement à la personne du prince, tout en reformulant quotidiennement le vieux principe juridique qui postule l'idée d'une participation individuelle et transitoire du corps particulier du prince à la réalité perpétuelle de son corps institutionnel. Le palais est, en effet, une de ces structures qui organise la fusion, ou du moins la confusion, entre les deux personnes du prince ⁴², entre « ses deux corps », pour utiliser ici l'expression fameuse de Kantorowicz ⁴³.

³⁶ BXL, AGR, Création du parc et de la place Royale, t. 5, *Lettre de Starhemberg aux États de Brabant*, 11 sept. 1774. Publiée par DES MAREZ, *op. cit.*, pp. 103-104.

³⁷ Les archives de la maison de Lorraine, conservées aux AGR et classées par André Vanrie, donnent de nombreux renseignements sur l'évolution des travaux exécutés.

³⁸ Sur ce point, voir évidemment Norbert ELIAS, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

³⁹ On évoquera à ce sujet l'ensemble des festivités et des diverses manifestations organisées à l'occasion de la guérison du gouverneur frappé, durant l'hiver 1766-1767, d'un érysipèle au genou. Voir notamment D'HAINAUT-ZVENY, « Fêtes, festivités et réjouissances... », *op. cit.*, p. 123.

⁴⁰ APOSTOLIDÈS, *op. cit.*, pp. 154-155.

⁴¹ *Id.*, p. 153.

⁴² Cette théorie de l'office (*officium*) est théorisée, notamment, dans le milieu français, par Guy COQUILLE, *Œuvres*, Paris, Louis Billaine, 1665.

⁴³ Ernst H. KANTOROWICZ, *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1957, 3^e tirage, 1970. Voir aussi, sur ce thème,

La violence symbolique que représente l'implantation du palais, organe du pouvoir et de contrôle du prince, dans l'espace commun, fait l'objet d'une euphémisation par le recours à une série de « traitements de surface ».

L'esthétique classique, orchestrée ici avec *maestria* par Jean Faulte (1726-1766)⁴⁴, architecte de la cour, contribue en effet à parer l'édifice d'une modernité séduisante. Rythmé de bossages, scandé de pilastres et de colonnes, le palais de Charles de Lorraine s'intègre dans le vaste projet éditiltaire de restructuration du haut de la ville. Il participe au désenclavement du centre par l'aménagement de ces *percées*, requises avec insistance par de nombreux auteurs contemporains, tels Voltaire⁴⁵, Pierre Patte⁴⁶, Pierre-Alexis Delamair⁴⁷ ou Marc-Antoine Laugier⁴⁸ qui tous prônent la création de nouvelles places pour dégager les centres villes, qualifiés d'« obscurs, resserrés et hideux »⁴⁹. Le palais se voit, de la sorte, crédité des bénéfices idéologiques d'une prestigieuse et salubre restructuration urbanistique.

Le retrait topographique du palais, qui cesse désormais d'occuper le centre de l'espace autrefois couvert par la place des Bailles pour se situer à sa périphérie, derrière le claustra du portique qui en filtre les accès, est un autre élément qui contribue à modifier le ton, à atténuer le rapport de force et d'autorité que sa présence implique. Sa relative « mise à l'écart », ce décentrement par rapport à une axialité spontanément autoritaire sont, certes, imposés ici par les circonstances, mais celles-ci révèlent toutefois, au-delà de la récurrente anorexie budgétaire qui a marqué ces années⁵⁰, le souci souvent affiché par la monarchie autrichienne d'éviter tout accent triomphaliste. Une option de modération illustrée, entre autres, par le refus que Marie-Thérèse opposa aux grands projets de restructuration des jardins de Schönbrunn, préférant aux emphatiques volées d'escaliers une solution plus sobre, et surtout moins autoritaire dans la manière de lier le paysage au palais. À Bruxelles, comme à Schönbrunn, on retrouve une même tendance à éluder des axes perspectifs trop péremptaires qui,

les réticences d'Alain BOUREAU, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éd. de Paris-M. Chaleil, 2000.

⁴⁴ Paul-Eugène CLAESSENS, « Note sur Jean Faulte, architecte de la cour », *Bulletin de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1934, pp. 199 et s. ; Simone ANSIAUX, « Jean Faulte, architecte de la cour de Charles de Lorraine », *Bulletin de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1935, pp. 135-140.

⁴⁵ « Les embellissements de Paris » (1749), dans *Œuvres*, Paris, Firmin-Didot, 1869-1873, t. 5, pp. 390-393.

⁴⁶ *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, Rozet, 1769..

⁴⁷ *Manuscrits sur les embellissements de Paris* (1731-1737), cités par Pierre PINON, « Alignements, percées et lotissements en France au XVIII^e siècle », dans *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, Nancy, Artlys, 2005, p. 162.

⁴⁸ *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753.

⁴⁹ VOLTAIRE, *op. cit.*

⁵⁰ Voir notamment le *Mémoire sur les fonds à trouver pour rebâtir le palais royal à Bruxelles* qui constate que « les finances de Sa Majesté, notre auguste reine et souveraine, sont en ces Païs-Bas, comme dans tous ses vastes Etats, non seulement épuisés par les continuelles et furieuses guerres [...] et ses propres sujets étant également énervés par les continuels secours fournis à ses besoins, et par le triste tarissement de leur principale ressource qui est le commerce ». BXL, AGR, CC, Palais royal, n° 751.

en imposant un point de vue unique, se font trop souvent complices du regard de l'autorité ⁵¹.

Enfin, la façade du palais est parée d'une série d'éléments sculptés qui glosent, avec grandiloquence, sur les qualités d'un bon gouvernement. L'allégorie de la *Magnanimité* surmonte le sommet de la façade en hémicycle du palais ; elle y est entourée par quatre figures qui évoquent des vertus civiques : l'*Humanité* et la *Bravoure*, la *Politique* et la *Religion*, tandis que quatre sculptures d'enfants figurent les vertus cardinales : la *Justice* et la *Tempérance*, la *Force* et la *Prudence*. Deux bas-reliefs figurant la *Paix* et la *Guerre* ⁵² complètent l'ensemble. Toutes ces statues, dont les modèles furent réalisés entre 1764 et 1766 par Laurent Delvaux ⁵³, déclinent donc un programme qui légitime le pouvoir et associe ces vertus morales et civiques à la personne du prince. La *Magnanimité* qui surmonte l'ensemble de ce dispositif symbolique se fait le blason du prince, elle se pose comme le principe garantissant l'émergence d'un ensemble de vertus, considérées comme nécessaires à la vie en société.

Le monument à l'impératrice Marie-Thérèse et à son fils Joseph II, que les autorités de Bruxelles avaient projeté, dès 1775, d'ériger dans le parc désormais accessible au public ⁵⁴, fut le troisième lieu envisagé de cette métaphore politique.

Plusieurs projets de monuments destinés à occuper le rond-point qui marque la convergence de trois allées principales du parc furent déposés et soumis, pour avis, à Paris. Mais ce fut la proposition du sculpteur Gilles-Lambert Godecharle qui retint tous les suffrages. Ce projet, dont un *bozzetto* intégré à la maquette du nouveau quartier royal fut présenté à Vienne en 1780, associait un obélisque surmonté d'une aigle impériale, sis sur un socle de marbre. Celui-ci était décoré de quatre bas-reliefs illustrant certains épisodes de l'histoire des Pays-Bas du Sud et installé sur un soubassement de rochers entourés par des statues figurant Minerve, Mercure, l'Escaut et l'Abondance, autour desquelles devaient jaillir des cascades d'eau, recueillies dans un bassin entouré par huit sphinges. Un tel projet était manifestement influencé par la fontaine des Fleuves que Gian Lorenzo Bernini avait réalisée pour le centre de la Piazza Navona. On y aurait associé ici les portraits de la dynastie autrichienne, traités dans des médaillons apposés sur l'obélisque, ou figurés en ronde-bosse, en lieu et place de cet obélisque ⁵⁵. Plusieurs sculpteurs, dont Jean-Antoine Houdon, Gilles-

⁵¹ Pour ces projets de réaménagement des jardins de Schönbrunn, voir Paolo MORACHIELLO, « Schönbrunn ou la scénographie éclatée », dans *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Monique MOSSER et Georges TEYSSOT (dir.), Paris, Flammarion, 1991, pp. 192-193.

⁵² Pour plus de détails sur ce programme iconographique, se référer aux travaux d'Alain JACOBS, *Laurent Delvaux : Gand, 1696-Nivelles, 1778*, Paris, Arthéna, 1999 ; Id., « La rotonde du palais de Charles-Alexandre de Lorraine à Bruxelles : analyse structurale et esthétique », *Annales d'histoire de l'art et d'archéologie*, 1997, vol. 19, pp. 129-139.

⁵³ Christine SOBIESKI et Denis COEKELBERGHS, « Laurent Delvaux », dans *Autour du néoclassicisme en Belgique, 1770-1830*, Denis COEKELBERGHS et Pierre LOZE (dir.), Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1985, pp. 44-45.

⁵⁴ DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 40 et s.

⁵⁵ BXL, AGR, Création du parc et de la place Royale, t. 1, f° 3-43, 174-176, 286-299 ; t. 2, f° 1-3, 211-219 ; t. 4, f° 3-169, *documents sur le projet de monument*. BXL, AVB, AA,

Lambert Godecharle et François-Joseph Janssens, furent pressentis pour l'exécution de ce monument. Son financement venait d'être obtenu lorsque Joseph II – fidèle aux positions de sa mère qui avait refusé tout monument à sa gloire ⁵⁶ – renonça, en 1781, à cet hommage, suggérant d'utiliser les fonds recueillis pour la réalisation de travaux d'utilité publique, tels le creusement d'un canal, la consolidation d'une place forte ou l'amélioration de certains ports ⁵⁷.

Lieux traditionnels de sociabilité et équipements de salubrité publique plébiscités par l'époque ⁵⁸, les fontaines furent, au cours du XVIII^e siècle, fréquemment associées à la célébration du pouvoir, comme en attestent les *Observations sur l'architecture* (1765) de Marc-Antoine Laugier, qui intègre celles-ci dans la catégorie des monuments édifiés à la gloire des grands hommes ⁵⁹. Une dimension de célébration qui est explicitement évoquée pour le projet bruxellois, comme en témoigne un mémoire conservé aux Archives générales du Royaume (1779) : « les statues sont devenues très communes en Europe [tandis qu'un] obélisque [...] n'a jamais été érigé à la gloire d'un particulier [Il] n'a d'autre but que de perpétuer dans toute son étendue la gloire et la splendeur que les vertus de quelques souverains leur ont valu dans l'opinion des hommes » ⁶⁰.

Mais si l'influence de la célèbre fontaine du Bernin, très souvent imitée jusqu'à la fin du siècle ⁶¹, est ici incontestable, on perçoit aussi dans le projet bruxellois l'ombre de la *Dreifaltigkeitssäule*, cette colonne dite de la Trinité ou de la Peste installée en 1692, sur le Graben à Vienne. Monument à la gloire de la *Casa d'Austria*, cette « pièce montée » de nuées, articulée autour du thème de la *Peste vaincue par la Foi*, célèbre la légitimité du prince en mettant en évidence sa *pietas*, sa soumission à un ordre supérieur, qui transcende, dépasse et justifie tout ordre temporel. Il y a, sans doute, dans cette périphrase religieuse, dans le caractère indirect de ce discours d'autorité, une réticence à céder au culte de la personnalité. Une retenue dans l'énonciation dont on retrouve un écho dans le projet pour le parc qui se propose d'évoquer les membres de la dynastie régnante à l'échelle réduite de médaillons apposés sur l'obélisque. Mais si le monument adopte ici un certain *moderato* dans l'éloge du prince, cette retenue est cependant démentie par une accumulation d'allégories valorisantes qui, telles la

Registre n° 1031, *plan annexé aux lettres patentes du 20 juil. 1776*, cité par DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 90-91.

⁵⁶ Hendrick ZIEGLER, « Le modèle de la place royale française à l'épreuve de l'Europe », dans *De l'esprit des villes*, *op. cit.*, p. 89.

⁵⁷ DUQUENNE, *op. cit.*, pp. 90-91.

⁵⁸ On se référera pour ce point au texte de Chloé Deligne publié dans le présent volume.

⁵⁹ Dominique MASSOUNIE, « La fontaine urbaine, entre équipement et monument public », dans *De l'esprit des villes*, *op. cit.*, p. 178.

⁶⁰ BXL, AGR, Création du parc et de la place Royale, t. 4, f° 11, *Minutes des réflexions sur les obélisques*, jointes au mémoire de Henri de Crumpipen à ce sujet (1779).

⁶¹ Voir notamment le projet de Paul-Louis Cyfflé pour la fontaine de l'Alliance à Nancy, l'imitation du célèbre « rocher percé à jour » proposé à Montpellier par Étienne d'Antoine pour la place de la Canourgue ou encore l'essai de synthèse de diverses œuvres fameuses du Bernin suggéré par Jacques-Denis Antoine pour la place entre le Louvre et les Tuileries qui rappelait « la fameuse fontaine de la Place Navone ». MASSOUNIE, *op. cit.*, p. 183.

Sagesse (Minerve), le *Commerce* (Mercure) et l'*Abondance*, sont ici associées aux images des souverains de la dynastie autrichienne.

La place, comme le palais et la fontaine, déclinent tous un même paradigme politique, celui de la grandeur, de l'efficacité et de la légitimité du prince. Mais ils le font d'une manière délibérément dissociée, bien que solidaire et efficacement complémentaire.

Le chapelet ici constitué recourt, en effet, à trois des formules classiques du répertoire de l'éloge du prince ; celle traditionnelle du palais, celle de la place royale formalisée au ^{xvii}^e siècle par la monarchie française et celle, enfin, de la fontaine monumentale qui relaie les préoccupations hygiénistes du ^{xviii}^e siècle avec l'emphase du baroque. Trois formules qui s'assurent le recours à une large gamme de médias artistiques, puisque l'architecture (la place royale, le palais), la sculpture (la statue du gouverneur, la statuaire de la façade du palais, la fontaine) et l'épigraphie (les inscriptions sur les deux monuments) sont ici, entre autres, sollicitées. Cette gloire et cette légitimité du prince sont, en outre, justifiées par des rhétoriques qui déclinent le thème sur des registres complémentaires en mettant en exergue les capacités du prince à faire régner l'harmonie et la prospérité (la place royale), son aptitude à garantir l'émergence des vertus nécessaires à la vie en société (le palais) ou à assurer, grâce à son appartenance à une dynastie importante, la permanente et nécessaire stabilité du pouvoir (la fontaine).

Cette manière, très particulière, de concevoir et d'agencer les espaces, de les différencier par l'aménagement d'une série de contrastes est alors un des principes essentiels qui fonde la conception des jardins classiques. Contrairement, en effet, à une idée encore largement répandue, inspirée sans doute d'une lecture trop hâtive de *La théorie et la pratique du jardinage* d'Antoine Joseph Dezallier d'Argenville (1709-1747), confortée par les exigences d'un débat nationaliste, l'art des jardins « à la française » ne se réduit pas à un système rigide de composition, mais consiste plutôt à composer un univers ordonné où la beauté de la composition doit tout à la variété des parties qu'elle rassemble ⁶². Cette manière de structurer les espaces est attestée par divers témoignages, celui entre autres de Louis ^{xiv} qui organisa ses *Parcours* à la découverte des jardins de Versailles ⁶³, non pas à partir de ces fameuses perspectives qui aujourd'hui obnubilent notre regard, mais en imposant un itinéraire investissant essentiellement les bosquets, qui alterne des séquences variées où les visions sont cadrées avec soin.

Ce système particulier de composition qui consistait à différencier les lieux et les fonctions par contiguïté, transition, densité et opposition, va manifestement influencer la manière d'organiser le vide des espaces non bâtis ⁶⁴. On retrouve ici, en effet, le souci de forcer la perception en confrontant par exemple « le régulier au sauvage », et notamment la place au parc, ou en opposant la majesté de cette place à l'élégance du palais. Ce souci de variété dans la déclinaison des litanies du pouvoir empêche les

⁶² Michel CONAN, « Français », dans *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, Paris, Hazan, 1997, pp. 107-108.

⁶³ Jean CABANEL, « Le parcours du roi », *Monuments historiques*, 1986, n° 143, p. 54

⁶⁴ Thierry MARIAGE, *L'univers de Le Nôtre : les origines de l'aménagement du territoire*, Bruxelles, Mardaga (coll. « Architecture + Recherches »), 1990.

formules de s'user sous d'inertes répétitions et donne à leur rhétorique une efficacité polyphonique lui permettant d'envisager un élargissement de l'éventail des publics susceptibles d'être atteints.

Parcours

Ces dispositifs articulés par contrastes sont exposés en partage dans des espaces qui suscitent une participation effective de leurs utilisateurs.

Par leur morphologie particulière, les places sont, en effet, des espaces « riches d'indétermination »⁶⁵, des vides qui, parce qu'ils ouvrent une brèche dans le damier classificatoire de lieux saturés de signifiants, offrent l'opportunité d'une certaine liberté d'appréhension ; des lieux où la « raréfaction sémantique » permet d'articuler une « géographie poétique à la géographie du réel »⁶⁶, une géographie particulière faite de souvenirs, d'attentes et de fragments d'une histoire individuelle. Ce pouvoir d'implication est renforcé par la dimension collective de ces lieux, où l'investissement individuel est toujours susceptible d'être conforté par un ensemble de pratiques sociales qui permettent de partager des affects, de mettre en commun des émotions et de créer ainsi des significations partagées, des visées et des morales collectives, comme des différenciations avec d'autres groupes porteurs de visées et de représentations différentes⁶⁷.

Les structures symboliques évoquées ici occupent donc des espaces qui sont à la fois poétiques et collectifs ; qualités qui les dotent d'une capacité particulière à produire du sens et à le faire circuler. Il est, en effet, des lieux dotés d'une vitalité symbolique particulière qui donnent à tout ce qui s'y passe et s'y expose une « plus-value » de sens, des espaces qui suscitent une aptitude à « y croire », à prendre les choses pour plus qu'elles ne sont⁶⁸. Il est, chacun le sait, des places où quelque chose se passe ; des lieux dont on sort différent⁶⁹. Cette troublante efficacité fut maintes fois représentée, dans certains fameux tableaux de perspective du *Quattrocento*⁷⁰, dans d'autres de Giorgio De Chirico⁷¹ ou de Paul Delvaux⁷², par exemple.

⁶⁵ Michel de CERTEAU, *L'invention du quotidien*, nouvelle éd. établie et présentée par Luce GIARD, Paris, Gallimard (coll. « Folio/Essai »), 1990, t. 1, p. 158.

⁶⁶ *Id.*, p. 158.

⁶⁷ Augustin BERQUE, Michel CONAN, Pierre DONADIEU, Bernard LASSUS et Alain ROGER, *La mouvance : du jardin au territoire. Cinquante mots pour le paysage*, Paris, La Villette (coll. « Passage »), 1999 ; CONAN, « L'invention des identités perdues », dans *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Augustin BERQUE (dir.), Seyssel, Champ Vallon (coll. « Pays/Paysages »), 1994, pp. 54 et s.

⁶⁸ Emmanuel BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels. Logique dispositive et expérience ordinaire*, Bruxelles, De Boeck-Larcier, 2002, p. 160.

⁶⁹ *Id.*, p. 238.

⁷⁰ Voir, par exemple, les deux célèbres *Vues de ville* conservées l'une à Baltimore (Walters art Gallery), et l'autre à Urbino (Galleria nazionale delle Marche).

⁷¹ Voir entre autres, et pour n'en citer ici qu'un, *L'énigme de la journée*, 1914, São Paulo, Museu de arte contemporanea da Universidade.

⁷² On se référera à ses nombreuses gares, à ses sites archéologiques ou à ses rues désertées auxquels l'éclairage au gaz donne une atmosphère étrange.

Mais pour que ces dispositifs affectés à la réalisation d'un travail symbolique puissent être efficaces, il faut que l'homme accepte d'y devenir un peu acteur. Il faut, pour animer ces paysages qui réifient les arguments d'une expérience proposée à tous en partage et pour relier les composantes dissociées qui constituent leur énoncé, que l'homme accepte d'y « jouer » pour renouer ici avec un concept qui fascine les historiens depuis les travaux de Huizinga ⁷³. Un concept auquel la psychologie récente a donné une nouvelle acuité en mettant en évidence l'importance des gestes et des mouvements dans la manière dont l'homme appréhende la réalité ⁷⁴, dont il structure son savoir et entreprend d'en constituer la mémoire.

Le terme « jouer » est pris ici, dans la filiation des travaux du pédopsychiatre Donald Winnicott ⁷⁵ et du sociologue Emmanuel Belin ⁷⁶, dans un sens essentiel qui désigne toute activité, mentale ou physique, par laquelle un individu cherche, à travers une manipulation d'objets ou d'idées, à s'approprier la réalité et à établir entre celle-ci et son désir une transaction nécessaire. En ce sens, jouer n'est pas une activité réservée aux enfants ⁷⁷, mais plutôt une pratique qui constitue l'essence même de notre quotidien. L'homme joue obstinément, peut-être même compulsivement, pour « actualiser les possibles et résorber les impossibles » ⁷⁸. Il joue pour empêcher le vertige que suscite l'incohérence du monde ou son indifférence à son égard, pour tenir l'horreur à distance, celle prosaïque des déboires du quotidien comme celle des grandes tragédies ; il joue pour donner du sens à sa vie ⁷⁹.

Mais il y a, bien sûr, une infinie diversité dans les manières de « jouer ». On « joue » différemment selon les époques, les cultures, les classes, les âges et les sexes, notamment. « Chaque communauté invente sa propre manière d'établir sa sécurité existentielle » ⁸⁰. Et on ne joue pas de la même manière, selon les objets ou les supports que l'on manipule. Il est évident que l'on investit différemment une image d'autel du

⁷³ JOHAN HUIZINGA, *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951.

⁷⁴ Voir pour les travaux plus anciens, Marcel JOUSSE, *L'anthropologie du geste*, Paris, Resma, 1969, pp. 40 et s.

⁷⁵ Voir notamment pour se familiariser avec la pensée de cet auteur : Madeleine DAVIS et David WALLBRIDGE, *Winnicott, Introduction à son œuvre*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

⁷⁶ BELIN, *op. cit.* ; ID., « Médiatisations de l'espace public et marchandisation du champ médiatique », *Recherches en communication*, 1995, n° 4, p. 62.

⁷⁷ Nous pouvons, à la suite de Gaston BACHELARD (*La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France, 1957), considérer que l'aménagement d'une maison est, dans le même ordre d'idées, un « travail » qui vise à insérer du sens dans notre quotidien en y rassemblant des objets, des couleurs ou des souvenirs qui font « sens » pour ses habitants. La maison est, en ce sens, un dispositif d'intégration qui évite à l'homme d'être « dispersé », qui lui permet de « recentrer », de se « reconstituer ». Nous pourrions élargir le sens de la démarche à d'autres pratiques, et en particulier à celle de l'histoire, pratique créative et optimiste du monde qui a notamment pour ambition de redéfinir un sens au passé. BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, *op. cit.*, pp. 164-193.

⁷⁸ *Id.*, p. 102.

⁷⁹ *Id.*, pp. 15, 103, 253-258.

⁸⁰ *Id.*, p. 15.

xv^e siècle⁸¹ et une allégorie politique monumentale de la fin du xviii^e siècle. Chacun de ces « objets prothèses »⁸², destinés à établir une médiation avec le réel, implique, en effet, des usages particuliers.

Sur les places, dans les paysages urbains ou naturels, il y a essentiellement deux manières de « jouer » : on peut soit, comme l'a fait Stendhal dans ses célèbres *Promenades dans Rome*, y déambuler, soit investir ces lieux d'une manière mentale en en faisant, comme Jean-Jacques Rousseau, le cadre des *Rêveries du promeneur solitaire*. La déambulation⁸³, qu'elle soit mentale ou physique, crée, en effet, le moyen d'établir un rapport dynamique avec les éléments qui constituent un paysage. Elle donne à voir ces lieux autrement, en propose une compréhension originale⁸⁴. Avec la mobilité, le regard se fait créatif, interprétatif et donc projectif⁸⁵. L'espace parcouru, à la différence des espaces représentés, empêche l'œil de réduire le visible à une totalité panoptique, géométrisée et théorique. Il contraint le promeneur à faire l'expérience d'une topologie sensible, construite de proche en proche, qui opère – à travers le miroitement des signes, l'évidence des formes du réel et l'assonance de leurs valeurs symboliques –, une re-création éphémère du lieu, propice à la reconstruction identitaire du promeneur⁸⁶. L'appréhension d'un site, qu'il soit naturel ou urbain, est toujours à la fois lecture et écriture, objectivation et virtualisation⁸⁷.

Les modalités concrètes de cette perception ont été autrefois décrites par Jean-François Augoyard⁸⁸ et Emmanuel Belin⁸⁹, qui ont tous deux souligné le caractère discontinu de ce mode d'appréhension⁹⁰. Dans la logique du flux, du déplacement qui caractérise le cheminement, certains éléments s'imposent et imposent un « temps d'arrêt »⁹¹. Introduisant une rupture dans l'enchaînement, souvent distrait, des séquences de la déambulation, ces objets se dissocient d'un « continuum » et se voient de ce fait reconnaître une dimension particulière : ils deviennent « monuments ».

⁸¹ Sur cette question, nous renvoyons à notre analyse du concept de « rejeu » mobilisé dans les pratiques dévotionnelles de la fin du xv^e siècle pour investir certaines images religieuses et en faire le lieu d'un « espace de communication avec le sacré » : D'HAINAUT-ZVENY, « Origine et spécificités des retables gothiques », dans *Miroirs du sacré. Les retables sculptés à Bruxelles, XI^e-XIV^e siècles*, D'HAINAUT-ZVENY (dir.), Bruxelles, CFC-Éd. (coll. « Lieux de mémoire »), 2005, pp. 26 et s.

⁸² Daniel BOUGNOUX, « Préface », dans BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, op. cit., p. 8.

⁸³ Sur ce thème, voir Laurent TURCOT, *Le promeneur à Paris au XVIII^e siècle : construction d'une figure sociale*, thèse inédite, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

⁸⁴ Jacques BEAUCHARD, *Des lieux au paysage. L'entrée dans l'économie du virtuel*. www.univ-paris12.fr/www/labos/Iss/Lieux-pays.html, sept. 1996, p. 7.

⁸⁵ Id., p. 1.

⁸⁶ Id., p. 9.

⁸⁷ BERQUE, *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, 1990, p. 40.

⁸⁸ Jean-François AUGOYARD, *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Paris, Seuil, 1979.

⁸⁹ BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, op. cit., pp. 218 et s.

⁹⁰ CERTEAU, op. cit., pp. 152-153.

⁹¹ BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, op. cit., p. 227.

En ralentissant devant certains objets du paysage, la démarche densifie et amplifie l'importance qu'elle leur accorde au détriment d'autres séquences du parcours sur lesquelles elle tend à faire l'impasse. La perception du lieu s'articule, dès lors, autour d'une série de citations, de « prédicats héroïques »⁹² qui, tels la statue du gouverneur, son palais ou la fontaine, apparaissent juxtaposés au sein d'un paysage qui, à la manière des collages, impliquent des lacunes, des béances et des interstices dont les significations, non explicitées, laissent place à l'articulation du désir de ceux qui entreprennent de parcourir ces espaces.

Loin d'être un objet statique, existant en soi, la perception d'un paysage naît donc d'un rapport fondamentalement dynamique, d'une construction mentale qui implique le spectateur, son imaginaire, ses valeurs, comme ses attentes. Cette reconstruction s'articule à partir d'un certain nombre d'objets qui, s'extrayant hors du contexte, deviennent des « *kaïros* », pour reprendre ici les termes de Certeau, ou des « objets transitionnels », pour citer ceux de Winnicott⁹³, c'est-à-dire des supports susceptibles d'entrer dans une relation créative avec le fantasme, le désir et les attentes de chacun⁹⁴. Tout l'enjeu d'un dispositif de propagande, tel celui considéré ici, est donc de susciter ou de tolérer un rapport créatif dans l'appréhension de certaines de ses composantes, ce qui permet d'établir quelques « coïncidences »⁹⁵ entre les attentes du spectateur et ce qui lui est donné à voir.

Mais pour que se réalisent ces coïncidences qui favorisent une transaction entre le désir du spectateur-acteur et la réalité proposée⁹⁶, certaines conditions sont requises.

Il faut notamment que le dispositif symbolique contienne « quelque chose » du désir de celui qui l'appréhende⁹⁷. Un cas de figure ici, sans doute, fréquemment rencontré, puisque ce quartier royal déploie un éventail très large de suggestions : désir de paix évoqué par la statue du gouverneur, comme par les reliefs sculptés sur la façade du palais ; appétit de prospérité aiguisé tant par le texte du piédestal de la statue que par les figures sculptées sur la fontaine et la façade du palais ; désir de félicité partout invoqué ; nostalgie des temps glorieux qui devaient être rappelés par la fontaine ; prestige de l'appartenance à une dynastie glorieuse mis en scène dans la fontaine ; aspiration à une concorde figurée par l'équilibre architectural des pavillons de la place ; souhait de voir régner les vertus civiques et morales figurées sur la façade palais ; désir de renouer avec des figures paternelles, comme celle du gouverneur, ou de se mettre sous la protection d'images maternantes, illustrées entre autres par les nombreuses allégories féminines présentes sur le site. Les désirs suscités et stimulés sont ici nombreux et délibérément diversifiés.

⁹² CERTEAU, *op. cit.*, p. 161.

⁹³ Voir notamment à ce sujet BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, *op. cit.*, pp. 90 et s.

⁹⁴ CERTEAU, « Walking in the City », dans *The Cultural Studies Reader*, Londres-New York, Routledge, 1993, pp. 151-160.

⁹⁵ Sur cette question des coïncidences, voir notamment BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, *op. cit.*, pp. 230 et s.

⁹⁶ *Id.*, p. 81.

⁹⁷ *Id.*, pp. 220 et s.

Mais si ces dispositifs doivent relayer le désir et les attentes de ceux auxquels ils sont destinés, ils doivent également savoir éviter tout autoritarisme ⁹⁸. Il faut que le spectateur puisse conserver l'impression que le sens qu'il donne à ces paysages est le fruit de son libre arbitre. L'une des manières les plus coutumières d'éviter une formulation, qui donne l'impression de contraindre le sens, est de dissocier les paramètres de l'énoncé afin de garantir à ces espaces cette vacuité précédemment évoquée. Il s'agit, en effet, d'adopter un système de composition rigoureusement associatif qui permette à chacune des composantes de l'argumentation d'être considérée dans sa singularité. Il est fait ici très largement usage de ce procédé : non seulement les trois sites qui servent à l'énonciation de cette parabole politique sont spatialement dissociés, mais à l'intérieur de ces trois espaces, les différentes composantes du système symbolique sont également, à chaque fois, dissociables. Sur la place, on peut, en effet, appréhender la statue sans les pavillons, et les pavillons sans le discours du piédestal. De même, le palais peut être perçu sans que le spectateur s'attarde à la reconnaissance du programme iconographique développé sur sa façade principale. Quant au monument à Marie-Thérèse – et c'est sans doute l'exemple le plus évident –, il se présente comme une véritable « pièce montée » qui accumule symboles, allégories et autres référents, qui sont tous appréciables dans leur singularité.

L'intention est évidemment ici celle d'une propagande politique. Elle est orchestrée au profit du pouvoir autrichien par le ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg, en poste à Bruxelles de 1770 à 1783, et qui joua un rôle déterminant dans la construction de la place ⁹⁹ comme dans le réaménagement du parc et du quartier qui l'entoure. Son implication est amplement documentée par les archives ¹⁰⁰ et confirmée par la présence de son portrait et de ses armes sur la place Royale ¹⁰¹, auxquelles il faut ajouter le souhait manifesté d'associer son effigie au monument conçu pour le parc ¹⁰².

Mais si l'intention politique est claire, comme la volonté de faire de ce site l'instrument d'une domination, il est beaucoup plus aléatoire de chercher à apprécier les réactions particulières suscitées par un tel dispositif. Les témoignages sont rares, relativement peu étudiés, et souvent extrêmement stéréotypés. Si l'on se réfère, par exemple, aux nombreuses brochures et publications contemporaines, telles celles relatives à l'inauguration en 1775 de la statue de Charles de Lorraine, l'enthousiasme qui y est décrit s'affiche unanime. Mais ce sont là des formules convenues qu'illustrent notamment ces quelques vers contemporains de l'événement très conformes à la norme attendue : « Charles est comme existant dans sa divine Image/ Cet air majestueux qui

⁹⁸ *Id.*, p. 116.

⁹⁹ Pour plus de détails sur ses interventions, voir notamment D'HAINAUT-ZVENY, « L'édification d'une allégorie politique néoclassique... », *op. cit.*, p. 160.

¹⁰⁰ Voir notamment aux AGR, les dossiers relatifs à la création du parc et de la place Royale.

¹⁰¹ « Recommencé et changé les piédestaux ainsi que la grille entre les deux pavillons qui ferme le jardin de Coudenberg pour y mettre les armes du prince de Starhemberg avec son portrait et des inscriptions ». *Mémoire des dessins et vacations faits par Barnabé Guimard pour la place Royale*, 18 déc. 1781. Cité par SAINTENOY, *op. cit.*, p. 278.

¹⁰² DUQUENNE, *op. cit.*, 1993, p. 91.

le rend cher à tous/ Invite vers ce Bronze à fléchir les genoux [...] »¹⁰³. En l'absence de notations intimes et personnelles, il reste difficile de reconstituer des réactions individuelles à l'encontre de cette monumentale métaphore. La difficulté de savoir ce que voit un autre est liée à l'impossibilité de maîtriser la subjectivité avec laquelle chacun aborde toute image. On peut aisément identifier ce qui est donné à voir, plus rarement apprécier ce qui est vu. Une difficulté à laquelle s'en ajoute une autre car, comme le rappelait Certeau, il est toujours extrêmement difficile d'apprécier les capacités de résistance, les ruses silencieuses mises en œuvre par les individus pour endiguer toute rhétorique contraignante. La passivité, longtemps supposée des publics concernés, est loin d'être établie : elle mésestime la créativité des gens ordinaires, leur capacité à s'inventer une conception propre à travers les diktats.

Mais peut-être faut-il avoir la générosité de ne pas restreindre les performances de ce site à sa seule dimension de propagande politique. Si toute autorité doit pouvoir marquer de son empreinte le quotidien des jours, il faut savoir aussi reconnaître à ces lieux une capacité à être des « dispositifs de bienveillance »¹⁰⁴. En présentant une image accordée, harmonisée de la société et de ses corps constitués, ces places tendent, en effet, à suspendre une approche critique du monde. « Tempérant les urgences du réel », elles entreprennent de le pacifier. Elles se posent comme les lieux d'un aménagement possible entre l'absolu et le relatif¹⁰⁵, se proposent comme des espaces réservés, préservés, où « une certaine illusion de la bienveillance peut prendre corps »¹⁰⁶.

Cette illusion culturelle d'une certaine bienveillance n'est pas seulement mensongère, elle est aussi nécessaire¹⁰⁷ car, pour qu'une relation au monde soit possible, il faut que celui-ci soit aménagé de manière à ne pas apparaître trop menaçant¹⁰⁸, qu'il suscite assez de confiance pour générer des comportements créatifs et les modalités de certaines formes de sociabilité. Cette confiance, initiale et fondamentale, qui doit continuellement être restaurée¹⁰⁹, nourrit en effet la capacité des individus à traiter avec leur environnement comme avec leurs semblables, les rendant ainsi aptes à transformer le réel en réalité, le réel en social.

L'efficacité de ce système urbanistique, indubitablement normatif, survivra à la célébration ponctuelle du pouvoir particulier qui l'a érigé. Il constitue, au centre de Bruxelles, le cadre « réversible » d'un rapport accordé au monde que s'approprieront

¹⁰³ *Recueil des pièces, tant en vers, qu'en prose qui ont parues [sic] à l'occasion de l'inauguration de la statue de Son Altesse Royale, Monseigneur le duc Charles de Lorraine et de Bar [...] avec une description de toutes les fêtes qui se sont données à ce sujet [...]*, Bruxelles, Jean-Louis de Boubers, 1775. Cité par Christophe LOIR, « La chute des idoles à la fin de l'Ancien Régime : le cas de la place Royale à Bruxelles », dans *L'idole dans l'imaginaire occidental*, Ralph DEKONINCK et Myriam WATTHEE-DELMOTTE (éds), Paris, L'Harmattan, 2005, p. 233.

¹⁰⁴ BELIN, *Une sociologie des espaces potentiels...*, op. cit., p. 155.

¹⁰⁵ *Id.*, p. 194.

¹⁰⁶ *Id.*, p. 231.

¹⁰⁷ *Id.*, p. 194.

¹⁰⁸ *Id.*, p. 24.

¹⁰⁹ *Id.*, p. 15.

les époques successives, en le ponctuant d'objets étymologiques de leurs ambitions particulières. Les révolutionnaires français remplaceront la statue du prince ¹¹⁰ par un arbre de la Liberté, tandis que les pères de la nation introniseront, au centre de la place, Godefroi de Bouillon, l'un de leurs illustres prédécesseurs ¹¹¹. Plus tard, quand la constitution identitaire s'appuiera de manière privilégiée sur des arguments culturels, on verra en ces lieux se multiplier les musées ¹¹².

¹¹⁰ Cet arbre, abattu en 1814, est figuré dans un tableau anonyme de la fin du XVIII^e siècle, conservé à Bruxelles, au Musée de la Ville.

¹¹¹ Due au sculpteur Eugène Simonis (1810-1882).

¹¹² Parmi une bibliographie très abondante, voir Dominique POULOT, *Musée, nation, patrimoine 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997 ; LOIR, *L'émergence des beaux-arts en Belgique. Institutions, artistes, public et patrimoine de 1773 à 1835*, *Études sur le XVIII^e siècle*, 2004, vol. hors série n° 10.

Circulation des eaux à Bruxelles entre 1695 et 1815

Gestation d'une transition

Chloé DELIGNE

La gestion hydraulique d'une ville est une donnée fondamentale de son développement. Bruxelles n'échappe pas à cette réalité. Depuis les premiers temps d'éclosion de la ville, la conduite des eaux y sert non seulement à satisfaire les besoins quotidiens des personnes et de leurs animaux (grâce à des puits, des abreuvoirs, des fontaines), mais aussi à soutenir les activités marchandes (*via* la rivière puis le canal depuis le ^{xvi}^e siècle), les activités productrices (en particulier le maraîchage, la pisciculture, la meunerie et de nombreuses activités essentielles à l'économie urbaine : les industries du textile, de la bière et du cuir), les fonctions évacuatrices (*via* les ruisseaux et égouts intra-urbains), la défense et les aménagements de l'espace urbain.

La multiplicité des usages de l'eau, en ville plus qu'ailleurs, est une évidence. Il sera question dans la présente contribution de mettre l'accent sur les trois dossiers qui sont au cœur de la dynamique hydro-urbaine de Bruxelles au ^{xviii}^e siècle, à savoir la distribution d'eau ménagère, la problématique de l'évacuation des eaux usées et la question des inondations qui n'est pas sans lien avec la précédente.

L'eau domestique

Une des dimensions principales, vitales de l'eau, en ville comme en tout autre lieu, est évidemment son utilisation par les habitants pour leur alimentation quotidienne ¹. De ce point de vue, Bruxelles jouissait d'une situation favorable :

¹ Il est question ici « d'eau domestique » ou « d'alimentation », pour bien faire la différence avec une « eau potable ». Il serait en effet quelque peu anachronique d'utiliser ce dernier terme qui repose sur des exigences de qualité chimique et bactériologique encore inconnues au ^{xviii}^e siècle. De plus, il n'est pas certain que les habitants de Bruxelles, au ^{xviii}^e siècle comme aux

les collines sablonneuses de son versant oriental, dans lesquelles il suffisait de creuser pour atteindre la ressource, ont toujours fonctionné comme un grand réservoir. Grâce à de nombreux puits privés, communs ou publics, les habitants y puisaient très généralement l'eau plutôt que dans la Senne². À l'Ouest de cette rivière, l'eau était plus affleurante encore.

Cette situation propice n'avait cependant pas empêché les autorités urbaines médiévales de doter Bruxelles – et en particulier les bâtiments les plus remarquables groupés autour de la Grand-Place –, de points d'eau majestueux, de fontaines, véritables monuments et points de repère dans l'espace urbain, tout en assurant le contrôle et l'entretien d'un certain nombre de points d'eau dispersés dans la ville³.

Il est donc important de définir les différents types de points d'eau : puits privés ou communs, situés à l'intérieur des îlots d'habitation, points d'eau semi-publics (parce qu'entretenus en partie par les habitants du voisinage) ou publics, situés dans les espaces ouverts et accessibles à tous, et enfin les fontaines alimentées par un réseau de canalisations souterraines entretenues aux frais de la Ville exclusivement.

La constitution de ces réseaux de fontaines, dont l'aspect souvent imposant et démonstratif était au moins aussi important que leur rôle distributif, se fit en plusieurs étapes. Au réseau communal des canalisations souterraines médiévales s'ajoutèrent au xvii^e siècle quelques prolongations (vers l'église Saint-Géry et le nouveau marché au poisson, en bordure de la Senne) ainsi que quelques réseaux nouveaux qui desservirent les quartiers aisés de la capitale (ceux de la rue Neuve et du Sablon). Le réseau de la place du Sablon était alimenté au départ de captages réalisés sur le territoire de Saint-Gilles, en dehors donc de l'assiette urbaine proprement dite⁴. Le xvii^e siècle est également marqué par la création d'un réseau de distribution destiné à alimenter le parc princier et les bâtiments de la cour au départ de la célèbre machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode⁵.

siècles précédents du reste, aient été très friands de l'eau comme boisson. La bière servait plus probablement de boisson de base, tandis que l'eau entraînait davantage dans les préparations culinaires ou dans l'économie domestique.

² La Senne pourvoyait certainement de l'eau domestique aux habitants, en témoignent les dispositifs de puisage qui émaillaient ses rives, mais dans une proportion sans doute moindre que dans d'autres villes, par exemple à Paris, où la Seine a longtemps servi de pourvoyeuse essentielle de l'eau domestique. Voir Isabelle BACKOUCHE, *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, en particulier pp. 21-25.

³ Chloé DELIGNE, « L'eau de la ville, l'eau des familles. Enjeux de la distribution d'eau à Bruxelles (xii^e-xvi^e siècle) », dans *L'eau et la ville du Moyen Âge à nos jours*, actes du 5^e colloque européen de Calais, *Bulletin historique et artistique du Calaisis*, Stéphane CURVEILLER et Jean-Pierre WILLIOT (éds), Calais, Amis du vieux Calais, 2004, pp. 81-90.

⁴ René DONS, « Un aspect de l'alimentation en eau de la ville de Bruxelles, à propos du terrain des sources à Saint-Gilles, propriété de la Ville de Bruxelles », *Cahiers bruxellois*, 1974, n° 19, pp. 14-45 ; Michel VAN NIMMEN, « Aperçu de l'alimentation de Bruxelles en eau potable aux xvii^e et xviii^e siècles », *Cahiers bruxellois*, 1978, n° 23, pp. 35-47.

⁵ Id., « De la cour à la ville. Les eaux de la machine hydraulique de Bruxelles (1601-1850) », *Bruxelles et la vie urbaine. Archives. Art. Histoire. Recueil dédié à Arlette Smolar-Meynart (1938-2000)*, *Archives et bibliothèques de Belgique*, 2001, numéro spécial 64,

Si ces deux types de réseaux destinés à alimenter les fontaines de la ville et de la cour verront s'intensifier leur exploitation au fil des décennies, en revanche, ils ne connaîtront ni extension ni nouveautés notables. Est-ce à dire que Bruxelles était à ce point pourvue en eau qu'il n'y eut pas d'intervention en matière de distribution entre la fin du xvii^e siècle et le moment de l'instauration de la distribution généralisée à domicile au milieu du xix^e siècle ⁶ ? Certes, Bruxelles était extrêmement bien fournie tant en points d'eau de tout type qu'en monuments hydrauliques, comme l'attestent de nombreux témoins qui visitent la capitale depuis le xv^e siècle ⁷, mais penser que le xviii^e siècle ne vit s'accomplir aucune réalisation dans ce domaine consisterait à accorder trop d'importance aux éléments saillants au détriment des transformations de fond.

En effet, la comparaison de deux relevés des points d'eau, presque à un siècle d'intervalle (1668 et 1760) ⁸, permet de constater que leur nombre a globalement augmenté, passant d'une cinquantaine à plus de quatre-vingts, et que certains quartiers encore mal pourvus en points d'eau publics au xvii^e siècle sont mieux équipés, en particulier du côté de la chaussée de Flandre. Surtout, les points d'eau sont systématiquement pourvus de pompes qui permettent de puiser l'eau en profondeur sans trop de peine. En 1760, soixante-neuf des quatre-vingt-deux points d'eau recensés sont ainsi munis d'une pompe alors qu'ils n'étaient que quelques-uns en 1668. Par ailleurs, on ne lésine pas sur certains creusements qui atteignent vingt à trente mètres de profondeur dans les parties hautes de la ville ⁹.

pp. 304-339 ; DELIGNE, « L'eau dans les jardins du palais du Coudenberg à Bruxelles. Innovation technologique et dynamiques urbaines (1600-1850) », *Histoire urbaine*, déc. 2005, n° 14, pp. 131-148.

⁶ À ce sujet, on se reportera aux travaux classiques de Liliane VIRÉ, « Quelques aspects de la distribution publique d'eau à Bruxelles, 1830-1870 », *Contributions à l'histoire économique et sociale*, 1966-1967, n° 4, pp. 113-154 ; ID., *La distribution publique d'eau à Bruxelles 1830-1870*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique (coll. « Pro civitate »), 1973, n° 33 ; ainsi qu'à l'article de VAN NIMMEN, « De la cour à la ville... », *op. cit.*

⁷ DELIGNE, « Éditité et politique. Les fontaines urbaines dans les Pays-Bas au Moyen Âge », *Histoire urbaine*, à paraître en 2007.

⁸ L'administration urbaine réalisa plusieurs inventaires de l'infrastructure de distribution d'eau de la ville. Au relevé fondamental des fontaines et de leurs canalisations de 1451 (BXL, AVB, AA, Cartulaire xxiii, f° 120v°-122r°), il faut ajouter les relevés réalisés en 1622 (BXL, AVB, AA, Liasse 494 (a), *Fontaines, aqueducs, égouts* : « Hier naer volghen de fonteijnborre der stadt... »), 1668 (BXL, AVB, AA, n° 2708, *Boeck van de borreputen deser stadt a° 1668*), 1669-1672 (BXL, AVB, AA, n° 48, *Fonteynboeck deser stadt Brussel a° 1672*), vers 1730 (BXL, AVB, AA, Liasse 494 (a), *Fontaines, aqueducs, égouts*, relevé de 1664 annoté vers 1730) et 1760 (BXL, AVB, AA, n° 45, *Boeck van de Fonteynen a° 1760*). Ces relevés ont été régulièrement annotés au point qu'il est parfois difficile de dresser l'état des infrastructures de manière synchronique. En outre, ils appartiennent à deux catégories distinctes : soit ils décrivent le réseau des fontaines uniquement, soit ils décrivent les points d'eau publics ou semi-publics (sans tenir compte des fontaines), c'est-à-dire les simples puits (*borre* et *putten*) ou réservoirs. Il n'est pas aisé de bien distinguer la nature et les fonctions des différents points d'eau recensés.

⁹ BXL, AVB, AA, Liasse 495 II, *Fontaines, égouts, aqueducs*, dossier relatif à une pompe place de Louvain, 1789.

La situation globale en ce milieu de XVIII^e siècle permet au chanoine sévillan Diego de Gálvez, de passage à Bruxelles en 1755, d'affirmer que la cité est :

[...] une des localités les mieux pourvues en eau. Outre les fontaines, toute la ville est pleine de pompes publiques où les habitants et les maisons s'approvisionnent en eau. [...] Ces pompes se manœuvrent avec grande aisance ; non seulement elles servent pour les maisons, mais elles constituent un prompt secours pour les incendies ¹⁰.

Il est effectivement fort probable que la lutte contre l'incendie ait été un des ressorts principaux de l'action de modernisation et de multiplication des points d'eau publics à cette époque. Même si nous n'avons pas retrouvé les dossiers émanant des autorités qui contiendraient des données sur le rythme et les motivations de cette modernisation, la peur des ravages de l'incendie transparaît clairement dans certaines requêtes adressées au Magistrat, spécialement quand elles proviennent des habitants du haut de la ville : l'incendie du palais du Coudenberg en 1731 est encore dans toutes les mémoires !

À propos des fontaines, le chanoine Diego de Gálvez ajoute que :

[...] parmi tant d'eau et de fontaines publiques, celle qui mérite plus d'attention pour son originalité est celle qui est adossée au mur du couvent des Carmes chaussés et que les étrangers passent leur temps à contempler [il s'agit bien sûr du Manneken Pis] [...] Il y a une autre fontaine publique qui est vraiment aussi magnifique que provocante dans sa conception : elle verse de l'eau par les seins de trois grandes nymphes d'âge adulte, étreignant leur poitrine comme les mères donnent à boire à leurs jeunes enfants.

L'ensemble de ce témoignage dit bien les caractéristiques essentielles de la distribution d'eau à Bruxelles : la présence de points d'eau publics équipés de pompes en grand nombre et l'importance de véritables monuments hydrauliques dans l'espace urbain. La différenciation des quartiers selon leur fourniture en eau publique s'amenuise donc quelque peu au fil du siècle, même s'il ne faut pas sous-estimer la permanence d'une différence fondamentale entre les quartiers situés de part et d'autre de la Senne. À l'Ouest de la rivière, l'équipement reste plus parsemé, alors que c'est précisément dans certains de ces quartiers que la population augmente fortement entre 1755 et 1786 ¹¹.

Parallèlement à cette systématisation du maillage en points d'eau publics – en particulier donc de puits munis de pompes –, les habitants, du moins les plus aisés d'entre eux, sont de plus en plus nombreux à bénéficier à domicile d'une prise, d'un raccordement à l'un des réseaux qui alimentent les fontaines, souvent moyennant paiement. Au milieu du XVIII^e siècle, le réseau qui appartient à la Ville, c'est-à-dire

¹⁰ Hans-Joachim LOPE, « La ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez », *Études sur le XVIII^e siècle*, 1978, n° 5, pp. 181-198, p. 185 et, pour la traduction française du texte de Diego de Gálvez par André Janssens, pp. 192-198.

¹¹ Voir l'étude devenue classique de Jozef VERBEEMEN, « Bruxelles en 1755, sa situation démographique, sociale et économique », *Bijdragen tot de geschiedenis inzonderheid van het oud hertogdom Brabant*, 3^e série, 1962, t. 14, pp. 220-231 ; à compléter par Hervé HASQUIN « L'évolution démographique et sociale. Les débuts de la francisation : une ville flamande qui se francise lentement », dans *Bruxelles. Croissance d'une capitale*, Anvers, Fonds Mercator, 1979, pp. 130-135.

cet ensemble de canalisations souterraines d'origine médiévale, complété quelque peu au cours des siècles suivants, approvisionne sans doute quelques dizaines de demeures, spécialement du côté du Sablon et de l'hôpital Saint-Jean ¹². Le réseau de la machine hydraulique, qui dépend quant à lui de la cour, compte quelque trente-quatre concessions à des particuliers en 1731, mais quatre-vingt-quatre en 1756 et cent quatre-vingt-dix en 1786, à destination des grandes demeures qui entourent le palais de Bruxelles ¹³.

Il est cependant difficile de satisfaire les particuliers tant les réseaux sont surexploités. Dès 1720, les autorités urbaines avaient bien tenté de réduire la pression exercée sur ces réseaux en supprimant les concessions des utilisateurs qui ne pouvaient produire les preuves de leur bon droit ¹⁴, mais leur initiative ne les mit toutefois pas à l'abri d'une demande croissante pour une eau abondante à proximité. De façon générale, elles y répondent en affirmant que l'eau se trouve en suffisance à Bruxelles et refusent de voir cette branche de la police urbaine grever les finances communales. Citons à titre d'illustration un extrait de la réponse que le Magistrat adresse en 1789 à la requête répétée d'habitants de la rue de Louvain qui réclament une fontaine, alors qu'il existe d'autres points d'eau non loin de là :

Quelle convenance y a-t-il donc en faveur de l'administration publique de soumettre la caisse de la Ville à des dépenses ruineuses en l'obligeant d'ériger, sans le moindre désintéressement pour une charge permanente, des pompes publiques pour l'usage et l'aisance des particuliers, et quelle justice y auroit-il de contraindre la Ville à bâtir des ouvrages de cette nature selon le caprice des habitants dans les quartiers où l'eau de source manque absolument dans les maisons à la décharge des propriétaires assez moyennés par là même pour faire construire des pompes dans leurs maisons, soit pour leur propre usage, soit pour celui des locataires, tandis que cet objet fait une nécessité essentielle dans une demeure et constitue l'avantage le plus favorable et le plus réel pour en faciliter le loyer ? Certes, l'équité s'oppose à cet égard avec autant de force que s'il s'agissoit de vouloir nous obliger à bâtir des grands égouts souterrains dans toutes les rues de la ville, afin que les particuliers puissent y faire couler les immondices de leurs maisons sans devoir nous payer de ce chef la moindre redevance ni indemnité.

Tous les quartiers seraient en droit de demander la même chose, ajoute le Magistrat ¹⁵. Ainsi, la distribution d'eau, en dehors des points déjà existants, est considérée comme une perte d'argent. De fait, la plupart de ceux qui puisent leurs eaux à domicile au

¹² L'abondance des documents relatifs aux puits, fontaines, réservoirs et pompes de la ville aux XVI^e et XVII^e siècles, et leur annotation continue ne permettent pas de faire toute la lumière sur la constitution progressive de l'équipement hydraulique de Bruxelles.

¹³ DELIGNE, « L'eau dans les jardins du palais du Coudenberg à Bruxelles... », *op. cit.*

¹⁴ BXL, AVB, AA, Liasse 494 (a), *Fontaines, aqueducs, égouts* : trois cahiers contenant 27 f^o reproduisant l'ordonnance du 31 octobre 1720 par laquelle le Magistrat enjoint les particuliers de produire leurs titres justifiant leur prise d'eau sur les conduites des fontaines de la Ville, ainsi que les copies des actes exhibés par les particuliers et authentifiées par le secrétaire communal de Fraye.

¹⁵ BXL, AVB, AA, Liasse 495 II, *Fontaines, aqueducs, égouts*, dossier relatif au rétablissement de la pompe de la place de Louvain demandé par les habitants du quartier, 1771-1789, réponse du Magistrat datée du 5 octobre 1789.

départ des réseaux de la Ville ou de la cour payent, tandis que la gestion de points d'eau aux frais du voisinage reste une pratique extrêmement répandue. Alors que certains entretiennent et s'abreuvent à des puits dont la Ville leur a remis les clefs¹⁶, d'autres encore partagent les frais d'entretien des pompes et des puits de leur voisinage avec la Ville¹⁷.

La diversité des modalités de l'approvisionnement en eau quotidienne est encore la marque du XVIII^e siècle.

L'eau d'évacuation

Dans l'extrait cité ci-dessus, le Magistrat urbain met sur le même plan la gestion de l'eau de distribution et la construction des égouts urbains, et s'indigne que l'on puisse penser que ces charges lui incombent totalement. Certes, à côté de nombreuses rigoles encore à ciel ouvert, la Ville entretient un réseau de canalisations d'évacuation enterrées, mais, comme pour la distribution de l'eau, elle a toujours fait participer les particuliers à cette gestion. Elle n'hésite donc pas, pour ramifier et agrandir le réseau, à solliciter les contributions des habitants qui, partout dans la ville, demandent à pouvoir s'y raccorder¹⁸. Parfois, le Magistrat paye des particuliers qui réalisent les travaux, parfois les habitants proposent de les accomplir eux-mêmes lorsqu'ils en ont les moyens¹⁹.

Pourtant, si les égouts se ramifient quelque peu, leur inefficacité est régulièrement dénoncée. En aurait-il pu être autrement ? Presque entièrement calqué depuis le Moyen Âge sur le réseau hydrographique intra-urbain – le terme qui désigne les égouts, *beke*, c'est-à-dire « ruisseau », montre d'ailleurs toute l'ambiguïté du statut de ces canalisations –, le réseau d'évacuation construit au fil des siècles est caractérisé par l'irrégularité de ses pentes et la diversité des gabarits de ses conduites. Bouchés, encrassés, les égouts déversent régulièrement leur contenu à la vue et au nez des

¹⁶ BXL, AVB, AA, Liasse 494 (a), *Fontaines, aqueducs, égouts*, « *Copie uyt den Boeck van der borreputten gemaect door Bernardus Raessens, controleur ende voorder bij gevoeghe door mij Hubertus Bara volgens mijne ondervinghe van deser tijdt* » (il s'agit d'un document de 1668 annoté vers 1730).

¹⁷ BXL, AVB, AA, Liasse 494 (a), *Fontaines, aqueducs, égouts*, contestation entre la Ville et le comte de Jette Saint-Pierre au sujet de la substitution d'une pompe à un puits situé rue de Louvain (1728-1741).

¹⁸ BXL, AVB, AA, Liasse 495 II, *Fontaines, aqueducs, égouts*, nouvel égout s'étendant de l'Hôtel de Ville à la Senne (*Spiegelbrug*), comptes de 1712 et liste des personnes ayant contribué à sa réalisation. D'autres dossiers concernent de très nombreuses rues de Bruxelles : rues de Bavière, des Géants, de la Casquette – entre l'hôtel de Ville et le pont du Miroir – des Fripiers, des Tanneurs, Nuit-et-Jour, du Damier, de Flandre, des Six-Jetons, Montagne de la cour, de Louvain, Rollebeek, du Petit Béguinage, du Parc, d'Arenberg, du Marquis, etc.

¹⁹ BXL, AVB, AA, Liasse 495 II, *Fontaines, aqueducs, égouts*, 1780 : Michel Pauwels demande l'autorisation de construire un égout à ses frais, depuis sa maison dans la *Dambert strate* – c'est-à-dire la rue du Damier dans le quartier du Marais – jusqu'au Grand Égout de la Ville.

habitants. Les plaintes à propos de la saleté et des odeurs insupportables font partie de la litanie des lettres adressées au Magistrat ²⁰.

Pour essayer de résoudre ce problème, les autorités choisissent de renforcer et de multiplier les ordonnances sur la propreté publique qui précisent les devoirs et obligations des habitants en la matière. Ce faisant, elles font un pari qui ne tient sans doute pas suffisamment compte de la force des habitudes ni de l'augmentation importante de la population, qui passe de soixante mille à soixante-quinze mille habitants environ entre 1755 et 1785. Parallèlement, elles maintiennent et renforcent également la ferme des boues comme maillon essentiel de l'évacuation des immondices urbaines. La comparaison des ordonnances de 1703 et de 1771 permet de mesurer le chemin parcouru en la matière. En 1703, les charrettes du *moddermeyer*, c'est-à-dire du fermier des boues, sont chargées de passer deux fois par semaine dans différents quartiers déterminés par l'ordonnance et d'y ramasser les boues rassemblées en tas par les habitants. En 1771, les subdivisions ont été augmentées ; il y a désormais dix quartiers et le *moddermeyer* doit y passer deux fois par jour : le matin pour les ordures ménagères et l'après-midi pour les boues et les balayures de rues. En mettant l'accent sur la gestion des déchets solides, les autorités se refusent à voir que le tout-à-l'égout, ou plutôt le « tout-aux-ruisseaux », est une pratique fondamentalement ancrée dans les mœurs urbaines.

Même si le Magistrat, bientôt relayé par les autorités centrales, s'efforce de répéter et renouveler les ordonnances sur la propreté des rues en 1703, 1750, 1766, deux fois en 1771, en 1775... ²¹, ou de s'enquérir de ce qui se pratique à Paris ou à Anvers ²²,

²⁰ BXL, AVB, AA, Liasse 495, *Fontaines, aqueducs, égouts*, dossier concernant la rue du Marquis : les habitants se plaignent qu'ils ne peuvent plus se rendre aux offices de la collégiale tant les « eaux et immondices ainsi que celles de quelques maisons de la rue au Vent y coulant à jour dans des ruisseaux y causent en été une infection perpétuelle et en hiver des engluemens considérables » (requête datée du 14 juillet 1793). La pétition de plusieurs habitants de la rue Nuit-et-Jour pour pouvoir faire couvrir un égout fait état des mêmes inconvénients : « [...] au bas la rue [...] se trouve une grille de fer qui est au-dessus d'un égout ou *beke* et reçoit toutes les immondices et malpropretés de toutes les maisons qui sont vers le haut de la rue. Il y a en outre un égout au-dessus du sol ou rez du pavé qui dévoie toutes les eaux de cuisines et lavoirs de l'auberge de l'Impératrice dont les dépendances ont leur issue dans le prédit ruisseau qui est au rez du pavé et viennent se jeter par cette même grille dans l'égout ou *beke* qui sert de réceptacle de toutes les eaux provenant de maisons situées au sommet de la rue dont l'odeur est très incommode et souvent insupportable. L'air est tellement infecté des horreurs qui descendent du sommet de la prédite rue qu'à peine on peut rester dans les maisons voisines de la susdite grille sans courir quelque risque d'en être incommodé » ; BXL, AVB, AA, liasse 124 *Senne*, extrait de l'ordonnance du 21 août 1704 : « *Alsoo de Beleybeke commende van aen de stadtsvesten bij de Vlaemsche Poorte loopende ter zijde het Moortgat straetken lancx ende tusschen de hoven aldaer, achter ende tusschen de huisen ende erven op den eenen kant van den Vlaemsche steenwech soodaenigh is vervuylt dat de stanck daer uijt comende is onverdraegelijck waerover daegelijcx clachten worden gedaen ende te vresen is voor sieckte* ».

²¹ Ces différentes ordonnances sont reprises dans BXL, AVB, AA, Liasse 526, *Police de la voirie*.

²² BXL, AVB, AA, Liasse 526, *Police de la voirie*, dossier concernant la gestion des boues (1703-1726).

l'insatisfaction reste de mise. Celle du gouvernement central est plus grande encore, lui qui aspire à faire de Bruxelles une ville moderne et brillante²³. Le gouvernement se plaint régulièrement de l'inefficacité des mesures prises par le Magistrat et de la nonchalance à la fois des habitants, du fermier des boues et de ses ouvriers, et finit par faire adjoindre l'aman et le lieutenant-aman au fermier des boues pour l'aider à punir les contrevenants. Le fermier et les particuliers sont ainsi surveillés par des officiers qui dépendent directement du pouvoir²⁴.

Le curage et les inondations

Depuis le début du XVIII^e siècle, les autorités centrales, représentées par la Chambre des tonlieux notamment, rappellent régulièrement qu'elles peuvent intervenir dans la gestion des eaux de l'espace urbain et s'engager sur le terrain juridique lorsque l'affaire leur paraît suffisamment grave²⁵. Ainsi, la question du curage de la rivière et des ruisseaux intra-urbains est intimement liée dans les esprits de l'époque au problème crucial des inondations que subissent Bruxelles et ses environs. Le dossier des inondations est le dernier à aborder pour comprendre le système hydro-urbain de Bruxelles au XVIII^e siècle. Il n'est d'ailleurs pas sans lien avec le problème de la gestion des immondices.

Un rapide coup d'œil sur la chronologie, encore provisoire, des inondations dont fut victime Bruxelles au XVIII^e siècle, laisse deviner une aggravation du phénomène à partir du milieu du siècle jusque dans les années 1770-1775. Les solutions opposées à ces envahissements ravageurs consistent, durant tout le siècle, à observer le niveau des eaux et à agir en cas de dépassement de certaines jauges de contrôle. La « procédure d'urgence » alors déclenchée autorise à ouvrir les vannes qui font communiquer la Senne avec un canal de décharge qui contourne la ville par l'Ouest au départ de la Grande Écluse et qui retrouve la Senne à sa sortie de la ville.

Au besoin, on ose parfois l'évacuation des eaux de la Senne par le canal. Cette dernière solution est toutefois rarement utilisée car l'envasement de cette artère commerciale de premier ordre suscite une véritable peur panique de la part des autorités. Non seulement la bonne marche permanente du canal est l'une des conditions essentielles de la vie économique de la cité mais, en outre, son curage représente une opération particulièrement coûteuse et fastidieuse.

²³ BXL, AVB, AA, Liasse 526, *Police de la voirie*.

²⁴ Renée PIÉCARD-GILBERT, « Les procès devant le Magistrat de Bruxelles au XVIII^e siècle. Leur apport à l'histoire de la ville », *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 1966, n° 51, pp. 201-217.

²⁵ BXL, AVB, AA, Liasse 124, *Senne*, 7 juil. 1704, sentence royale reprenant la condamnation du Magistrat dans un procès l'opposant au Conseil des domaines royaux en Brabant et à la Chambre des tonlieux, c'est-à-dire aux pouvoirs centraux. À cette occasion, il lui est bien rappelé que les rues et les rivières sont du ressort du souverain, que c'est donc à lui qu'il appartient de légiférer en matière d'empiètement sur les rues, de construction d'égout, de curage de la Senne, et que c'est par pure grâce qu'il accorde à la Ville d'installer des fontaines, des puits et des canalisations souterraines.

Tableau
Liste provisoire des inondations recensées à Bruxelles (1690 et 1815) ²⁶

9-11 juillet 1692	31 juillet 1762
Février 1716	22 novembre 1762
8-16 février 1721	Janvier 1764
1746	22 juin 1767
1752	13-17 janvier 1772
18 février 1756	29 février 1772
11 août 1758	10 janvier 1774
19-21 janvier 1759	27 avril 1780
20 juin 1759	Juin 1780
16 juillet 1759	Hiver 1783-1784
12 août 1759	Mars 1816
23 août 1759	

Le réseau de surveillance reposant sur l'observation des jauges et le bon vouloir de l'éclusier de la Grande Écluse ne tient cependant pas compte d'un phénomène intrinsèque à la dynamique de la rivière : son comblement, son exhaussement inéluctable, amplifié par le rejet de matières organiques provenant des activités des habitants. Aussi les indications de hauteur d'eau données par les jauges sont-elles vite rendues caduques ; celles-ci doivent dès lors être remplacées pour déterminer le niveau du fond de la rivière. Des campagnes de poses ou de vérifications des jauges sont ainsi organisées en 1686, 1716 et 1768 ²⁷, c'est-à-dire de manière bien trop sporadique au regard de la vitesse parfois impressionnante avec laquelle les bras de la Senne se comblent, comme l'attestent de nombreux documents.

Le duc Charles d'Ursel, dans un rapport de 1774, relate par exemple qu'entre 1716 et 1748, le fond de la Senne s'est élevé d'un mètre à un mètre vingt. Il commente :

²⁶ Ces mentions au caractère provisoire ont été collectées au gré de l'exploration des archives et des ouvrages. Elles sont reprises ici à titre indicatif étant entendu que pour en faire une étude plus fine, il faudrait pouvoir mieux évaluer la localisation et l'ampleur de chacun de ces épisodes. 1692 : BXL, AEB, AEccB, Abbaye de Forest, n° 7088, p. 36. 1716 : BXL, AEB, AEccB, n° 12712, Archives du couvent de Jéricho, plaintes au sujet de la destruction de murs dans le quartier Chartreux-Jéricho suite aux inondations. 1721 : BXL, AGR, CPA, n° 118. 27 janv. 1774 : Rapport du duc Charles d'Ursel sur les inondations de 1774 avec informations rétrospectives. 1746 : Georges-Henri DUMONT, *Histoire de Bruxelles. Biographie d'une capitale*, Bruxelles, Le cri, 1997. 1756, 1758, 1759, 1762, 1764, 1767 : Alphonse WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles...*, nouvelle éd., Bruxelles, Culture et Civilisation, 1974, vol. 10b, p. 328. 1772, 1774 : BXL, AGR, Mss divers, n° 441/1 et de HUCHER, rapports sur l'état du curage de la Senne, 22 mars 1772. 1780 : Irène SEYFFERS, *Monographie de la Senne*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1941-1942 et BXL, AVB, AA, Liasse 126, *Senne*, 14 févr. 1783, rapport sur l'état de la Senne par Claude Fisco, p. 45. 1783-1784 : Jan O. R. MISSINNE et Fl. L. LAUWERS, « De Zenne (deel I) : de Zenne voor 1890 », *Hoembekania*, nov. 1990, n° 4, p. 61. 1816 : Marie-Rose THIELEMANS, « Le démarrage industriel dans l'agglomération de Bruxelles avant 1830 », *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 1984, n° 149, p. 154.

²⁷ BXL, AVB, AA, Liasse 124 et 125, *Senne*.

[...] la rivière doit avoir été du passé beaucoup plus profonde puisque la navigation se faisoit dans la ville, que les radiers des écluses d'entrée et de sortie de la ville se trouvent de 6 à 7 pieds plus bas que le fond de la rivière et que l'on a trouvé depuis peu en construisant le mur de quai à la poissonnerie, un escalier de plusieurs marches en dessous du fond de l'eau²⁸.

L'antidote opposé à l'ensablement est le curage de la rivière. Pratiquées ponctuellement depuis le Moyen Âge, les opérations de curage du réseau hydrographique ont pris un caractère plus systématique et plus régulier quelques décennies après la réalisation du canal de Willebroeck (1561)²⁹ pour devenir, en principe, annuelles. Chaque riverain est alors amené à curer la rivière, le ruisseau ou le fossé qui longe son héritage, tandis que le milieu de la rivière est laissé aux soins de la Ville. Chaque année les résultats de l'opération sont peu concluants et le travail doit être repris, complété ou poursuivi. En 1772, année qui vit survenir de grandes inondations (voir tableau), la Senne est décrite, dans sa traversée de la ville, comme ayant six mètres de large environ (vingt pieds) mais seulement quarante-cinq à soixante centimètres de fond³⁰ !

En alternance avec les épisodes d'inondations, se produisent régulièrement des épisodes de sécheresse pendant lesquelles le lit de la rivière est à sec. Le régime de la Senne, qui dépend directement des précipitations, est en effet très inégal. Il l'est d'autant plus que la Senne alimente le canal en amont de la ville, en principe vingt-quatre heures par semaine et souvent bien davantage.

Or, la population qui vit des activités liées à la rivière à l'intérieur de la ville est impressionnante. Nombre d'activités de production sont en effet au moins en partie liées à l'utilisation des eaux de la rivière ou de ses affluents : brasseurs, meuniers (et donc boulangers) et poissonniers dans les secteurs alimentaires, industrie du textile, du cuir, du papier dans la production de biens de consommation, dépendent en premier lieu de la disponibilité de l'eau de la rivière.

L'équilibre entre les activités qui dépendent de la rivière à l'intérieur de la ville et la navigation sur le canal est régulièrement mis à mal comme en témoigne la requête des brasseurs présentée au Magistrat en 1782 :

Remontrent [...] ceux du corps et du métier des brasseurs [...] que la rivière [...] au lieu de lui donner les avantages continuels qu'on pourroit tirer de l'abondance de ses eaux en est dépourvue régulièrement toutes les semaines souvent deux ou trois fois pendant la sécheresse, lorsque son cours est détourné pour fournir l'eau nécessaire au canal. Son lit sec et à découvert ne présente plus alors qu'un marais infect, un dépôt dégoûtant des immondices de la ville qui y sont voiturés par tous les égouts qui s'y déchargent et y restent croupis avec les cadavres et autres masses immondes arrêtées

²⁸ BXL, AGR, CPA, n° 1181, rapport du duc Charles d'Ursel sur les inondations, 27 janv. 1774.

²⁹ BXL, AGR, CPE, n° 1135, 2 fév. 1588 : ordonnance de Philippe II sur le curage de la Senne. 1588 est la date du premier curage « général » de la Senne entre Bruxelles et Malines.

³⁰ BXL, AVB, AA, Liasse 125, *Senne*, dossier intitulé *Wercken aen de Visscherszenne* contenant un mémoire, sans doute des années 1770-1780 : « Sommaire de l'état en quoi a été trouvée la rivière de la Seine [*sic*], depuis la rivière de la Rupele jusqu'à en-dessous de la ville de Bruxelles aux moulins vulgairement nommés le *molens van Aa* ».

aux moulins et écluses. Cet amas répand une infection que la coutume seule a pu faire endurer jusqu'ici sans murmures des voisins de la rivière mais ils n'en sont pas plus à l'abri des atteintes d'un air chargé de vapeurs malignes, source de maladies [...] Les suppliants joignent à ces considérations [...] le besoin assidu d'eau de la rivière qu'exige l'exercice de leur métier ainsi que celui des poissonniers d'eau douce, des teinturiers et autres qui ne peuvent s'en passer sans un tort considérable qu'ils essuient par l'interruption de leur commerce et par le dépérissement de leurs marchandises [...] L'intérêt de la navigation aura peut-être détourné jusqu'ici l'attention des effets funestes du défaut d'eau de la rivière et le tort que le public en souffre aura disparu à la vue du bien être du commerce ³¹.

À la fin du XVIII^e siècle, l'équilibre entre la Senne et le canal est devenu impossible ou, pour le dire autrement, les exigences hydrauliques liées à la production et celles liées au commerce sont inconciliables.

Conclusion

Le système hydro-urbain n'a probablement jamais été aussi saturé que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e, rendant presque impossible l'équilibre entre ses utilisateurs. On commença à réfléchir sérieusement au rééquilibrage de ce système dans les années 1770-1780, à l'initiative des autorités centrales, fondatrices de la Jointe des eaux et de l'École hydraulique dans les mêmes années. Ces dernières, bientôt relayées par les autorités urbaines, chargent des experts, le plus souvent des ingénieurs et/ou militaires, tels le duc Charles d'Ursel, le lieutenant colonel Nicolas-Bernard de Hucher ou Claude Fisco, de dresser des constats et de proposer des solutions. La réflexion sur la gestion de la rivière s'enrichit et se systématise considérablement à travers leurs rapports. Cependant, de la richesse de leurs outils d'analyses un seul précepte sera appliqué au cours des décennies suivantes : « faire circuler ». Il faut avant tout que l'eau coule, que l'eau passe, il faut supprimer les obstacles, donner les pentes nécessaires. Cette option prise pour la gestion du système ne résoudra en fait aucun des problèmes soulevés : les inondations et la salubrité du réseau. Quant à la mise à disposition d'une eau « potable » à tous les habitants, Bruxelles ne se mettra que très tardivement à la tâche. Sans doute, la situation favorable dont elle jouissait et le statut incertain de la distribution agiront-ils, parmi d'autres éléments, comme un frein à l'innovation.

³¹ BXL, AVB, AA, Liasse 125, *Senne*, requête du 11 mars 1782.

Les espaces commerciaux à Bruxelles au XVIII^e siècle

Premier croquis de la rue de la Madeleine

Thérèse SYMONS et Jean HOUSSIAU

Il y a à Bruxelles peu de commerçans en gros, mais aussi il y a peu de villes en Europe où il se fasse un plus grand commerce de détails. Peu de détailliers tirent de la première main les objets de leur vente, ils s'en approvisionnent dans les magasins des marchands en gros de leur ville. Cela vient de ce qu'il y a pour chaque objet du commerce de détail un trop grand nombre de boutiques & que la vente du détailleur n'est pas assez considérable pour l'engager à tirer directement les objets de sa vente ¹.

Faut-il dire combien les échanges commerciaux scandent la vie urbaine et marquent d'empreintes durables l'urbanisme, l'architecture, l'organisation politique et sociale des villes, et même la culture citadine ? Située sur un point ultime de navigation de la Senne, Bruxelles est, dès l'origine, désignée comme un *portus* se développant autour d'une activité commerciale liée à l'embarquement et au débarquement de marchandises de sa petite rivière rejoignant l'Escaut. Au XVI^e siècle, poussée par les marchands, la Ville supporte les frais d'un nouveau canal : le canal de Willebroeck permet une jonction directe avec le Rupel et Anvers, tout en déclenchant l'envol d'activités commerciales et pré-industrielles dans le quartier des nouveaux quais. À la fin du XVIII^e siècle, Bruxelles rivalise avec Anvers, s'élevant à un degré de puissance commerciale comparable et jetant les bases de la révolution industrielle qui fera d'elle une « petite Manchester » ².

Selon la répartition spatiale classique de Bruxelles, on divise la ville en trois parties. La première, sur le Coudenberg, est marquée par les signes du pouvoir central, la deuxième, autour de l'hôtel de Ville, est réservée aux marchés et aux places, et la troisième, dans les Marolles, est caractérisée par des activités plus laborieuses.

¹ Philippe GIGOT, *Nouvelle description historique, topographique et critique de Bruxelles ou Le guide de l'étranger dans cette ville*, Bruxelles, A. Stapleaux, 1817, pp. 71-72.

² Claire BILLEN, « Jalons pour une histoire du commerce à Bruxelles », dans *Commerce et négoce*, Région de Bruxelles-Capitale (éd.), Sprimont, Mardaga, 2003, pp. 9-30.

Les cartes, les sources d'archives et les études historiques plaident pour ce schéma ³. Mais où situer le commerce au XVIII^e siècle à Bruxelles ⁴ ?

À l'aune de ce qui précède, il ne convient certainement pas de l'associer à un seul type de quartier. L'exemple du Coudenberg est, à cet égard, significatif : les activités commerçantes n'ont jamais été absentes du haut plateau, ni avant 1731, date de l'incendie de l'ancien palais des ducs de Brabant, ni après 1775, avec la création du quartier Royal. Un plan de 1743 indique, dans l'impasse du Borgendael, des emplacements de commerçants : on y rencontre deux serruriers, un boucher, un chapelier et un tailleur ⁵. Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, notamment sous la période hollandaise, c'est dans ce même quartier Royal, de style désormais néoclassique, que s'installent des maisons de commerce : les enseignes de libraires, facteurs d'instruments, magasins de mode, joailleries sont nombreuses rue Royale, rue Ducale, rue de Namur, Montagne de la cour et rue de la Madeleine. Bientôt s'afficheront le titre prestigieux de « fournisseurs de la cour » et, plus tard, l'étiquette « *English spoken* » ! Depuis lors, ce commerce de luxe est resté, dans les mémoires collectives, comme attaché au quartier. Il laisse supposer une vision relativement polarisée de la vie économique en espaces spécialisés ⁶. Mais en a-t-il toujours été ainsi ?

³ Voir la belle synthèse sur le territoire de la ville par Arlette SMOLAR-MEYNART (dir.), *Le Musée de la Ville de Bruxelles. La Maison du Roi*, Bruxelles, Musée de la Ville-Fondation pour la protection des monuments et sites, 1992, pp. 69-73.

⁴ Pour l'Ancien Régime, c'est surtout le « grand » commerce à Bruxelles qui a fait l'objet d'études très poussées par plusieurs spécialistes en histoire économique : Roger DE PEUTER, *Brussel in de achttiende eeuw : sociaal-economische structuren en ontwikkelingen in een regionale hoofdstad*, Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel Press, 1999 ; Philippe MOUREAUX, « Le grand commerce à Bruxelles en 1771 », *Études sur le XVIII^e siècle*, 1977, vol. 4, pp. 33-48. Pour la localisation du commerce et de l'artisanat, voir : Claude BRUNEEL, « La localisation du commerce et de l'artisanat à Bruxelles au milieu du XVIII^e siècle », dans *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest, fin du Moyen Âge – 1945*, Philippe GUIGNET (éd.), actes du colloque organisé à Villeneuve d'Ascq les 23, 24 et 25 novembre 2000, vol. 1, Lille, Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2002, pp. 167-191. Le petit commerce anversois et bruxellois fait l'objet d'études comparatives et approfondies pour le XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle au *Centrum voor Stadsgeschiedenis* de l'Université d'Anvers. L'histoire des boutiques en relation avec les villes a été au centre d'un colloque organisé à Tours en 1999 : *La boutique et la ville : commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI^e-XX^e siècle*, Natacha COQUERY (dir.), actes du colloque des 2, 3 et 4 décembre 1999, Tours, Publication de l'Université François Rabelais-Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 2000. L'étude de Serge JAUMAIN, *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1995, permet d'autres comparaisons dans l'espace et dans le temps.

⁵ André VANRIE, « La place des Bailles vers la porte de Namur », dans *Le quartier Royal*, SMOLAR-MEYNART et VANRIE (dir.), Bruxelles, CFC-Éd., 1998, pp. 44-45.

⁶ Corinne TER ASSATOUROFF, « L'environnement idéal du commerce de luxe », dans *Le quartier Royal*, op. cit., pp. 259-279.

Une rue métamorphosée

Notre cas d'étude s'est porté sur la rue de la Madeleine⁷. Aujourd'hui, nous avons une idée fausse de ce que cette voie publique a été pendant plusieurs siècles, parce qu'elle a été amputée à diverses reprises. On n'énumérera pas ici toutes les démolitions, pour se limiter à celle que connut la partie paire de la rue en 1947. Seule survivante du désastre, l'église de la Madeleine y échappa de justesse : elle se retrouva cependant isolée de son contexte et privée de son cadre, et ce d'autant plus que l'ancienne chapelle Sainte-Anne, déplacée de la Montagne de la cour, y a été annexée.

L'environnement immédiat de la rue a, lui aussi, connu des bouleversements. Il est malaisé, pour le promeneur d'aujourd'hui, de resituer la rue de la Madeleine dans la continuité de la rue Montagne de la cour qui formait, avec la rue Sainte-Catherine et la rue de Flandre, l'ancienne « Steenweg ». Celle-ci traversait la ville de part en part depuis la porte du Coudenberg, dite encore de Namur, jusqu'à la porte de Flandre. Cette « Steenweg » était un axe pavé, du moins partiellement ; le trafic y était important puisqu'il s'agissait par excellence d'un itinéraire commercial. Au départ, son centre névralgique se cristallisait autour de Saint-Géry, mais il se déplaça peu à peu vers les hauteurs du Coudenberg, suivant ainsi l'évolution politique et urbanistique de la ville. C'est à cette époque que l'on prit l'habitude de donner des dénominations particulières aux différents tronçons qui la composaient.

Au XVIII^e siècle, la rue de la Madeleine a déjà un long passé médiéval. Les trois-quarts de ses maisons ont cependant été démolis en 1695, lors du bombardement de la ville par les troupes du maréchal de Villeroi. Auparavant essentiellement construits en bois, les immeubles furent, cette fois, réédifiés en pierres, selon des normes déjà prescrites par des autorités urbaines soucieuses de la qualité de l'habitat bruxellois, entre autres pour la prévention des incendies. Assurément, cette reconstruction donna un nouvel essor à la rue⁸.

⁷ Les éléments qui suivent feront l'objet d'approfondissements par les auteurs, au niveau tant de l'heuristique que des analyses, et ce dans une perspective chronologique plus large. Jean Houssiau reviendra sur le cas de la rue de la Madeleine dans sa thèse de doctorat sur *Les intérieurs bruxellois et le commerce des objets d'art décoratif (1750-1850)*, en préparation à l'ULB.

⁸ Jean D'OSTA, *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, P. Legrain, 1995, pp. 180-183 ; Guillaume DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux*, éd. remise à jour et complétée par A. ROUSSEAU, Bruxelles, Touring Club royal de Belgique, 1958, p. 76 ; Alexandre HENNE et Alphonse WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 3, rééd. par Mina MARTENS, Bruxelles, Éd. Culture et civilisation, 1975, p. 155 ; Georges WINTERBEEK, « Vieilles rues, vieux pavés, rue de la Madeleine où jadis, se pressait le tout Bruxelles », *Revue Brabant*, 1962, n° 2, pp. 1-5 ; Franck DAELEMANS, « Les répercussions du bombardement de 1695 sur la population », dans *Autour du bombardement de Bruxelles de 1695. Désastre et relèvement*, SMOLAR-MEYNART (dir.), *Bulletin du Crédit communal*, 1997/1, n° 159, pp. 51-55 ; Michel VAN NIMMEN, « L'incendie de la ville, une lutte inégale contre une catastrophe inévitable », dans *Autour du bombardement*, op. cit., pp. 21-34.

Des sources flatteuses : entre mythes et réalités

La vue classique que l'on connaît de la très chic rue de la Madeleine est due au dessinateur Pattesson et au graveur Jean-Baptiste Jobard : on peut y découvrir les maisons en 1825 et – selon les éditions – la mention des habitants de 1884⁹. Le *Guide des voyageurs dans Bruxelles*, rédigé par Collin de Plancy, évoque la rue de la Madeleine comme « la plus belle et la plus commerçante rue de Bruxelles ». Elle est « pour cette ville ce que le Palais-Royal est pour Paris »¹⁰. Mais ces sources ne risquent-elles pas de gommer la réalité d'Ancien Régime ?

La plupart des immeubles de commerce ont probablement été modifiés au tout début du XIX^e siècle¹¹. Les enseignes sont néanmoins reprises dans les registres d'annotation (les « Wijckboeken »), dont l'octroi était un droit princier, cédé à l'امان de la Ville qui en touchait les redevances. Retracer la filiation des parcelles de terrain et des maisons de commerce est un travail colossal, tant il y eut de changements de méthode de numérotation d'immeubles entre les périodes espagnole, autrichienne, française et hollandaise. En outre, le nom des enseignes a souvent été modifié. Par exemple, nous ne retrouvons pas, au XVIII^e siècle, l'enseigne « in de Oranje Appel », où résidait en 1654 un certain Thomas de Broyer, « kreudenier » de son état, resté célèbre pour avoir caché chez lui une statue miraculeuse de la Vierge d'Alseberg¹² ! Faut-il y associer l'enseigne « in de Gulde Appel » apparue en 1701 ?

Dans le courant du XVIII^e siècle, les « Wijckboeken » deviennent plus précis et permettent de mieux cerner les enseignes de la rue de la Madeleine, en faisant le lien avec les immeubles actuels¹³. Les numéros 29 et 31, par exemple, correspondent aux enseignes « in de Mille Fleurs » et « Het Huys van Stroucke », où le négociant-commissionnaire Pierre-Antoine Keusters importait des faïences de la manufacture de Sept-Fontaines. On peut aisément imaginer qu'il était impossible de faire entrer

⁹ Pour une bonne édition avec les mentions de 1884 : Louis HYMAN, *Bruxelles à travers les âges*, Bruxelles, Bruylant-Christophe et C^{ie}, s.d., t. 2, dépliant inséré à la p. 68.

¹⁰ Jacques-Albin-Simon COLLIN de PLANCY, *Le guide des voyageurs dans Bruxelles ou Dictionnaire topographique*, Bruxelles, Jobard, 1827, p. 158. Ce guide a donc été publié par le lithographe Jean-Baptiste Jobard, par ailleurs graveur du panorama de la rue de la Madeleine.

¹¹ Les volumes des actes administratifs aux AVB témoignent de nombreux permis de bâtir accordés en vue du placement de vitrines sous la période française. En général, les demandes de transformation recevaient un accueil favorable, mais, à cette même époque, la Ville se montrait inflexible sur les éléments saillants, décoratifs ou utilitaires. Les devantures bombées – dont on aperçoit encore quelques exemples sur le dessin de Pattesson – seraient dès lors antérieures. Au XVIII^e siècle, l'architecture commerciale était encore très proche de l'architecture domestique. Voir Caroline BERCKMANS et Lucia GAIARDO, « Les devantures commerciales : la quête de la séduction », dans *Commerce et négoce, op. cit.*, p. 104.

¹² Maurice DE MEULEMEESTER, « O.L. Vrouw van Alseberg in de Magdalenakerk te Brussel », *Collectanea Bruxellæ sacræ*, 1930-1931, n° 5, p. 3.

¹³ Voir le remarquable plan schématique de la rue de la Madeleine, indiquant les noms des enseignes que portaient les maisons et dressé à partir des AEB, *Wijckboeken*, 2305-2391 et EB, 5675-5701, par Marcel LEBOUILLE dans son article sur « Les dépôts des faïenceries Boch à Bruxelles entre 1775 et 1965 », *Les carnets du sire de Loxem, un peu de la petite histoire de Bruxelles*, 1964, n° 1, pp. 8-9.

des voitures par les portes de l'édifice, mais ces deux maisons donnaient également, à l'arrière, sur l'actuelle rue Duquesnoy ¹⁴.

Pour le XVIII^e siècle, la consultation du *Guide fidèle*, cet « annuaire » de bonnes adresses, donne une autre idée, relativement partielle et tronquée, de la réalité des espaces de commerce à Bruxelles, de leur nombre et de leur nature par quartier. Si l'on classe les différents commerçants mentionnés dans le guide de 1761, trente-trois peuvent être repérés à la rue de la Madeleine, contre six au marché au Charbon et un seul rue des Bouchers. Les analyses du dénombrement de la population du duché de Brabant de 1754 démontrent cependant que ces trois quartiers de la Madeleine, du marché au Charbon et de la rue des Bouchers comptaient respectivement 53,1%, 63,8% et 52,9% de chefs de ménages consacrant leur activité au commerce. En revanche, rue de la Montagne, le *Guide fidèle* cite quatorze commerçants, pour 30 % de chefs de ménages occupés au négoce ¹⁵.

Contrairement à cette dernière source qui donne une vision polarisée du commerce, les analyses de MM. Cosemans, Verbeemen et Bruneel, réalisées à partir du dénombrement, témoignent du caractère mixte de la société bruxelloise au milieu du XVIII^e siècle : en 1754, la ville et ses quartiers ne sont, en définitive, pas homogènes, tant pour le niveau de vie – on mentionne, par exemple, des pauvres dans le quartier du Sablon – que pour la localisation des commerces. Il y a des représentants du commerce d'alimentation dans trente-huit quartiers de la ville. La même observation vaut pour le travail du cuir, pour le textile et pour l'hygiène. Plus étonnant encore, on rencontre des travailleurs du secteur agricole et horticole dans pas moins de trente-six quartiers ¹⁶ !

Vers une approche terminologique et sociologique du commerce

Nous nous sommes attachés à comparer deux autres sources de la seconde moitié du XVIII^e siècle, à savoir le dénombrement de 1767 et le recensement de 1795, pour mieux percevoir certaines évolutions économiques et sociologiques dans une même rue ¹⁷. Au préalable, disons quelques mots à propos de ces documents conservés aux Archives de la Ville de Bruxelles. Le dénombrement de la ville, daté de 1767, a été réalisé par des centeniers chargés de noter « tous les hommes [...] ayant au

¹⁴ Sur ce commerce, voir LEBOUILLE, *op. cit.*, pp. 1-15.

¹⁵ BRUNEEL, *op. cit.*

¹⁶ Alex COSEMANS, *De bevolking van Brabant in de XVII^{de} en XVIII^{de} eeuw*, Bruxelles, Palais der Academiën, 1939 ; J. VERBEEMEN, « Bruxelles en 1755. Sa situation démographique, sociale et économique », *Bijdragen tot de geschiedenis*, 1962, t. 45, pp. 203-233 et 1963, t. 46, pp. 65-138 ; BRUNEEL, *op. cit.*

¹⁷ BXL, AVB, AA, registre 1042 (volume également consultable sur support digital) ; Recensement de 1795, section 8 (même remarque). Pour le volume de 1767, voir les retranscriptions d'Albert MEHAUDEN et Michel VANWELKENHUYZEN, *La ville de Bruxelles. Ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767*, Bruxelles, chez l'auteur, 1998. Pour le recensement de 1795, une édition de sources est en cours, avec des concordances des numérotations de rues, quartier par quartier. Deux quartiers ont déjà paru : Hugo SIMONART et Albert MEHAUDEN, *Quartier de Saint-Pierre* (VIII) et *Quartier de Jericho* (XXII), Rixensart, Roots & Memory, 2004-2006.

moins 18 ans, avec indication des rues et numéros des maisons dans lesquelles ils habitent », de noter par ailleurs « clairement les hommes ayant plus de 60 ans avec toutes les veuves et les autres femmes tenant ménage » ainsi que l'« indication du métier, négoce, trafic ou commerce qui est exercé par ces personnes ou par ces mêmes femmes »¹⁸. Le recensement de 1795, organisé par les autorités de la Ville sous la tutelle française, se différencie du premier en ce qu'il indique les numéros de rues, attribués aux maisons dans les huit sections qui constituaient la ville (par opposition aux quarante quartiers de l'Ancien Régime, le *Magdalenawijk* étant un quartier en soi). Sous la période française, la rue de la Madeleine sera appelée rue du Capitole parce qu'elle conduisait vers le haut de la ville.

La comparaison des listes de professions nous amène à deux constats pour la rue de la Madeleine, ici rapidement esquissés. En 1795, le marché de proximité a disparu : plus de barbier, plus d'épicier, plus de boulanger. Le barbier a cédé la place à... un perruquier. Mais, un parfumeur, un troisième orfèvre et un bijoutier font leur entrée, dont le célèbre Dutalis¹⁹. Dix-sept boutiquiers sont repérés en 1767 alors que, trente ans plus tard, plus aucun n'est mentionné comme tel !

Dès le dernier tiers du XVIII^e siècle, la rue de la Madeleine semble se spécialiser dans le commerce de luxe, du moins à l'examen de la terminologie en usage. Si la première source dénombre trente artisans occupés dans le secteur du textile, tels des galonniers, des tailleurs, des passementiers, qui transforment des produits avec une valeur ajoutée, cette catégorie semble avoir entièrement disparu en 1795, à une exception près : un tailleur. Ce sont maintenant des « marchands » qui s'affichent en nombre : marchands de soies, marchands de cotons ou marchands de modes.

Il faut certes s'interroger sur la limite ou la différence entre l'artisan et le commerçant, entre le tailleur qui vend du tissu et... le marchand de tissu qui taille le vêtement. La limite entre les deux n'est-elle pas une manière de se présenter à la société, reflet d'une époque d'embourgeoisement ? Dans les années 1770 qui correspondent à une période d'engouement pour la France, notamment en matière d'architecture, on constate que les enseignes de la rue de la Madeleine prennent aussi une tournure francophile²⁰. À cet égard, la vignette de Jean-Charles vander Borcht est révélatrice. Ce dernier réside au XVIII^e siècle rue de la Madeleine, sous l'enseigne « In

¹⁸ BXL, AVB, AA, registre 1339, 454-455, *Publicatieboek, Ordonnance du 7 mai 1767*.

¹⁹ Anne-Marie TEN BOKUM et Dirk VAN DE VLIJVER, *Joseph-Germain Dutalis (1780-1852). Orfèvre et maître d'œuvre*, catalogue d'exposition, Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, 2004. Ce catalogue révèle l'immense fortune immobilière de cet orfèvre.

²⁰ La plupart des enseignes datent des environs de 1702, date de la reconstruction du quartier après le bombardement. L'enseigne « In de Blauw Voet » (rue de la Madeleine, 17) qui date de 1702 devient « Le Pied Bleu » en 1770. Au numéro 21, l'enseigne « Den Roomschen Koninck » (1702) est rebaptisée « La Bourse » en 1771. De nouvelles enseignes font leur apparition comme « À la Providence » en 1778 (côté détruit de la rue de la Madeleine). Cette francisation des enseignes est d'autant plus frappante que la francisation de la population flamande de Bruxelles en 1780 était, somme toute, encore modeste, comme l'ont démontré les fines analyses d'actes notariés réalisées par Hervé HASQUIN, « Le français à Bruxelles entre 1740 et 1780 : premier essai de quantification », *Études sur le XVIII^e siècle*, 1979, vol. 6, pp. 193-200. Voir aussi l'étude de Daniel DROIXHE, « Le français en Wallonie et à Bruxelles aux XVII^e et

de Cat ». Sa publicité, désormais bilingue, met en scène un marchand, recouvert de sa plus belle perruque, dans un mobilier à la mode, avec en arrière-fond, les ouvriers au travail. Le cartouche mérite qu'on s'y attarde un instant : vander Borch se décrit comme un « fabricant », alors que l'image met en avant sa fonction de marchand. De plus, il vante ses produits comme étant... « à la parisienne ».

Conclusion

Ce rapide parcours de la rue de la Madeleine révèle la difficulté de cantonner le commerce bruxellois dans une terminologie et dans des espaces stéréotypés et limités. Au fond, le commerce à Bruxelles est aussi une affaire de perception, dans une société confrontée à l'émergence d'une capitale moderne et marquée par le déplacement du pouvoir économique de la noblesse à la bourgeoisie. Ainsi voit-on poindre, dès la fin du XVIII^e siècle, une rue qui s'embourgeoise à l'image de la ville. Et si – sans conteste – la rue de la Madeleine s'affiche au XIX^e siècle comme une rue huppée ou de « standing », le phénomène était relativement récent, du moins sous cette forme. Curieusement et malgré les plaies urbanistiques du XX^e siècle, c'est ce souvenir drainé par l'iconographie et la littérature de voyages qui a imprégné l'imaginaire symbolique.

XVIII^e siècles », sur le site web de l'ULB, à l'adresse suivante : <http://www.ulb.ac.be/philo/spf/langue/francais.htm#NOTE%201> (consulté le 3 janv. 2007).

Lieux de concerts publics et privés à Bruxelles au XVIII^e siècle

Marie CORNAZ

Au cours du XVIII^e siècle, l'Europe voit la création de nombreuses scènes lyriques qui ouvrent la musique à un public plus large, prêt à déboursier une somme variable pour assister à un spectacle. Dans la foulée, des villes comme Londres, Vienne et Paris deviennent des lieux d'éclosion de sociétés qui organisent des concerts publics, eux aussi payants. Dresser un panorama des lieux de concerts publics et privés à Bruxelles au XVIII^e siècle, et plus particulièrement durant le gouvernement de Charles de Lorraine (1744-1780), nécessite d'envisager le terme « concert » selon une acception non restrictive, permettant d'embrasser l'ensemble des espaces investis par la musique de manière plus ou moins organisée et sporadique.

Les lieux publics gratuits

Les premiers que nous souhaiterions évoquer sont des lieux ou des espaces publics où l'auditeur bruxellois pouvait écouter de la musique sans payer de droit d'entrée : telles sont les églises, la cour et la rue au sens large.

Les églises bruxelloises emploient des musiciens et des chanteurs qui se produisent lors de cérémonies religieuses en tous genres. La presse de l'époque nous apprend que ces dernières font partie de la vie quasi quotidienne des personnalités de la cour, puisqu'un événement à célébrer entraîne toujours le passage par l'église la plus importante de la ville, la collégiale Saints-Michel-et-Gudule¹. Grâce à un ensemble de manuscrits musicaux appelé « fonds Sainte-Gudule », conservé pour une part à la Bibliothèque royale de Belgique et pour l'autre à la Bibliothèque du Conservatoire de

¹ Marie CORNAZ, *La vie musicale à Bruxelles et dans les villes des Pays-Bas autrichiens vue par le biais de la Gazette de Bruxelles et de la Gazette des Pays-Bas*, Académie royale de Belgique, mémoire de la classe des Beaux-Arts couronné le 9 novembre 1993, inédit.

Bruxelles ², nous savons que la plupart des compositions exécutées pour ces occasions sont l'œuvre des maîtres de chapelle successifs de l'institution : Pierre-Hercule Bréhy (en poste de 1709 à 1737), Joseph-Hector Fiocco (de 1737 à 1741) et Charles-Joseph van Helmont (de 1741 à 1777). La consultation de l'*Almanach nouveau ou Guide fidèle* ³ nous apprend que van Helmont garde, tout au long de sa carrière, le même domicile situé « près de S^{te}. Gudule », son lieu de travail.

La *Gazette de Bruxelles* puis la *Gazette des Pays-Bas* se font l'écho de messes chantées et accompagnées d'instruments dans d'autres églises que Saints-Michel-et-Gudule ⁴, mais nous possédons peu d'éléments sur l'activité musicale de ces institutions. Nous retrouvons néanmoins dans l'*Almanach* la présence géographique des musiciens qui y sont actifs, comme par exemple le violoniste et compositeur bruxellois Eugène Godecharle qui demeure « près de S^t. Géry », soit à proximité, lui aussi, de l'endroit où il exerce sa profession, puisqu'il est maître de chapelle de cette église.

Les chanteurs et les instrumentistes de la chapelle royale – dirigée pendant le gouvernement de Charles de Lorraine successivement par le Bruxellois Jean-Joseph Fiocco, puis, dès 1749, par l'Anversois Henri-Jacques de Croes – se produisent non seulement dans l'enceinte de la cour, au palais de Nassau, mais aussi à l'extérieur de la résidence, notamment à Saints-Michel-et-Gudule lors de *Te Deum* ou de messes ⁵. Contrairement à son collègue van Helmont, de Croes n'habite pas à proximité de son lieu de travail, demeurant « près les Brigittines » ⁶.

Les concerts donnés à la cour ne sont pas l'apanage des musiciens qui y sont attachés, puisque des étrangers de passage s'y produisent également. Ainsi, le 26 juillet 1744, jour de la Sainte-Anne, un concert organisé au cours d'un dîner « en public » ⁷ permet à l'archiduchesse Marie-Anne et à ses convives d'apprécier la voix du castrat italien Angelo Maria Monticelli, chanteur vedette du *King's theatre* de Londres. Rappelons aussi que le jeune Wolfgang Amadeus Mozart donne avec sa

² Répertoire international des sources musicales RISM-A/II Manuscrits musicaux après 1600, 8^e CD-Rom (Munich, 2002).

³ BXL, AVB. Nous avons consulté l'*Almanach nouveau ou Guide fidèle* des années 1758-1764, 1766-1768 et 1770-1775.

⁴ En janvier 1745, les obsèques de l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, décédée le 16 décembre 1744, entraînent l'exécution d'œuvres religieuses chantées non seulement à Saints-Michel-et-Gudule, mais aussi à l'église du Sablon et à celle des Carmes déchaussés (*Gazette de Bruxelles*, supplément du 19 janv. 1745) ; début juillet 1757, les membres de la société de concerts publics le Concert bourgeois font chanter une messe dans l'église des Jésuites, au cours de laquelle joue le hautboïste italien Antonio Besozzi (*Gazette de Bruxelles*, 1^{er} juil. 1757).

⁵ Robert WANGERMÉE, « La musique dans le service religieux », dans *La musique en Wallonie et à Bruxelles*, WANGERMÉE et Philippe MERCIER (éds), Bruxelles, Renaissance du livre, 1980, t. I, pp. 208-210.

⁶ Henri-Jacques de Croes garde la même adresse durant les années 1758-1764, 1766-1768 et 1770-1775 (*Almanach nouveau ou Guide fidèle*, rubrique « Directeurs de musique »).

⁷ *Gazette de Bruxelles*, supplément du 28 juil. 1744.

sœur un concert devant le cénacle de la cour bruxelloise en novembre 1763, avant de partir à la conquête de Paris ⁸.

Grâce notamment à la presse, nous savons que les rues bruxelloises sont autant de lieux accueillant des cortèges auxquels prennent part des musiciens. Ainsi, en mars 1743, à l'occasion du départ pour Vienne du gouverneur par intérim Friedrich August de Harrach, un cortège rassemblant des tambours, des instruments militaires et des flambeaux défile dans Bruxelles ⁹. Pour le retour de Charles de Lorraine à Bruxelles en avril 1749, après le départ des troupes françaises, un cortège précédé de musiciens part de la porte de Louvain jusqu'au palais, en passant par Saints-Michel-et-Gudule ¹⁰.

Un autre événement fêté en musique est l'inauguration de la statue de Charles de Lorraine en 1775. Le 5 janvier de cette année, le public bruxellois voit arriver en bateau sur le canal la statue de bronze ; à bord des embarcations, des musiciens jouent, avant que retentissent les coups de canons ¹¹.

La rue est aussi le théâtre régulier de mascarades, surtout au moment du carnaval. En février 1752, une mascarade vénitienne composée de quatre quadrilles part de la demeure du duc Léopold-Philippe d'Arenberg, située au Petit Sablon, pour parcourir dans des calèches ouvertes les « principales rues de la ville » ¹². Ce cortège, précédé et suivi par des musiciens, circule jusqu'au théâtre de la Monnaie.

Le parc de Bruxelles devient à certaines occasions un espace de concert public ouvert à tous. Le 3 octobre 1749, les artificiers italiens Gaetano Ruggieri et Giuseppe Sarti y organisent un feu d'artifice agrémenté d'un concert vocal et instrumental donné par les musiciens du théâtre de la Monnaie ; cet événement est suivi non seulement par Charles de Lorraine et sa cour, mais aussi par « un concours infini de peuple » ¹³. Les mêmes maîtres de l'art pyrotechnique venaient d'éblouir Londres, le 27 avril de la même année, par un spectacle fêtant le traité d'Aix-la-Chapelle et illustré musicalement par la fameuse *Royal fireworks music* de Haendel. Nous ignorons si la musique du compositeur saxon a également retenti dans le parc de Bruxelles.

⁸ CORNAZ, « Mozart à Bruxelles et la diffusion de sa musique dans la future Belgique (1763-1830) », dans *Mozart aujourd'hui*, Brigitte VAN WYMEERSCH (éd.), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2006, pp. 173-183.

⁹ *Gazette de Bruxelles*, supplément du 26 mars 1743.

¹⁰ *Id.*, supplément du 29 avr. 1749.

¹¹ *Gazette des Pays-Bas*, supplément du 9 janv. 1775 ; *Recueil des pièces, tant en vers qu'en prose, qui ont paru à l'occasion de l'inauguration de la statue de Son Altesse Royale Monseigneur le duc Charles de Lorraine et de Bar avec une description de toutes les fêtes qui se sont données à ce sujet à laquelle on a ajouté un Précis historique de la vie de ce prince*, Bruxelles, de Boubiers, 1775.

¹² *Gazette de Bruxelles*, supplément du 8 fév. 1752 ; nous citons le texte *in extenso* dans CORNAZ, « Spectacles privés chez les ducs d'Arenberg », *Études sur le XVIII^e siècle*, 2005, n° 33, p. 92.

¹³ *Gazette de Bruxelles*, 7 oct. 1749.

Les lieux publics payants

À côté de ces divers endroits, Bruxelles voit s'implanter, tout au long du XVIII^e siècle, une série de lieux de concerts accessibles au public, moyennant le paiement d'un droit d'entrée.

Dès 1700, le théâtre de la Monnaie est un lieu fixe de représentation de comédies, de tragédies, d'opéras, de ballets. Il accueille aussi des bals, des mascarades ainsi que des concerts instrumentaux et vocaux. Le 8 juillet 1757, les hautboïstes Antonio Besozzi et son fils Carlo, musiciens de la chambre du roi Auguste III de Pologne, s'y produisent ; deux jours avant la date, la *Gazette de Bruxelles* précise qu'il s'agit d'un concert « pour lequel on payera, savoir, aux premières Loges & au Théâtre une Couronne, au Parquet cinq Escalins, & au Parterre & second Rang & troisième Rang trois Escalins »¹⁴. Les *Annonces et avis divers des Pays-Bas autrichiens* de 1765 nous apprennent que durant la période de fermeture du théâtre entre le carnaval et Pâques, la programmation est remplacée « par onze Concerts, dont le premier s'exécutera jeudi 28 de ce mois et commencera à six heures précises. L'entrée sera de 4 escalins. Ceux qui voudront s'abonner pour tous les Concerts, payeront seulement un souverain ou 25 escalins & demi »¹⁵. Ces concerts appelés « spirituels » ont lieu, mis à part le premier, tous les mercredis et dimanches jusqu'au 2 avril compris, tandis que les comédiens rouvrent le théâtre le 8 avril suivant. Il convient de souligner que dans certaines circonstances, l'accès à un concert à la Monnaie est gratuit, comme le 4 novembre 1749, jour de la Saint-Charles, fête du gouverneur¹⁶.

Les archives de la Ville de Bruxelles possèdent plusieurs reçus ayant appartenu à un certain J. D. J. Gheude et qui témoignent d'une activité concertante, inconnue à ce jour, dans deux maisons sises sur la Grand-Place : la maison de l'Ange et celle de la Louve¹⁷. Les plus anciens documents attestent des concerts donnés « à la Louve », à savoir la maison des Archers dont le dessus-de-porte est orné d'une enseigne représentant une louve qui allaite Romulus et Rémus, référence à la naissance de Rome. Il s'agit de trois reçus datés des 27 mars 1773, 8 avril 1774 et 19 avril 1775. Les deux premiers sont des imprimés sur lesquels sont complétés à l'encre le nom et la date de réception de la somme ; celui qui réceptionne les « quatorze florins quatorze sols pour les frais des Concerts à la Louve commencés le 24 Decembre dernier » est un certain Müller. Sur le reçu de 1774, un montant de quatre florins quatre sols est ajouté aux quatorze florins quatorze sols, ce supplément correspondant à « 24 semaines [...] à raison d'une plaquette par semaine suivant l'article dix des conditions dudit concert ». Même si le règlement de l'association n'a pas été retrouvé, nous pouvons en déduire que les concerts avaient lieu une fois par semaine entre Noël et début juin. Le reçu de 1775 est manuscrit et signé « P. C. Van Asche », secrétaire du concert ; la somme déboursée par Gheude est dans ce cas-ci de dix-huit florins dix-huit sols, à savoir la

¹⁴ *Id.*, 6 juil. 1757.

¹⁵ *Annonces et avis divers des Pays-Bas autrichiens*, 26 fév. 1765.

¹⁶ *Gazette de Bruxelles*, supplément du 7 nov. 1749.

¹⁷ BXL, AVB, Fonds musical (nouvelles acquisitions non inventoriées). Nous tenons à remercier Manuel Couvreur de nous avoir informée de l'existence de ces documents et Jean Houssiau de nous en avoir communiqué copie.

cotisation annuelle à laquelle s'ajoutent les frais de plaquettes. Le même secrétaire Van Asche appose son nom sur les deux reçus datés du 11 avril 1776 (somme de dix-huit florins dix-huit sols) et du 15 avril 1777 (neuf florins neuf sols) concernant la maison de l'Ange, demeure voisine de la Chaloupe d'or. Peut-être les activités à la Louve avaient-elles alors cessé pour redémarrer dans une autre demeure de la Grand-Place.

L'hôtel de Ville est un autre lieu de concerts sur la Grand-Place. Non seulement il accueille quelque temps les activités du Concert noble, comme nous le verrons, mais il sert aussi d'espace pour des concerts sporadiques ; ainsi, le bassoniste Comi s'y produit en février 1778¹⁸.

Non loin de la Grand-Place, rue de la Colline, se trouve la salle du Coffy, une annexe de l'estaminet appelé le « Caffé ». Y sont représentés des comédies, des spectacles de danse et de marionnettes. Même si des informations précises quant à l'organisation des concerts font défaut¹⁹, nous savons toutefois que le gouverneur Charles de Lorraine s'y rend régulièrement²⁰.

Le Concert bourgeois existe dès l'hiver 1753-1754 et prend ses quartiers en 1756 dans le bâtiment de la Petite Boucherie situé place de Bavière, actuelle place de Dinant²¹. En tant que première société de concerts publics à Bruxelles, elle s'inspire de ce qui se fait à Paris au Concert spirituel, fondé en 1725, pour proposer lors de concerts publics de la musique religieuse et instrumentale. Le Concert bourgeois n'organise ses concerts que durant la fermeture annuelle de la Monnaie, ainsi que les lundis, mercredis et vendredis, jours de relâche pendant la saison théâtrale. Le bâtiment de la Petite Boucherie – à l'origine construit pour désencombrer la Grande Boucherie située au marché aux Herbes derrière la maison du Roi – cesse rapidement d'être utilisé en tant que boucherie et, le 17 décembre 1755, est donné en louage pour servir de salle au Concert bourgeois. La première séance a lieu le 4 novembre 1756, jour de la Saint-Charles. Le gouverneur s'inscrit donc d'emblée comme le protecteur de cette association et le restera jusqu'à sa mort en 1780. Les membres sont issus de la bourgeoisie de la ville quant ils n'appartiennent pas à la noblesse, à l'instar du cinquième duc d'Arenberg, Charles-Marie-Raymond (1721-1778). Lors de l'inauguration, la musique jouée est celle de Pierre van Maldere, premier violon à la chapelle royale de la cour depuis 1749. Comme nous l'indique l'*Almanach nouveau ou Guide fidèle*, van Maldere habite à cette époque rue des Chandeliers, non loin du bâtiment du Concert bourgeois. Protégé par Charles de Lorraine, il apparaît comme

¹⁸ « Le Sieur Comy, aura l'honneur de donner au Public Mercredi 4 du présent mois de Février, le Concert qu'il s'étoit proposé. Ce Concert sera divisé en deux parties, où ledit Sieur Comy exécutera plusieurs Concerts sur le Basson ; & le dit Concert sera dirigé par lui-même. On commencera à quatre heures & demie à la Maison du Roi, dite Broot-Huys, sur la Grande Place » (*Gazette des Pays-Bas*, 2 fév. 1778).

¹⁹ Lionel RENIEU, *Histoire des théâtres de Bruxelles, depuis leur origine jusqu'à ce jour*, Paris, Duchartre & Van Buggenhoudt, 1928, t. 1, pp. 293-298.

²⁰ Charles de Lorraine y voit notamment le 6 novembre 1749 une « representation de la Comedie Française » (*Gazette de Bruxelles*, supplément du 7 nov. 1749).

²¹ CORNAZ, « Le Concert bourgeois : une société de concerts publics à Bruxelles durant la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue belge de musicologie*, 1999, n° 53, pp. 113-136.

la cheville ouvrière de la société du point de vue musical, mais un autre musicien va y prendre une place de plus en plus importante : l'Autrichien Ignace Vitzthumb. Ce dernier – qui habite « Montagne de la Cour » avant de déménager « derrière le duc d'Ursel » en 1763 ²² – composera à plusieurs reprises des œuvres de circonstance pour le Concert bourgeois.

En tant qu'organisateur de concerts publics, le Concert bourgeois émet des billets d'entrée ²³. Il fait même imprimer à la nouvelle année des cartes avec décor d'instruments de musique sur lesquelles l'huissier de salle, le contrôleur, le concierge et le suisse présentent leurs bons vœux ²⁴.

Nos récentes recherches dans les archives privées de la famille d'Arenberg à Enghien – notamment dans les registres de comptes et les quittances – ont permis de récolter de nouveaux éléments relatifs au Concert bourgeois. La société y est citée pour la première fois en mars 1759 lorsque le duc Charles-Marie-Raymond d'Arenberg débourse pour le Concert la somme de cent vingt-quatre florins dix-neuf sols ²⁵. Cette somme est anormalement élevée car les comptes des années suivantes mentionnent une souscription annuelle, payée généralement au mois de février, de deux doubles souverains, soit l'équivalent de trente-cinq florins quatorze sols ²⁶. Cet élément est particulièrement intéressant car nous ne connaissons pas à ce jour le montant de la souscription payée par les membres de cette association (voir l'illustration).

En février et en mars 1767, de nombreuses manifestations sont organisées pour fêter la convalescence de Charles de Lorraine qui avait été gravement accablé par la goutte. Le Concert bourgeois participe bien évidemment aux festivités et orne pour l'occasion la façade de son bâtiment de milliers de lampions. La séance du 16 février permet d'écouter une cantate composée pour la circonstance par Ignace Vitzthumb ; les livres de comptes de Charles-Marie-Raymond d'Arenberg indiquent clairement que ce dernier a payé vingt-deux florins dix sols pour « une partie des fraix du Concert Bourgeois à l'occasion du rétablissement de S : A : R : » ²⁷. Le Concert bourgeois est également associé aux festivités célébrant les vingt-cinq ans de gouvernement de Charles de Lorraine en 1769. Charles-Marie-Raymond d'Arenberg y va encore

²² Les almanachs de 1758 à 1762 donnent la première adresse, tandis que la seconde apparaît en 1763 et est reprise les années suivantes (1775 compris).

²³ Au sujet des billets d'entrée, voir notre article « Le Concert bourgeois... », *op. cit.*, pp. 119-120.

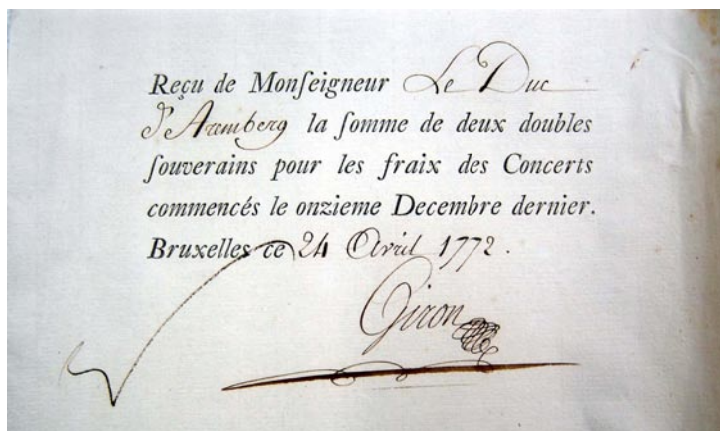
²⁴ Les archives de la famille d'Arenberg à Enghien conservent deux cartes de vœux imprimées de couleur rouge (Comptes des caissiers généraux, 65/3/II, Renseignements et quittances des comptes de Jacques Gaillard 1771-1772 ; fonds musical, chemise divers musique/1) ; à noter que le Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Belgique possédait également une carte de vœux de ce type, mais celle-ci a malheureusement disparu de son album (Divers 4° format C, cartes (album Outtelet) S II 121766).

²⁵ Enghien, AAE, Comptes annuels des caissiers, 64/1-7, Comptes de Gaillard de 1759, f° 108r°.

²⁶ *Id.*, Comptes de Gaillard de 1760, f° 112r° ; Comptes de Gaillard de 1762, f° 138r° ; Comptes de Gaillard de 1763, f° 121v° ; comptes de Gaillard de 1764, f° 77r°.

²⁷ *Id.*, Comptes de Gaillard de 1767, f° 98r°.

de sa poche, à concurrence de cent cinq florins ²⁸. Lors de l'inauguration de la statue de Charles de Lorraine en 1775, la société propose un prologue de la composition de Vitzthumb et le duc puise toujours dans ses propres deniers ²⁹.



Reçu imprimé du Concert bourgeois, daté du 24 avril 1772, Enghien, AAE, Comptes des caissiers trésoriers généraux, 65/4/1, Comptes de Jacques Gaillard de 1772.

Le Concert bourgeois connaît quelques années difficiles autour de 1780, année du décès de son protecteur Charles de Lorraine. En 1781, l'association est contrainte de trouver momentanément une autre salle, car la Petite Boucherie retrouve en partie son affectation première de stockage de viande. Les membres du Concert bourgeois louent une grande et une petite salle au propriétaire de la maison de l'ex-collège des Jésuites, rebâtie depuis la suppression de l'ordre en 1773. Rapidement, cette solution s'avère insatisfaisante et les membres du Concert bourgeois peuvent réintégrer leurs locaux de la place de Bavière en 1786. Leurs activités concertantes reprennent alors. La *Gazette des Pays-Bas* du 12 mars 1787 propose même le programme détaillé d'un concert donné le lendemain ; lors de cette séance, l'abbé Lepreux, maître de musique de la Sainte-Chapelle à Paris, dirige plusieurs de ses compositions instrumentales et vocales. Les interprètes sont tous des artistes de la Monnaie, notamment le ténor Charles-François-Honoré Duquesnoy et la basse Henri Mees. L'annonce stipule que le concert commence à six heures précises et que le prix du billet d'entrée s'élève à une demi-couronne ³⁰.

Autre lieu de concerts publics : la société de concerts créée en 1768 par le musicien Charles-Joseph van Helmont. Les archives de la Ville de Bruxelles conservent en effet un volume intitulé *Registre contenant les reglement et délibérations du concert etabli chez M^r. Van-helmont*, c'est-à-dire « près de Sainte-Gudule » ³¹. L'inventaire

²⁸ *Id.*, Comptes de Gaillard de 1769, f° 88r°.

²⁹ *Id.*, Comptes de Gaillard de 1775, f° 66v°.

³⁰ CORNAZ, « Le Concert bourgeois... », *op. cit.*, pp. 128-135.

³¹ *Id.*, p. 124.

de cette association indique qu'elle dispose de pupitres et de bancs pour les violons, les hautbois et les cors de chasse et que, parmi ses effets, se trouve une partition de la première symphonie de Gossec. Pour le reste, nous ne savons rien de cette société qui semble n'avoir vécu que très brièvement puisque, dès le mois de mars 1769, un des directeurs, un certain Michaux, se retire déjà de l'affaire.

La première mention du Concert noble date du 20 mars 1754, lorsque la presse indique que Charles de Lorraine « honora de sa Présence le Concert établi à la Maison dit Broodthys par une Compagnie de la Noblesse de cette ville »³². Durant ses premières années, cette société, installée à la maison du Roi sur la Grand-Place, organise des concerts de manière fort sporadique. En 1767, le Concert noble, comme le Concert bourgeois, participe aux festivités organisées à l'occasion du rétablissement de Charles de Lorraine. Le Concert noble prend véritablement son essor lorsque l'association se dote en 1779 d'une salle bien à elle, située au coin de la rue Ducale et de la place de Louvain et construite sur les plans de l'architecte Laurent-Benoît Dewez. La société attire un grand nombre de personnes puisque la première liste des membres de 1779 reprend plus de cent noms parmi lesquels le sixième duc d'Arenberg en titre, Louis-Engelbert (1750-1820), surnommé le duc aveugle³³. Le Concert noble se développe aussi après le décès de Charles de Lorraine, événement qui affaiblit quelque temps le Concert bourgeois. Le 25 février 1789, il présente George Augustus Bridgetower, violoniste prodige de neuf ans en tournée en Europe. Cette même année, les comptes de Louis-Engelbert d'Arenberg nous apprennent qu'en date du 16 février 1789, le duc débourse cinquante florins huit sols pour l'abonnement au Concert noble³⁴.

Dès 1781, les frères Herman et Alexandre-Florentin Bultos organisent des « vauxhalls » au parc de Bruxelles, à savoir des soupers agrémentés d'interventions musicales. Ils demandent ensuite à l'architecte Louis-Joseph Montoyer de concevoir un théâtre avec une salle en forme de rotonde. Ouvert en mai 1783, ce lieu propose des comédies, de petits opéras, des pantomimes, mais aussi des concerts. Vitzthumb y dirige à plusieurs reprises les exécutants, faisant appel à des musiciens actifs dans l'orchestre de la Monnaie. Parmi les concerts payants proposés au théâtre du Parc, citons celui relaté dans la *Gazette des Pays-Bas* du 8 juin 1783 : en ce jour de Pentecôte, le compositeur français Louis-Joseph Saint-Amans joue notamment au piano-forte un concerto de sa composition. Comme pour le Concert bourgeois et le Concert noble, l'arrivée des Français dans les Pays-Bas en 1794 marque l'arrêt, en tout cas provisoire, des activités du théâtre du Parc.

Les lieux privés

Nous savons que des concerts privés ont lieu dans la plupart des demeures bruxelloises des grandes familles, installées dans le haut de la ville, à proximité de la cour. Par l'examen de documents d'archives très divers, nous pouvons étudier avec précision cette activité au sein d'une maison particulièrement animée à Bruxelles,

³² *Gazette de Bruxelles*, 22 mars 1754.

³³ CORNAZ, « Le Concert bourgeois... », *op. cit.*, p. 128.

³⁴ Enghien, AAE, Comptes annuels des caissiers, 64/8-14, Comptes d'Étienne Lecoq de 1789, f° 48r°.

celle des ducs d'Arenberg. Léopold-Philippe d'Arenberg fait donner à ses enfants des leçons de musique et de danse, achète quantité d'instruments de musique, organise de nombreux concerts privés en son hôtel bruxellois du Petit Sablon. En 1731, il fait venir chez lui le chanteur Joachino Landi, en tournée avec sa troupe et de passage à la Monnaie³⁵. Il invite encore plus aisément en privé les musiciens et chanteurs de la Monnaie lorsqu'il devient en 1749, avec le duc Charles d'Ursel et le comte Jean-Charles de Merode, codirecteur de la salle lyrique bruxelloise. Vers 1752, un devis fait état de la construction d'un théâtre pour l'hôtel bruxellois du duc d'Arenberg³⁶ ; ce dernier avait déjà fait construire en 1732 un théâtre à Enghien et en dotera également son château d'Héverlé en 1754³⁷.

Après le décès du duc Léopold-Philippe en 1754, son fils Charles-Marie-Raymond d'Arenberg met lui aussi sur pied des concerts en privé, dont celui d'octobre 1772 est célèbre, puisqu'il empêcha Ignace Vitzthumb, privé de ses musiciens, de donner la première représentation bruxelloise à la Monnaie de l'opéra *Ernelinde, princesse de Norvège* de François-André Philidor³⁸. Ces séances privées, théâtrales ou concertantes, sont souvent suivies par Charles de Lorraine lui-même, comme l'atteste d'ailleurs son *Journal secret*³⁹.

Le premier mai 1771, un concert dont le programme et les interprètes ne sont pas spécifiés a lieu en privé chez le duc d'Arenberg ; les musiciens sont payés quatre-vingt-neuf florins et la quittance précise qu'après avoir joué chez le duc, les musiciens doivent se produire en privé chez le duc Charles d'Ursel⁴⁰. En 1773, les comptes mentionnent que le castrat Antoine Albanese vient donner un concert dans la demeure bruxelloise du duc d'Arenberg⁴¹. Le nom de ce compositeur et chanteur français d'origine italienne est d'ailleurs apposé sur un manuscrit de la bibliothèque musicale des Arenberg, reprenant l'aria « Sol in braccio al mio periglio » extraite de *Fra i due litiganti il terzo gode, dramma giocoso* de Giuseppe Sarti⁴². Soulignons que le prince Charles-Joseph de Ligne fera lui aussi appel à cet artiste à l'occasion du mariage de son fils aîné Charles avec la princesse Hélène Massalska, le 29 juillet 1779, lors des fêtes données au château de Belœil⁴³.

³⁵ CORNAZ, « Spectacles privés... », *op. cit.*, p. 90.

³⁶ BXL, AGR, fonds d'Arenberg SA II 13307 : ce document fait état d'un théâtre à construire pour un devis général de 60 200 florins.

³⁷ CORNAZ, « Spectacles privés... », *op. cit.*, pp. 90-93.

³⁸ *Id.*, p. 94.

³⁹ Charles de LORRAINE, *Journal secret (1766-1779)*, Michèle GALAND (éd.), Bruxelles, Hayez, 2000, p. 62.

⁴⁰ Enghien, AAE, Comptes des caissiers trésoriers généraux, 65/3/II, Renseignements et quittances des comptes de Gaillard de 1771-1772.

⁴¹ Enghien, AAE, Comptes annuels des caissiers, 64/1-7, Comptes de Gaillard de 1773, f° 85r°.

⁴² Manuscrit 54 : cf. CORNAZ, « Inventaire complet du fonds musical des archives privées de la famille d'Arenberg à Enghien », *Revue belge de musicologie*, 2004, n° 58, p. 88.

⁴³ Manuel COUVREUR, « Un amateur de ballets longs et de jupons courts. Le prince Charles-Joseph de Ligne », dans *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, COUVREUR (dir.), Bruxelles, Université libre de Bruxelles-Groupe de recherche en art moderne (coll. « Cahiers du Gram »), 1996, pp. 220 et 237.

Dans la sphère privée, il est évidemment plus difficile que dans l'espace public de se faire une idée des œuvres musicales exécutées. Cependant, nous avons la chance d'avoir conservé une bibliothèque musicale très importante dont nous savons, par les inventaires de 1768 et 1778, qu'une partie était installée dans la demeure bruxelloise de la famille d'Arenberg et devait donc servir à certaines séances privées ⁴⁴.

Sixième duc en titre, Louis-Engelbert donne de nombreux bals et concerts à l'hôtel d'Arenberg. En 1781, il paye à plusieurs reprises le musicien bruxellois François Gehot, qui n'est autre que le beau-fils d'Ignace Vitzthumb, pour des bals et des concerts non spécifiés ⁴⁵.

En conclusion, ce survol non exhaustif des lieux de concerts publics et privés montre que Bruxelles foisonne en ce XVIII^e siècle d'endroits les plus divers accueillant occasionnellement ou structurellement des activités concertantes. Ces espaces, de plus en plus nombreux et répartis dans divers quartiers de la ville, contribuent à faire partager la musique à un public aristocratique et bourgeois, mais aussi populaire.

⁴⁴ Enghien, AAE, *Catalogue des livres qui sont à la bibliothèque de S.A.S^{me} Monseigneur le duc d'Arenberg*, manuscrit, Bruxelles, 1768, 1 vol. ; *Catalogue des livres qui sont à la bibliothèque de S.A.S^{me} Monseigneur le duc d'Arenberg à Bruxelles*, manuscrit, Bruxelles, 1778, 2 vol.

⁴⁵ Enghien, AAE, *Comptes annuels des caissiers*, 64/1-7, *Comptes de Lecoq* de 1781.

Bruxelles habité par le théâtre

Jean-Philippe VAN AELBROUCK

Dès le début du xvii^e siècle, Bruxelles a connu des salles de spectacle dévolues aux plaisirs des grands et des moins grands. De la grande salle du palais de Charles Quint au théâtre de la Monnaie, le sens du mot « théâtre » a cependant bien varié au fil du temps. Ballets et mascarades se donnent à la cour, qui ne manquerait pas une occasion d'admirer la noblesse danser, souvent entourée d'artistes professionnels. Peu à peu, quelques salles – privées, dirait-on aujourd'hui – s'ouvrent en bordure de la ville, comme celle de la Montagne Sainte-Élisabeth. Le « Coffy », près de la Grand-Place, attire ensuite les troupes de passage qui y représentent des farces et des attractions de sauteurs et danseurs de corde. Lorsqu'en 1682, Pierre Fariseau et Jean-Baptiste Petrucci reconvertisent un hangar à blé en salle de spectacle, Bruxelles possède enfin son premier théâtre public, ouvert en plein centre-ville, le long des bassins commerçants.

Si Sainte-Gudule est la paroisse de référence tout au long du xviii^e siècle¹, Saint-Jacques sur Coudenberg est par excellence la paroisse des comédiens au siècle précédent : la proximité du palais où ils jouent et le statut de personnel de la cour que possèdent les maîtres de danse et la plupart des comédiens les font dépendre de fait de cette paroisse². Et lorsque l'opéra du quai au Foin est ouvert en janvier 1682, plusieurs comédiens emménagent alentour et dépendent *de facto* de la paroisse Sainte-Catherine³. Mais les grands changements surviennent avec l'ouverture du théâtre de la Monnaie en 1700. L'église Saint-Nicolas d'abord⁴, Notre-Dame du Finistère

¹ BXL, AVB, registres 92-121 (baptêmes), 135-150 (mariages) et 155-176 (décès).

² BXL, AVB, registres 303-312 (baptêmes) et 316-321 (mariages).

³ BXL, AVB, registres 188-214 (baptêmes), 218-225 (mariages) et 232-242 (décès).

⁴ BXL, AVB, registres 465-473 (baptêmes) et 477-481 (mariages).

ensuite ⁵, sont les lieux privilégiés des baptêmes et des mariages des comédiens au XVIII^e siècle.

Pour situer l'habitat des troupes et des comédiens, les sources les plus précieuses et les plus précises sont les recensements de population et les registres des paroisses. J'ai recensé six cent cinquante actes concernant des comédiens et danseurs dans les registres paroissiaux de Bruxelles entre 1682 et 1800, dont cinq cent quatre-vingts pour le XVIII^e siècle. Parmi ces derniers, quatre-vingt-dix-huit actes concernent la paroisse Saint-Nicolas et cent vingt-cinq celle de Notre-Dame du Finistère.

La « population dramatique » de Bruxelles n'est pas seulement associée à l'ouverture de salles comme le quai au Foin ou la Monnaie, elle est aussi étroitement liée aux événements qui ont lieu en France. Lorsqu'en 1697 Louis XIV ordonne la fermeture de la Comédie-Italienne, la troupe se disperse et les répercussions s'en font sentir jusqu'à Bruxelles : entre 1697 et 1699, l'opéra du quai au Foin complète la troupe que le gouverneur général des Pays-Bas espagnols, Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière et électeur de l'Empire, avait fait constituer, par des comédiens venant pour la plupart de Paris. De même, l'installation à la Monnaie de la troupe du maréchal Maurice de Saxe, conduite par Charles-Simon Favart, se traduit par une augmentation sensible des baptêmes de comédiens au cours des années 1747 et 1748.

Les comédiens se marient généralement entre eux et les actes de baptêmes permettent souvent d'identifier quatre membres d'une même troupe : le père et la mère, le parrain et la marraine, voire d'autres témoins, comédiens eux aussi ou notables. Les inventaires après décès conservés dans le fonds notarial des Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) livrent des informations particulièrement intéressantes sur les biens que possédaient les défunts. J'en ai relevé trois, ainsi que deux autres inventaires d'effets entreposés à l'opéra ou « délaissés » par un comédien ayant quitté précipitamment la ville.

Le 29 novembre 1740, la succession de Jean-Baptiste Meeus, propriétaire du Grand Théâtre, fait dresser l'inventaire des biens appartenant à Pierre-Jacques Ribou de Ricard, six mois après que celui-ci eut signé un bail de deux ans pour occuper le théâtre. L'inventaire comprend un ensemble de costumes de scène, chaussures et accessoires pour figurants, ainsi que deux toiles représentant un festin et une fontaine, et trois arbres « pour l'opéra de Rolland » ⁶.

L'acteur Fleury, ayant reçu un ordre de début à la Comédie-Française pour le 20 février 1776, quitte Bruxelles en délaissant les effets que Jean-Nicolas Servandoni, dit D'Hannetaire, lui avait prêtés ou loués. Ils sont inventoriés les 8 et 11 mars de la même année ⁷. Pareil inventaire est dressé le 31 mars 1785 dans une maison de la place Saint-Michel, abandonnée par la comédienne Louise Loiselet, dite Le Roy. Le mobilier est sommaire : une commode en bois, un trumeau de cheminée « à glace et bas-relief », sept chaises de paille, un bois de lit, une table à pied de biche, une paillasse, deux armoires et une garde-robe en chêne constituent l'essentiel de l'ameublement ⁸.

⁵ BXL, AVB, registres 434-444 (baptêmes), 449-452 (mariages) et 456-459 (décès).

⁶ BXL, AEB, NGB, 3431 (notaire Toebeent).

⁷ BXL, AEB, NGB, 7162 (notaire Seghers).

⁸ BXL, AEB, NGB, 7125 (notaire Flameng).

À la mort de l'ancien directeur Jean-François Fieuzal, dit Durancy, survenue à Bruxelles le 16 février 1769, ses « meubles et effets, argent comptant, bijoux » sont évalués le lendemain à 2 658 florins, somme dérisoire mais révélatrice de l'indigence dans laquelle vivent les entrepreneurs de spectacles ⁹.

Un autre comédien, François Quinault, meurt, le 24 octobre 1765, rue d'Argent à Bruxelles. Durant sa carrière, il avait parcouru la Hollande et les Pays-Bas autrichiens en sens divers pendant quinze ans, d'Amsterdam à La Haye et d'Anvers à Bruxelles. Outre les papiers, lettres, quittances et lingerie diverse, l'acteur possédait une petite bibliothèque composée des œuvres de Voltaire, Louis de Boissy, Dancourt, Marivaux, Raymond Poisson, Pierre-Claude Nivelle de La Chaussée, Destouches, La Morlière et Montfleury, ainsi que de plusieurs volumes et pièces détachées de théâtre français et italien ¹⁰. Quelques années plus tard, D'Hannetaire dira de lui :

Cet Acteur qui, dans son temps, avoit eu beaucoup de talent, en laissoit encore parfois appercevoir quelques foibles restes ; mais il n'en excitoit que plus les regrets du Public : semblable à ces tristes débris, qui ne servent qu'à rappeler l'idée d'un beau monument qui n'existe plus. Ce qu'il y avoit de singulier dans cet Acteur, c'est qu'au lieu de se montrer, dans ses Rôles de père, du moins tel qu'il étoit, il avoit la manie de s'y caractériser & de s'y vieillir encore davantage : en sorte qu'il paroisoit toujours beaucoup plus vieux que son personnage, & que lui-même n'étoit effectivement ¹¹.

Les comédiens habitent en général à proximité du théâtre de la Monnaie ; certains logent même à l'« hôtel de la Comédie », corps de logement attenant au théâtre. Ce bâtiment a été construit pour abriter huit appartements distincts, donnant sur la place par des accès séparés. En 1702, seul le maître de ballet Pierre Deschars semble occuper l'un d'eux. Lorsqu'en 1717 Jean-Baptiste Meeus acquiert le bâtiment, il s'installe dans un appartement avec sa famille et en loue plusieurs autres à Don Luis da Cuñha, alors ambassadeur du Portugal en Angleterre. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle que plusieurs familles de comédiens occuperont l'ensemble des logements ¹².

L'un des premiers dénombrements systématiques de la ville de Bruxelles, réalisé en 1767, révèle que les rues situées autour de la place de la Monnaie abritent l'essentiel de la troupe ¹³. Dans le quartier de l'Écuyer, au sud de la place de la Monnaie, vivent les comédiens suivants : Charles-Adrien Gontier, dont la future épouse, Rose-Françoise Carpentier, jouera à Bruxelles de 1771 à 1777 ; Guillaume Prévôt, qui avait dirigé le théâtre de Perpignan et débuté à Bruxelles en 1763 ; François Louis, qualifié de « chevalier d'Orlandini », originaire de Nantes et arrivé à Bruxelles en 1760. M^{lle} Gayer, figurante, habite chez la veuve César. Le quartier abrite encore le

⁹ BXL, AEB, NGB, 5314 (notaire Ghijs).

¹⁰ BXL, AEB, NGB, 5114 (notaire Warré).

¹¹ Jean-Nicolas SERVANDONI, dit D'HANNETAIRE, *Observations sur l'art du comédien*, 4^e et dernière éd., Paris, Ribou-Veuve Duchesne, 1776, pp. 218-219.

¹² Éric HENNAUT, « La construction du premier théâtre de la Monnaie par les Bezzi et ses transformations jusqu'à la fin du régime autrichien », dans *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, Manuel COUVREUR (dir.), Bruxelles, Université libre de Bruxelles-Groupe de recherche en art moderne (coll. « Cahiers du Gram »), 1996, p. 78.

¹³ BXL, AVB, AA, n° 1042.

maître de danse Tobias De Bel et le cabaretier Pierre-François Bultos, père des futurs directeurs du Grand Théâtre ¹⁴.

Dans le quartier du Fossé-aux-Loups, au nord de la place de la Monnaie, se trouvent la demeure du comédien et danseur Jean-Baptiste Lisis, celle du figurant Jean-Joseph Blanfils et celle du souffleur Pierre Janeau. Rue aux Choux habite le comédien et décorateur Jacques-Denis Dubois, installé à Bruxelles depuis 1745, où il décédera le 30 décembre 1776. Rue d'Argent habitent les comédiennes Antoinette de Richamblié, dite M^{me} Alexandre, et la veuve Vincent. Louis Compain, haute-contre et futur directeur, vit dans la rue des Boiteux, ainsi que le figurant et maître de danse Charles Jouardin. Jean-Nicolas Servandoni, dit D'Hannetaire, loge à la place de la Monnaie avec sa famille, tandis que Jean-François Fieuzal, dit Durancy, vit avec la sienne dans le bâtiment de l'opéra ¹⁵.

Signalons encore, dans le quartier Sainte-Catherine, la présence de « Heer Carton, antreprenuer der trouppen » ; dans la rue du Persil M^{lle} Normand et son frère, figurants, et dans la « Smaer Straetien » donnant sur la rue Montagne de la cour, la demeure d'Ignace Vitzthumb, chef d'orchestre et directeur du théâtre de la Monnaie ¹⁶.

À partir de 1795, la Ville procède régulièrement au recensement de la population, tel que l'a instauré le régime français. Ainsi, dans la « Longue rue Neuve » se trouvent les domiciles d'Ignace Vitzthumb, de Jean-Baptiste Galler, négociant et éphémère directeur du théâtre de la Monnaie, et du comédien Charles Colson ; d'autres membres du personnel du théâtre habitent rue aux Choux, rue du Damier, rue de l'Aiguille ou rue Montagne-aux-herbes-potagères ¹⁷.

D'autres indications de résidence, de loin les informations les plus riches, nous sont fournies par les registres paroissiaux et corroborent le fait que les comédiens trouvent généralement à se loger à proximité du théâtre. Le maître de ballet Jean-Claude Lescot et le comédien Jean-François Lejeune habitent rue Neuve en 1752, tout comme l'année suivante le maître de ballet Jean-Baptiste Dutrou, dit Lemaire, qui emménage rue du Marais en 1759, et en 1765 la danseuse Marie-Thérèse Massin, qui décède au domicile du marchand de vin Christian Servais. Rue d'Argent, le comédien strasbourgeois François Quinault meurt en 1765 et la comédienne Françoise-Claudine de Clagny, compagne de Louis Compain, en 1780 au domicile de M^{me} Constant, « traiteuse ». En 1781, le maître de ballet Pierre-Jean Gambu habite rue du Curé. En 1784, le vieux danseur Jean-Baptiste Pitrot réside rue des Longs Chariots – l'actuelle rue Cardinal Mercier ; c'est également dans une maison de cette rue que décède, en 1767, l'ancien directeur du théâtre de la Monnaie Jacques Renaud ¹⁸.

¹⁴ BXL, AVB, AA, n° 1042, f° 183-187 (Quartier 25). Herman Bultos (1752-1801) est directeur du théâtre de la Monnaie de 1783 à 1794 et son frère, Alexandre-Florentin (1749-1787), de 1777 à 1787.

¹⁵ BXL, AVB, AA, n° 1042, f° 198-205 (Quartier 28).

¹⁶ BXL, AVB, AA, n° 1042, f° 131 (Quartier 21), f° 219 (Quartier 30) et f° 234 (Quartier 33).

¹⁷ BXL, AVB, recensements de population de 1795 et 1799.

¹⁸ BXL, AVB, registres paroissiaux (principalement mariages et baptêmes de Sainte-Gudule).

La série des *Almanachs nouveaux* donne, de 1758 à 1775, la liste et le domicile des musiciens et des maîtres de danse, mais jamais ceux des comédiens. On note ainsi que Vitzthumb habite rue Montagne de la cour, et le maître de danse Joseph-Claude Rousselet rue de la Chancellerie. Un autre almanach, le *Spectacle de Bruxelles* de 1768, donne les adresses des principaux acteurs de la troupe ¹⁹ :

- à l'« hôtel de la Comédie », Durancy et sa famille, Louis Compain, D'Rozely, Sophie Lothaire et M^{me} De Foye ;
- rue Neuve, D'Hannetaire et sa famille, Jacques-Denis Dubois, Guillaume Prévost et M^{lle} Rosalide ;
- rue d'Arenberg, Jacques-Gabriel Zanon, dit Grégoire ;
- « sur le Grec », Claude Le Petit et M^{me} Granier ²⁰.

Le regroupement des comédiens autour de leur lieu de travail semble donc être une pratique assez générale : nous l'avons vu pour Bruxelles, où le quartier de la Monnaie et de la rue Neuve est le plus fréquenté, mais j'ai eu l'occasion d'établir le même constat pour de nombreuses villes françaises, où la « paroisse des comédiens » est souvent – voire exclusivement – celle qui se trouve à proximité de la salle de spectacle.

À Bruxelles, au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les appartements de l'« hôtel de la Comédie » sont réservés aux directeurs et aux pensionnaires, c'est-à-dire aux membres de la société des comédiens instaurée par décret en 1766. Les autres acteurs logent généralement chez un commerçant ou louent une chambre d'auberge. On constate encore que les comédiens établis à Bruxelles depuis plusieurs années ont tendance à se disperser progressivement dans la ville, souvent au gré de l'aménagement des nouveaux quartiers.

¹⁹ *Spectacle de Bruxelles, ou Calendrier historique & chronologique du Théâtre... Seconde partie, pour l'année bissextile 1768*, Bruxelles, J. J. Boucherie, 1768, pp. 48-51. Il n'y a eu que deux éditions de ce précieux almanach théâtral, en 1767 et 1768. Seul la seconde année donne le domicile des principaux comédiens.

²⁰ « Grec », altération de « Gracht », désignant en flamand le Fossé-aux-Loups.

Annexe : Choix d'actes significatifs relevés dans les registres paroissiaux

Mariage de Marie-Madeleine Jossier, dite M^{lle} Cartilly, cantatrice, le 5 avril 1695 :

*5 Aprilis [1695] contraxerunt matrimonium in facie Ecclesie Silvester de la Roche et Maria Magdalena Jossier coram d. Petro Tory [Pietro Torri], Laurentio Mauris et Petro Dervaux Testibus dispensavit super proclamationibus et tempore clauso R. D. Malo officialis Mechliniensis Brabantinus ex delegatione Apostolica super vinculo cognationis spiritualis ut partet ex litteris datis 30^o Martii*²¹.

Baptême de Maximilien-François Patissier, dit Châteauneuf, chef de troupe, le 2 août 1698 :

*2 [août 1698] baptisatus est infans filius legitimus Petri Patritiez Chateau neuf [Patissier, dit Châteauneuf] et Franciscæ Boncourt et vocatus est Christianus. Susceptrix Deodata Marick. Verum 5 Augusti 1698 vocatus est Maximilianus Franciscus repetitis pluribus ceremoniis. Susceptores fuerunt Serenissimus Dominus Maximilianus Emmanuel Utriusque Bavarie Dux et sacri Romani Imperii Elector [Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière et électeur de l'Empire, gouverneur général des Pays-Bas espagnols] et cepti per Dominum Joannem Gondel Dudeclau a Cubiculis [Jean Gondel, dit Duclos, valet de chambre de l'électeur] et Domicella Agnes Francisca Darca Lorier [Agnès-Françoise Le Louchier, comtesse d'Arco] per Theresiam Delorm [Thérèse Delorme]*²².

Décès de Gaétan Romagnesi, comédien italien, le 27 octobre 1700 :

*Een lyck [service funèbre] met 16 pbrs ad S. Gud. Sr Caitanus Romagnesi eenen vremden [étranger] Commediant die logeerde tegen onder S. Laurys Gasthuys [proche de l'auberge Saint-Laurent]*²³.

Décès de Jean Barrier, dit Fonpré, chef de troupe, le 5 décembre 1706 :

*Een sinck [convoi] met 16 priest ad St Gud. Jan Fonpree woont uyt de Fecierstraet [rue des Éperonniers]*²⁴.

Décès de Pierre Deschars, maître de ballet, le 12 mai 1734 :

*Een sinck. met 6 pristers ad S. Gud. Peeter Des Chars van op het Cantersteen*²⁵.

²¹ BXL, AVB, registre 319, mariages de Saint-Jacques sur Coudenberg. M^{lle} Cartilly fut la créatrice du rôle-titre de *Pomone*, premier opéra français représenté par l'Académie royale de musique en 1671.

²² BXL, AVB, registre 102, baptêmes de Sainte-Gudule.

²³ BXL, AVB, registre 159, décès de Sainte-Gudule. Il avait débuté à la Comédie-Italienne en 1694. Son fils Jean-Antoine naquit à Namur en 1690.

²⁴ BXL, AVB, registre 160, décès de Sainte-Gudule. Fonpré avait dirigé le théâtre de la Monnaie en 1705-1706.

²⁵ BXL, AVB, registre 163, décès de Sainte-Gudule. Voir Jean-Philippe VAN AELBROUCK, *Dictionnaire des danseurs à Bruxelles de 1600 à 1830*, Liège, Mardaga, 1994, pp. 104-105.

Décès de Benoît-Hyacinthe Ribon, comédien, le 17 novembre 1737 :

Een sinck met 16 Heeren ad St Gud. Benoist Hiacinte Ribon van het volk van den Hertogh van Lorynen ²⁶.

Décès de François-Hyacinthe Ribon, chef de troupe, le 22 septembre 1741 :

Een sinck. met 10 Heeren ad S. Nicol. Hiacintus Ribon By de muÿnt [à la Monnaie] ²⁷.

Baptême d'Eugénie D'Hannetaire, comédienne, le 6 janvier 1746 :

Bapt^a est Maria Ludvina Philippa Eugenia filia dⁿⁱ Joannis Nicolai Servandoni communiter dicti Dannetaire, et d^{na} Margarethæ Antoniaë Huet, communiter dictæ Danicourt conjugum, quam susceperunt Joseph Ellouar, nomine Excellentissimi dñi NN..... [sic] Comitiss de Lannoy Gubernatoris hujus Civitatis etc. etc., et Clara Gatnoff nõe Excellentissimæ dñæ Mariaë Ludvinæ Philippæ d'Esch, uxoris Excellentissimi dñi Caroli Urbani Chanclos Gubernatoris Civitatis Ostendanaë etc. etc.

[En marge :] *Nota per extractum matrimonii de die 17 februarii (non tamen legalezatum) apparet hos Servandoni et Huet esse conjugatos coram R. dñe M.J. Pontoir pastore S. Georgii Leodii* ²⁸.

Décès de Joseph Bruseau de La Roche, chef de troupe, le 17 juillet 1750 :

Een sinckinghe met 4 heeren ad S. Gud. Joseph Bruseau natiff et marchand tapissier de Paris, depuis plusieurs années inhabitant de cette Ville de Brux^{es}, van uyt de Bisschop-straete in de hoeck by de Mande-Brugghe [rue de l'évêque au coin du pont des Vanniers] ²⁹.

Décès de Marie-Madeleine Bacof, femme du costumier de la troupe, le 4 septembre 1750 :

Een sinckinghe met 4 heeren ad S. Gud. Marie Madeleine Bataille epouse de Sebastien Bacof Cleermaker van fransche Comedianten van uyt de Creupel straete [rue des Boiteux] ³⁰.

²⁶ BXL, AVB, registre 163, décès de Sainte-Gudule. Musicien de l'Académie royale de musique de Paris, Ribon arrive à Bruxelles comme ancien membre du personnel du duc de Lorraine François III, en déroute après la guerre de succession de Pologne.

²⁷ BXL, AVB, registre 164, décès de Sainte-Gudule. Fils du précédent, maître de danse des princesses de Lorraine de 1717 à 1731 au moins, François Ribon conduit la troupe qui arrive à Bruxelles en 1737. Les décès de la paroisse de Saint-Nicolas étaient enregistrés à Sainte-Gudule.

²⁸ BXL, AVB, registre 469, baptêmes de Saint-Nicolas. Eugénie Servandoni, dite D'Hannetaire, fut une excellente comédienne, égérie du prince Charles-Joseph de Ligne et épouse du célèbre acteur Jean Mauduit, dit Larive. Voir VAN AELBROUCK, *op. cit.*, p. 116.

²⁹ BXL, AVB, registre 165, décès de Sainte-Gudule. Joseph Bruseau de La Roche fut acteur et directeur du théâtre de la Monnaie de 1729 à 1733 et fit jouer plusieurs pièces de circonstance, dont *Arlequin Thémistocle*, parodie en un acte (1729), et *Le jugement comique ou La revue des spectacles de Bruxelles* (1731), dans laquelle dialoguent comédiens français et flamands.

³⁰ BXL, AVB, registre 165, décès de Sainte-Gudule. Nous n'avons aucune idée de la composition de la troupe en 1750-1751, d'où l'importance de cet acte.

Décès de Jacques Henry, le 10 avril 1751 :

Een kindt op t'kerckhoff ad S. Gud. nommé Jacques Henry âgé d'environ douze ans natif de Dunkercke Paroisse de St Eloy, lequel est mort chez le S^r Huau Commedien de S.A.R. le Duc Charles de Lorraine, *van op den hoeck van stormstraete in de konniginne van Spaignien* [au coin de la rue d'Assaut, à l'enseigne de la Reine d'Espagne]³¹.

Décès de Nicolas Varinot, danseur, le 20 juin 1757 :

Een sincke met 6 heeren op t'kerckhof S. Gud. Nicolas Varinot danseur de la Comedie *woonende in den Willecom op de Munte* [au café Bienvenue sur la Monnaie]³².

Décès de Jean-Claude Lescot, comédien et maître de ballet, le 1^{er} janvier 1759 :

Een sinckinge met 16 heeren ad Fin.ter. ex eodem districtu Jaen Lescot *commendant van d'Opera woonende in de Langhenieuwstraete* [Longue rue Neuve] *ten huyse van S^r Baudé*³³.

Décès de Jean-Baptiste Dutrou, dit Lemaire, maître de ballet, le 31 octobre 1761 :

Een sincke met 6 heeren op het kerckhof S. Gud. Jean Baptist Dutrou danseur de la Comedie *overleden ten huyse van Joseph Lejeune woonende ontrent de Sterre by den Meyboom* [près de l'enseigne de l'Etoile au Mayboom]³⁴.

Décès de Marie-Thérèse Massin, danseuse, le 24 septembre 1765 :

Een lyck met 16 heeren ad Finem Terræ ex eodem districtu, Mad^{elle} Therese Massin danseuse a la Comedie de S.A.R. le duc Charles Alexandre de Lorraine et de Baar et^a et^a demeurant Longue rue Neuve chez le S^r Christien Servais marchand de vin³⁵.

Décès de François Quinault, comédien, le 24 octobre 1765 :

Een sincke met 6 heeren op t'kerckhoff S. Gud. S^r Francois Quinault natif de Strasbourg, Commedien a l'opera de cette Ville de Bruxelles *woonende in t'Silver straetien* [rue d'Argent] *ten huys van Gerardus Pauwels m[eeste]r spoormaecker* [maître éperonnier] *ende wervenner deser stadtswippe* [enrôleur pour la bascule de la ville]³⁶.

Décès d'Anne Berger, femme de Rozeli, comédien, le 24 octobre 1766 :

Een sinckinge met 16 heeren ad S^{am} Nicolaum Anne Berger natif de Nancy a la Paroisse de Saint Roch épouse de Philippe Gabriel Diacre dit D'Rozeli Commedien natif de Paris Paroisse de St Sulpice, *woonende ende overleden ten huyse van*

³¹ BXL, AVB, registre 165, décès de Sainte-Gudule. Nicolas Huau dirigea le théâtre de la Monnaie de 1734 à 1736 et y revint en 1751 comme comédien, et peut-être comme codirecteur. En 1753, sa troupe donna des représentations à Liège.

³² BXL, AVB, registre 167, décès de Sainte-Gudule. Voir VAN AELBROUCK, *op. cit.*, p. 235.

³³ BXL, AVB, registre 168, décès de Sainte-Gudule. Voir *Id.*, pp. 168-169.

³⁴ BXL, AVB, registre 168, décès de Sainte-Gudule. Voir *Id.*, p. 166.

³⁵ BXL, AVB, registre 169, décès de Sainte-Gudule. Voir *Id.*, pp. 179-180.

³⁶ BXL, AVB, registre 169, décès de Sainte-Gudule.

S^r Bultos [Pierre-François] aux trois Billards op de Munte [à la Monnaie] ³⁷.

Décès de Jacques Renaud, chef de troupe, le 23 janvier 1767 :

Een sincke met 16 heeren ad S. Gud. in templo Sieur Jaques Renaud ci devant Entrepreneur de la Commedie decedé le 21 du dit mois chez le Sieur Pierre François Garcy demeurant rue de long Chariot ³⁸.

Décès d'un enfant de Marie-Anne Curé, figurante, le 11 janvier 1769 :

Een ontwettigh kindt [enfant illégitime] *op t'kerckhoff S. Gud. Marie Louise oudt 6 weken* [âgé de 6 semaines] *van Marie Anne Curé figurante in de Commedie ende van Jean Brasseau geaccuseerden vader wegens de moeder* [accusé d'en être le père], *woonende by Finis terræ kercke* [près de l'église Notre-Dame du Finistère] *ende t'kindt is te haelen ten huysse van Joannes Baudin woonende by de mande Brugghe nevens St Jan den Cryter alwaer t'selve te voesteren was besteedt* [l'enfant était mis en nourrice chez Jean Baudin près du pont des Vanniers à côté de Saint-Jean Baptiste] ³⁹.

Décès de Jean-François Fieuzal, dit Durancy, directeur du théâtre de la Monnaie, le 17 février 1769 :

Een sincke met 16 heeren ad S. Nicolaum Sieur Jean François Fieuzal dit Durancy *Commediant van de Commedie woonende op de Munte inde Opera* [à la Monnaie, à l'hôtel des comédiens] ⁴⁰.

Décès d'un enfant de Pierre Janeau, receveur du théâtre, le 24 septembre 1772 :

Een eerstgeboren kindt [premier né] *op t'kerckhoff S. Gud. gedoopt* [baptisé] *door den accoucheur S^r Tricot van S^r Pierre Janeau receveur de la Commedie ende van Jeanne Mascallier gehuysschen woonende by den blyck in de Creupel straete* [à la marque de la rue des Boiteux] ⁴¹.

Décès de Marie-Cornélie Georgeon, épouse du chanteur Compain, le 11 décembre 1773 :

Eene sinck.e met 16 heeren ad S. Nicolaum Maria Cornelia Georgeon huysvrouw [épouse] *van Sieur Louis Compain Despierrieres entrepreneur de la Commedie woonende inde Opera op de Munte overleden den 10 deser* ⁴².

Décès de Marie-Catherine Depasse, épouse Vitzthumb, le 24 novembre 1774 :

Een sincke met 16 heeren ad S. Gud. in templo Marie Catherine Depasse epouse de Mons^r Ignace Vitzthumb Directeur de la Commedie decedée le 22 de ce mois demeurant Rue de la Bergere ⁴³.

³⁷ BXL, AVB, registre 169, décès de Sainte-Gudule.

³⁸ BXL, AVB, registre 169, décès de Sainte-Gudule.

³⁹ BXL, AVB, registre 170, décès de Sainte-Gudule. Au bout de la rue de l'Évêque, près du pont des Vanniers, se trouvait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, qu'on nommait en flamand « Sint Jan de Doper » ou « Sint Jan de(n) Krijter ».

⁴⁰ BXL, AVB, registre 170, décès de Sainte-Gudule.

⁴¹ BXL, AVB, registre 170, décès de Sainte-Gudule.

⁴² BXL, AVB, registre 171, décès de Sainte-Gudule.

⁴³ BXL, AVB, registre 171, décès de Sainte-Gudule.

Décès de Charles-Thierry Riou, danseur, le 22 juin 1779 :

Een sinck.e met 6 heeren op t'kerckhoff S^{te} Gudulæ Charles Thierry Riou danseur de la Commedie decédé par malheur le 20 juin 1779 vers le 4 heures de l'après dinée en jouant du floret chez le S^r François Simon Cabarettier demeurant à la Fontaine marché aux bois, *welckers lichaem naer gedaene visitatie is ontslaen geworden door den heere amptman De Berg* [dont le corps après visite faite, a été libéré par l'امان de la ville De Berg] *ende georloft te begraven op de geweyde aerde ingevolge d'acte van ontslagh de dato 21 juny 1779 aen my Graffmeester gevisioneert* [et permis d'inhumer a été délivré pour que le corps soit inhumé en terre consacrée selon l'acte de libération du 21 juin 1779 vu par moi maître fossoyeur] ⁴⁴.

Décès de Françoise-Claudine de Clagny, chanteuse, le 30 juillet 1780 :

Een sincke met 6 heeren op t'kerckhoff Sta^e Gudulæ Françoise Claudine De Clagnis agee de 28 ans *salvo justo* natif de Paris ensuite de batistaire trouvé chez elle decedee le 28 juillet 1780 a trois heures du matin actrice au spectacle de cette ville de Bruxelles demeurante rue d'Argent chez Mad^e Constant traiteuse ⁴⁵.

Décès de Victoire-Charlotte Favre, fille de danseurs, le 19 janvier 1782 :

Een kindt op het kerckhof S. Gud. Victoire Charlotte agée de 8 jours decedée le 18 d^o a 5 1/2 heures du matin fille de Louis Denis Favée [Favre] et de Marie Françoise Élizabeth Fortunée Troublez danseur et danseuse de la Commedie demeurant a l'hotel de la Commedie et l'enfant est mort chez Jean Mesmaker demeurant rue des Epingles ou il etoit mis a nourrice ⁴⁶.

Mariage de Jean-Baptiste Pitrot, maître de ballet, le 17 août 1784 :

Joannes Pitrot ex Bordeaux habitans de Coolhovens straet [rue du Marché-au-Charbon], *majorennis, et Anna Christina Den Abt hujus parochiæ minorennis de consensu patris præsentis, habitans plateâ parvâ rhedarius* [petite rue des Longs Chariots], *præmissis 3^{bus} proclamationibus contraxerunt inter se matrimonium coram testibus Alexandro Monnoye habitante loco monetæ* [à la Monnaie], *et Francisco Gehot ibidem habitante, et magistro Antonio Den Abt patre sponsæ, me infra scriptio Can. et Vpleb. assistente* ⁴⁷.

Décès d'Alexandre-Florentin Bultos, codirecteur du théâtre de la Monnaie, le 22 septembre 1787 :

Een sincke met 6 heeren ad S. Gud. Alexander Bultos directeur van de Commedien ende commediant overleden den 20 ditto woonende in de langhe nieuw Straete [Longue rue Neuve] ⁴⁸.

⁴⁴ BXL, AVB, registre 172, décès de Sainte-Gudule. Voir VAN AELBROUCK, *op. cit.*, p. 210.

⁴⁵ BXL, AVB, registre 172, décès de Sainte-Gudule.

⁴⁶ BXL, AVB, registre 172, décès de Sainte-Gudule.

⁴⁷ BXL, AVB, registre 149, mariage de Sainte-Gudule. Voir VAN AELBROUCK, *op. cit.*, pp. 200-202.

⁴⁸ BXL, AVB, registre 173, décès de Sainte-Gudule.

Parcours touristiques à Bruxelles au XVIII^e siècle

Kim BETHUME

Une ville cosmopolite et touristique

À l'heure actuelle, Bruxelles apparaît aux yeux de tous comme une ville cosmopolite ou, en d'autres termes, une ville où vivent des personnes de nationalités différentes et où autochtones et allochtones se rencontrent et se côtoient quotidiennement. En revanche, on ignore souvent que selon cette même définition, Bruxelles était déjà, sous l'Ancien Régime, une ville cosmopolite. Certes, la population étrangère n'y était pas aussi nombreuse que dans les capitales française ou britannique, mais la situation géographique de Bruxelles et son statut de capitale des Pays-Bas autrichiens y amenaient régulièrement un flot relativement important d'étrangers.

De nombreux auteurs qualifient le XVIII^e siècle de « siècle du cosmopolitisme »¹. Expression manifeste de cet esprit qui régnait alors en Europe, le Grand Tour va conduire de nombreux touristes étrangers, principalement Anglais, dans nos provinces². Récupération d'une tradition antique, ce Grand Tour consistait en un voyage de plusieurs semaines, voire parfois de plusieurs mois, entrepris principalement par de jeunes aristocrates et, parfois, par certains bourgeois lorsque leurs revenus le

¹ Sur ce sujet, voir notamment l'article de Gonthier-Louis FINK, « Le cosmopolitisme », dans *Dictionnaire européen des Lumières*, Michel DELON (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 1997, pp. 277-279.

² Voir Marie-Noëlle BOURGUET, « Voyages », dans *id.*, pp. 1092-1095 ; et Christian HUETZ de LEMPS, « Voyages, voyageurs », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Lucien BÉLY (dir.), Paris, Presses universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2003, pp. 1264-1266. Sur le Grand Tour, voir *The origins of the Grand Tour. The Travels of Robert Montagu, Lord Mandeville (1649-1654)*, William Hammond (1655-1658), Banaster Maynard (1660-1663), Michael G. BRENNAN (éd.), Londres, The Hakluyt Society, série III, 2004, vol. 14.

leur permettaient. Il avait pour but la formation de l'esprit, la rencontre avec d'autres personnes et la confrontation à des mœurs ou coutumes différentes ³.

C'est à ces voyageurs que nous avons choisi de nous intéresser dans notre approche des parcours touristiques à Bruxelles au XVIII^e siècle. Il existait, bien entendu, d'autres types de voyageurs : ceux qui voyageaient à titre officiel, tels les diplomates, ceux qui voyageaient pour des raisons professionnelles comme les marchands ou les représentants des compagnies de commerce, les explorateurs ou encore les pèlerins guidés par leur foi. Mais les voyages dont l'objectif principal était le simple divertissement, l'envie de satisfaire sa curiosité et le désir d'accroître ses connaissances, étaient relativement récents.

Les Anglais furent parmi les premiers à donner à leurs voyages un but éducatif et/ou culturel ⁴. Certes, ils n'étaient pas les seuls étrangers présents dans la capitale des Pays-Bas autrichiens. En tant que ville de cour et siège des administrations et institutions centrales, Bruxelles abritait plusieurs légations étrangères – qui s'y sont d'ailleurs maintenues durant la presque totalité du régime autrichien –, dont celles de Grande-Bretagne, de France et des Provinces-Unies. Français et Hollandais s'y trouvaient donc également en nombre. Néanmoins, c'est principalement dans les archives britanniques que nous avons retrouvé des mentions d'activités « touristiques », soit au travers des rapports envoyés par le ministre résident de Grande-Bretagne, soit dans les correspondances privées conservées dans les dépôts régionaux.

Parcours touristiques

Pour bon nombre de Bruxellois, l'idée même de parcours touristiques dans leur ville pourrait paraître amusante, voire étonnante. En effet, lorsqu'on la connaît peu ou mal, Bruxelles semble faire pâle figure à côté de villes comme Paris, Rome ou Londres. Située au carrefour géographique de plusieurs pays, Bruxelles attirait pourtant de nombreux étrangers de passage, comme le chanoine Don Diego Alejandro de Gálvez par exemple. Ce dernier y admirait la largeur des rues et la magnificence des palais et maisons qui, à ses yeux, concurrençaient celles des autres cours européennes ⁵.

Pour le touriste d'Ancien Régime, la ville présentait donc des attraits indéniables qui lui permettaient de figurer au nombre des étapes du Grand Tour britannique, au même

³ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, [...]. Mis en ordre et publié par M. Diderot, de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Prusse ; et quant à la partie mathématique, par M. d'Alembert, de l'Académie française [...], [Paris, 1756], rééd. anastatique de la 1^{re} éd. de 1751-1780, Stuttgart, Frommann, 1967, t. 17, p. 477.

⁴ Les Anglais ont toujours voyagé sur le continent, dans des buts religieux, mercantile, militaire ou diplomatique. Mais sous le règne d'Édouard VI, les voyages « culturels » commencent à se développer, notamment vers l'Italie. *The origins of the Grand Tour...*, op. cit., p. 2.

⁵ « *La anchura de las calles y magnificencia de los Palacios y casas no cede en belleza y hermosura a ninguna de las Cortes des Europa* ». Cité par Hans-Joachim LOPE, « La ville de Bruxelles vue par Don Diego Alejandro de Gálvez », *Études sur le XVIII^e siècle*, 1978, vol. 5, p. 184 ; pour la traduction, voir p. 193.

titre que Rotterdam, Paris ou Lausanne ⁶. Dans l'introduction à sa description de Bruxelles, Théodore-Augustin Mann relève quelques-unes de ces caractéristiques :

Il y a peu de villes en Europe dont le séjour puisse être plus agréable pour un étranger que celui de Bruxelles. [...] Enfin, tout ce qui caractérise une ville capitale se trouve à Bruxelles : une cour brillante, un gouvernement-général, [...] des spectacles, des promenades très agréables, embellies par la nature et par l'art, de belles places, des rues larges, bien percées et décorées de belles maisons, un grand nombre d'églises fort ornées en dehors et en dedans, de grands hôtels, de beaux édifices publics [...], des académies des sciences et des belles-lettres, & des beaux arts ⁷.

De plus, la ville disposait également des infrastructures indispensables à l'accueil du touriste et l'étranger pouvait facilement trouver à s'y loger dans des hôtels ou auberges de tous types et à tous prix, et s'y restaurer grâce à de nombreuses tables d'hôtes ⁸. Comme William Hervey qui, lors de son séjour à Bruxelles en 1766, dîne à la table d'hôte de son auberge, l'hôtel d'Angleterre, qu'il trouve très bien pour les étrangers ⁹.

Mais, outre ses caractéristiques de ville de cour, ses monuments ou ses promenades, Bruxelles offrait également des « attractions » particulières, notamment des processions ou des célébrations religieuses qui attiraient dans la ville une foule d'étrangers désireux d'y assister :

Il ne sera pas question de pouvoir parler d'affaires à Bruxelles avant le premier du mois prochain : on fait aujourd'hui dans cette ville l'ouverture d'un jubilé qui se célèbre tous les cinquante ans depuis 1370 en mémoire d'un miracle du saint Sacrement [...]. Je n'aurai pas l'honneur Monsieur le duc de vous faire un détail suivi de tout ce qui se sera passé à Bruxelles pendant cette quinzaine de délire qui ne peut être remarquable que par l'affluence du monde que la circonstance attire à Bruxelles. Les magistrats prétendent que les seuls droits de consommation feront rentrer dans les

⁶ La correspondance privée de ces touristes anglais étant fort nombreuse, nous ne citerons ici, et à titre d'exemple, que les lettres envoyées par Elizabeth Leathes à ses proches lors de son Grand Tour ; Norwich, NRO, Bolingbroke collection (catalogue ref. BOL), Correspondence of Elizabeth Leathes, BOL2/141, résumé *on line* des archives, <http://www.wa2a.org.uk> (site consulté le 29 juin 2005).

⁷ Théodore-Augustin MANN, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs avec la description de ce qui s'y trouve de plus remarquable*, t. 2, *Description de Bruxelles, ou État présent tant ecclésiastique que civil de cette ville*, Bruxelles, Lemaire, 1785, rééd. anastatique Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996, pp. 6-9.

⁸ *Le guide fidèle* recensait, en 1761, trente-huit hôtels et quarante-sept tables d'hôtes. *Le guide fidèle contenant la description de la ville de Bruxelles tant ancienne que moderne, celle de ses faux-bourgs et de ses huit chefs-mayeries...*, Bruxelles, Moris, 1761, rééd. anastatique Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996, pp. 96-98. On trouvera notamment une liste de quelques hôtels et auberges ainsi que leurs adresses dans l'article de A. HUSTIN, « À Bruxelles. Les hôtels pour voyageurs et leur rôle historique », *Brabant tourisme*, sept. 1981, n° 4, pp. 12-19.

⁹ William HERVEY, *Journal of the honorable William Hervey in North America and Europe, from 1755 to 1814, with order books at Montreal, 1760-1763, with memoir and notes*, Suffolk, Paul-Mathew, 1906, p. 185.

caisses de l'hôtel de ville pendant les quinze jours du jubilé près de douze cent mille florins ; je trouve cet apperçu un peu fort, ce qu'il y a de vray c'est que les denrées ont haussé des deux tiers en valeur et on compte actuellement ici autant d'étrangers que d'habitans ¹⁰.

Que visitaient ces touristes lors de leur séjour à Bruxelles ? Il semble que ce soient d'abord, et avant tout, les bâtiments civils ou religieux qui intéressaient le visiteur étranger. Lodovico Muratori pensait d'ailleurs qu'« un signe infallible de l'opulence d'une ville sont les beaux et magnifiques édifices tant sacrés que profanes qu'on y admire » ¹¹. De fait, l'architecture jouait un rôle important dans le tourisme culturel de l'époque et les Anglais se passionnaient tout particulièrement pour les édifices, anciens ou « modernes » ¹². Parlant des visites de villes étrangères, Francis Bacon écrivait :

The things to be seen and observed are : The Courts of Princes, specially when they give Audience to Ambassadors ; The Courts of Justice [...] ; The Churches and Monasteries, with the Monuments which are therein ; The Walls and Fortifications of Cities and Towns ; And so The Havens and Harbours ; Antiquities and Ruines ; Library ; Colleges [...] ; Houses and Gardens of State [...] ; Arsenals ; Warehouses [...] Comedies [...] Treasures of Jewels and Robes ; Cabinets and Rarities and to conclude, whatsoever is memorable in the Places where they goe ¹³.

Pour l'aider à localiser les bâtiments remarquables et toutes les autres choses mémorables ou présentant un intérêt particulier, le voyageur disposait d'une source de premier choix : le guide de voyage. En 1743, « comme plusieurs personnes de considération étrangères en ce pays ont souhaité une description de cette ville » ¹⁴, George Fricx publiait un abrégé des éléments les plus notables de Bruxelles :

Mon dessein est de décrire uniquement les édifices sacrés & profanes & tous les monumens anciens & modernes qui frappent les sens, pour servir comme de guide

¹⁰ Louis-Charles de BON, *Lettre au ministre plénipotentiaire au ministre des affaires étrangères à Paris*, 15 juil. 1770 (Paris, AMAE, CP, Pays-Bas autrichiens, n° 168, f° 118 et s.).

¹¹ Lodovico Antonio MURATORI, *Della pubblica felicità*, Lucques, 1749, cité par Jörg GARMS, « L'église dans la ville en Europe au XVIII^e siècle », dans *De l'esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, Musée des beaux-arts de Nancy, Alexandre GADY et Jean-Marie PÉROUSE de MONTCLOS (éds), Nancy, Artlys, 2005, p. 109.

¹² Jeremy BLACK, « English Views of France and Italy, 1660-1800 », dans *Le même et l'autre. Regards européens*, Alain MONTANDON (dir.), Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand (coll. « Littérature »), 1997, pp. 14-15.

¹³ « Les choses qui doivent être vues et observées sont : les cours des princes, en particulier quand ils reçoivent les ambassadeurs en audience ; les cours de justice [...] ; les églises et monastères, ainsi que les monuments qu'ils abritent ; les murs et fortifications des villes ; de même les ports ; ruines et antiquités ; bibliothèques ; collèges ; maisons et jardins d'habitation ; arsenaux ; entrepôts [...] comédies [...] trésors de joaillerie et de robes ; cabinets de curiosités et, pour conclure, tout ce qui est remarquable dans les endroits où l'on se rend ». Francis BACON, *Essays*, Londres, 1625, p. 56 ; cité dans *The origins of the Grand Tour...*, op. cit., p. 31.

¹⁴ George FRICX, *Description de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, Fricx, 1743, rééd. anastatique, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996, note introductive n.p.

aux Voyageurs & aux Etrangers que la curiosité ou quelque autre motif attirent dans ce Pays ¹⁵.

Cette littérature d'un genre particulier offrait des renseignements aussi divers que les distances séparant deux villes, le temps nécessaire pour les relier, les adresses des lieux d'hébergement et leurs tarifs, les moyens de transports, les coutumes locales, etc. ¹⁶. Ces indications lui permettaient alors de sélectionner les informations, de les situer dans l'espace et de les organiser ¹⁷ :

La description de Bruxelles que nous offrons au public, sera utile aux étrangers [...]. Le voyageur qui arrive dans une ville, cherche un guide qui lui indique les objets qui peuvent mériter son attention et satisfaire sa curiosité [...]. Muni de la description que nous donnons aujourd'hui de la ville de Bruxelles, un étranger, après l'avoir lue, connoissant chaque objet avant que de le voir, le verra ensuite avec plus d'intérêt, parce qu'il pourra l'examiner avec moins de peine, le critiquer ou l'admirer avec plus de certitude ¹⁸.

L'utilité de ces guides descriptifs est réelle et, dès son arrivée à Bruxelles, un certain M. Gor, Anglais, s'en procure un ¹⁹. Outre les descriptions de 1743 et 1782, deux autres ouvrages ont retenu notre attention : *Le guide fidèle* publié en 1761 et la description de Mann en 1785 ²⁰. Si tous débutent par une courte présentation historique et géographique de la ville, ils diffèrent en revanche par leur présentation et la nature des renseignements fournis.

Le guide fidèle, par exemple, offre en fin de volume plusieurs listes d'adresses. Notamment celle des demeures de la noblesse, des légations étrangères, des refuges et des couvents, des pasteurs et vicaires, des chirurgiens, pharmaciens, musiciens, banquiers, maîtres de danse, négociants de dentelles, manufactures de tapisseries, magasins de thé et café, tanneurs, boulangers, hôtels et tables d'hôtes, etc., ainsi que

¹⁵ *Id.*, p. 12.

¹⁶ Goulven GUILCHER, « Naissance et développement du guide de voyage imprimé : du guide unique à la série, stratégie de conquête des lecteurs ? », dans *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle. Villes, paysages, voyages*, Gilles CHABAUD, Évelyne COHEN, Natacha COQUERY et Jérôme PENEZ (éds), Paris, Belin, 2000, p. 81.

¹⁷ Voir *Almanach parisien en faveur des étrangers et des personnes curieuses*, présenté par Daniel ROCHE, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (coll. « Lire le dix-huitième siècle »), 2001, p. 19. Daniel Roche se réfère aux travaux de Gilles CHABAUD, notamment « Les guides de Paris du XVIII^e au début du XIX^e siècle. Remarques sur une construction historique », dans *Les guides imprimés...*, *op. cit.*, et « Les guides de Paris : une littérature d'accueil », dans *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII^e-début XIX^e siècle*, Daniel ROCHE (dir.), Paris, Fayard, 2000.

¹⁸ *Description de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, de Boubiers, 1782, rééd. anastatique Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996, pp. I-II.

¹⁹ *Compte manuscrit des dépenses de voyage du 6 au 9 janv. 1774* (Matlock, DRO, Pares of Leicester and Hopwell Hall (catalogue ref. GB 0026 D5336), Miscellaneous financial papers and accounts D5336/2/23/10/13).

²⁰ FRICX, *op. cit.* ; *Le guide fidèle...*, *op. cit.* ; MANN, *op. cit.*

les horaires des postes et voitures publiques, ou même ceux de l'ouverture et fermeture des portes ; soit autant de renseignements utiles au voyageur ²¹.

Dans cet ouvrage, comme dans celui de Fricx, les parcours proposés sont classés selon huit quartiers rattachés aux portes de Bruxelles. Pour *Le guide fidèle*, il s'agit des quartiers de la cour, de la porte de Namur, de la porte de Hal, de la porte d'Anderlecht, de la porte de Flandre, du Trou du Rivage, de la porte de Laeken et de la porte de Schaerbeek. Fricx, quant à lui, subdivise les huit quartiers en fonction des portes uniquement : portes de Louvain, de Namur, de Hal, d'Anderlecht, de Flandre, du Rivage, de Laeken et de Schaerbeek. En 1782, en revanche, la *Description de Bruxelles* suggère dix parcours, toujours selon une division par quartiers : quartiers de la Cour, de la rue Haute, de la place des Wallons, de la rue d'Anderlecht, de la rue au Lait, de la rue de Flandre, de la rue des Bouchers, du Major, de Schaerbeek et du Marché au fromage. Quant à Mann, il opte pour une présentation totalement différente : il cite les éléments intéressants, avant d'en donner une description selon l'ordre alphabétique ²².

S'il s'agit sans doute d'un choix personnel de l'auteur ou de l'imprimeur, cette différence de présentation révèle toutefois une différence de perception au niveau du quartier et du parcours. Si l'on demandait à deux habitants d'une ville quelconque de proposer un circuit touristique permettant de visiter les sites principaux de cette même ville, il y a fort à parier que les deux circuits seraient différents. En effet, la conception spatiale d'une ville ou d'un quartier varie en fonction des connaissances, des préférences et des expériences de chacun.

Mis à part le quartier de l'ancienne cour ou quartier Royal, les parcours proposés par ces ouvrages sont variables. C'est notamment le cas des circuits reprenant la visite d'une des places les plus connues de Bruxelles et qui était déjà, à l'époque, une des plus visitées : la place du Sablon. Durant la première moitié du XVIII^e siècle, les Anglais y venaient pour rendre visite à Lord Aylesbury ; ce dernier ayant été contraint à l'exil à la fin du XVII^e siècle, il était venu s'installer à Bruxelles et logeait dans une des maisons sises sur cette place ²³. Après sa mort en 1741, les touristes anglais venaient pour y admirer la fontaine dont ledit Lord Aylesbury avait demandé et offert l'érection en guise de remerciement à la population locale pour son accueil. Cette fontaine, qui s'y trouve toujours actuellement, n'attirait d'ailleurs pas que les Anglais puisqu'Antonio Ponz, Espagnol, en parle également :

Entre las cosas singulares que ostentan los de Bruselas, es la fuente situada en la plaza llamada del Gran Sablon que lord Bruce, conde de Alisburi, par de Inglaterra, mandó en su testamento erigir en señal de gratitud por lo estimado y respetado que

²¹ *Le guide fidèle...*, op. cit., pp. 62-112.

²² Les bâtiments et curiosités mentionnés par Mann étant présentés dans un ordre alphabétique, nous n'avons pas indiqué les numéros de page lorsque cela ne s'avérait pas nécessaire.

²³ Sur Thomas Bruce, comte d'Aylesbury, (Londres 1656-Bruxelles 1741), voir Chandos Sydney Cedric comte de BRUDENELL-BRUCE CARDIGAN, *The Life and Loyalties of Thomas Bruce. A biography of Thomas, Earl of Ailesbury and Elgin, Gentleman of the Bedchamber to King Charles II and to King James II, 1656-1741*, Londres, Routledge, 1951.

*estuvo en esta ciudad el espacio de cuarenta años, habiéndose retirado a ella a causa de su fidelidad al rey Jacobo II*²⁴.

Quels sont donc les itinéraires proposés ? En 1743, Fricx suggère de partir du Coudenberg et de descendre vers le Marché aux herbes et la rue des Éperonniers jusqu'au Marché au lin pour remonter vers les Jésuites, de passer ensuite par la place du Sablon pour se diriger vers la rue aux Laines et, enfin, de redescendre vers le quartier des Minimes et les Marolles. *Le guide fidèle* suit le même itinéraire, mais dans la *Description de Bruxelles* de 1782, le parcours débute au Sablon, descend vers l'actuelle place de la Chapelle, passe par l'église des Brigittines et le monastère de Saint-Pierre, remonte vers la rue Haute et les Marolles pour se terminer par l'hôtel de La Tour et Tassis²⁵. Ces différences peuvent sembler dérisoires, mais elles nous semblent révélatrices de la manière dont l'espace peut être perçu et structuré.

Si l'on analyse d'un peu plus près les récits de voyage, les journaux ou la correspondance des différents touristes, on peut constater qu'il n'existe *a priori* aucun parcours type, aucun chemin prédéterminé, ni aucun itinéraire suivi de manière systématique. Ces variations autour d'une même place ou d'un même bâtiment, au sein d'un même quartier ou d'une ville, découlent en réalité de l'interaction de plusieurs éléments. Du temps dont on dispose, par exemple, dépendra la longueur de l'itinéraire. Celui-ci peut être conditionné par les rues et ruelles existantes et leur accessibilité. Enfin, l'intérêt du touriste pour tel ou tel élément remarquable guidera ses choix et déterminera son parcours.

Dans le cas de Bruxelles, un voyageur pourrait, par exemple, choisir de ne visiter que les hôtels de la noblesse qui sont, pour la plupart, regroupés aux alentours de l'actuel quartier Royal et de la place du Sablon. Il pourrait aussi se concentrer sur la Grand-Place et les maisons qui la bordent. Ou encore, comme Edward Mellish, décider de porter son choix sur les bâtiments religieux, fort nombreux à Bruxelles²⁶. Lors de son séjour, ce dernier semble n'avoir pratiquement visité que les églises (Sainte-Gudule, l'église des Carmes, celles des Capucins, de Saint-Jacques sur Coudenberg, etc.),

²⁴ « Parmi les choses singulières que compte Bruxelles, il y a la fontaine située sur la place du Grand Sablon, dont Lord Bruce, comte d'Aylesbury et pair d'Angleterre, avait demandé l'érection dans son testament, en signe de reconnaissance pour la considération et le respect qu'il avait reçus dans cette ville pendant les quarante années où il s'y était retiré en raison de sa fidélité au roi Jacques II ». Antonio PONZ, *Viaje fuera de España*, Casto Maria del RIVERO (éd.), t. 2, Madrid, Aguilar, 1988, p. 381. Les fontaines étaient, à l'époque, considérées comme des lieux de sociabilité. Elles pouvaient être associées à des bâtiments publics ou à des promenades. Fricx et *Le guide fidèle* les renseignent d'ailleurs régulièrement ; voir Dominique MASSOUNIE, « La fontaine, entre équipement et monument public », dans *De l'esprit des villes...*, op. cit., p. 178.

²⁵ Voir les parcours proposés dans ces ouvrages : FRICX, op. cit., pp. 93-116 ; *Le guide fidèle*, op. cit., pp. 34-43 ; *Description de Bruxelles*, op. cit., pp. 16-37.

²⁶ Le monastère des Lorraines, l'église Notre-Dame du Sablon, l'église Notre-Dame de la Chapelle, l'abbaye des Brigittines, le couvent des Capucins et celui de Saint-Pierre, l'église des Marolles, celle des Minimes, etc. comptent tous parmi les édifices religieux cités dans les descriptions de Bruxelles pour leur intérêt historique et/ou architectural.

s'attardant néanmoins parfois sur les peintures qui s'y trouvaient ²⁷. D'autres veulent tout voir, comme Banaster Maynard qui, pendant une semaine, s'attelle à visiter tout ce qu'il y a de remarquable à Bruxelles : le palais, la cathédrale, les églises, la Grand-Place ²⁸.

Tourisme « personnalisé » et tourisme « sociétal »

Les préférences personnelles vont donc créer autant de parcours différents qu'il existe de touristes. Certes, quelques édifices paraissent incontournables : le palais royal, la place du Sablon, les différentes églises, la Grand-Place et son hôtel de Ville ²⁹, dont Alfonso Bonfioli Malvezzi disait :

A mio parere la Piazza è una delle più eleganti, e delle più superbe di Europa. Non è delle più grandi, ma delle più vaghe, e a ciò contribuisce la bellezza delle Fabriche, e la varia struttura, ed ineguale grandezza ³⁰.

Mais il existe bien d'autres choses remarquables et dignes d'intérêt. Mann renseigne, entre autres, la bibliothèque royale ainsi que les cabinets de la collection de l'Académie des sciences et des belles-lettres et certains cabinets privés. Les étrangers de passage à Bruxelles ne manquent d'ailleurs pas de visiter ces cabinets de curiosités : « *The cabinet here is in the utmost confusion, owing to a new room where they have not had time as yet to arrange the curiosities* » ³¹. Malvezzi, le comte de Zinzendorf, ou encore Don Diego Alejandro de Gálvez les mentionnent également : « *Pero entre tanto primo, lo que lleba la atención son los Gabinetes : tiene los de Historia natural terrestre, marítima, y petrea ; de Optica, Hidraulica, Mathemáticas y Mechanica* » ³².

²⁷ Edward MELLISH, *Lettre à son père Joseph Mellish*, 5 juin 1731 (Nottingham, NUL, Department of Manuscripts and Special Collections, Papers of the Mellish Family of Hodsock 1160-1911, MeA1-MeD27, Correspondence MeC1-38, MeC24/3/23).

²⁸ *The origins of the Grand Tour...*, op. cit., pp. 297-298.

²⁹ La visite de ces sites est mentionnée par la plupart des témoignages et relations de voyage, notamment par Ponz ou encore Charles LEMAÎTRE, *Relation de mon voiage de Flandre, de Hollande et de Zélande fait en mil six cent quatre vint et un*, Gilbert VAN DE LOUW (éd.), Paris, Les belles-lettres (coll. « Annales littéraires de l'Université de Besançon »), 1978.

³⁰ « De mon point de vue, la place est une des plus élégantes et des plus belles d'Europe. Elle ne compte pas parmi les plus grandes mais parmi les plus complexes et la beauté des maisons des corporations, la structure variable et de dimension inégale y contribuent ». Alfonso BONFIOLI MALVEZZI, *Viaggio in Europa e altri scritti*, Sandro CARDINALI et Luigi PEPE (éds), Ferrare, Università degli studi (coll. « Annali dell'Università di Ferrara »), 1988, vol. 2/1, p. 48.

³¹ « Le cabinet se trouve dans le plus grand désordre en raison de la nouvelle pièce dans laquelle ils n'ont pas encore eu le temps d'arranger les curiosités ». William CONSTABLE, *Lettre à Thomas Pennant*, 7 avr. 1770 (Warwick, WCRO, Feilding Family of Newnham Paddox, catalogue ref. CR 2017), Correspondence of Thomas Pennant, CR2017/TP202/1).

³² « Mais parmi tant de merveilles, ce qui attire l'attention, ce sont les Cabinets : il y en a d'histoire naturelle, terrestre, maritime, et minérale ; d'Hydraulique, de Mathématiques, de Mécanique ». Diego Alejandro de GÁLVEZ, cité dans LOPE, op. cit., pp. 189 et 196 pour la traduction. Voir également MALVEZZI, op. cit., p. 48 ; Johann Karl Christian Heinrich comte von ZINZENDORF, *Journal. Chronique belgo-bruxelloise 1766-1770*, Georges ENGLEBERT (éd.), Bruxelles, Hayez, 1991, p. 39.

Selon leurs intérêts, les visiteurs pourront donc se porter vers le(s) cabinet(s) de leur choix.

L'arsenal compte également parmi les sites visités. On peut y admirer les armures de Charles Quint, d'Alexandre Farnèse ou de Moctezuma, un bouclier travaillé à pointe de diamants et des armes diverses³³. Relevons pareillement la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode, que Malvezzi estime très belle et qui figure aussi dans les « attractions » décrites par Mann³⁴.

Le voyageur, selon le temps dont il dispose et la durée de son séjour, peut aussi participer à d'autres activités moins « touristiques ». Aller au concert ou au théâtre, participer à des jeux ou visiter des manufactures... C'est le cas de Zinzendorf, qui fréquente l'aristocratie régnicole, mais également de Frédéric-Henri de Prusse :

Le soir il alla à la comédie où le sieur Le Kain, qui revient de Spa, joua le rôle de Mahomet dans la tragédie du fanatisme. Il fut enchanté de son talent, de la perfection de son jeu, et avoua que jamais jusque là n'avait vu jouer la tragédie³⁵.

De même, de nombreux aristocrates français, ayant émigré à la suite de la Révolution de 1789, assistent aux spectacles. Il semble d'ailleurs que leur comportement n'ait pas toujours été à la hauteur de leur rang puisque, le 10 mai 1791, les Bruxellois font paraître un avis les priant instamment de cesser de « cabaler et siffler au spectacle »³⁶.

Il nous paraît important de rappeler que les touristes dont il est ici question appartiennent à la noblesse ou à la plus haute bourgeoisie et qu'il s'agit donc principalement, si pas presque exclusivement, de personnes aisées. Or cette société offre, au XVIII^e siècle, un réseau de protections qui s'étend dans toute l'Europe. Muni de lettres de recommandation ou même de son seul titre, ce touriste tout particulier peut donc avoir ses entrées auprès de la haute société locale et la fréquenter³⁷. Aussi, lorsque Lord Henri Pembroke décide qu'il est temps pour son fils George de faire « son » Grand Tour, il veille à lui fournir des lettres de recommandations auprès des personnes d'importance, et ce dans toutes les capitales européennes³⁸.

Il existe donc un réel réseau d'entraide entre ces étrangers, basé soit sur la nationalité, soit sur l'appartenance à une même classe sociale. Cela leur permet notamment de trouver, où qu'ils soient, des compagnons de voyage ou de divertissement. Un

³³ Voir la courte relation que Zinzendorf fait de sa visite à l'arsenal, le 28 décembre 1769 (*op. cit.*, p. 247). Malvezzi le visitera également (*op. cit.*, p. 49).

³⁴ « *Bellissima è la macchina idraulica* » (MALVEZZI, *op. cit.*, p. 50). En revanche, on peut s'étonner que *Le guide fidèle* n'en fasse aucune mention, alors qu'il consacre un court passage au village de Saint-Josse-ten-Noode (*op. cit.*, pp. 24-25).

³⁵ Comte de LUPCOURT-DROUVILLE, ministre résident, *Lettre au ministre des affaires étrangères à Paris*, 7 oct. 1768 (Paris, AMAE, CP, Pays-Bas autrichiens, n° 167, f° 206 v°).

³⁶ Extrait du *Journal des Pays-Bas*, n° 34, du 10 mai 1791 (Paris, AMAE, CP, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 350 et s.).

³⁷ Sur ces lettres de recommandations, voir notamment BLACK, *op. cit.*, p. 12 et Norman HAMPTON, *Le siècle des Lumières*, t. 4, *Histoire de la pensée européenne*, Paris, Seuil, 1972, p. 58.

³⁸ *The Pembroke Papers (1734-1780). Letters and Diaries of Henry tenth Earl of Pembroke and his circle*, Lord HERBERT (éd.), nouvelle éd., Londres-Oxford, Jonathan Cape, 1942, pp. 17 et 46-47.

dénommé H. Sibthorp se rend ainsi de Spa à Namur avec la famille Ellison et rejoint ensuite Bruxelles en compagnie du D^r Robertson ³⁹. Grâce à ces contacts, le voyageur peut également obtenir des renseignements sur les sites les plus intéressants. Edward Mellish, sur les conseils de Robert Daniel, chargé d'affaires à Bruxelles pour le gouvernement britannique, modifie son itinéraire pour visiter Anvers, Louvain, Liège, Spa, Aix-la-Chapelle, Cologne et Düsseldorf, et de là seulement, embarquer pour la Hollande. Daniel lui dresse en outre une liste des curiosités les plus intéressantes qu'il pourra voir dans ces villes ⁴⁰. Mais cela leur permet également de participer à des activités spécifiques comme les dîners et bals donnés par ou pour l'aristocratie locale :

J'ai, Monsieur le comte, conformément aux intentions du roi, célébré hier l'heureuse naissance de Monsieur le dauphin [...]. J'ai eu d'ailleurs toute la colonie angloise qui est ici et leur ministre est venu masqué ⁴¹.

Un autre exemple, malheureux cette fois, illustre bien le microcosme particulier auquel appartiennent ces étrangers :

A laughable trick has been play'd upon lord Torrington which has occasion'd much mirth to the inhabitants and chagrin to his lordship. Printed letters of invitation were sent in his name to all the English residing in town and to all the natives of distinction, requesting their company to a fête in honor of the King's recovery ⁴².

Si l'on ne peut nier que l'architecture et les arts jouent un rôle important dans le tourisme culturel de l'époque, ils ne peuvent cependant être considérés comme les seules bases d'un parcours touristique. Le « programme » suivi par William Hervey illustre un peu plus les activités auxquelles ces touristes pouvaient être invités à prendre part. En trois jours, ce jeune Anglais assistera à une pièce de théâtre, à un opéra-comique et à une procession pour la Saint-Christophe ; il sera également présenté à la cour et au comte de Cobenzl chez qui il dînera à deux reprises ⁴³. Enfin, il se promènera...

En effet, les promenades constituent, à l'époque, une activité fort appréciée. Dès le XVII^e siècle d'ailleurs – et de plus en plus par la suite lorsque les fortifications deviennent peu à peu inutiles –, les villes se dotent de promenades en construisant de

³⁹ H. SIBTHORP, *Lettre à son père*, 23 août 1783 (Lincoln, LA, Sibthorp (catalogue réf. SIB), correspondance, 3SIB/1).

⁴⁰ E. MELLISH, *Lettre à son père*, 16 juin 1731, *loc. cit.*

⁴¹ Comte d'Adhémar, *Lettre au ministre des affaires étrangères à Paris*, 6 fév. 1782 (Paris, AMAE, CP, Pays-Bas autrichiens, n° 173, f° 17 et s.).

⁴² « Un tour pendable a été joué à Lord Torrington, qui a occasionné une forte hilarité parmi la population, mais causé beaucoup de chagrin à Sa Seigneurie. Des lettres d'invitation imprimées ont été envoyées en son nom à tous les Anglais résidant en ville et à toutes les personnes de distinction, les priant de se joindre à lui à l'occasion d'une fête donnée en l'honneur de la guérison du roi ». Sur l'invitation, on pouvait lire « Le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique prie ... de lui faire l'honneur d'assister au dîner et bal qu'il donne mercredi 18 courant en réjouissance de l'heureuse guérison du roi ». Voir M. MILES, *Lettre au duc Francis de Leeds*, 31 mars 1789 (Londres, PRO, FO, 26/12).

⁴³ HERVEY, *op. cit.*, p. 188.

grands boulevards ou en utilisant les anciens remparts ⁴⁴. À Bruxelles, deux promenades sont prisées : celle des remparts et celle de l'allée Verte. En réalité, cette dernière est constituée de deux promenades : l'allée Verte proprement dite sur la rive droite, ainsi qu'une autre allée sur la rive gauche ⁴⁵. L'allée Verte « *where the principal people of the town resort* » ⁴⁶, remporte cependant un plus grand succès. D'abord parce qu'elle permet de se promener en carrosse et devient, dès la belle saison, le rendez-vous de la noblesse qui vient s'y divertir : « *The cours where all the best company assembles at Brussels in their coaches is larger than that of Paris, and more agreeable upon the account of a canal, which runs by the side of it* » ⁴⁷. Ensuite parce qu'on y organise, l'hiver venu, des courses de traîneaux ⁴⁸.

La promenade des remparts n'en est pas pour autant délaissée. Zinzendorf, par exemple, s'y rend régulièrement – parfois en compagnie de connaissances, parfois seul – et trouve charmante la vue sur le village d'Anderlecht... ⁴⁹. William Hervey, qui se rend également sur la promenade de l'allée Verte, pense de même que le panorama offert sur les environs de Bruxelles, depuis ces remparts, est « *most beautiful* » ⁵⁰. Quant à Mann, il engage le voyageur à s'y promener en raison « du bon air et des belles vues, tant sur la ville que sur la campagne » ⁵¹, l'incitant ainsi à suivre la tradition qui veut que l'on monte sur le point le plus haut de la ville pour admirer la perspective ⁵².

Mais au-delà de l'attrait que représente la promenade au sens actuel du terme, ce parcours touristique particulier est moins induit par la curiosité ou l'intérêt que par une mode sociale. Sous l'Ancien Régime, la promenade revêt en effet un sens différent : elle constitue véritablement un acte d'affirmation sociale, en ce sens qu'elle permet à la fois de voir et d'être vu ⁵³. Elle devient alors, avec les spectacles, un divertissement apprécié et qui reste surtout l'apanage d'une certaine catégorie de la population. À Paris par exemple, bien que l'accès aux Tuileries soit gratuit, les ouvriers, domestiques, servantes et autres personnes de plus petite extraction ne

⁴⁴ Robert BECK, « La promenade du peuple des villes fin XVII^e-XIX^e », dans *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge-1945)*, actes du colloque de Villeneuve d'Ascq, 22-24 nov. 2001, Philippe GUIGNET (éd.), Villeneuve d'Ascq, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2002, p. 247.

⁴⁵ Cette seconde allée est parfois désignée sous le nom de chemin d'Anvers. *Description de Bruxelles*, op. cit., p. 71 ; MANN, op. cit., pp. 40-41.

⁴⁶ « Où les personnes les plus importantes de la ville se divertissent » (HERVEY, op. cit., p. 185). Il est accompagné de deux de ses connaissances.

⁴⁷ « La course, où la meilleure société de Bruxelles se retrouve dans des carrosses, est plus large que celle de Paris et plus agréable en raison du canal qui coule juste à côté ». E. MELLISH, *Lettre à son père*, 5 juin 1731 (loc. cit.) et FRICX, op. cit., pp. 149-150.

⁴⁸ ZINZENDORF, voir janv. 1770, *passim*.

⁴⁹ Id., op. cit., p. 69.

⁵⁰ HERVEY, op. cit., p. 187.

⁵¹ MANN, op. cit., pp. 217-218.

⁵² René POMEAU, *L'Europe des Lumières. Cosmopolitisme et unité européenne au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette (coll. « Pluriel »), nouvelle éd., 1995, p. 26.

⁵³ BECK, op. cit., p. 247.

peuvent y entrer ⁵⁴. Et lorsque, à la fin de l'Ancien Régime, l'évolution tend vers une popularisation de ce divertissement et que parcs et jardins deviennent publics ⁵⁵, les personnes les plus aisées s'en détournent, préférant ne plus sortir le dimanche ou évitant carrément les endroits désormais accessibles à tous ⁵⁶.

Conclusion

Si l'on s'en tient au sens strict du terme – soit un déplacement d'un point à un autre –, le seul parcours touristique que l'on puisse relever, au XVIII^e siècle, est la promenade. En effet, cette activité mise à part, il n'existe pas réellement d'itinéraire particulier pour les étrangers visitant une ville. Bien plus que sur les monuments ou curiosités d'une ville, il semblerait donc que l'élément fondateur du parcours touristique repose essentiellement sur le facteur humain. C'est l'homme, l'individu, qui décide de son itinéraire. En choisissant tel ou tel chemin, ou en le proposant à d'autres, le visiteur ou l'auteur d'un guide peuvent créer une tendance et amener d'autres acteurs, notamment le pouvoir local, à promouvoir un circuit en particulier. Tombés en désuétude ou délaissés par le touriste, certains parcours, voire certains bâtiments, peuvent alors être supprimés, modifiant ainsi le paysage urbain.

Néanmoins, l'homme reste dépendant des caractéristiques urbanistiques de la ville et de ses structures spatiales. Si l'on se réfère aux plans de l'époque, on ne peut que constater la dissémination des bâtiments religieux dans Bruxelles. Un parcours basé sur le thème des églises, par exemple, ne peut donc être envisagé au singulier et créerait inévitablement une multiplicité des itinéraires. Enfin, il faut tenir compte des restrictions qu'impose inévitablement le facteur temps qui varie en fonction de la durée du séjour de chacun. Selon qu'il est de passage à Bruxelles pour un jour ou pour un mois, le touriste aura recours à une stratégie différente pour visiter la ville.

⁵⁴ *Id.*, p. 248.

⁵⁵ *Id.*, pp. 248 et 253-256.

⁵⁶ *Id.*, p. 256.

Domestiques et serviteurs à Bruxelles sous le régime autrichien : lieux de vie, de travail et de sociabilité *

Xavier STEVENS

Avant toute chose, il convient de rappeler que la domesticité constituait un groupe social extrêmement hétérogène au XVIII^e siècle. Cette diversité se marquait notamment dans le sexe, la fonction occupée et le rang du maître, tous ces éléments étant interdépendants. Par exemple, un petit commerçant qui n'avait pas besoin de tenir son rang, ne recourait pas aux services d'un maître d'hôtel, fonction par ailleurs typiquement masculine qui se retrouvait principalement dans les ménages aristocratiques ¹.

Les fonctions remplies par les domestiques pouvaient être soit manuelles, soit intellectuelles. Des professions telles que secrétaire, bibliothécaire ou précepteur étaient encore considérées comme ancillaires, alors que ce ne sera plus le cas au XIX^e siècle ². Prenons l'exemple de Jean-Jacques Rousseau qui fut secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise en 1743. Répondant à une lettre de M. du Chauvet, il écrivait en 1767 :

* Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisateurs de cette journée d'étude, M^{lle} Kim Bethume et M. Jean-Philippe Huys, ainsi que M. Xavier Duquenne, pour les innombrables renseignements qu'il nous communique régulièrement, M^{me} Michèle Galand pour nous avoir renseigné sur la confrérie de Saint-Vital et enfin M. Alain Delava pour avoir réalisé l'ensemble des cartes produites dans cet article.

¹ Claude PETITFRÈRE, *L'œil du maître. Maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1986, pp. 46-50 ; Id., « La Révolution et la domesticité féminine », dans *Les femmes et la Révolution française*, t. 2, *L'individuel et le social. Apparitions et représentations*, actes du colloque international des 12, 13 et 14 avril 1989, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1990, p. 20.

² Valérie PIETTE, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, pp. 32-33.

Il est vrai que j'ai été domestique de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, et que j'ai mangé son pain, comme ses gentilshommes étaient ses domestiques et mangeaient son pain... Mais bien qu'eux et moi fussions ses domestiques, il ne s'ensuit point que nous fussions ses valets ³.

En ce qui concerne le rang du maître, il est bon de rappeler qu'il pouvait être très divers. On peut ainsi distinguer les domestiques de la cour qui jouissaient d'un statut particulier, ceux de la noblesse, des clergés séculier et régulier, de fonctionnaires, de commerçants, d'institutions publiques ou privées...

Lieux de vie, lieux de travail

Après cette brève introduction, entrons dans le vif du sujet en commençant par l'étude des lieux de vie et de travail des domestiques à Bruxelles. Dans quels quartiers résidaient et travaillaient-ils ?

Pour cela, nous allons analyser la répartition des domestiques dans la ville, en nous basant sur le dénombrement effectué en 1783 par l'official de l'امان, François-Joseph De Prez. Celui-ci demanda l'autorisation aux gouverneurs généraux d'entreprendre cette opération et l'obtint le 16 janvier 1783. Il effectua seul cette enquête, de février à juin de la même année et, le 18 juillet, il envoyait les résultats aux gouverneurs. Les informations furent récoltées sur la base des déclarations des chefs de famille ou de leurs représentants. Les chiffres ainsi obtenus étaient, de l'avis même de De Prez, bien inférieurs à la réalité. Trois raisons peuvent être invoquées : soit les personnes interrogées avaient caché des informations, attribuant aux autorités des arrière-pensées fiscales ; soit les nombreux « navetteurs » qui n'étaient en ville que pendant la journée, tels les ouvriers, artisans, mendiants, marchands forains et autres n'ont pas été pris en compte ; soit enfin, la garnison était en plus petit nombre qu'à l'accoutumée au moment du dénombrement, cette constatation étant valable pour les étrangers ⁴.

De Prez a divisé la population en huit catégories socioprofessionnelles : la première, composée de la noblesse, des rentiers, des fonctionnaires, des marchands en gros et des professions libérales – nous l'appellerons dorénavant la catégorie des gens de condition ; la deuxième, de tous les ecclésiastiques – les béguines étant également comptées dans ce groupe ; la troisième, des enfants de moins de douze ans ; la quatrième, des marchands au détail et des artisans ; la cinquième, des ouvriers ; la sixième, des domestiques ; la septième, des mendiants ; et la huitième, des gens de passage, c'est-à-dire les étrangers et les militaires ⁵. Cette ébauche de stratification sociale est le grand intérêt du dénombrement, mais celui-ci a également des limites : De Prez ne recense pas les ménages, ne distingue pas les habitants selon

³ Jean-Jacques ROUSSEAU, réponses aux questions posées par M. du Chauvet, 5 janv. 1767, dans *Correspondance générale*, éd. par Théophile DUFOUR, Paris, Colin, 1931, t. 16, p. 200, cité dans Jean-Pierre GUTTON, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, p. 12 et PIETTE, *op. cit.*, p. 32.

⁴ Claude BRUNEEL et Luc DELPORTE, « Approche socio-professionnelle de la population bruxelloise en 1783 », *Revue du Nord*, t. 79, 1997, n° 320-321, pp. 465-466.

⁵ Alex COSEMANS, *De bevolking van Brabant in de XVII^{de} en XVIII^{de} eeuw*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1939, p. 205.

leur sexe et considère les enfants de manière globale, sans les rattacher à une catégorie socioprofessionnelle.

Avant d'analyser plus spécifiquement les données relatives aux domestiques, il faut encore insister sur le fait que les personnes comptées dans cette catégorie n'étaient pas toujours des serviteurs. Ils faisaient alors partie de la famille d'un des serviteurs, sans être eux-mêmes au service de la maison dans laquelle ils habitaient. Ils étaient classés parmi les domestiques selon le sens ancien du terme : ils vivaient dans une maison sous l'autorité du maître des lieux. Prenons l'exemple du palais des gouverneurs généraux. De Prez y dénombre cinquante-neuf domestiques pour deux personnes de condition (soit les gouverneurs généraux). Si on regarde de plus près, on peut voir que trente-cinq personnes sont des domestiques au service des gouverneurs, huit sont des membres de leur famille et seize sont des domestiques de ces domestiques. Le secrétaire de cabinet de LL.AA.RR., Jean-Georges de Schlick, par exemple, résidait au palais avec son épouse, un domestique, Jean-Pierre Dent, et deux servantes, Marie-Josèphe Seifert et Marie-Josèphe Lejoug ⁶.

Il faut évidemment avoir toutes ces considérations à l'esprit lorsqu'on analyse les chiffres. En 1783, il y avait 8 443 domestiques à Bruxelles, sur un total de 74 427 habitants ; ce qui représente 11,3 % de la population totale et 16,1 % de la population adulte – puisqu'on comptait 52 328 personnes de plus de douze ans ⁷. Ce taux peut paraître élevé, mais ne doit pas étonner dans une société ayant un faible niveau technologique, où le coût de la main-d'œuvre ancillaire était peu élevé et où l'importance numérique de la domesticité reflétait le rang du maître.

Les domestiques étaient présents dans toute la ville, mais cette présence variait très fort selon les sections, comme le montre la carte en annexe. Les pourcentages allaient de 34,8 % de la population adulte pour la section Saint-Antoine (section n° 29 sur la carte) à 2,3 % pour la section Ossendael (section n° 34) ⁸.

En analysant la carte, on remarque une tendance assez claire : les taux de domesticité les plus élevés se retrouvent dans les sections privilégiées du haut de la ville, où habitaient de nombreux aristocrates et fonctionnaires. Tel est le cas des sections de la cour (1), du Marché au bois (30), du Sablon (5), de la rue de Ruysbroeck (4) et du Fossé aux loups (28) avec la nouvelle place Saint-Michel. Cela n'a rien qui doive étonner : d'une part, les domestiques vivaient chez leurs maîtres ou du moins à proximité pour être disponibles à tout moment et, d'autre part, c'était justement les gens de condition (essentiellement des aristocrates) qui étaient les plus grands employeurs de domestiques.

Certains de ces aristocrates pouvaient avoir un nombre impressionnant de domestiques. Le prince Georges-Adam de Starhemberg en avait soixante-treize ⁹,

⁶ BXL, AGR, POC, 876/3, *État des personnes employées au service de Leurs Altesses Royales, demeurant au palais de Bruxelles*, s.d. [1783].

⁷ Les données de ce dénombrement se retrouvent dans les fonds et liasses suivants : BXL, AGR, POC, 876 et CPA, 1340 ; BXL, AVB, AA, registre 2629.

⁸ Dorénavant, les pourcentages indiqués s'entendent toujours en proportion avec la population adulte.

⁹ Dont treize étaient des membres de la famille de domestiques et un, le domestique d'un domestique (il s'agit de la servante du piqueur Sonleitner, laquelle résidait avec son maître, sa

le duc Louis-Engelbert d'Arenberg, soixante-neuf¹⁰ et le prince Charles-Joseph de Ligne, quarante-sept ; à la cour, on en dénombrait cinquante-neuf, et chez le duc Wolfgang d'Ursel, trente. Un haut fonctionnaire comme le comte Patrice-François de Neny, qui vivait « seul » à l'hôtel de Königsegg, y entretenait onze domestiques. Des fonctionnaires d'un rang un peu moins élevé, comme les conseillers privés François-Anselme de Kulberg et Brunon-Joseph Sanchez de Aguilar, en avaient trois. Les officiaux du Conseil privé entretenaient, quant à eux, entre zéro et quatre domestiques. Mais pour ceux qui tenaient également un commerce, les filles de boutique et de commission étaient comprises dans le décompte des domestiques, puisqu'elles résidaient chez leur patron. Et de fait, selon les besoins des maîtres, ces filles devaient sans doute s'occuper plus ou moins de la boutique et de tâches ménagères¹¹.

La proportion de domestiques était également importante dans certaines sections commerçantes autour de la Grand-Place, comme celles du Marché aux herbes (37), du Smalbeeck-wyck (38), de la rue de l'Étuve (39), de la Vieille Halle aux blés (40), de la rue de la Madeleine (2), de la rue d'Or (3), de la rue au Lait (18) et du Schoenbeeck-wyck (19).

Cette tendance observée sur la carte se confirme lors de l'analyse statistique. Le premier graphique donne le pourcentage de domestiques par section (courbe en traits gras discontinus) – les sections étant classées de manière décroissante selon leur pourcentage – et le pourcentage de gens de condition et de commerçants et artisans dans les mêmes sections (courbe en pointillés). Cette dernière courbe étant en dents de scie, nous avons utilisé l'outil statistique qu'est la courbe de tendance. Grâce à ce graphique, nous pouvons affirmer que la présence des domestiques dans les sections de la ville est directement proportionnelle à celle des gens de condition et des commerçants et artisans, leur coefficient de corrélation étant d'ailleurs de 0,76¹².

Si on procède au même genre d'analyse (second graphique) mais en comparant, par section, la proportion de domestiques (courbe en traits gras discontinus) dans la population adulte à celle des « classes pauvres » – ouvriers, mendiants et passagers (courbe en pointillés) –, on voit que la présence des uns est inversement proportionnelle à celle des autres, leur coefficient de corrélation étant de -0,90.

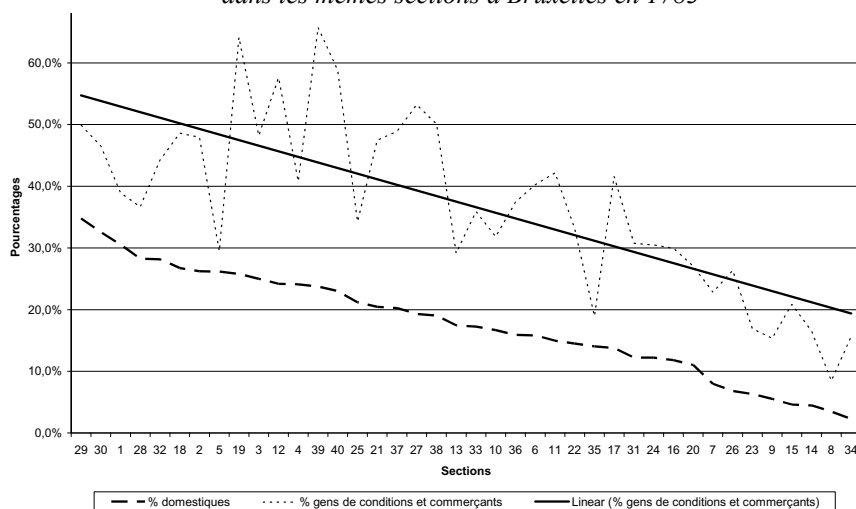
maîtresse et leurs trois fils, à l'hôtel de Mérode-Deynse). BXL, AGR, POC, 876/3, *Note des gens au service de Son Altesse le Ministre*, s.d. [1783].

¹⁰ Dont huit étaient des membres de la famille de domestiques et deux étaient des domestiques de domestiques. Le premier des deux était une servante du jardinier du duc d'Arenberg, Vandenbranden, de sa femme, de ses deux filles, de son « enfant » et de son frère ; le second était le cocher de l'intendant du duc, Gendebien. BXL, AGR, POC, 876/3, *Liste générale des personnes qui sont dans l'hôtel d'Arenberg donnée le 27 février 1783 à la réquisition du gouvernement et dressée par Le Cocq, trésorier du duc*. Nous tenons à remercier particulièrement M. Duquenne pour nous avoir renseigné ce document.

¹¹ BXL, AGR, POC, 876/3 et 5. Voir annexe 1.

¹² Rappelons que le coefficient de corrélation est compris entre -1 et 1. Un coefficient de 1 indique une corrélation positive parfaite, un coefficient de -1, une corrélation négative parfaite et un coefficient de 0, une absence totale de corrélation.

Graphique 1
Comparaison entre le pourcentage de domestiques dans la population adulte
par section et celui de gens de condition, commerçants et artisans
dans les mêmes sections à Bruxelles en 1783



Les ecclésiastiques, pour leur part, employaient peu de domestiques. Le coefficient de corrélation entre la présence de chacun des deux groupes n'est d'ailleurs que de 0,14, soit quasi nulle. L'archevêque de Malines, Jean-Henri de Franckenberg, n'avait lui-même que cinq domestiques dans son hôtel de la rue de l'Évêque. En ce qui concerne les institutions régulières, la plupart des domestiques qui y résidaient accompagnaient généralement une dame séculière accueillie en pension pour se retirer du monde, sans pour autant prendre l'habit religieux.

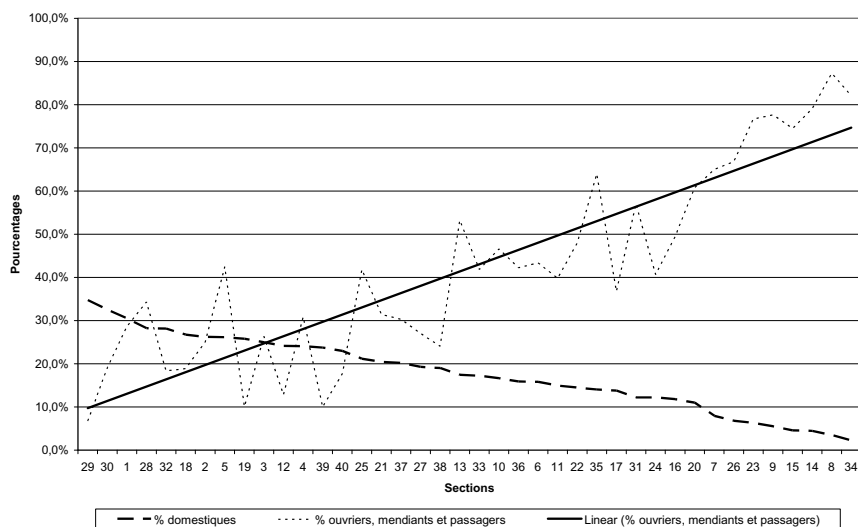
Ce faible besoin de domestiques de la part des institutions ecclésiastiques peut s'expliquer par le fait qu'elles avaient massivement recours aux frères et aux sœurs convers, qui constituaient pour elles une main-d'œuvre moins chère que la main-d'œuvre ancillaire. Notons toutefois que les couvents qui avaient d'autres fonctions que la simple dévotion, comme ceux qui organisaient un enseignement, étaient généralement plus susceptibles d'engager des domestiques¹³. Au couvent de Berlaymont, par exemple, il y avait en tout vingt-huit ecclésiastiques dont dix-sept religieuses de chœur, dix sœurs converses et un chapelain. Pour les aider dans les tâches ménagères, il y avait encore trois servantes et trois domestiques masculins. Les religieuses avaient en effet un surcroît de travail puisqu'elles accueillaient en pension

¹³ Marc LIBERT, *Vie quotidienne des couvents féminins de Bruxelles au siècle des Lumières (1764-1787)*, *Études sur le XVIII^e siècle*, 1999, vol. hors série n° 9, pp. 30 et 43. Pour la problématique des convers, voir aussi Ofelia REY CASTELAO et Raquel IGLESIAS ESTEPA, « Domestic Service in Spain, 1750-1836. The Domestic Servants of the Clergy », dans *Domestic Service and the Formation of European Identity. Understanding the Globalization of Domestic Work, 16th-21st Centuries*, Antoinette FAUVE-CHAMOUX (éd.), Berne, Lang, 2004, pp. 135-138.

et enseignaient à quarante jeunes filles. Les huit dernières domestiques étaient les femmes de chambre des huit dames séculières résidant au couvent ¹⁴.

Graphique 2

Comparaison entre le pourcentage de domestiques dans la population adulte par section et celui d'ouvriers, de mendiants et de « passagers » dans les mêmes sections à Bruxelles en 1783



Lieux de sociabilité

Bien qu'en théorie, tout le temps du domestique fût dévolu à son maître, en pratique il disposait de moments d'évasion et de récréation. Les domestiques n'étaient pas constamment enfermés dans la maison magistrale. Pensons à la cuisinière allant faire son marché, à la servante de cuisine allant puiser de l'eau, au laquais devant porter un billet, à la servante d'enfants se promenant avec ses jeunes maîtres au parc, ou plus simplement aux cochers et postillons dont l'essentiel du travail se déroulait à l'extérieur. Dans le cadre même de leur activité professionnelle, les domestiques pouvaient donc s'« évader ». Mais ils disposaient également de temps libre qu'ils pouvaient passer avec leurs collègues dans quelques lieux spécifiques qui leur étaient, ou non, réservés. Nous allons aussi voir que certains lieux leur ont été progressivement interdits.

Au XVIII^e siècle, à Bruxelles, comme dans d'autres villes européennes, les domestiques avaient pris l'habitude d'entrer gratuitement au théâtre avec leurs maîtres

¹⁴ Il s'agit là d'une des deux seules listes détaillées de la population d'un couvent bruxellois, dressée lors du dénombrement de 1783. L'autre liste concerne l'abbaye des Dames anglaises mais est beaucoup moins claire. BXL, AGR, POC, 876/5 ; Lucienne VAN MEERBEECK, « Couvent de Berlaymont, à Bruxelles, puis à Ohain », *Monasticon belge*, t. 4, *Province de Brabant*, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1971, vol. 5, pp. 1163-1186.

sous prétexte d'être toujours à portée de recevoir leurs ordres ¹⁵. À la Monnaie, ils se plaçaient alors au quatrième rang. Profitant de cette tolérance, ils y venaient même sans leurs maîtres et se mettaient à leur place habituelle sans avoir acquitté de droit d'entrée. Or, ces domestiques se préoccupaient peu du spectacle : ils riaient, causaient entre eux et remuaient continuellement, ce qui incommodeait les spectateurs du troisième rang ¹⁶. Dès 1761, Guillaume Charliers proposa une solution à ces désagréments dans le mémoire accompagnant sa demande d'octroi pour devenir directeur du spectacle :

Le nouveau directeur tacheroit de tourner à son profit un abus insoutenable qui subsiste depuis assez long tems, ce seroit de déplacer les domestiques du quatrième rang, et leur faire construire une salle bien chauffée sous le theatre pour qu'à la fin du spectacle, ils pussent monter dans les corridors, et servir leur maitre. Par ce moyen la decence regneroit dans le spectacle, la puanteur et le tintamare en seroient bannis, les maitres seroient mieux servis, et le directeur en profiteroit en faisant construire des loges, où iroient les bourgeois qui ne peuvent pas se placer au parterre, et qui faute d'un endroit commode, ne vont point au spectacle. La ville de Bruxelles est la seule où la livrée entre à la Comedie, ce qui ne convient point sur tout en presence de Son Altesse Roÿale ¹⁷.

Les mots utilisés pour qualifier le comportement des domestiques sont très durs. Charliers parle d'indécence, de puanteur, de tintamarre... Mais les raisons du déplacement et du confinement projetés semblent avoir été également – et peut-être essentiellement – économiques.

En effet, le futur directeur voulait pouvoir disposer des places que les domestiques occupaient pour les louer aux bourgeois de la ville. Ce projet ne fut pas immédiatement mis en œuvre, puisque Charles de Lorraine ordonna, le 22 mars 1769, de faire afficher un avis au public indiquant

que désormais les laquais ne pourront plus se placer au quatrième rang de la salle de spectacles que l'on appelle Paradis, à moins qu'ils n'entrent à la suite de leurs maîtres, et que ceux qui viendront sans leurs maîtres devront paier leur entrée sur le pied accoutumé et comme le font d'autres personnes qui vont au quatrième ¹⁸.

Aucune mention n'était alors faite du confinement des domestiques dans une salle sous le théâtre. Et en effet, celle-ci n'était toujours pas construite. Il fallut attendre 1772 pour que le projet se réalise enfin. Une salle voûtée fut alors aménagée sous le parterre par le maçon Poirez ¹⁹ et, dans l'article 17 d'un prospectus rédigé la même année par les directeurs du spectacle et destiné au public, on peut lire que

¹⁵ Comme à Londres par exemple. Joseph-Jean HECHT, *The Domestic Servant in Eighteenth-Century England*, Londres-Boston-Henley, Routledge-Kegan Paul, 1980, pp. 136-138.

¹⁶ Frédéric FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique depuis son origine jusqu'à nos jours d'après des documents inédits reposant aux Archives générales du Royaume*, Bruxelles-Paris, Olivier-Tresse, 1878, t. 2, p. 237 ; Henri LIEBRECHT, *Histoire du théâtre français à Bruxelles au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique, 1923 ; rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1977, p. 315.

¹⁷ BXL, AGR, CPA, 1052/B.

¹⁸ BXL, AGR, CPA, 1052/B, *Avertissement par les ordres de Son Altesse Royale*, 22 mars 1769 [imprimé].

¹⁹ Éric HENNAUT et Monica CAMPIOLI, « La construction du premier théâtre de la Monnaie par les Bezzi et ses transformations jusqu'à la fin du régime autrichien », dans *Le théâtre de*

Le Spectacle devenant de jour en jour plus dispendieux, les nouveaux Directeurs ont demandé & obtenu du Gouvernement de pouvoir faire profit du quatrieme Rang en entier, qui jusqu'ici a été occupé en partie par les Gens de Livrée. En conséquence, les Gens de Livrée seront placés désormais sous la voûte du Parterre, où il y aura du feu, de la lumiere, & les autres commodités qui conviendront.

Et pour que les Maîtres puissent avoir leurs Domestiques à la premiere demande qu'ils en feront, il y aura constamment dans chacun des corridors, une personne chargée de les appeler : cela se fera par le moyen d'un porte-voix qui communiquera sous la voûte, où il y aura d'ailleurs à côté du porte-voix même, une personne chargée d'avertir les Domestiques qui seront appelés ²⁰.

Les raisons invoquées en 1772 pour justifier le confinement étaient devenues purement économiques : on ne cherchait plus à se cacher derrière les prétextes du confort des spectateurs et du respect de la morale. Le gouvernement lui-même avait approuvé ces dispositions par l'article 20 de l'octroi accordé le 14 août 1771 aux directeurs des spectacles. Cet article sera repris dans tous les octrois successifs jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ²¹.

Cette interdiction de la livrée dans la salle pendant le spectacle devait assurément bousculer les habitudes des maîtres qui voulaient disposer de leurs domestiques à tout moment. Dans la minute d'une lettre d'un conseiller privé non identifié au secrétaire d'État et de guerre Henri de Crumpipen, datée du 6 mars 1772, on peut lire quelques-uns des inconvénients occasionnés par cette mesure ainsi que les réactions du public :

En accordant, Mons^r, aux nouveaux directeurs du spectacle, la permission de disposer des places du quatrieme rang, occupées jusqu'ici par la livrée, on a voulu leur procurer une augmentation de revenu, et c'est sur ce motif qu'ils ont fondé leur demande : mais il importe de prevenir sur [*sic*] les personnes qui vont au spectacle, ne souffrent trop d'incommodité par cet arrangement.

Il a toujours été permis aux domestiques d'aller pendant le spectacle faire des messages aux loges de leurs maitres, soit pour leur annoncer leurs voitures, ou autrement. Un homme ou une femme veut ou doit sortir du spectacle à 7 heures et demie ou à 8 heures ; et en hiver, chacun renvoie sa voiture jusques au moment, où il veut l'avoir, excepté S.A.R. et le ministre plenipotentiaire, dont les voitures sont à couvert. Or, il est bien raisonnable que les domestiques puissent annoncer l'arrivée de la voiture, car il seroit ridicule qu'on dût sortir de sa loge, surtout les femmes, pour

la Monnaie au XVIII^e siècle, Manuel COUVREUR (dir.), Bruxelles, Université libre de Bruxelles-Groupe de recherche en art moderne (coll. « Cahiers du Gram »), 1996, p. 98.

²⁰ BXL, AGR, CPA, 1052/B, *Prospectus par lequel les nouveaux entrepreneurs des spectacles de cette ville prennent la liberté d'informer le public des changements qu'ils se proposent de faire [...]*, Bruxelles, de Boubiers, 1772. Ajoutons encore que, d'après Liebrecht, un billard fut installé dans cette nouvelle salle à l'intention des domestiques (*op. cit.*, p. 315).

²¹ Octrois du 14 août 1771 accordé à Ignace Vitzthumb et Louis Compain Despierrières (art. 20), du 8 août 1777 accordé à Louis-Jean Pin et Alexandre Bultos (art. 25), du 29 mars 1782 accordé à Alexandre et Herman Bultos (art. 24) et du 24 mars 1791 accordé à Herman Bultos et Jean-Pierre-Paul Adam (art. 33). BXL, AGR, CPA, 1052/B et 1053/A ; BXL, AGR, TA, 13. Ces octrois ont été édités par FABER, *op. cit.*, t. 4, 1880, pp. 54-56, 58-61, 69-72 et 105-109.

aller s'informer si la voiture est venue. D'ailleurs il peut y avoir des cas où le message ne souffrirait pas de délai.

Le public fait déjà ces réflexions. Pour le tranquilliser à cet égard, je pense que les nouveaux entrepreneurs pourroient être chargés d'ajouter à l'article concernant les gens de livrée, qu'ils se proposent de publier incessamment, la clause suivante : « cet arrangement n'empêchera pas que les domestiques ne puissent, pendant le spectacle, aller librement aux loges de leurs maîtres, soit pour leur annoncer leurs voitures, ou pour d'autres messages, sur le pied et de la même manière que cela s'est pratiqué jusqu'ici »²².

Mais cette directive conseillant de permettre aux domestiques de porter des messages pendant le spectacle ne fut apparemment pas suivie dans les faits. En effet, dans l'extrait de protocole du Conseil privé du 20 novembre 1779 – sur une requête du Magistrat de Gand demandant au gouvernement d'homologuer une ordonnance de police interdisant l'accès du théâtre gantois à la livrée, pour que le texte fût également respecté par les domestiques de maîtres ayant un statut juridique privilégié –, on peut lire que cette ordonnance « est même moins forte que celle qui a été portée par la salle du spectacle à Bruxelles, en tant que l'on n'y permet pas l'entrée aux domestiques pour faire des rapports à leurs maîtres et maîtresses »²³.

Les domestiques de la cour, en revanche, faisaient l'objet d'une exception dans ce domaine comme dans d'autres. Plusieurs devaient jouir de l'accès libre à la Monnaie à titre de leur office (comme le fourrier de la chambre, l'huissier de salle ou les adjudants de la cour), d'autres bénéficiaient de loges (les femmes de chambre et les gens de livrée) ou de l'accès au parquet ou au parterre, et cela en raison de l'abonnement annuel de 9 600, puis de 10 000 florins, payé par les gouverneurs généraux²⁴.

Quant au Vauxhall, dès le début, les domestiques de livrée y furent purement et simplement interdits d'entrée. Dans sa soumission du 21 novembre 1780, Alexandre Bultos proposait à l'article 12 que « la livrée sera absolument exclue de l'entrée du Vaux-Hall et n'y entrera pas même en payant et l'on exclura d'ailleurs de l'entrée du Vaux-hall, même en payant, ceux qui selon les réglemens faits ou à faire pour la police du parc, n'y peuvent pas entrer »²⁵. Cette soumission fut acceptée telle quelle par le gouvernement, par acte du 6 décembre 1780²⁶.

Lorsqu'on parcourt les archives policières et judiciaires d'Ancien Régime, on rencontre régulièrement des domestiques dans les cabarets. Il semble même que certains établissements aient été fréquentés presque exclusivement par eux. Nous n'en avons pas de preuve formelle en ce qui concerne Bruxelles sous le régime autrichien. Pour le régime français, en revanche, nous possédons un *Tableau des cabarets vendeurs de genièvre et café*, établi le 4 frimaire an XII (26 nov. 1803) par l'agent de police Perneel pour deux sections de la ville (voir annexe 2). Dans la 7^e section, sur

²² BXL, AGR, CPA, 1052/B.

²³ BXL, AGR, CPA, 1052/A, *Extrait de protocole du Conseil privé*, 20 nov. 1779, rapporteur : Gaspard-Joseph de Limpens.

²⁴ BXL, AGR, CPA, 1053/B, *Note et autres documents l'accompagnant*, s.d. [1780 ou 1781 ?].

²⁵ BXL, AGR, CPA, 1053/B.

²⁶ *Loc. cit.*

un total de soixante et onze cabarets recensés, quatre sont essentiellement fréquentés par des domestiques²⁷. Dans la 8^e section, deux débits de boissons sur cent vingt-six accueillent principalement des servantes et des domestiques²⁸.

Ces données ne s'appliquant qu'à deux des huit sections de la ville, on ne peut tirer de conclusion générale pour la géographie de la sociabilité ancillaire. D'autre part, il est difficile d'affirmer avec certitude que des « établissements spécialisés » existaient déjà sous le régime autrichien, sous prétexte qu'on en trouve sous le régime français. Mais nous avons une forte présomption pour dire que ce devait être le cas : en effet, pourquoi aurait-il fallu attendre le régime français pour que les domestiques disposent de cabarets « propres » alors que, dans le même temps, ce régime instaurait un contrôle strict de la domesticité²⁹ ?

Dans d'autres pays européens, en Angleterre par exemple, l'existence au XVIII^e siècle de tavernes fréquentées presque exclusivement par des domestiques est attestée dans certaines grandes villes comme Londres. C'était à la fois des lieux de convivialité et de réunion : on pouvait y boire et s'adonner à des jeux, mais aussi y discuter des intérêts communs et se tenir au courant des emplois vacants. Certains clients avaient d'ailleurs organisé de véritables clubs³⁰.

Les confréries constituaient un autre élément de la sociabilité ancillaire. Au cours du XVIII^e siècle, quatre confréries de domestiques différentes existèrent à Bruxelles. Ce nombre peut paraître élevé mais ne doit pas étonner : en 1786, il y avait environ cinquante-six confréries de toutes sortes à Bruxelles³¹. Ces confréries de domestiques agissaient à la fois comme associations dévotes mais également comme associations professionnelles et d'entraide. Les domestiques ne faisaient, en effet, partie d'aucune corporation et seul le modèle de la confrérie leur permettait de s'associer légalement.

L'attitude des élites à l'égard de ces confréries de domestiques était pour le moins ambiguë. Le gouvernement les considérait comme potentiellement dangereuses : dans une dépêche du 9 janvier 1760, Charles de Lorraine demandait au conseiller fiscal du Conseil de Brabant, Jacques-Nicolas de Cock, de l'informer sur les titres et permissions qui pouvaient avoir autorisé leur création à Bruxelles³². Cependant,

²⁷ Ce découpage en huit sections ne correspond pas du tout à celui en vigueur sous le régime autrichien. Il fut instauré par arrêté municipal du 24 mai 1802. Cf. G. JACOWICK, *Plan routier de la ville de Bruxelles et de ses environs, divisé par arrondissements, sections et paroisses*, Bruxelles, Jacowick, 1812.

²⁸ BXL, AVB, AA, carton 1064.

²⁹ Voir PIETTE, *op. cit.*, pp. 65-74 et Id., « La domesticité à Bruxelles au XIX^e siècle : classe suspectée, classe surveillée », *Cercle d'histoire de Bruxelles*, déc. 2001, n° 4, pp. 9-14.

³⁰ HECHT, *op. cit.*, pp. 131-132.

³¹ BXL, AVB, AA, liasses 790/A et B et registre 1505. En ce qui concerne les confréries dans les Pays-Bas autrichiens, voir Michel CLOET, « La religion populaire dans les Pays-Bas méridionaux au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, t. 68, 1986, n° 270, pp. 617-620 et les articles rassemblés dans l'ouvrage *Les confréries religieuses et la norme. XI^e-début XIX^e siècle*, Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2003, cahier n° 19.

³² BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Minute d'une dépêche de Charles de Lorraine à Jacques-Nicolas de Cock, conseiller avocat fiscal du Conseil de Brabant*, 9 janv. 1760. Dans sa réponse, le conseiller fiscal parle d'une lettre du 20 janvier.

aucune mesure ne fut prise suite à cette enquête et, vers la même époque, ces confréries pouvaient s'enorgueillir de la protection de ce prince et d'autres grands aristocrates tels la princesse Marie-Thérèse de Hornes ³³, le prince Maximilien-Emmanuel de Hornes et son épouse Henriette-Thérèse ³⁴, ou le prince Anselme-François de La Tour et Tassis ³⁵.

L'importance réelle de ces confréries dans la sociabilité des domestiques est souvent difficile à déterminer car les registres d'inscription des membres ne nous sont pas parvenus ³⁶. Les domestiques avaient cependant tout intérêt à s'inscrire dans ces associations car l'entraide y était forte. Les confréries de domestiques marquaient la ville à la fois par leurs chapelles qui faisaient parfois l'objet de visites « touristiques » et par leurs processions et cérémonies en l'honneur de saints ou lors de l'enterrement d'un des leurs.

Nous allons à présent donner quelques éléments de l'histoire et des activités de chacune de ces quatre confréries.

La confrérie de Saint-Ildefonse fut fondée en 1588 à Lisbonne par les domestiques de la cour de l'archiduc Albert, alors légat *a latere* du pape, grand-inquisiteur et vice-roi du Portugal pour le compte de Philippe II d'Espagne ³⁷. Elle fut placée sous la protection de saint Ildefonse, qui avait été archevêque de Tolède au VII^e siècle. Ce saint était alors très populaire en Espagne et était associé à la dévotion de la Vierge ³⁸. Dès le début, l'archiduc prit la confrérie sous sa protection ³⁹. Une fois arrivé aux Pays-Bas comme gouverneur général, il la fit établir à Saint-Jacques sur Coudenberg qui

³³ Marie-Thérèse-Charlotte Bruce, comtesse d'Ailesbury (1697-1736), épouse du 3^e prince de Hornes. Cf. *Europäische Stammtafeln. Stammtafeln zur Geschichte der Europäischen Staaten. Neue Folge*, Detlev SCHWENNICKE (éd.), t. 6, *Familien des Alten Lotharingen I*, Marbourg, Stardardt, 1978, tabl. 65.

³⁴ Maximilien-Emmanuel, 3^e prince de Hornes (1695-1763) et son épouse née Henriette-Thérèse-Norbertine, rhingrave et princesse de Salm-Kirbourg (1711-1751). Cf. *Recueil d'avis matrimoniaux et nécrologiques* constitué par LE CANDELE de GYSEGHEM, BR, Réserve précieuse, CL 13.557/163-201-273 et *Europäische Stammtafeln...*, op. cit., t. 6, tabl. 65.

³⁵ Anselme-François, 2^e prince de La Tour et Tassis, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or (1681-1739). Cf. *Europäische Stammtafeln...*, op. cit., t. 5, *Standesherrliche Häuser II*, Marbourg, J.A. Stargardt, 1988, tabl. 10.

³⁶ À l'exception de ceux de la confrérie de Saint-Ildefonse. Mais les inscriptions relevées concernent uniquement le XVII^e siècle. Cf. BXL, AEB, AEccB, 6915, *Registre de la confrérie de Saint-Ildefonse*.

³⁷ BXL, AEB, AEccB, 6915 ; *Albert et Isabelle, 1598-1621*, Luc DUERLOO et Werner THOMAS (éds), catalogue de l'exposition organisée par les Musées royaux d'art et d'histoire et l'Université catholique de Louvain, Turnhout, Brepols-Musées royaux d'art et d'histoire, 1998.

³⁸ *Dictionnaire historique des saints*, John COULSON (dir.), Paris, Société d'édition de dictionnaires et encyclopédies, 1964, p. 200 ; *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, rédigé par les Bénédictins de Ramsgate, traduit de l'anglais et adapté par Marcel STROOBANTS, Turnhout, Brepols, 1991, p. 259 ; David Hugh FARMER, *The Oxford Dictionary of Saints*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 262.

³⁹ Notons qu'Albert deviendra lui-même archevêque de Tolède en 1594-1595, siège qui lui avait été promis de longue date par Philippe II. Cf. Pius Bonifatius GAMS, *Series Episcoporum*

était l'église paroissiale de la cour. Avec son épouse, l'infante Isabelle, il fit élever un autel en l'honneur de saint Ildefonse dans la chapelle « la plus voisine du palais », où l'on vénérât également une statue de Notre-Dame de Bois-le-Duc. La chapelle devint donc celle de la confrérie. Vers 1630-1632, la princesse commanda à Rubens un triptyque en mémoire de son époux défunt pour orner cette chapelle ⁴⁰. Le tableau orna la chapelle jusqu'en 1777, année où il fut démembré en deux pièces distinctes vendues par l'abbaye du Coudenberg à la galerie du Belvédère à Vienne, afin de financer les travaux de la nouvelle église ⁴¹. En 1775, l'*Almanach bruxellois dédié aux curieux et aux amateurs* nous en donne une bonne description et montre qu'il s'agissait d'une des curiosités à voir à Bruxelles :

Tous les yeux doivent se fixer sur le beau, sur l'infiniment beau tableau de Rubens, placé à la droite de la chapelle de la Vierge ! il représente le cardinal Ildefonce, revêtu d'une chasuble par les mains de la Vierge ; quatre belles femmes l'entourent : on voit au dessus des Anges qui expriment une gaieté sublime. Peu de tableaux de ce grand maître sont traités d'une manière aussi grande, aussi belle ; aucun de ses chefs-d'œuvre ne réunit une composition plus riche, avec plus de grace, de majesté & d'expressions à la fois : aucune partie ne s'y trouve négligée ; toutes décelent l'homme de génie, & le plus grand peintre.

Les volets de ce magnifique tableau, peint par lui-même, sont placés aux deux côtés, celui de la droite représente l'archiduchesse infante Isabelle ; on voit derrière elle Sainte Elizabeth, &c. Le volet de la gauche offre l'archiduc Albert à genoux, & Saint Jacques près de lui ⁴².

Après le décès des archiducs, de nombreux gouverneurs généraux se déclarèrent protecteurs de la confrérie ⁴³. Elle exista ainsi pendant tout le régime espagnol, mais

Ecclesiae Catholicae [...], Ratisbonne, Manz, 1873, p. 81; *Albert et Isabelle, 1598-1621*, op. cit., p. 10.

⁴⁰ BXL, AEB, AEccB, 6915.

⁴¹ Christophe LOIR, *La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant (1773-1842). La création du musée de Bruxelles, Études sur le XVIII^e siècle*, 1998, vol. hors série n° 8, p. 23 ; Id., *L'émergence des Beaux-arts en Belgique. Institutions, artistes, public et patrimoine (1773-1835), Études sur le XVIII^e siècle*, 2004, vol. hors série n° 10, p. 69 ; Wolfgang PROHASKA, *Kunsthistorisches Museum Wien. Die Gemäldegalerie*, Munich, Beck-Scala Publishers, 2004, p. 73. François Mols, dans ses notes sur l'ouvrage de Jean-Baptiste Descamps (*Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, avec des réflexions relativement aux arts & quelques gravures*, Rouen, Lallemand, 1769, BXL, BR, Réserve précieuse, VH 27474), indique en vis-à-vis de la page 43 qu'il fut acheté pour 4 000 louis d'or. Nous tenons à remercier vivement M. Duquenne pour nous avoir communiqué son riche dossier concernant le triptyque de saint Ildefonse.

⁴² *Almanach bruxellois dédié aux curieux et aux amateurs [...]*, Bruxelles, de Boubers, 1775, pp. 37-38.

⁴³ À savoir : le cardinal-infant en 1638, l'archiduc Léopold-Guillaume en 1650, don Juan d'Autriche en 1658, le marquis de Caracena en 1660, le marquis de Castel-Rodrigo en 1665, le connétable de Castille en 1669, le comte de Monterey en 1670, le duc de Villa-Hermosa en 1676, Alexandre Farnèse en 1679, le marquis de Grana en 1681, le marquis de Castañaga en 1687 et Maximilien-Emmanuel de Bavière en 1693.

disparut au début du régime autrichien : la dernière mention remonte à 1716, sans qu'il y ait d'acte officialisant cette disparition ⁴⁴.

Le règlement de la confrérie, édicté en 1589 et encore observé au début du XVIII^e siècle, nous renseigne sur ses différentes activités. Le 23 janvier de chaque année avait lieu la fête patronale de saint Ildefonse. Les cérémonies débutaient la veille et comprenaient des messes chantées, un sermon et une procession de tous les confrères dans l'église, chacun portant un cierge blanc allumé. On devait procéder de même lors des fêtes des saints apôtres Philippe et Jacques (1^{er} mai), de sainte Claire (12 août), de sainte Élisabeth et de saint Albert (19 et 21 novembre) et de la Conception de Notre-Dame (8 décembre), sauf si la confrérie n'en avait pas les moyens financiers ⁴⁵.

La confrérie organisait également, et finançait, l'enterrement de tous les consœurs et confrères, de leurs époux et de leurs enfants. Elle payait notamment, à cette occasion, une messe nocturne de *requiem* chantée et vingt-quatre messes basses. Après la messe de *requiem*, tous les confrères devaient accompagner le défunt, en cortège, jusqu'à son lieu de sépulture. Un confrère portait l'étendard de damas rouge de la confrérie, douze autres entouraient le corps en portant des flambeaux de cire blanche et tous les autres portaient un cierge de cire blanche. Lors de la mise en terre, tous devaient lire ou réciter cinq fois le *Pater Noster* et l'*Ave Maria* pour le soulagement de l'âme du défunt. Pour ces cérémonies, l'infante Isabelle avait donné à la confrérie un drap de mort de velours noir, brodé à ses armes, servant à recouvrir le cercueil ⁴⁶. Chaque année, lors de la semaine suivant la Toussaint, les officiers de la confrérie devaient faire chanter une messe de *requiem* pour les âmes de tous les confrères et consœurs trépassés ⁴⁷. Chaque confrère devait assister à l'ensemble de ces cérémonies, sous peine d'amende. Si un confrère tombait malade, les officiers de la confrérie pouvaient envoyer deux confrères lui tenir compagnie et l'assister jour et nuit ⁴⁸.

Pour subvenir à toutes les dépenses de la confrérie, les membres devaient acquitter un droit d'inscription et une cotisation mensuelle. D'après le règlement de 1589, ceux-ci s'élevaient respectivement à 20 *reales de prata* et à 1 *real* ⁴⁹. Tous les domestiques de la cour étaient fortement invités à faire partie de cette confrérie. S'ils ne s'enrôlaient pas lors de leur entrée en service à la cour mais plus tard, ils devaient payer 40 *reales de prata* au lieu de 20 ⁵⁰.

La confrérie des cuisiniers était placée, quant à elle, sous la protection de saint Laurent et basée dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg. Nous n'en avons trouvé qu'une mention, en 1760 ⁵¹. Saint Laurent avait été diacre du pape Sixte II au III^e siècle.

⁴⁴ BXL, AEB, AEccB, 6915.

⁴⁵ *Loc. cit.*

⁴⁶ *Loc. cit.*

⁴⁷ *Loc. cit.*

⁴⁸ *Loc. cit.*

⁴⁹ Nous n'avons retrouvé aucune mention du montant à acquitter par les confrères en argent courant de Brabant.

⁵⁰ BXL, AEB, AEccB, 6915.

⁵¹ BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Minute d'une dépêche de Charles de Lorraine au conseiller avocat fiscal du Conseil de Brabant*, 9 janv. 1760.

Selon sa légende, il fut torturé puis attaché sur un gril jusqu'à ce que mort s'ensuive et devint, de ce fait, le patron des cuisiniers et des rôtisseurs ⁵².

La confrérie de Saint-Vital, confrérie des domestiques en général, fut créée en 1700 et basée dans l'église du Sablon. Elle vénérail le Saint-Sacrement sous l'invocation de saint Vital ⁵³. Celui-ci était un esclave chrétien qui avait enseigné la foi à son maître, saint Agricole. Tous deux étaient morts en martyrs à Bologne au III^e siècle ⁵⁴. Toujours en 1700, la confrérie s'associa à l'archiconfrérie du Très-Saint-Sacrement, érigée en la basilique Saint-Jean de Latran à Rome. Il s'agissait, en quelque sorte, d'un jumelage. Cette association devait sans doute donner une certaine renommée à la confrérie nouvellement établie mais, en plus, lui permettait de bénéficier des grâces et indulgences octroyées par les papes à l'archiconfrérie romaine ⁵⁵. Toutefois, pour pouvoir en jouir, la nouvelle confrérie devait s'engager à ce que la réception des confrères fût totalement gratuite et à faire célébrer annuellement les fêtes du Très-Saint-Sacrement (le jeudi après la Pentecôte), de saint Jean-Baptiste (24 juin), de l'Assomption de la sainte Vierge (15 août), de saint Vital (4 novembre) et de saint Jean l'évangéliste (27 décembre). Les confrères devaient également prier pour le soulagement des âmes du purgatoire.

La confrérie bénéficia de la protection d'illustres personnages, comme le prince Anselme-François de La Tour et Tassis (mention en 1730) ou la princesse Marie-Thérèse de Hornes qui, en 1729, lui fit don de plusieurs reliques, à savoir des parcelles du bois de la sainte croix, des morceaux d'os des saints martyrs Vital et Agricole et une partie des bras des saints martyrs Patient et Floride. En 1767, Charles de Lorraine lui donna deux doubles souverains ⁵⁶.

L'état des biens de la confrérie de Saint-Vital dressé le 1^{er} août 1786 précise qu'elle possédait plusieurs rentes à charge des États de Brabant ou de particuliers, lui rapportant annuellement 75 florins de change (au capital de 2 000 florins). Parmi la centaine d'objets mentionnés dans l'inventaire de la chapelle de la confrérie, on trouve notamment deux reliquaires, dont un en argent entouré de pierres, une croix en argent, des chandeliers, des cierges, six tableaux (deux représentant saint Vital, un représentant le pape Pie VI et trois représentant des protecteurs de la confrérie), un étendard et une civière pour porter les reliques lors des processions, un tronc pour recevoir les offrandes et deux boîtes de quête ⁵⁷. Cet inventaire indique aussi que la confrérie était chargée de faire célébrer une messe basse mensuelle à la mémoire de François Wilmet, ainsi qu'une messe basse annuelle à la mémoire de Gérard Collaert,

⁵² *Dictionnaire historique des saints*, op. cit., p. 238 ; *Dix mille saints [...]*, op. cit., p. 306 ; Alain COLIGNON, *Dictionnaire des saints et des cultes populaires de Wallonie. Histoire et folklore*, Liège, Musée de la vie wallonne, 2003, pp. 316-321.

⁵³ C'est-à-dire le sacrement de l'eucharistie.

⁵⁴ [J.-J. REMY], *Institution de l'auguste et vénérable archiconfrérie du Très S. Sacrement érigée dans la Chapelle de Notre-Dame de Victoire, du Sablon, à Bruxelles [...]*, Bruxelles, Sanders, [1730] ; FARMER, op. cit., p. 527 ; *Dix mille saints [...]*, op. cit., pp. 508-509.

⁵⁵ BXL, AGR, CPA, 1102/A ; [REMY], op. cit.

⁵⁶ [REMY], op. cit. ; *Journal secret de Charles de Lorraine, 1766-1779*, Michèle GALAND (éd.), Bruxelles, Hayez, 2000, p. 54.

⁵⁷ BXL, AVB, AA, liasse 790/A, *Inventaire des biens de la confrérie*, 1^{er} août 1786.

tous deux anciens domestiques du baron de Poederlé⁵⁸. Ils avaient respectivement laissé pour cela, à la confrérie, une rente de 16 florins argent au capital de 400 florins de change et une somme de 100 florins qui fut placée dans une rente⁵⁹.

La confrérie de Saint-Guidon fut créée en 1631 par les cochers de la cour, sous la protection de l'infante Isabelle, et érigée dans l'église Notre-Dame du Sablon. Elle n'était pas réservée aux seuls cochers de la cour, mais était accessible à tous ceux de la ville de Bruxelles. Les confrères priaient saint Guidon pour qu'il intercédât auprès de Dieu afin de faire cesser les maladies des chevaux. D'autre part, ils disaient également prier pour qu'Il préservât leurs maîtres « de tout funeste accident où journalièrement ils sont exposés »⁶⁰. Au XVIII^e siècle, saint Éloi devint également le patron de cette confrérie, sans doute suite à l'acquisition de reliques du saint.

En 1631, le doyen de la confrérie acheta au Grand Serment des arbalétriers une chapelle dans l'église du Sablon pour 25 florins. En 1632, un contrat fut passé pour la construction d'un autel, au prix de 400 florins⁶¹. Un inventaire de 1786 nous permet d'avoir une idée du mobilier de cette chapelle. Parmi les deux cent dix-huit objets répertoriés, nombreux sont ceux qui relèvent de la liturgie : chandeliers, cierges, croix, une relique de saint Éloi enchâssée, un grand tableau représentant la sainte famille, des statuettes des saints Éloi et Guidon, les bannières et étendards de la confrérie, une civière pour porter les reliques servant lors des processions, etc. Toujours grâce à cet inventaire, nous savons que la chapelle était séparée de la nef de l'église par une balustrade⁶².

Chaque année, le mardi suivant la Pentecôte, les confrères se réunissaient en leur chapelle, pour se rendre ensuite, à pied ou à cheval, en procession avec leur étendard et avec trompettes et timbales sonnantes, à l'église Saint-Pierre d'Anderlecht où reposent les reliques de saint Guidon. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, ce pèlerinage annuel fut interrompu. Ce n'est qu'en 1752 qu'il reprit, à la demande des doyens de la confrérie et avec l'accord du chapitre d'Anderlecht⁶³. Cependant, en 1754 et 1755, le gouvernement leur interdit de jouer des trompettes et des timbales lors de leur traversée de la ville, depuis le Sablon jusqu'à la porte d'Anderlecht, ce qui enleva de la pompe et de la magnificence à leur procession. Ils demandèrent alors à Charles de Lorraine que le gouvernement lève cette interdiction. Le prince leur

⁵⁸ Philippe-Eugène-Joseph d'Olmen, baron de Poederlé ; Félix-Victor GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, Bruxelles, de Polack-Duvivier, vol. 4, 1852.

⁵⁹ *Loc. cit.*

⁶⁰ BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Copie [1760] d'une requête des membres de la confrérie de Saint-Guidon à Charles de Lorraine*, [1755].

⁶¹ BXL, AGR, CPA, 1102/A.

⁶² BXL, AVB, AA, liasse 790/A, *Inventaire des biens de la confrérie de Saint-Éloi et Saint-Guidon*, 6 juin 1786, restitué le 14 juin 1787.

⁶³ BXL, AEB, AECCB, 249 ; Joannes GOORIS, *Abrégé de la vie et des miracles de S. Guidon [...]*, Bruxelles, d'Ours, 1762, p. 42.

accorda son autorisation, sous réserve qu'ils demandent et obtiennent, à chaque fois, la permission du gouverneur de Bruxelles ⁶⁴.

Lors du décès des confrères, il semble que la confrérie finançait des messes, voire peut-être toutes les cérémonies mortuaires. Il est en effet dit dans l'article 5 du règlement de 1752 « que tous confreres et consœurs (excepté les absents par devoir) seront obligés de satisfaire annuellement audit honoraire de trois sols et demy, sinons a leur trepas, ne sera celebrée qu'une basse messe » ⁶⁵. De plus, l'inventaire des biens de 1786 mentionne un drap de mort noir avec une croix rouge pour couvrir la bière.

Pour pouvoir participer aux réunions de la confrérie, les membres devaient demander à leurs maîtres la permission de s'absenter. À cette intention, les doyens faisaient imprimer de petits feuillets dans lesquels il était demandé aux maîtres de « vouloir permettre à leurs cochers » de pouvoir se trouver à la réunion. Dans l'un de ces feuillets, on peut lire que les membres de la confrérie désiraient prier Dieu en faveur des « Seigneurs & Dames qu'ils ont l'honneur de servir » ⁶⁶.

La confrérie de Saint-Guidon développa aussi une forte solidarité interne, allant au-delà du financement probable des enterrements. En 1772, les doyens et les confrères se proposèrent de fonder « selon leur moyen un petit établissement pour procurer les secours de la vie, aux cochers hors de service qui par l'âge ou la caducité sont obligés de mandier leur pain et meurent souvent d'inanition aux coin [*sic*] des rües, comme on en a vu l'exemple » ⁶⁷. Ils demandèrent alors le soutien du ministre plénipotentiaire :

Les doyens ainsi que les confreres de la ditte confrerie, animés du plus grand zele et pleins d'une confiance entiere que Votre Altesse daignera les aider ont déjà à cet effet loué une maison, et pris les arrangements nécessaires pour loger et nourrir quelques vieux cochers infirmes qui se trouvent actuellement dans le cas de profiter de secours de la confrerie ⁶⁸.

Le ministre voulut savoir quels étaient les fonds qu'ils destinaient à cet établissement ⁶⁹. Il semble toutefois que l'affaire n'alla provisoirement pas plus loin. Mais, lors de la suppression des confréries suite à l'édit de Joseph II du 8 avril 1786 ⁷⁰, les confrères de Saint-Guidon demandèrent au ministre de bien vouloir ordonner, aux administrateurs des biens des confréries supprimées, de continuer à procurer le secours dont avait besoin un certain Duchateau, ancien cocher âgé de quatre-vingt-dix ans, qui gardait le lit depuis sept ans. La confrérie lui donnait en effet 4 sols et demi par jour (payés

⁶⁴ BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Décret appointé de Charles de Lorraine*, 25 juin 1755 et *Lettre de Jacques-Nicolas de Cock, conseiller fiscal de Brabant*, à Charles de Lorraine, 7 fév. 1760.

⁶⁵ BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Règlement de la confrérie de Saint-Éloi et de Saint-Guidon*, 1752.

⁶⁶ BXL, AEB, AEccB, 249.

⁶⁷ BXL, AGR, CPA, 1103/B, *Requête des doyens de la confrérie de Saint-Éloi et de Saint-Guidon au Ministre*, [1772].

⁶⁸ *Loc. cit.*

⁶⁹ BXL, AGR, CPA, 1103/B, *Apostille sur cette requête*, 31 déc. 1772.

⁷⁰ Pour le texte de l'édit, voir *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, Paul VERHAEGEN (éd.), 3^e série, t. 12, *Ordonnances du 10 janvier 1781 au 23 décembre 1786*, Bruxelles, Devroye, 1910, pp. 477-479.

chaque mois), deux chemises par an (ainsi que leur lavage) et le loyer de sa chambre. Le Conseil privé conseilla au ministre de répondre défavorablement à cette requête et de renvoyer les suppliants à la table des pauvres de la paroisse du cocher en question. Le ministre se conforma à cet avis ⁷¹.

Les différentes activités de la confrérie devaient être financées. Elle bénéficiait notamment pour cela des droits d'inscription et des cotisations annuelles des membres qui, en 1752, s'élevaient respectivement à 4 escalins et à 3 sols et demi ⁷². Il y avait aussi un système interne d'amendes : les confrères qui blasphémaient ou qui s'injuriaient devaient payer 1 escalin. La confrérie pouvait également compter sur des dons, puisque dans l'inventaire des meubles de la chapelle en 1786, on note la présence d'un tronc ; et grâce à des legs, elle fonda une rente annuelle de 40 florins de change au capital de 1 000 florins, payable par la veuve Nettine et hypothéquée sur les revenus royaux ⁷³. Au XVIII^e siècle, la confrérie bénéficia de la protection du prince Maximilien-Emmanuel de Hornes et de son épouse Henriette-Thérèse, en mémoire de laquelle les confrères firent célébrer une messe, suite à son décès en 1751.

Conclusions

Au terme de cette étude sur les lieux et les parcours de la domesticité à Bruxelles au XVIII^e siècle, nous espérons avoir montré que les domestiques étaient présents dans toute la ville. Leur proportion était très forte dans les quartiers des classes privilégiées, essentiellement la noblesse, les fonctionnaires et les commerçants, dans les maisons et hôtels desquels ils travaillaient et habitaient le plus souvent. S'ils n'étaient pas toujours logés chez leurs maîtres, ils ne pouvaient toutefois se permettre de résider loin de leur demeure afin d'être disponibles à tout moment. Les institutions ecclésiastiques, quant à elles, employaient peu de domestiques puisqu'elles disposaient des convers.

Nous pensons avoir montré aussi qu'il existait des endroits où les domestiques pouvaient se réunir pendant leur temps libre, que ce soit au théâtre ou dans leurs confréries, peut-être même dans leurs cabarets.

En ce qui concerne le théâtre, l'accès aux salles de spectacle fut progressivement interdit aux domestiques de livrée, exception faite pour ceux de la cour. Mais les exclus se retrouvaient entre eux dans une salle voûtée située sous le parterre.

Quant aux confréries de domestiques, elles semblent avoir été un élément déterminant de la sociabilité ancillaire. Au-delà de la simple dévotion, elles développèrent une forte entraide entre les confrères. D'autre part, elles marquèrent la ville par leurs chapelles qui étaient parfois visitées et par leurs processions en l'honneur de saints ou lors de l'inhumation d'un des leurs.

⁷¹ BXL, AGR, CPA, 1104/B. Sont conservés le décret du ministre plénipotentiaire transmettant la requête au Conseil privé [29 juil. 1786] et l'extrait de protocole [2 août 1786], avec de Limpens comme rapporteur. Voir également BXL, AVB, AA, liasse 790/A, *Inventaire des biens de la confrérie*, 6 juin 1786 et *Déclaration des membres de cette confrérie concernant Duchateau*.

⁷² BXL, AGR, CPA, 1102/A, *Règlement de la confrérie de Saint-Éloi et de Saint-Guidon*, 1752.

⁷³ BXL, AVB, AA, liasse 790/A, *Inventaire des biens de la confrérie de Saint-Éloi et de Saint-Guidon*, 6 juin 1786.

Ces lieux de la sociabilité ancillaire étaient situés dans les quartiers privilégiés où il y avait une forte proportion de domestiques. Il semble donc qu'il y ait eu une certaine cohérence entre lieux de vie et lieux de sociabilité ⁷⁴.

Cette étude, la première du genre pour Bruxelles au XVIII^e siècle, doit encore être poursuivie car elle laisse de nombreuses zones d'ombre. Même si nous avons tenté de montrer la complexité et la diversité de la domesticité, les sources ne nous ont souvent pas permis d'aller bien loin. Y avait-il – comme cela a, par exemple, été montré pour Lyon – des différences dans la répartition homme/femme entre les domestiques selon les quartiers : les quartiers riches occupant essentiellement des domestiques hommes et les quartiers pauvres, des domestiques femmes ⁷⁵ ? Y avait-il des différences dans les lieux de loisir et de sociabilité selon le rang du domestique, comme cela a été montré en Angleterre ⁷⁶ ? Ce sont là quelques-unes des questions qui nourriront encore notre recherche et notre réflexion.

⁷⁴ Ces conclusions ne sont sans doute pas valables en ce qui concerne les cabarets de domestiques pour lesquels les données sont incomplètes.

⁷⁵ GUTTON, *op. cit.*, p. 73.

⁷⁶ HECHT, *op. cit.*, p. 132.

Abbé MANN, *Description de Bruxelles et de ses environs*, Bruxelles, 1785 et Claude BRUNEEL, « La localisation du commerce et de l'artisanat à Bruxelles au milieu du XVIII^e siècle », dans *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen Âge – 1945)*, Philippe GUINET (éd.), actes du colloque organisé à Villeneuve d'Ascq par le Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, les 23, 24 et 25 nov. 2000, vol. 1, Lille, 2002, p. 186, pour le découpage des sections ; pour les données : Bruxelles, AGR, CPA, 1340.

Annexe 1

Le nombre de maîtres et de domestiques de quelques ménages d'aristocrates, de l'archevêque et de fonctionnaires en 1783 ⁷⁷

Nom	Fonction / Qualité	Nombre de «maîtres»	Nombre de domestiques	Adresse	Section
Starhemberg, prince de	ministre plénipotentiaire	5	73	hôtels du ministre et de Merode-Deynse	1
Arenberg, duc d'		3	69	rue des Petits Carmes	4
Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen	gouverneurs généraux	2	59	palais	1
Ligne, prince de		4	47	Wildewouter Straete	30
Ursel, duc d'		5	30	marché au Bois	30
Neny, comte de	chef-président du Conseil privé	1	11	hôtel de Königssegg, rue de l'Etengat	
Franckenberg, Jean-Henri de	archevêque de Malines	3	5	rue de l'Évêque	25
Robiano, Madame de		1	5	Wildewouter Straete	30
Brion ⁷⁸	officiel du Conseil privé	2	4	marché aux Fromages	38

⁷⁷ Ces données ne sont disponibles que pour quelques personnes dont le nom est mentionné dans le dénombrement ou pour lesquelles il existe des listes annexes détaillées. Cf. Bruxelles, AGR, POC, 876.

⁷⁸ Précisons que son épouse tient un commerce de bijouterie. Sont comprises parmi les domestiques deux filles de boutiques, une fille pour faire les commissions et une servante.

<i>Nom</i>	<i>Fonction / Qualité</i>	<i>Nombre de «maîtres»</i>	<i>Nombre de domestiques</i>	<i>Adresse</i>	<i>Section</i>
Janti	officiel du Conseil privé	4	4	rue royale, au Parc	1
Sanchez de Aguilar, Brunon-Joseph	conseiller privé	2	3	montagne du parc	1
De Brifve, C. ⁷⁹	officiel à la Secrétairerie du Conseil privé	4	3	près de la Steenporte	3, 11 ou 40 ?
Kulberg, François-Anselme de	conseiller privé et d'État	5	3	rue du Curé	6
Labina dit Labiniau	roi d'Armes et officiel du Conseil privé	3	2	Brouckstraete	33
Bouquié l'Aîné, J.-B.	officiel du Conseil privé	4	2	rue de l'Évêque	25
Hutet, A.	receveur du Grand Sceau et officiel à la Secrétairerie du Conseil privé	8	2	rue de Salazar	1
t'Kint	avocat	2	1	rue du Poinçon	10
Bouquié le Cadet	officiel du Conseil privé	3	1	rue Neuve, derrière les Carmes	11
L'Ortye, Jean-Frédéric-Joseph	officiel à la Secrétairerie du Conseil privé et greffier du Tribunal aulique	4	1	rue de st Laurent	33
de Sard	officiel du Conseil privé	3	0	rue de l'Hôpital	3

⁷⁹ Il fait également commerce de papier ; parmi les trois domestiques, il y a deux filles de boutique et une servante.

Annexe 2
Liste des débits de boissons fréquentés par des domestiques à Bruxelles en 1803

Sections françaises	Anciennes sections autrichiennes	Adresses	Enseignes	Types d'établissement	Noms et prénoms du tenancier	Âge	Quelles personnes fréquentent le lieu
7 ^e	1 ^{re}	cul sac de la Loi, 185	Tonneau	cabaret	Bouchonville Philippe	51	domestiques
7 ^e	1 ^{re}	rue Verte, 949	Sanglier	cabaret	Hanicourt P. Joseph	41	domestiques
7 ^e	1 ^{re}	rue Égalité, 1047	Petit Paris	cabaret	Coliche Nicolas	57	domestiques et autres
7 ^e	1 ^{re}	rue des Cocus, 1091	Billiard	cabaret	Pacquai Henri	66	domestiques
8 ^e	37 ^e	rue du Poivre, 231	À la boucherie	vendeur de genièvre	Alsteen St Joseph	40	servantes et domestiques
8 ^e	37 ^e	rue du Poivre, 235	Taille déchirée	vendeur de genièvre	Sweyën Jean	48	servantes et domestiques

Le projet de démolition de l'église Saint-Géry à Bruxelles en 1786

Olivier CAMMAERT

La réforme de Joseph II

Après avoir pris la décision, en mars 1783, de supprimer les couvents dits « inutiles » et, en juillet de la même année, de rendre obligatoire l'inhumation des corps en dehors des villes, Joseph II envisagea, en 1786, une nouvelle répartition géographique des paroisses. Cette volonté découlait du constat que les paroisses du XVIII^e siècle ne correspondaient plus exactement à la répartition des populations. En effet, depuis la création de quatorze nouveaux diocèses dans les Pays-Bas méridionaux en 1559, la population y avait considérablement augmenté, notamment dans les villes. Certains villages avaient, au contraire, perdu une partie de leurs habitants.

Il apparaissait dès lors évident, aux yeux de l'empereur, que certaines paroisses étaient devenues trop exiguës tandis que d'autres s'étendaient sur un territoire trop grand. On avait également constaté la multiplication des curés et des vicaires dont beaucoup n'avaient pas de véritable activité. Ainsi, à Bruxelles, en 1786, on recensait cinq cent quatre prêtres dont une centaine seulement était employée au saint ministère. D'autre part, la suppression des couvents avait laissé dans cette même ville plus de deux cents religieux sans emploi et, partout ailleurs, un certain nombre d'églises conventuelles étaient sans affectation quand des églises paroissiales, du fait de leur pauvreté, étaient dans un état de délabrement fort avancé. Enfin, certaines églises se trouvaient être trop petites pour accueillir tous les fidèles alors que des églises conventuelles proches, beaucoup plus spacieuses, ne servaient plus à personne ¹.

¹ Georges DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles-Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1942, pp. 74-79.

Joseph II promulgua donc deux édits en 1786 : l'un, le 25 mai, était destiné aux paroisses urbaines et l'autre, le 29 mai, aux paroisses rurales. Nous ne nous attarderons que sur le premier ².

Par l'intermédiaire de la Commission religieuse qu'il avait instituée pour s'occuper de ces réformes, Joseph II fit donc savoir aux évêchés sa volonté de renouveler l'organisation territoriale des paroisses urbaines. Dans son ordonnance du 25 mai, il demandait aux autorités ecclésiastiques de fournir, dans un délai de trois mois, leurs avis et conseils concernant cette nouvelle répartition. La Commission envoya également des directives détaillées pour préciser les modalités de ces changements ³ :

Règles de direction pour la nouvelle distribution des paroisses dans les villes.

i. On doit principalement considérer la population de la ville, et faire en sorte de ne pas assigner trop d'âmes à une paroisse, parce qu'il en résulte cet inconvénient que souvent les paroissiens ne connaissent pas bien leur curé, et que celui-ci ne connaît pas tous ses paroissiens.

ii. Il vaut mieux d'établir plusieurs paroisses, que de multiplier les ecclésiastiques dans une seule.

iii. Il faut avoir égard également aux biens ordinaires, mais aussi aux cas extraordinaires de maladie et autres semblables qui peuvent survenir, afin que dans toutes les circonstances, il soit au moins pourvu au nécessaire.

iv. On doit aussi faire attention à ce que les secours que prêtent jusqu'ici les religieux dans plusieurs fonctions de la cure d'âmes, et particulièrement dans le confessionnal et auprès des malades, ne seront plus si étendus à la suite, par la diminution de leur nombre, et par l'emploi qu'on fera de plusieurs individus dans les paroisses du Plat-Pays.

v. Aucune paroisse de ville ne doit s'étendre dans les faubourgs, et il faut éviter autant que le local le permet qu'un curé doive passer par le district de l'autre.

vi. Les paroisses des faubourgs doivent être entièrement séparées de celles de la ville, sans qu'elles puissent être filiales ou succursales seulement d'aucunes de celles-ci ; et le plus grand éloignement de la paroisse dans les faubourgs, ne pourra s'étendre au-delà d'une demi-lieue.

vii. On doit choisir pour les paroisses des églises qui ont un accès facile, et qui sont assez grandes pour contenir au moins en deux fois tous les paroissiens.

viii. Dans les couvents des ordres mendiants ou autres, dont on trouvera bon de faire servir les églises comme paroissiales, on établira des curés séculiers, qui auront leur demeure dans le couvent, sans pouvoir se mêler en rien de la discipline, ni des affaires du couvent, et qui devront se borner à ce qui regarde le service paroissial, la tenue des registres et autres objets paroissiaux.

ix. Les nouvelles paroisses devront être pourvues par les anciennes de tout le nécessaire : tel que fonts baptismaux et autres objets pareils ; mais en revanche, les anciennes paroisses conserveront provisionnellement la jouissance des droits d'étole dans les parties qui en sont détachées et assignées aux nouvelles, qui devront respectivement en rendre compte aux anciennes.

² Joseph LAENEN, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines. Les institutions*, Bruxelles, A. Dewit, 1924, pp. 99 et s.

³ BXL, AGR, CPA, carton 818, *Circulaire aux évêques*, 25 mai 1786.

x. On emploiera pour vicaires ou co-opérateurs dans les paroisses des couvents, les religieux approuvés par l'ordinaire, qui seront choisis par les curés respectifs, avec la participation de l'ordinaire et du supérieur du couvent.

xi. Les nouvelles cures dans les villes seront du patronage royal.

Doutant probablement de la bonne volonté que les ecclésiastiques mettraient à répondre à sa demande, l'empereur fit envoyer les mêmes documents aux autorités urbaines ⁴. Joseph II avait vu juste. Les évêques considérèrent très vite qu'il n'y avait aucune urgence et ne répondirent pas à sa demande ⁵. Il en fut de même pour la plupart des villes qui se firent rappeler à l'ordre par la Commission, suite au protocole du 10 mai 1787, soit près d'un an après la promulgation de l'édit ⁶.

En tout état de cause, peu de gens se sentirent concernés par cette volonté impériale. Si celle-ci suscita quelques critiques en Hainaut, les États provinciaux ne protestèrent guère ou pas du tout contre l'édit de Joseph II ⁷. En outre, les troubles qui, dès 1787, enflammèrent le Brabant, ainsi que la mort de l'empereur en février 1790, firent oublier ce projet. Dès le 16 mars 1791, d'ailleurs, les édits des 25 et 29 mai 1786 étaient révoqués par l'empereur Léopold II ⁸.

Ce n'est donc qu'après le Concordat de 1801, par le décret du 6 juin 1803, que le département de la Dyle se vit octroyer cinquante et une paroisses et deux cent cinquante-sept succursales ⁹. Dans l'absolu, il n'y eut que peu de modifications dans les villes et l'on conserva les lieux de culte traditionnels.

Le cas de Bruxelles

À Bruxelles, toutefois, on ne conserva que quatre paroisses (Saints-Michel-et-Gudule, Notre-Dame de la Chapelle, Sainte-Catherine et Notre-Dame du Finistère), mais on leur adjoignit sept succursales (Saint-Jacques sur Coudenberg, Saint-Nicolas, les Minimes, Notre-Dame des Victoires au Sablon, Notre-Dame des Riches Claires, Notre-Dame de Bon Secours et Saint-Jean-Baptiste au Béguinage) ¹⁰. Cela correspondait à un découpage relativement rationnel de la ville. Pour être complet, on signalera la création, en 1912, de la paroisse de Notre-Dame Immaculée, place du Jeu de balle et, dans les années cinquante, la remise en service de l'église de la Madeleine.

Si l'ensemble des autorités civiles et religieuses des Pays-Bas autrichiens avait mis peu de bonne volonté à répondre à l'édit de Joseph II, il n'en fut pas de même pour le Conseil de la Ville de Bruxelles. En effet, pour des raisons que nous allons exposer, le Magistrat de la Ville mit plus d'empressement à répondre.

⁴ BXL, AGR, CPA, carton 818, *Circulaire aux magistrats*, 25 mai 1786.

⁵ DE SCHEPPER, *op. cit.*, p. 230.

⁶ BXL, AGR, CGG, carton 2220, *Protocole de la Commission ecclésiastique*.

⁷ DE SCHEPPER, *op. cit.*, pp. 235-236.

⁸ *Id.*, p. 262.

⁹ *Id.*, p. 269.

¹⁰ Alexandre HENNE et Alphonse WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, rééd. par Mina MARTENS, Bruxelles, Éd. Culture et civilisation, 1975, t. 3, pp. 20-22.

Le Conseil répondit aux gouverneurs le 4 novembre 1786, dépassant cependant le délai des trois mois « réglementaires »¹¹. Ce document, relativement précis, décrit l'organisation des paroisses bruxelloises telle que le Magistrat la voit dans le futur. Il est accompagné, dans le dossier des Archives générales du Royaume, d'un certain nombre de minutes qui semblent être des « essais » de répartition des paroisses. Une carte en couleur devait également être jointe à la lettre envoyée aux gouverneurs mais, pour l'instant, nous n'en avons retrouvé aucune trace.

D'après les pièces que nous possédons, deux projets étaient en concurrence : l'un est une répartition en dix paroisses, l'autre en dix-huit. C'est ce dernier qui fit l'objet du courrier adressé aux autorités autrichiennes.

La répartition en dix paroisses se présente ainsi : Saints-Michel-et-Gudule, Saint-Géry, les Dominicains, les Capucins, les Carmes, Notre-Dame de la Chapelle, les Récollets, Saint-Jacques sur Coudenberg, les Augustins et Notre-Dame du Finistère. Si l'on se réfère à l'organisation primitive établie par René Laurent (Saints-Michel-et-Gudule, Saint-Jacques, Notre-Dame de la Chapelle, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine et Saint-Géry, auxquelles s'ajoute, en 1646, Notre-Dame du Finistère), les églises Saint-Nicolas et Sainte-Catherine ont disparu¹². Les documents contenus dans le dossier nous expliquent pourquoi.

En ce qui concerne l'église Sainte-Catherine, son sort semble lié directement à l'état de délabrement du bâtiment. En effet, « l'église paroissiale Sainte-Catherine tombe de vétusté et est même déjà interdite depuis quelque temps »¹³. Les travaux qui devraient y être faits coûteraient trop cher et la raison voudrait qu'on l'abatte. Les paroissiens seraient répartis entre Saint-Géry et les Augustins. On notera que la paroisse Sainte-Catherine ne fut finalement jamais supprimée et que l'église, si vétuste qu'elle fut, ne sera démolie qu'en 1893, après que la nouvelle église, conçue par l'architecte Poelaert, aura été terminée¹⁴. La volonté des autorités bruxelloises, désireuses d'élargir la rue Sainte-Catherine, accès important vers les quais, n'est sans doute pas étrangère à ce rapport très alarmiste sur l'état de l'ancienne église.

Pour Saint-Nicolas, la situation semble différente. En tout cas, les raisons invoquées par le Magistrat de Bruxelles sont plus franches. Selon les autorités urbaines, l'église était devenue trop petite et ne pouvait plus accueillir la population sans cesse grandissante de la paroisse. L'église de l'ancien couvent des Récollets, proche de cinquante mètres et plus grande, pouvait accueillir les paroissiens. Cela

¹¹ BXL, AGR, CPA, carton 808, *Lettre du Conseil de la Ville aux gouverneurs*, 4 nov. 1786. Le carton 808 comporte une série de documents concernant les différentes villes belges. La liasse relative à Bruxelles contient une trentaine de documents non numérotés. C'est de l'ensemble de ces documents que nous tirons les renseignements qui suivent.

¹² René LAURENT, « Les limites des paroisses à Bruxelles aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles », *Cahiers bruxellois*, 1963, n° 7, pp. 161-234.

¹³ BXL, AGR, CPA, carton 808, *Lettre du Conseil de la Ville aux gouverneurs*, 4 nov. 1786.

¹⁴ Yves CABUY, Stéphane DEMETER et Alexandra DE POORTER (e.a.), *Atlas du sous-sol archéologique de la région de Bruxelles. Bruxelles : Pentagone. Découvertes archéologiques*, vol. 10.2, Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale-Musées royaux d'art et d'histoire, 1997, p. 70.

aurait permis de remplacer l'église Saint-Nicolas par une place publique sur laquelle on aurait pu, par exemple, organiser des marchés.

Le document final fait état de dix-huit paroisses. Il s'agit de Saint-Laurent, les Annonciades, Saints-Michel-et-Gudule, Saint-Jacques, Notre-Dame des Victoires au Sablon, les Minimes, les Capucins, Notre-Dame de la Chapelle, les Jésuites, les Bogards, les Grands Carmes, les Chartreux, Sainte-Catherine, les Augustins, Notre-Dame du Finistère, les Dominicains, Saint-Nicolas et Saint-Géry. On remarquera qu'ici les sept paroisses d'origine sont maintenues. Si, dans ce texte final, il est malgré tout encore question de la démolition de Saint-Nicolas, il n'en est plus rien pour Sainte-Catherine. En revanche, ce texte propose la démolition de deux autres églises : Notre-Dame de la Chapelle et Saint-Géry.

Une fois de plus, la démolition de l'église de la Chapelle est justifiée par des arguments pratiques. La population ayant fortement augmenté dans ce quartier, les lieux utilisés pour les différents marchés étaient devenus trop exigus. En démolissant l'église, on pouvait alors utiliser l'espace pour y créer un « marché aux herbes et autres victuailles », ce qui semblait essentiel pour ce quartier trop éloigné des marchés ordinaires. D'autre part, le marché aux victuailles se tenait à cette époque dans la rue de Bavière qui s'avérait trop étroite. Les paroissiens pouvaient être répartis entre les Jésuites, les Capucins, les Minimes, le Sablon et les Grands Carmes.

On notera enfin qu'un des documents contenus dans la liasse propose la suppression de l'église et du couvent des Dominicains pour y pratiquer une nouvelle place de marché.

Saint-Géry

Le document du 4 novembre 1786 donne plus d'indications quant à la situation de la paroisse Saint-Géry. Le Magistrat de la Ville propose dans un premier temps d'assigner à cette paroisse un territoire relativement restreint, limité entre le quai des Poissonniers, la Grande Île, la rue des Sœurs noires et la rue des Teinturiers. Cette paroisse comprenait deux mille deux cent soixante-deux personnes. Les conseillers proposent en outre de l'agrandir par un espace compris entre le rempart et les deux bras de la Senne qui en viennent. Ce qui revient tout simplement à fixer comme limite le cours supérieur de la Senne jusqu'au marché aux Poulets.

Le nombre élevé d'habitants de ce territoire – cinq mille six cent soixante et onze – pose cependant un problème. En effet, il n'existe pas, pour ce « quartier éloigné », d'église capable d'accueillir les paroissiens. Il serait dès lors nécessaire, toujours selon les autorités urbaines, de construire une nouvelle église du côté de la rue d'Anderlecht ou du Vieux Marché.

Un autre argument présenté par le Conseil est le fait que ce territoire est le seul qui offre encore des terrains à bâtir et qu'il faut donc prévoir une augmentation future de la population. En se basant sur cette dernière constatation et en usant de l'aspect commercial, le Magistrat propose alors de modifier considérablement la voirie aux alentours de ce quartier. Le percement de plusieurs rues est prévu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des remparts. Il y est notamment question de la création d'une voie longeant les remparts entre la porte d'Anderlecht et la porte de Hal, l'actuel boulevard

du Midi en somme. Le but est ici clairement de faciliter le transport des marchandises et d'éviter les encombrements dans le centre.

Le Magistrat fait savoir cela « en passant », pour justifier la construction d'une nouvelle église et, surtout, pour justifier la destruction de l'ancienne ! Justification appuyée par le fait que la disparition de l'ancienne église faciliterait les accès à la Grande Île.

Si les événements de 1789 empêchèrent la destruction de l'église, le sort de celle-ci n'en était pas pour autant réglé. Dans le courant de l'année 1797, la décision de la détruire fut prise. Nous n'en avons pas encore retrouvé l'acte officiel, mais il est certain que dès le mois de novembre de la même année, des bruits couraient quant à la fermeture et la destruction prochaines du sanctuaire. De fait, celui-ci fut fermé le 13 novembre 1797¹⁵.

Il fallut un certain temps aux autorités pour organiser l'évacuation des objets de valeur et opérer la vente de ceux qui n'avaient pas de réelle valeur artistique. C'est François-Joseph Janssens¹⁶ qui fut chargé d'inventorier les œuvres d'art et de sciences dans les églises de Bruxelles et de les faire transporter à la cour de Bruxelles, où elles devaient être mises en sécurité¹⁷. Il est certain que Janssens fit son travail avec beaucoup de sérieux et qu'il tenta de sauver un maximum d'objets¹⁸. La vente des biens de l'église Saint-Géry avait été fixée au 26 avril 1798, mais il semble qu'elle ait pris du retard¹⁹. En effet, le déménagement eut lieu dans les jours qui précédèrent le 3 mai 1798²⁰ et la vente se fit le 13 juin 1798²¹. Ce jour-là, on vendit non seulement les objets qui s'y trouvaient encore, mais l'église elle-même. Témoignage de l'attachement de certains à l'église, une forte somme d'argent fut offerte par des fidèles pour qu'elle soit maintenue mais en vain et, à la fin du mois

¹⁵ Louis GALESLOOT, *Chronique des événements les plus remarquables survenus à Bruxelles de 1780-1827*, Bruxelles, Société de l'histoire de Belgique, 1870, p. 295 : « Le 9 novembre [1797], on retira Notre Seigneur, en silence, du tabernacle de l'église de Saint-Géry, et l'on vit se dénuder tous les autels comme au Vendredi Saint, et tous les ornements se déloger mystérieusement, car le bruit courait que, ce jour, l'église serait fermée. Le lundi soir, 13 novembre, fut fermée l'église de Saint-Géry, ainsi que celle de Notre-Dame de la Chapelle ».

¹⁶ Ce même Janssens est le signataire du document du 4 novembre 1786. Sur ce personnage, voir Christophe LOIR, *La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant (1773-1842). La création du musée de Bruxelles, Études sur le XVIII^e siècle*, 1998, vol. hors série n° 8, p. 196.

¹⁷ Il s'agit de l'ancien palais de Charles de Lorraine qui deviendra, dès 1803, le musée de Bruxelles.

¹⁸ En témoigne une demande de Janssens concernant des objets en marbre se trouvant à Saint-Géry et réclamant un meilleur sort que la vente publique. BXL, AEB, ACDD, 4843, *Procès-verbal du 3 floréal an VI* [22 avr. 1798].

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ BXL, AEB, ACDD, 4843, *Lettre de F.-J. Janssens*, 14 floréal an VI [3 mai 1798] : « Je soussigné déclare que le voiturier Cammaert a fait 7 transports d'objets d'art et de sciences de l'église Saint-Géry en cette commune et les a déposés dans le local de la ci-devant cour à raison de 26 sols de France par transport ».

²¹ GALESLOOT, *op. cit.*, p. 303.

de septembre, la démolition commença²². Les cloches furent détruites le 20 octobre 1798 et, à la fin de l'année 1799, l'église n'était plus qu'un amas de ruines²³.

En 1802, l'emplacement de l'église prit le nom de place de la Fontaine, en référence à la fontaine qui se trouvait derrière l'église vers 1600, et fut occupé par le marché aux toiles et au lin, puis le marché aux veaux et, dès 1843, le marché aux fruits²⁴. Enfin, en 1881, furent érigées les halles qui existent encore de nos jours et qui abritèrent, jusqu'en 1977, un marché couvert. Dans ces halles, se trouve toujours la pyramide qui avait été ramenée de l'abbaye de Grimbergen en 1802 et placée par l'entrepreneur chargé de l'achèvement de la démolition de l'église²⁵.

Conclusion

S'il est clair que la décision de Joseph II de réformer la distribution territoriale des paroisses n'eut finalement presque aucun effet, il n'en est pas moins vrai que, dans le cas de Bruxelles, les autorités urbaines trouvèrent là un moyen de faire valoir un certain nombre de revendications.

Si la répartition en dix-huit paroisses s'inscrit bien dans la logique des directives de la Commission ecclésiastique, il apparaît cependant que des considérations bien plus matérielles préoccupaient le Conseil de la Ville. Les autorités sautèrent en effet sur cette occasion pour faire comprendre aux gouverneurs que des travaux de grande importance étaient nécessaires. Ceux-ci furent présentés comme étant très utiles pour favoriser la circulation à l'intérieur et à l'extérieur des remparts. D'autre part, le besoin de créer de nouveaux espaces commerciaux, soit pour pallier un manque, soit parce que certains étaient devenus trop exigus, servit de prétexte à la destruction de plusieurs édifices religieux (Saint-Géry, Saint-Nicolas, la Chapelle...).

La Ville voyait même plus loin puisqu'elle prévoyait le développement immobilier dans certains quartiers. Il faut ici se demander si l'amélioration de la voirie, la construction d'une nouvelle église et la mise en place de nouveaux marchés n'étaient pas des moyens utilisés par les autorités urbaines pour mettre en valeur des quartiers pouvant s'avérer très rentables en matière de spéculation immobilière. Une étude plus poussée, faisant le lien entre les membres influents du Conseil de la Ville et leurs propriétés, pourrait nous éclairer sur cette hypothèse.

On le voit, les autorités bruxelloises ont trouvé dans le projet de Joseph II l'opportunité de remanier l'aspect de la cité. Si la dimension commerciale est indiscutable et très visible dans les arguments du Conseil, il faut cependant tenir compte des intérêts financiers et immobiliers de certains.

Un autre point de vue peut être envisagé. Si l'on analyse bien la répartition des projets du Magistrat, on se rend compte assez vite que seuls sont concernés les quartiers populaires. Les autorités urbaines ont peut-être voulu faire comprendre aux gouverneurs qu'après avoir modernisé le quartier Royal et créé la place Saint-Michel,

²² *Ibid.*

²³ GALESLOOT, *op. cit.*, p. 305.

²⁴ HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. 3, p. 228.

²⁵ Christian SPAPENS, « Le marché Saint-Géry à Bruxelles », *Brabant*, 1983, n° 3, pp. 14-23 et BXL, AVB, AA, 1, pp. 831-834.

il convenait de s'intéresser à d'autres territoires. Il n'est pas interdit de voir là une forme d'antagonisme entre le pouvoir autrichien et le pouvoir communal.

Enfin, pour conclure, nous aimerions souligner le caractère « visionnaire » des membres du Conseil. En effet, la plupart des aménagements demandés – percement de rues, destruction d'édifices vétustes ou encombrants – ont été réalisés au siècle suivant. Ces transformations, dont les plus importantes sont le voûtement de la Senne et les travaux de la jonction Nord-Midi, montrent clairement qu'au-delà des intérêts personnels, le bien commun faisait aussi partie des préoccupations des autorités de la Ville.

Auberges et chambres meublées : l'hébergement des émigrés français à Bruxelles en 1793 et leur répartition dans la ville

Kim BETHUME

Des principes politiques et philosophiques dont elle a favorisé l'émergence, aux bouleversements sociaux dont elle fut à l'origine, en passant par l'émigration massive qui s'ensuivit, la Révolution française compte toujours, à l'heure actuelle, parmi les événements historiques les plus étudiés.

Pendant toute cette période agitée, nombreux furent les Français, plus généralement connus sous le nom d'« émigrés », qui trouvèrent refuge dans les Pays-Bas autrichiens. Employé dès les années 1780, ce terme se généralise ensuite pour désigner essentiellement les personnes ayant fui la Révolution française¹. Toutefois, l'ampleur que prit ce phénomène migratoire pourrait faire oublier que ce mot était auparavant utilisé sans distinction de nationalité : Joseph II l'employait déjà pour désigner les Hollandais réfugiés dans les provinces belges à la suite de la Révolution patriotique de 1787².

En 1793, la Convention nationale propose une nouvelle définition, considérant alors comme « émigré »

¹ Alain REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine proche et lointaine...*, éd. enrichie par Alain REY et Tristan HORDÉ, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, vol. 1, p. 679. C'est dans le *Moniteur* du 25 mai 1790 que ce mot est utilisé pour la première fois dans cette acception. Voir Michel PERONNET, *Les cinquante mots clefs de la Révolution française*, préface de Jacques GODECHOT, Toulouse, Privat, 1983, p. 137.

² Voir la lettre adressée par l'empereur Joseph II au comte François-Ferdinand de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire, 24 nov. 1787. *Geheime Correspondenz Josef II mit seinem Minister in den Österreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff 1787-1789*, Hanns SCHLITZER (éd.), Vienne, Holzhausen, 1902, pp. 116-118.

Tout Français de l'un et l'autre sexe, qui ayant quitté le territoire de la république depuis le premier juillet 1789, n'a pas justifié de sa rentrée en France, dans les formes et dans les délais fixés par la loi du 8 avril 1792 ³.

La date du 1^{er} juillet peut étonner puisque ce sont surtout les événements du 14 du même mois qui sont connus pour avoir véritablement marqué les débuts du mouvement révolutionnaire. Mais certains Français n'avaient pas attendu la prise de la Bastille pour fuir le royaume ; la tension qui régnait en France depuis 1788, accentuée par la disette de l'hiver et les difficultés de ravitaillement ⁴, de même que l'agitation politique et les premiers attentats personnels, avaient en effet mené de nombreuses familles sur les routes de l'exil dès l'apparition des premiers troubles ⁵. Des membres du Tiers-État, et même du monde agricole, quittèrent également le territoire pour différentes régions d'Europe ⁶ ; enfin, de nombreux ecclésiastiques furent bannis, après avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile, ou chassés lors de la suppression des congrégations religieuses ⁷.

Dans l'esprit des premiers émigrés, la Révolution ne peut qu'être de courte durée et si, à leurs yeux, un départ et une absence temporaire semblent préférables, voire nécessaires, ils pensent néanmoins déjà à leur retour au pays. Les destinations sont donc choisies dans cette optique et nombre d'entre eux s'orientent vers une terre d'exil relativement proche. Des pays comme la Suisse, l'Espagne ou l'Allemagne, qui partagent une frontière avec la France, sont ainsi privilégiés dans l'unique but de faciliter le retour et de le rendre plus rapide ⁸.

³ *Décret du 12 avril 1793*, Paris, AN, Série F7, PG, n° 3328.

⁴ La situation était telle qu'à plusieurs reprises, la France dut insister auprès du gouvernement bruxellois pour obtenir l'autorisation d'importer des grains. Cette autorisation était refusée en raison des difficultés que les Pays-Bas autrichiens connaissaient eux-mêmes en matière d'approvisionnement. *Lettres du résident français, le chevalier de La Gravière, au ministre des Affaires étrangères, le duc de La Vauguyon*, 2 janv. et 18 avr. 1789, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 177, f° 1-5 et f° 151-152.

⁵ René de LA CROIX, duc de CASTRIES, *La vie quotidienne des émigrés*, Paris, Hachette, 1966, pp. 48-50.

⁶ Dans une de ses lettres, le résident fait allusion à quelques paysans français en route vers l'Allemagne et passant par Bruxelles. Il signale par ailleurs qu'on a donné l'ordre de les surveiller et de ne pas les laisser s'établir dans un village sans qu'ils aient donné caution de leur bonne conduite. *Lettre de La Gravière*, 24 janv. 1792, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 182, f° 124. En ce qui concerne la fuite des roturiers, voir notamment Georges LEFEBVRE et Marc BOULOISEAU, « L'émigration et les milieux populaires. Émigrations, paniques, embauchage (1791-1794) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1959, n° 31, p. 110.

⁷ La suppression des congrégations fut décrétée le 2 novembre 1789. Félix MAGNETTE, *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794)*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et Classe des Beaux-Arts, 2^e série, t. 4, fasc. 1, Bruxelles, Hayez, 1907, p. 14 et CASTRIES, *op. cit.*, p. 54.

⁸ CASTRIES, *op. cit.*, p. 28 et MAGNETTE, *op. cit.*, p. 15. Par ailleurs, nous avons retrouvé plusieurs dossiers reprenant, pour ces différents pays, des listes d'émigrés. Paris, AN, Série F7, PG, n° 3331.

Mais si l'on connaît, par exemple, le quotidien des émigrés en Allemagne grâce aux travaux de Karine Rance ⁹, le séjour de ces Français à Bruxelles n'a, en revanche, pratiquement pas été traité. Parmi les quelques rares études publiées, nous retiendrons plus particulièrement celle de Félix Magnette. Celui-ci a eu accès à la correspondance diplomatique française de cette période ¹⁰, mais n'en a pas utilisé tous les numéros disponibles, préférant se concentrer sur les documents conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles pour étayer son analyse ¹¹. Toutefois – et bien que cet ouvrage envisage de façon fort détaillée l'arrivée des Français dans les Pays-Bas autrichiens –, l'auteur n'a pas eu l'occasion de consulter un dossier qui nous semble pourtant d'une importance capitale.

Le 22 avril 1793, afin de faire face aux nombreuses requêtes relatives au permis de séjour désormais obligatoire ¹², François de Metternich, ministre plénipotentiaire, met en place un comité particulier : le « comité pour les affaires concernant les étrangers » ¹³. Placé sous la tutelle du Conseil privé, ce nouvel organe gouvernemental

⁹ Voir notamment Karine RANCE *Mémoires de nobles émigrés dans les pays germaniques pendant la Révolution française*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2003, ainsi que « Coblenze dans les mémoires des émigrés : chronique rétrospective d'un échec advenu », dans *Révolutionnaires et émigrés. Transfer und Migration zwischen Frankreich und Deutschland 1789-1806*, Daniel SCHÖNPFUG et Jürgen VOSS (éds), Stuttgart, Jan Thorbecke, 2002, pp. 222-233 ou encore « L'identité des nobles français émigrés en Allemagne (1789-1815) », *Grenzgänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik*, 1998, 9, pp. 24-37.

¹⁰ Bruxelles n'étant pas, sous l'Ancien Régime, un poste diplomatique important, les autres pays européens n'envoyaient aucun ambassadeur. Néanmoins, la présence d'un gouverneur général lié à la Maison d'Autriche incita plusieurs pays à y envoyer des représentants diplomatiques de rang inférieur. La France, pour sa part, déléguait un ministre résident – plus rarement un ministre plénipotentiaire – dont les rapports quasi quotidiens à son ministre de tutelle sont conservés à Paris, aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

¹¹ Certains des dossiers laissés de côté regorgent pourtant d'éléments intéressants sur la présence de ces émigrés, notamment en ce qui concerne la réaction du gouvernement central, les difficultés principales auxquelles gouverneurs généraux, ministres et Bruxellois se trouvèrent confrontés ou l'opinion que la population locale se faisait de ces étrangers. Nous reviendrons, de manière plus approfondie, sur ces questions dans notre thèse de doctorat, *Le cosmopolitisme à Bruxelles au XVIII^e siècle. Attraction, insertion ou exclusion dans les Pays-Bas autrichiens* (sous la direction de M^{me} Michèle Galand).

¹² Le 5 avril 1793, une ordonnance impériale régleme en effet le séjour des étrangers dans les Pays-Bas autrichiens, en prévoyant, entre autres, l'obligation pour ces étrangers de se munir d'une autorisation du gouvernement pour y résider. Nous reviendrons plus bas sur le contenu de cette ordonnance, lorsque nous aborderons l'aspect législatif de l'émigration et le logement des émigrés à Bruxelles.

¹³ Nous reprenons ici la dénomination utilisée par Karin Van Honacker dans son article relatif à ce comité. En effet, il n'existait pas de dénomination précise, Metternich le qualifiant de comité « chargé d'examiner et de nous rendre compte des demandes des Français et autres étrangers à l'effet d'être exceptés des dispositions de notre édit du 5 de ce mois, relatif à leur venue et leur séjour dans ces provinces ». Karin VAN HONACKER, « Comité pour les affaires concernant les étrangers (1793-1794) », dans *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, Erik AERTS *e.a.* (éds), Bruxelles, Archives générales du Royaume (coll. « Studia »), 1995, t. 1, p. 419.

est chargé d'enquêter et de rendre un rapport sur toutes les demandes introduites par les ressortissants étrangers. À l'heure actuelle, seul un carton des archives produites par ce comité a été inventorié ¹⁴, mais les informations contenues dans ce carton sont fondamentales puisqu'elles permettent de retrouver les adresses et lieux d'hébergement de plusieurs centaines de Français établis à Bruxelles entre 1791 et 1794.

L'arrivée des premiers émigrés dans les Pays-Bas autrichiens

En raison notamment des multiples récits de voyage et autres journaux d'exil publiés par les aristocrates émigrés ou leurs descendants, l'émigration française fut souvent associée à une expatriation massive de la noblesse. Pourtant, si les princes de la maison royale et les grands officiers du royaume furent effectivement parmi les premiers à quitter la France ¹⁵, nombreux furent aussi leurs compatriotes, de classe sociale ou de condition inférieures, qui prirent la route pour fuir les événements menaçant leur pays ¹⁶.

La proximité de nos provinces ne peut expliquer à elle seule la présence d'émigrés royalistes dès les premiers jours de la Révolution. En effet, d'autres facteurs sont intervenus, notamment le coût peu élevé de la vie ainsi que le français, alors langue de cour et de l'aristocratie européenne, mais également langue parlée par une partie de la population bruxelloise ¹⁷. Cependant, au fur et à mesure que le phénomène migratoire prend de l'ampleur et que le nombre de réfugiés français augmente dans toute l'Europe, il semble que le choix de la destination, et de la ville d'installation plus particulièrement, tende à se baser sur des raisons plus précises, parmi lesquelles nous pouvons notamment retenir la présence d'autres émigrés. Alexandre-André Le Breton, par exemple, licencié en droit et avocat au Parlement de Paris, s'installe à Ath, « par préférence à d'autres [villes] pour y être plus à portée de recevoir des nouvelles de son père, cidevant greffier du parlement de Paris et aussi dans l'espoir d'y rencontrer de ses anciens camarades, avec les quels il puisse vivre » ¹⁸. En effet, exilés dans un pays étranger, ayant fui leur patrie par sécurité, ces Français ont souvent cherché à se regrouper. La possibilité de rencontrer et de côtoyer des compatriotes pouvait donc s'avérer un élément déterminant dans la décision de s'établir dans telle ou telle ville.

En ce qui concerne les Pays-Bas autrichiens, c'est surtout Bruxelles qui devint le point de ralliement des exilés et ce, dès les premiers jours du mouvement

¹⁴ Ce carton fait partie des archives du Conseil privé, institution dont dépendait le comité. BXL, AGR, CPA, carton 264.

¹⁵ Le prince Louis-Joseph de Condé, le prince Louis-François-Joseph de Conti ainsi que le comte Charles-Philippe, comte d'Artois (futur Charles x) furent les premiers à quitter Paris, le 16 juillet 1789. Ghislain de DIESBACH, *Histoire de l'émigration, 1789-1814*, Paris, Grasset, 1975, p. 54.

¹⁶ Sur ce sujet, le lecteur pourra consulter l'ouvrage suivant qui apporte de plus amples informations sur les catégories socioprofessionnelles concernées par l'émigration : Donald GREER, *The incidence of the emigration during the French revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 1951.

¹⁷ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 15.

¹⁸ *Rapport du 9 mai 1793*, Paris, AN, Série F7, PG, n° 3331, non signé, et contenu dans un dossier sur les émigrés installés à Ath.

révolutionnaire. « Capitale de l'émigration élégante »¹⁹, Bruxelles présentait en effet l'avantage d'être proche de Paris, mais il s'agissait surtout d'une ville de cour dont la gouvernante générale, Marie-Christine, n'était autre que la sœur de la reine Marie-Antoinette²⁰. D'autre part, il n'était pas nécessaire, pour s'y rendre, de franchir la mer ou les montagnes – contrairement à Londres ou Genève, par exemple –, et le mode de vie y était relativement semblable, du point de vue tant des mœurs que religieux²¹. Enfin, il faut également retenir, parmi les attraits que présentait Bruxelles, la présence de personnes d'importance ou de personnes de connaissance. Ainsi, dans sa lettre au marquis de Vibraye, le comte Armand-François d'Ecquevilly écrit-il :

On est ici à portée des généraux, à la source des nouvelles. Tu y trouveras beaucoup de gens de ta connoissance [...]. Je pense donc que, d'après toutes ces considérations, tu dois sans hésiter donner la préférence à Bruxelles²².

Il semble en effet que Bruxelles soit devenue, petit à petit, un endroit stratégique, la ville où il fallait se trouver si l'on voulait être tenu au courant des dernières nouvelles. Ce qui paraît également ressortir d'une note anonyme, datée du 30 juillet 1790, et dans laquelle on peut lire : « Il est impossible de s'éloigner de Bruxelles, ce sera le grand foyer de l'intrigue de la reine »²³.

Mais l'arrivée des premiers émigrés survient à un moment où les Pays-Bas traversent eux-mêmes une période troublée²⁴. Les réformes administratives et institutionnelles mises en place par l'empereur ont créé une atmosphère de tension et le gouvernement craint que la présence française ne favorise la sédition²⁵. De fait, la population bruxelloise aurait volontiers suivi les traces rebelles des Parisiens, surtout

¹⁹ DIESBACH, *op. cit.*, p. 131. De même, Chateaubriand dira de Bruxelles qu'elle était « le quartier général de la haute émigration : les femmes les plus élégantes de Paris et les hommes les plus à la mode [...] attendaient dans les plaisirs le moment de la victoire », cité par Louis PIÉRARD, « Bruxelles, quartier général de la haute émigration », *Revue de Bruxelles*, mars 1958, n° 6, p. XLVIII.

²⁰ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 15 et René MAURICE, *La fugue à Bruxelles. Proscrits, exilés, réfugiés et autres voyageurs*, Paris-Bruxelles, Félin-Pire, 2003, p. 6. Pour une biographie de l'archiduchesse, voir Éliane VAN IMPE, *Marie-Christine van Oostenrijk, gouvernante-generaal van de zuidelijke Nederlanden, 1781-1789, 1790-1792*, Anciens pays et assemblées d'États, 1979, vol. 77.

²¹ MAURICE, *op. cit.*, pp. 5-6.

²² Lettre du comte d'Ecquevilly, envoyée de Bruxelles le 12 mai 1791, au marquis de Vibraye qui songe à venir s'y installer, citée par Pierre de VAISSIÈRE, *Lettres d'« aristocrates »*. *La Révolution racontée par des correspondances privées, 1789-1794*, Paris, Perrin, 1907, pp. 334-337.

²³ Paris, AMAE, Mémoires et Documents, n° 321, fol° 36. Ce rapport, malheureusement non signé, contient une liste de 18 points relatifs à l'émigration et plus particulièrement aux mouvements constatés à Bruxelles. Il s'agit ici du point 15.

²⁴ MAURICE, *op. cit.*, p. 79.

²⁵ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 40. En effet, bien qu'elle soit, par de nombreux aspects, plus conservatrice que celle de 1789, la Révolution brabançonne n'en connut pas moins un courant favorable aux idées françaises, notamment par le biais de Jean-François Vonck. Louis DELPLACE, *Joseph II et la Révolution brabançonne. Étude historique*, Bruges, Beyaert-Storie, 1890, p. 134.

après la suppression, le 20 juin de la même année, du Conseil de Brabant et de la Joyeuse Entrée ²⁶.

Aussi, lorsque les princes Louis-Joseph de Condé et Louis-François-Joseph de Conti arrivent à Bruxelles le 19 juillet 1789 ²⁷, Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire de l'époque, se trouve-t-il dans l'embarras :

C'est un terrible contretemps, en ce moment où les têtes sont si fort exaltées par tout ce qui se fait en France, de devoir encore donner ici ce spectacle à un peuple si facile à rendre fanatique. Il est à espérer que leur séjour ne sera pas long ²⁸.

Si Joseph II ne voit pas d'un bon œil la venue de ces princes, Marie-Christine ne souhaite pas plus que son frère voir ces Français s'installer ²⁹. L'archiduchesse se trouve en effet dans une position fort délicate : bien que réticente à l'idée d'accueillir ces hôtes « encombrants », elle sait également qu'elle ne peut refuser de les recevoir puisque, parmi eux, d'aucuns appartiennent à la plus haute noblesse française et lui sont donc connus, voire apparentés ³⁰. Ainsi, lorsque Monsieur, frère du roi de France, de passage dans les Pays-Bas après sa fuite en 1791, voulut se loger dans une des auberges de Bruxelles, Marie-Christine lui offrit le gîte dans une des dépendances de son palais ³¹.

À Bruxelles, comme dans toutes les cours européennes, la présence de ces réfugiés français est donc une source d'embarras. Hormis les conséquences que cette présence peut avoir sur la population locale, le gouvernement craint également de voir se vexer les autorités parisiennes, crainte qui s'avéra par ailleurs justifiée au vu des nombreuses plaintes que le chevalier de La Gravière, ministre résident français, devait introduire auprès de la cour de Bruxelles ³². Il y exprime, à plusieurs reprises,

²⁶ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 11. Voir également, sur les réformes de Joseph II et la Révolution brabançonne, Jean-Jacques HEIRWEGH, « La fin de l'Ancien Régime et les Révolutions », dans Hervé HASQUIN (dir.), *La Belgique autrichienne, 1713-1794*, Bruxelles, Crédit communal, 1987 ; DELPLACE, *op. cit.* ; Jean-François Vonck (1743-1792), *Études sur le XVIII^e siècle*, 1996, vol. 24 ; Fernand VANHEMELRYCK (dir.), *Revolutie in Brabant, 1787-1793*, Bruxelles, Katholiek Universiteit Brussel, 1990 et Jeroom VERCRUYSE, *Les États belgiques unis : histoire de la révolution belge de 1789-1790*, Paris, Duculot, 1992.

²⁷ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 10 et MAURICE, *op. cit.*, p. 78.

²⁸ *Lettre du comte de Trauttmansdorff à Joseph II*, 19 juil. 1789, citée dans SCHLITTER, *op. cit.*, p. 314. D'après le chevalier de La Gravière, le ministre était « mal à son aise lors du passage ici de Monsieur le prince de Condé et de sa famille. Il craignoit l'effet de leur présence et il a fait redoubler de précaution ». *Lettre de La Gravière au nouveau ministre des Affaires étrangères, le comte de Montmorin*, 14 août 1789, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 177, f° 322 et v°.

²⁹ DIESBACH, *op. cit.*, *passim*.

³⁰ *Rapport du 20 juin 1791*, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 515.

³¹ Il s'agit de Louis-Stanislas-Xavier de France, comte de Provence. MAGNETTE, *op. cit.*, p. 31. Comte de PROVENCE, *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz en 1791*, Paris, Baudouin, 1823, pp. 110-111. Le comte put même y recevoir les Français établis dans la ville ; *id.*, p. 114.

³² Ancien premier secrétaire d'ambassade à Vienne auprès du marquis de Noailles, le chevalier de La Gravière devient résident de France dans les Pays-Bas autrichiens en septembre 1788. Voir ses instructions datées du 4 septembre 1788 dans Eugène HUBERT, *Correspondance*

son mécontentement suscité par le séjour des aristocrates français, ajoutant même qu'il serait bon de « prévenir le trop grand rassemblement à Bruxelles de Français mécontents et exaltés »³³.

Et de grand rassemblement, il en sera en effet question dans les mois qui suivent. Lors de leur retour à Bruxelles, en juin 1791, les gouverneurs généraux sont confrontés à près de deux cents Français qui désirent leur être présentés³⁴. Il semble même qu'en janvier 1792, le nombre d'émigrés venus présenter leurs vœux à la cour surpassait celui des autochtones³⁵. Cette estimation, avancée par La Gravière, ne peut cependant être considérée comme représentative de la population française présente. En effet, non seulement ce ministre n'y inclut pas les femmes, que l'on estime à soixante-quinze, mais en outre, seules les personnalités d'un certain rang avaient le privilège d'être présentées à la cour³⁶. Il est donc plus que certain que l'ensemble des émigrés, établis ou de passage, dépassait largement les deux cents personnes.

Pour autant, dénombrer avec précision les Français installés dans les provinces belges durant cette période s'avère malaisé, sinon impossible. Il existe bien des listes d'émigrés dressées par le nouveau pouvoir français mais, bien que ces recensements puissent être très utiles dès l'instant où l'on cherche à étudier la fuite d'une personne particulière, ils ne s'avèrent malheureusement d'aucun secours lorsqu'il s'agit de déterminer plus globalement le lieu d'exil³⁷. Toutefois, nous avons pu constater que l'arrivée des Français ne fut pas massive durant les premiers mois de la Révolution et, après le départ des premiers princes du sang, il semble même qu'elle se soit raréfiée. Les troubles que connurent alors nos régions et qui les rendaient peu propices à des réfugiés cherchant un asile sûr, peuvent probablement expliquer la faiblesse de ce premier courant migratoire³⁸.

La correspondance des agents français à Bruxelles entre l'année 1789 et le début de l'année 1791 nous apporte quelques clés à ce propos³⁹. En effet, la presque totalité de leurs rapports sont relatifs à l'agitation de nos provinces alors que, dès janvier 1791, les lettres envoyées à Paris font à nouveau état de la présence d'émigrés dans

des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790. Dépêches inédites, Bruxelles, Hayez, 1920, vol. 1.

³³ *Rapport de La Gravière au ministre des Affaires étrangères*, à la suite de ses entrevues avec le comte de Mercy-Argenteau, 21 janv. 1791, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 9.

³⁴ *Lettre de La Gravière au comte de Montmorin*, 19 juin 1791, *id.*, n° 180, f° 513.

³⁵ *Lettre du résident au ministre des Affaires étrangères*, 2 janv. 1792, *id.*, n° 182, f° 5.

³⁶ *Lettre du résident au ministre des Affaires étrangères*, 19 juin 1791, *id.*, n° 180, f° 513.

³⁷ Le classement alphabétique de ces listes permet en effet de retrouver aisément les individus dont on possède le nom, ce qui donne alors la possibilité de déterminer la date de leur départ, la mise sous séquestre de leurs biens ou encore la date de leur retour ou de leur amnistie.

³⁸ MAGNETTE, *op. cit.*, p. 13.

³⁹ Outre le chevalier de La Gravière dont il a déjà été question plus haut, un certain Ruelle était également chargé de la correspondance depuis 1787. Il s'occupa, par ailleurs, des affaires courantes de la légation pendant l'absence du chevalier de La Gravière, au moment des troubles en Brabant ; MAGNETTE, *op. cit.*, p. 16.

les Pays-Bas ⁴⁰. Nous pouvons donc supposer que ces réfugiés s'étaient faits plus rares chez nous. En effet, dès que le calme y fut rétabli, les Pays-Bas virent arriver en masse les Français ⁴¹. L'arrivée des comtes de Provence et d'Artois, frères du roi, à la fin du mois de juin 1791, va d'ailleurs provoquer une nouvelle vague d'émigration vers nos régions ⁴² ; leur départ ne réduira pas le nombre de Français présents à Bruxelles, qui semble même aller croissant.

En réalité, le nombre d'émigrés dans la capitale des Pays-Bas fluctue énormément, en raison notamment de leurs incessantes allées et venues entre Bruxelles et Aix-la-Chapelle ⁴³. De même, certains qui se trouvaient à Spa, remontent à Bruxelles lorsque la saison des eaux touche à sa fin ⁴⁴. L'arrivée de l'hiver apporte également un nouveau contingent d'émigrés, qui quittent les campagnes avoisinantes où ils s'étaient installés et rejoignent Bruxelles afin d'y passer la mauvaise saison dans de meilleures conditions ⁴⁵. Et si, lors de la guerre contre la France, la ville se vide en partie des hommes, partis rejoindre les rangs de l'armée de Condé, le retour de l'armée impériale ramènera aussi de nombreux émigrés dans les Pays-Bas ⁴⁶. Enfin, parmi ceux qui s'étaient installés aux frontières, d'aucuns remontent à Bruxelles afin d'y trouver un refuge plus sûr ⁴⁷.

L'arrivée de tous ces émigrés va avoir de multiples conséquences pour le gouvernement bruxellois, qui se retrouve confronté à de nouveaux problèmes. D'une part, nous l'avons dit, il risque de voir les autorités de Paris se froisser devant l'installation de ces nombreux réfugiés et, d'autre part, il doit faire face à la présence de Français soupçonnés de vouloir propager les nouvelles idées politiques. La gouvernante craint effectivement qu'au sein des émigrés, et notamment parmi leurs domestiques et gens de service ⁴⁸, se cachent des agents révolutionnaires, prompts à

⁴⁰ Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, voir notamment les n° 177, 178 et 179.

⁴¹ « Monsieur, cette ville fourmille de François, il y en a toujours le matin dans l'antichambre de Monsieur de Mercy chez qui ils sont priés à dîner alternativement ». *Lettre de La Gravière au ministre à Paris*, 25 janv. 1791, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 19.

⁴² *Id.*, f° 518-519. Voir notamment les lettres des 25 et 26 juin 1791.

⁴³ « Les Français émigrants qui sont dans les Pays-Bas changent si souvent de place, ils s'agitent tant qu'il seroit difficile de les suivre ». *Lettres de La Gravière au ministre des Affaires étrangères*, 5 et 26 avr. 1791, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 197 et 279 v°.

⁴⁴ *Lettre de La Gravière au ministre*, 7 sept. 1791. *Id.*, n° 181, f° 203.

⁴⁵ *Lettre de La Gravière au ministre*, 25 oct. 1791. *Id.*, f° 326.

⁴⁶ Partis pour Coblenz, les émigrés ne laissent que les femmes et les ecclésiastiques aux Pays-Bas. *Lettres du résident au ministre des Affaires étrangères*, 28 avr., 7 et 12 mai 1792. *Id.*, n° 183, f° 117, 173 et 184 v°. Ceci est également confirmé dans un rapport de Deshaquets, autre agent de la République à Bruxelles, en date du 8 juillet 1792. *Id.*, f° 264.

⁴⁷ Les étrangers qui étaient à Mons, et même des habitants de la ville, partent alors pour Bruxelles. *Lettre de La Gravière au ministre*, 1^{er} mai 1792. *Id.*, f° 160.

⁴⁸ En effet, il faut garder à l'esprit que la plupart de ces personnes suivaient leurs maîtres et ne fuyaient pas la France par crainte des mouvements révolutionnaires. LEFEBVRE et BOULOISEAU, *op. cit.*, p. 117. Certaines restrictions légales, relatives à la présence de ces personnes, permettent d'ailleurs de penser que la suspicion du gouvernement à leur égard était bien réelle. Une ordonnance du 5 avril 1793 précise d'ailleurs que les permissions de séjour

répandre des idées opposées au gouvernement central bruxellois. La Gravière estime d'ailleurs que « d'autres François peu connus se trouvoient actuellement à Bruxelles, fortement soupçonnés de vouloir propager une doctrine qu'on ne peut ni ne veut y laisser répandre »⁴⁹.

Conscient des risques que représenterait une infiltration de ce type, l'empereur Léopold II, qui a entre-temps succédé à son frère, insiste auprès de la gouvernante pour qu'elle veille au « grand nombre de François, surtout sans aveu, [...] ainsi qu'aux émissaires qu'on pourroit découvrir de la propagande »⁵⁰, et qu'il faut, d'après lui, punir de façon exemplaire. Le gouvernement bruxellois n'avait d'ailleurs pas attendu ces recommandations pour réagir puisque, dès les premiers mois de l'année 1791, d'anciennes ordonnances de police avaient été remises en application. Celles-ci prévoyaient la tenue de listes journalières, permettant le dénombrement des étrangers entrant dans la ville ; les nom, prénom, qualité ou profession, et lieu d'origine des étrangers devaient être renseignés, de même que la raison de leur présence, la durée de leur séjour et l'endroit où ils logeaient⁵¹.

L'entrée en guerre de l'Autriche contre la France va rendre la situation des émigrés encore plus délicate. Les mesures de police précédemment mises en place vont être renforcées et, le 11 avril 1792, « comme il est de la dernière importance que la police ne se relâche pas un instant sur la plus rigoureuse surveillance à l'égard des étrangers de toute espèce qui affluent dans ce pays », le gouvernement central s'adresse au Magistrat de Bruxelles pour le charger de veiller à la bonne application de tous les édits et règlements relatifs à ce sujet⁵². Quelques jours plus tard, l'empereur déclare, dans une nouvelle ordonnance, qu'il ne peut

vu l'état de guerre où elle [Sa Majesté] se trouve avec la France, tolérer dans ses pays le séjour d'autres sujets de ce royaume, que de ceux qui sont dans le cas de fuir les persécutions du parti qui y a usurpé tous les pouvoirs [...], que tous les Français qui se trouvent dans les provinces des Pays-Bas de sa domination, et qui ne se seront pas fait reconnoître par un acte en forme des commissaires des émigrés français établis

accordées aux émigrés ne seront pas valables pour leurs domestiques, à moins que ceux-ci ne soient clairement enregistrés par les personnes qui les emploient. Paul VERHAEGEN (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. 15, Bruxelles, Goemaere, 1942, p. 5.

⁴⁹ *Lettre envoyée par La Gravière à Paris*, 26 janv. 1791, Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 24 et v°. Dans sa lettre du 2 février, le résident précisera, en outre, qu'il s'agit de l'arrivée d'une douzaine de Français « qui ne se montrent pas et qu'on soupçonne d'en vouloir à la tranquillité des Pays-Bas ». *Id.*, f° 41.

⁵⁰ Félix-Sébastien FEUILLET de CONCHES, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth : lettres et documents inédits*, Paris, Plon, 1865, vol. 3, p. 422.

⁵¹ Plusieurs ordonnances de ce type ont été édictées durant, et même avant, le régime autrichien. Ces listes devaient être portées tous les soirs, soit auprès du gouverneur de la ville, soit auprès du lieutenant-amman. Voir, entre autres, les *Instructions données aux commissaires des portes de la ville*, 17 déc. 1778, BXL, AVB, AA, 448, Police des étrangers. Ou encore l'ordonnance du 8 mai 1749 publiée dans Louis-Prosper GACHARD (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. 6, Bruxelles, Devroye, 1887, pp. 422-423.

⁵² *Lettre*, 11 avr. 1792, BXL, AVB, AA, 448, Police des étrangers.

à cet effet dans cette ville de Bruxelles ⁵³, savoir ceux qui sont actuellement en cette ville, dans le terme de deux fois vingt-quatre heures de la publication de cette, et ceux qui peuvent se trouver dans les autres villes ou lieux de ces provinces dans le terme de huit[sic] jours, auront à sortir des États de la domination [...] ⁵⁴.

Un nouveau pas est franchi à la suite de la publication d'une autre ordonnance, le 23 octobre 1792. Ce sont désormais tous ceux qui ne louent pas de logement qui se verront expulsés ; les autres étant obligés de remettre, dans les huit jours suivant la publication de l'acte, une déclaration précisant l'endroit où ils demeurent, leurs nom, prénom et qualité, la composition de leur famille et de leurs domestiques, ainsi que le lieu de leur dernier domicile, s'ils ne veulent pas être obligés de quitter le pays ⁵⁵.

La restauration autrichienne ne voit cependant pas la situation de ces exilés s'améliorer puisque, dès le mois d'avril 1793, le gouvernement va à nouveau légiférer sur les conditions d'arrivée et les modalités de séjour des Français ⁵⁶ :

i. *Geenen Franschen, 't zy uytwykeling of anderen, en sal sig mogen begeven binnen de landen van de dominatie van Sijn Majesteit in de Nerdelanden, sonder te wesen voorsien van en passport van het gouvernement generael van dese landen ofte van den commandant va den eersten krygs-post.*

ii. *Geenen vremdeling, van wat natie hy zy, en sal mogen komen woonen, nogte selfs verblyven boven de dry dagen in desen landen, sonder daer toe te hebben bekomen een besonder verlof by geschrift van het gouvernement generael.*

iii. *Alle Fransche uytwykeling, den welken soude hebben komen woonen binnen desen lande t'sedert den 1st July 1789, en sal aldaer niet mogen verblyven, ende sal worden gedwongen daer uyt te gaen, ten waere hy hadde bekomen diergelyk verlof binnen de agt dagen naer de uytkondinge deser.*

iv. *Het sal het selve wesen van de uytgewekene ofte gevlugte Luykenaers ofte Hollanders.*

v. *De verloven, oft permissien die souden zyn toegestaen geweest aen uytwykelingen voor hunne personen, en sullen geen plaetse grypen voor de Fransche dienst-boden, die sy souden mogen hebben in hunnen dienst, ten waere de selve daer inne naementlyk ende individueelyk waeren uytgedrukt.*

vi. *Allen Franschen woonagtig in desen landen voorgaendelyk aen den tyd-stip van den 1st July 1789, sal sig moeten aenkondigen binnen de agt dagen naer de publicatie deser aen het magistraet der plaetse van syn domicilie, doende t'eenewegen*

⁵³ Les commissaires nommés à cet effet étaient Marie-François-Emmanuel de Crussol, 10^e duc d'Uzès et Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier. Ils devaient être reconnus par le secrétaire d'État et de Guerre et recevoir un acte définitif de permission rédigé au nom des gouverneurs généraux. MAGNETTE, *op. cit.*, p. 80.

⁵⁴ *Ordonnance*, 28 avr. 1792. Paul VERHAEGEN (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. 14, Bruxelles, Goemaere, 1936, p. 113. On trouve aussi un exemplaire de cette ordonnance à Bruxelles, AVB, AA, 448, Police des étrangers.

⁵⁵ *Déclaration de l'empereur concernant les émigrés français*, 23 oct. 1792. Paul VERHAEGEN (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, *op. cit.*, t. 14, pp. 143-144.

⁵⁶ *Ordonnance*, 5 avr. 1793, Paul VERHAEGEN (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, *op. cit.*, t. 15, p. 5 et BXL, AVB, AA, 448, Police des étrangers (copie en flamand : *Ordonnantie van den Keyser ende Koning*).

*blyken van syne professie ende van syne middelen van subsistentie, op pene van te worden gedwongen het land te verlaeten [...]*⁵⁷.

Pour éviter un afflux trop important d'émigrés, mais aussi pour empêcher l'infiltration de sujets suspects ou dangereux pour l'ordre public, aucun Français, émigré ou non, ne peut donc plus entrer dans les Pays-Bas sans être muni d'un passeport délivré par le gouvernement général ou par le commandant du premier poste militaire. Les émigrés établis depuis le 1^{er} juillet 1789 se voient, quant à eux, dans l'obligation d'obtenir dans les huit jours une autorisation spéciale du gouvernement. Tous doivent, en outre, fournir la preuve de leur profession et de leur moyen de subsistance. La législation est analogue pour les réfugiés liégeois et bataves et aucun étranger, cette fois sans distinction de nation, ne peut s'établir ou séjourner plus de trois jours sans en avoir reçu la permission spéciale et écrite du gouvernement général. Les permissions accordées n'étaient d'ailleurs pas valables pour les domestiques sauf s'ils étaient nominativement et individuellement inscrits sur le certificat⁵⁸.

C'est donc à la suite de cette ordonnance qu'est établi le « comité pour les affaires concernant les étrangers », chargé de veiller à son application. Pour ce faire, il doit collecter les dossiers introduits par les étrangers, adresser ensuite, sur la base de ces dossiers, un rapport au ministre plénipotentiaire et, le cas échéant, délivrer les passeports et permis de séjour⁵⁹. Tous les étrangers présents dans les Pays-Bas autrichiens devaient donc se présenter devant ce comité afin d'obtenir l'autorisation d'y résider. Il semble que cette mesure ait été relativement bien suivie, aussi bien par les émigrés installés à Bruxelles qu'en province. De nombreux Français établis à Ath se sont d'ailleurs rendus à Bruxelles pour se conformer au nouveau règlement⁶⁰.

Si seul un carton est actuellement consultable, l'importante quantité de documents qu'il contient permet néanmoins de se faire une idée relativement précise des différents lieux d'hébergement qu'occupèrent les émigrés français à Bruxelles⁶¹. Il s'agit, dans leur grande majorité, de « billets » rédigés de la main même des réfugiés et dans lesquels ils déclarent leur présence – pour les billets antérieurs au 5 avril 1793 – ou introduisent la requête nécessaire à la prolongation de leur séjour à Bruxelles.

Si les informations figurant sur ces billets concernent bien, comme l'ordonnance le prévoyait, les nom, prénom, statut social, profession, lieu d'origine, lieu de résidence à Bruxelles et date d'arrivée, elles ne sont malheureusement pas fournies de manière

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.* Voir également dans ce fonds la *Lettre de l'archiduc au magistrat de Bruxelles*, 29 avr. 1793. Ces listes devaient être envoyées tous les 15 jours au Conseil privé.

⁵⁹ VAN HONACKER, *op. cit.*, p. 420. Bien que ce comité ait été établi pour les demandes de passeports et permis de séjours de tous les étrangers, 90% des dossiers traités concernaient des Français.

⁶⁰ Voir notamment le rapport sur Louis-Charles-Joseph Clabat du Chillon. Originaire de Poitiers, cet ancien mousquetaire noir de la garde de Sa Majesté avait quitté la France en juin 1791. Arrivé à Ath en juillet de la même année, il y restera jusqu'à son engagement dans l'armée des Princes, en novembre 1792 ; il y revient après le licenciement des troupes. *Dossier relatif aux émigrés d'Ath*, Paris, AN, Série F7, PG, n° 3331.

⁶¹ BXL, AGR, CPA, 264. La totalité de l'analyse qui suit (type de logements, statut des locataires et localisation) a été effectuée à partir des documents contenus dans ce carton.

systématique. En effet, seules cinquante-quatre déclarations sont formellement datées pour l'année 1793 et trente et une pour l'année 1792, sur un total de plus de cinq cents documents. Or, les émigrés situent souvent leur arrivée en fonction de la date de leur déclaration... Charles-Mathias de Mellier, par exemple, déclare être à Bruxelles depuis six mois. De même, Jean-Joseph Desayrac écrit être arrivé la veille. Mais, sans connaître le jour exact de leur déclaration, il nous est impossible de dater précisément leur arrivée. On apprend toutefois que certains sont arrivés en ville depuis plus de deux ans – c'est notamment le cas de François-Timoléon de Courcival, à Bruxelles depuis le 5 mai 1791 – tandis que d'autres n'arriveront dans les Pays-Bas autrichiens qu'en avril 1794.

Nous avons pu comptabiliser cinq cent treize déclarations ou demandes de permis de séjour, dont seulement sept ont été introduites par des étrangers autres que Français : une Hollandaise, un Américain, un Vénitien et un Génois, un Irlandais, un Britannique et un ressortissant des Trois-Évêchés. Il serait cependant faux de penser que ces cinq cent treize déclarations sont suffisantes pour connaître le nombre exact de Français installés ou désireux de s'installer à Bruxelles. En effet, plusieurs difficultés se présentent lorsqu'il est question de chiffrer de manière exacte le nombre d'étrangers, français ou autres, à Bruxelles, et ce même lorsque l'on dispose de relevés ou de décomptes.

Nous avons retrouvé une liste d'étrangers désirant s'installer à Bruxelles et datée du mois de juin 1793. Cette liste, dressée par les gardes des portes de la ville, fait état de deux cent soixante-neuf personnes dont une seule n'est pas de nationalité française⁶². Or il s'avère, après vérification, que la liste ne compte que deux cent quarante-six entrées réelles. En effet, les répétitions sont nombreuses, vingt-trois au total ; le gendarme Jacques-Jean Leron de Vitray, par exemple, se retrouve à la fois sous « Leron » et sous « Vitray ». Par ailleurs, plusieurs personnes peuvent être comprises sous la même entrée : le marquis Jacques-Louis de Saint-Blimond voyage avec son épouse et ses domestiques, mais ils ne sont enregistrés que sous le seul nom du marquis et pas individuellement. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les déclarations et demandes de permis de séjour puisque seul le « chef de famille » remplissait une déclaration.

Il arrive aussi souvent que les domestiques et/ou les enfants ne soient pas comptabilisés avec précision. Le 1^{er} novembre 1792, par exemple, Jacques-François de Rouillon, major au régiment des Dragons de Chartres, déclare être arrivé à Bruxelles en octobre 1791, accompagné de ses domestiques, mais il n'en précise pas le nombre⁶³. Un certain de Bouverot, quant à lui, présente une requête pour s'établir à Bruxelles avec son épouse, ses enfants et deux domestiques, mais aucun renseignement n'est fourni quant au nombre d'enfants⁶⁴. Enfin, il faut noter que les départs et arrivées étaient quotidiens. Il serait donc nécessaire, pour comptabiliser correctement ces étrangers, d'en connaître au moins le nom et les prénoms afin d'éviter, autant que possible, de

⁶² Il s'agit d'un certain Jean-Henri Vanderdoes, originaire des Provinces-Unies. *Liste des personnes ayant présenté une requête pour obtenir des permissions provisoires de prendre leur domicile à Bruxelles*, 24 juin 1793, BXL, AVB, AA, 448, Police des étrangers.

⁶³ BXL, AGR, CPA, 264.

⁶⁴ *Liste des personnes...*, *op. cit.*

compter deux, voire trois fois, la même personne. Parmi toutes les personnes ayant déposé une requête en vue d'obtenir un permis de séjour auprès du comité prévu à cet effet, vingt-cinq étaient également reprises dans la liste du mois de juin 1793. On ne peut donc se contenter de simplement comptabiliser les entrées et toute estimation doit être considérée avec prudence.

À l'hôtel ou chez l'habitant

Deux possibilités s'offraient à l'étranger arrivant à Bruxelles et désireux d'y trouver un logement : s'installer dans un des nombreux hôtels ou auberges de la ville, ou louer une chambre chez un particulier. Grâce aux exigences de l'ordonnance du 5 avril 1793, nous avons pu retrouver, pour pratiquement tous les Français ayant introduit une demande de permis de séjour, l'endroit où ils résidaient (hôtel ou chambre meublée chez l'habitant) et, pour la plupart d'entre eux, le nom de la rue ou du quartier.

Une première constatation s'impose : les émigrés ont majoritairement choisi la seconde solution. En effet, trois cent cinquante-deux déclarations font mention d'un logement chez un particulier, contre seulement soixante et onze à l'hôtel. On aurait pu penser, vu le nombre important de nobles et d'aristocrates français installés dans les Pays-Bas autrichiens à cette époque, que la tendance serait tout autre et qu'il y aurait davantage d'émigrés logés à l'hôtel ou dans une auberge. Si l'on se réfère au tableau suivant, on peut néanmoins constater qu'une certaine « logique » est respectée dans la répartition des logements ⁶⁵ :

	<i>Émigrés logés chez un particulier</i>	<i>Émigrés logés à l'hôtel ou dans une auberge</i>
Nobles	54	13
Officiers de l'armée	127	22
Rentiers	1	0
Hauts fonctionnaires	25	4
Ecclésiastiques	9	3
Artisans, négociants	17	4
Militaires subalternes	43	5
Domestiques	1	0
Non précisé	75	20
Totaux	352	71

Nous n'avons, en effet, relevé aucun domestique, parmi les quelques rares voyageant seuls, installé à l'hôtel ; et dans le même ordre d'idées, ce sont les nobles et officiers – donc les personnes *a priori* les mieux nanties – qui constituent la plus grande partie de la clientèle hôtelière. Néanmoins, on peut légitimement s'interroger sur le déséquilibre apparent entre les deux types de logement. D'autant plus lorsque l'on sait que, quelques années plus tôt, les émigrés hollandais, arrivés massivement

⁶⁵ Ce tableau a, de même, été dressé à partir des déclarations et requêtes contenues dans l'unique carton inventorié du comité susmentionné. BXL, AGR, CPA, 264.

dans nos provinces, logeaient pour leur part majoritairement à l'hôtel ou dans une auberge ⁶⁶.

Pour esquisser un début de réponse, il faut prendre en considération le facteur temps. Si l'émigration hollandaise fut tout aussi massive que l'émigration française, elle se déroula sur une période nettement plus courte et, surtout, ces réfugiés n'eurent que très rarement l'intention ou la nécessité de s'établir à Bruxelles. En revanche, compte tenu de la durée de leur séjour, qui pouvait aller de plusieurs jours à plusieurs mois, voire deux ou trois années, il paraissait certainement plus pratique, aux yeux de nombreux Français, de louer une chambre chez l'habitant. Ainsi, Pierre-Alexandre de Passac s'installe-t-il d'abord au refuge de Groenendael, un hôtel de la rue de la Putterie, lors de son arrivée en 1792 ; mais, en avril 1793, c'est chez un particulier qu'il prend ses quartiers. Charles-Joachim De Régis avait procédé de la même manière, choisissant d'abord l'hôtel de Belle-Vue situé aux abords du parc Royal, avant d'opter, cinq semaines plus tard, pour la solution de la chambre louée chez un particulier.

Par ailleurs, cette option représentait une solution d'hébergement à moindre coût. Si certains, comme Marie-Jean de Sainte-Marie, avaient l'opportunité de s'installer chez un parent ⁶⁷, de nombreux autres, partis sans argent dans la précipitation de leur fuite, ont vraisemblablement dû vivre à crédit et accumuler les dettes ⁶⁸.

Rapidement, les émigrés vont être confrontés à un autre problème, lorsque la demande de logements va surpasser l'offre : « Je crois possible de te trouver ici un logement au même prix qu'à Mons, en ne le choisissant pas dans le beau quartier, où d'ailleurs il n'y en a plus » ⁶⁹. Il semble d'ailleurs que, pour les Français réfugiés dans les autres villes des Pays-Bas autrichiens, la situation ait été identique : « Il arrive tous les jours beaucoup de François [...]. Tous ont pris des maisons ou appartements, les nouveaux arrivés en cherchent et en trouvent très difficilement. Le prix de ces logements est très cher » ⁷⁰. Les difficultés rencontrées pour trouver un logement, faute de locations disponibles, peuvent donc également expliquer qu'autant de Français se soient tournés vers l'option des particuliers. Et si ces émigrés éprouvent de plus en plus de mal à se loger, ils sont, par la même occasion, de plus en plus mal hébergés :

⁶⁶ Voir à ce propos les listes dressées par le résident hollandais, Hendrik van Hop, et envoyées avec ses rapports journaliers aux États-Généraux le 29 octobre 1787 et les 1^{er} et 5 novembre de la même année. Dans ces listes, Hop précise les nom, profession et lieu d'hébergement de ses compatriotes réfugiés. La Haye, NA, SG, 1.01.04/7459. Cette pratique semble avoir été courante puisque Alleyne Fitzherbert, alors ministre résident britannique, transmet également ce genre de documents au ministre des Affaires étrangères à Londres ; voir notamment la *Liste des sujets britanniques qui sont arrivés ici d'Angleterre ou d'ailleurs entre le 5 et le 24 du mois*, transmise par Fitzherbert dans son courrier du 27 juin 1780, Londres, PRO, SPF, Flanders 77-110.

⁶⁷ Ce conseiller au parlement de Normandie logeait chez sa tante, marché de la Chapelle. Voir sa déclaration du mois de juin 1793. BXL, AGR, CPA, 264.

⁶⁸ MAURICE, *op. cit.*, p. 83.

⁶⁹ *Lettre du comte d'Ecquevilly au marquis de Vibreaye*, 12 mai 1791. VAISSIÈRE, *op. cit.*, pp. 333-337.

⁷⁰ *Lettre de Victor de Vibreaye à son père à Paris*, Mons, 6 mai 1791. *Id.*, pp. 338-340.

J'ai le désagrément d'être si mal logé [...], n'ayant trouvé dans Bruxelles, où je suis arrivé hier, qu'une seule chambre, dans laquelle on a mis un lit de sangle [...]. Je suis logé au haut d'un petit escalier de bois, dans une chambre sans feu qui me coûte par jour 14 sous de France. Je suis meublé suivant l'ordonnance. J'ai un lit dur comme du bois, point de lit de plumes ⁷¹.

Pour la population des Pays-Bas, les problèmes d'ordre pécuniaire vont également se faire sentir en raison de l'importante augmentation des prix ⁷². En effet, hormis le pain, toutes les denrées voient leur coût augmenter là où les Français se sont établis ⁷³ : « Nous avons ici beaucoup de société, peut-être trop. [...] Les loyers et la nourriture ne sont pas chers ; cependant le prix en augmente par la grande quantité de monde [...] » ⁷⁴. Ce qui pourrait peut-être expliquer que Jacques Seubert, parfumeur bruxellois, accueille à lui seul cinq personnes dans sa demeure. À moins qu'il n'ait considéré l'arrivée des Français comme une occasion d'augmenter ses revenus... Au vu du nombre impressionnant d'émigrés hébergés par des particuliers, on peut se demander si la population bruxelloise n'a pas tout simplement saisi l'opportunité qui lui était offerte de s'enrichir. D'autant que si certains Français se retrouvaient dans une situation précaire, d'autres avaient quant à eux conservés des revenus importants.

La Gravière évalue en effet le montant des dépenses effectuées par les émigrés à plus de 40 000 livres par jour ⁷⁵. Paradoxalement donc, si leur présence fut à l'origine de l'augmentation du coût de la vie durant cette période, leur consommation participait aussi à la multiplication du numéraire dans les provinces belges, accroissant ainsi la richesse de ces régions ⁷⁶ :

Le grand nombre d'émigrants consommant ses revenus en pays étranger a concouru à rendre le change désavantageux comme il l'est ; le mal a empiré même parce que quelques-uns de ces riches particuliers réalisent leurs capitaux en France et font en ce moment des placemens considérables dans le trésor royal de Bruxelles ; ils sont encouragés à faire ces établissemens par l'accueil et les avis de M. le comte de Mercy ⁷⁷.

Et en effet, parlant de ces riches Français, le comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire, dira qu'il était « difficile de rebuter les gens qui venoient dépenser leur argent dans ce païs-ci » ⁷⁸.

⁷¹ *Lettre d'Alexandre-François Guillemeau de Saint-Soupplets, à son frère Anne-Claude*, oct. 1791. *Id.*, pp. 353-357.

⁷² *Lettre du résident au ministre à Paris*, 25 oct. 1791. Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 181, f° 326.

⁷³ MAGNETTE, *op. cit.*, pp. 50-51.

⁷⁴ *Lettre de la duchesse Aglaé-Marie-Louise de Saulx-Tavannes à la comtesse Anne-Thérèse de Chateaubriand*, 30 janv. 1791. VAISSIÈRE, *op. cit.*, p. 378.

⁷⁵ *Lettre du résident au ministre à Paris*, 9 fév. 1792. Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 182, f° 196.

⁷⁶ *Lettre du résident français*, 13 oct. 1791. *Id.*, n° 181, f° 309 v°.

⁷⁷ *Lettre de La Gravière*, 5 avr. 1791. *Id.*, n° 180, f° 197.

⁷⁸ *Lettre de La Gravière*, 21 janv. 1791. *Id.*, f° 8 v°.

Localisation des logements

S'il fut relativement aisé de déterminer le type de logement choisi par chacun des émigrés ayant introduit une demande de permis de séjour, localiser leurs lieux de résidence fut, en revanche, plus ardu, parfois tout simplement parce que les adresses n'étaient pas indiquées. C'est le cas notamment pour les particuliers Lecat, Genette, Delmarol ou encore Vyvermans, renseignés comme logeurs par des émigrés qui ne situent malheureusement ni la rue ni le quartier ; mais parfois aussi parce que, bien que l'adresse soit mentionnée, la personne ayant fait la déclaration ne s'est pas montrée suffisamment précise.

Nicolas Jolivet de Baly, par exemple, dit simplement habiter « derrière l'hôtel de Ville » tandis que Robert-Marie Le Piquy parle de la rue de l'Écuyer, sans toutefois préciser s'il est question de la Grande rue de l'Écuyer, de la Longue rue de l'Écuyer ou simplement de la rue de l'Écuyer... De même, Charles Boux déclare loger chez un particulier de la rue du Curé mais ne spécifie pas s'il s'agit de la rue du Curé située dans le quartier de la Chapelle, dans celui de Sainte-Catherine ou encore dans celui du Fossé-aux-Loups. Enfin, le découpage des sections de Bruxelles peut causer quelques problèmes puisque certaines rues sont morcelées en deux ou trois tronçons et se retrouvent donc « à cheval » sur deux quartiers⁷⁹. C'est notamment le cas de la rue d'Anderlecht, partagée entre le *Overmolen-Wyck* et le *Cruyskens-Wyck*, et celle du Pont neuf, située entre le *Beggyne-Wyck* et le *Wolffsgracht-Wyck*.

Néanmoins, nous avons pu retrouver près de quatre cents adresses mentionnées avec plus ou moins de rigueur, certains réfugiés allant même jusqu'à préciser le numéro de l'habitation. Charles-Joachim De Régis déclare ainsi demeurer chez M. Buisson, marchand de tabac, au 272 de la rue de Coudenberg, et Jacques-François de Rouillon chez Dufresne, négociant de la rue Sainte-Anne, au numéro 246.

Dans un premier temps, une différence assez nette se marque entre les logements chez l'habitant et à l'hôtel. En effet, sur les quarante quartiers composant la ville, seuls quinze accueillent des émigrés logés à l'hôtel, alors qu'ils sont deux fois plus nombreux à abriter des émigrés logeant chez l'habitant⁸⁰. En réalité, il faut bien évidemment tenir compte de l'implantation des installations hôtelières. Un parallèle peut alors être rapidement établi puisque, sur l'ensemble des soixante et onze personnes logeant à l'hôtel, neuf se sont établies dans le quartier de la cour et quinze dans celui de la rue d'Or, soit dans deux des quatre quartiers où l'on retrouve une forte

⁷⁹ Pour le découpage de Bruxelles en dix grands quartiers et quarante petits, ainsi que pour les rues qui les composent, voir notamment le dénombrement dressé par l'official de l'امان, François-Joseph De Prez, en 1783. BXL, AGR, CPA, 1340.

⁸⁰ Pour une vue d'ensemble, se reporter au tableau publié à la fin de cet article et dans lequel nous comparons, quartier par quartier, la population émigrée logée chez les particuliers ou à l'hôtel, avec les gens de passage et l'ensemble de la population bruxelloise. Les données relatives aux personnes de passage et à la population de Bruxelles sont issues du dénombrement de 1783. BXL, AGR, CPA, 1340. Étant donné la quasi-absence de domestiques et ouvriers parmi les émigrés installés à Bruxelles, il ne nous a pas semblé opportun de faire figurer ces catégories dans le tableau.

concentration d'établissements hôteliers⁸¹. En revanche, les deux autres principaux quartiers hôteliers, celui de la rue de la Montagne et celui du *Corenhuys*, ne comptent respectivement que deux et cinq personnes logeant à l'hôtel ; le quartier de la Madeleine et celui du marché au Bois les devançant, avec huit et douze déclarations. Le quartier du marché au Bois étant situé entre le quartier de la cour et celui de la rue de la Montagne, et le quartier de la Madeleine entre celui de la rue d'Or et de la rue de la Montagne, on peut néanmoins en conclure que l'implantation reste spatialement concentrée autour des quartiers hôteliers de la ville.

La répartition des émigrés logeant chez des particuliers est, quant à elle, plus uniforme, du moins si l'on se place du point de vue du nombre de quartiers concernés. En effet, une trentaine de quartiers accueillent des Français louant une chambre chez l'habitant. La plus forte concentration se trouve dans le grand quartier de la cour – soit le quartier de la cour, de la Madeleine, de la rue d'Or et de Ruysbroeck – puisqu'il représente, à lui seul, quatre-vingt-trois « déclarations de logement ». Mais c'est le petit quartier du Sablon qui est le plus fortement occupé avec trente-six émigrés déclarant y résider. Les quartiers les moins fréquentés sont ceux d'*Overmolen* et d'*Ossendael* avec une seule personne dans chacun d'eux.

Les quartiers les plus « habités » sont le quartier de la rue d'Or, avec quinze Français résidant à l'hôtel et trente et un chez des particuliers, et le quartier du marché au Bois avec douze Français à l'hôtel pour dix-huit chez des particuliers. Mais si l'on se place à l'échelle de la rue, c'est la rue Montagne de la cour, située dans le quartier de la cour, qui réunit le plus de réfugiés logés chez l'habitant. En effet, on y retrouve douze Français ; ce qui représente une quantité non négligeable quand on sait que la même rue était habitée par quatre-vingt-une personnes de condition (nobles, rentiers, hauts fonctionnaires, etc.) et seulement deux personnes de passage (soit des étrangers ou des militaires)⁸². Dans la rue de la Madeleine, le rapport entre réfugiés et personnes de condition est encore plus frappant puisqu'ils sont, respectivement, dix et cinquante-deux. En revanche, les personnes de passage sont plus nombreuses puisqu'on en dénombre dix-neuf. Enfin, si l'on prend l'exemple du *Cantersteen*, la proportion de Français par rapport aux personnes de condition augmente considérablement pour passer de un pour cinq à un pour deux.

La perception de la présence française varie donc fortement selon qu'on la considère en se référant au quartier ou à la rue. Le quartier du Sablon par exemple, pourtant fort bien représenté avec trente-six Français logés chez des particuliers, est paradoxalement peu occupé si l'on envisage ce nombre par rapport aux rues : seules quatre d'entre elles, sur les seize qui composent le quartier, révèlent la présence de

⁸¹ Voir, pour la composition sociale des différents quartiers, Claude BRUNEEL et Luc DELPORTE, « Approche socioprofessionnelle de la population bruxelloise en 1783 », *Revue du Nord*, 1997, t. 79, n° 320-321, pp. 465-466.

⁸² Nous reprenons ici la classification utilisée par De Prez pour répartir la population bruxelloise en huit catégories. La catégorie des gens de condition regroupait la noblesse, les rentiers, les fonctionnaires, les marchands en gros et les professions libérales. La catégorie des gens de passage regroupait, quant à elle, les étrangers et les militaires. Voir Alex COSEMANS, *De bevolking van Brabant in de XVII^{de} en XVIII^{de} eeuw*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1939, p. 205.

Français ; tandis que dans le quartier de la rue d'Or, les trois rues sont occupées, tant par des réfugiés résidant à l'hôtel que par des réfugiés installés chez des particuliers.

Les Bruxellois de condition habitent principalement dans les quartiers de la cour, de *Ruysbroeck*, du marché au Bois et du Fossé-aux-Loups alors que les marchands et négociants occupent essentiellement le centre de la ville, dans les quartiers encerclant la Grand-Place. Et c'est principalement à proximité de ces Bruxellois nantis que l'on retrouve les émigrés, les quartiers commerçants étant un peu moins fréquentés. En revanche, les quartiers de la chaussée de Flandre et d'*Overmolen*, accueillant principalement des personnes de passage, ne le sont pratiquement pas.

La répartition sociogéographique de ces étrangers semble donc s'accorder avec celle des Bruxellois. Mais doit-on y voir une volonté réelle de se rapprocher des personnes du même rang ou l'explication ne tient-elle pas tout simplement aux conditions du « marché locatif » de l'époque ? En effet, tous les Bruxellois n'avaient pas la possibilité de louer une chambre ou un « quartier » à l'un ou l'autre de ces réfugiés. Il semble donc logique de retrouver ces Français dans les secteurs les plus riches de la ville, là où les maisons étaient sans doute les plus spacieuses. Par ailleurs, nous l'avons vu plus haut, ces émigrés avaient conservé, malgré leur fuite, de nombreux contacts, notamment grâce à un important réseau de communication épistolaire. On peut donc également supposer que, d'une part, ces Français désiraient se regrouper et que, d'autre part, les premiers arrivés influençaient les suivants dans le choix du logement ou du quartier. Enfin, il faut également tenir compte de la mobilité que ces émigrés conservaient, même à l'intérieur de Bruxelles. François-Timoléon de Courcival, page de la reine de France, loge d'abord chez l'architecte Dewez, rue du Grand Béguinage, à son arrivée à Bruxelles, le 5 mai 1791. Il y reste pendant six mois et déménage ensuite pour s'installer Longue rue Neuve, chez l'ébéniste Le Gros. Il y demeure à nouveau une demi-année, avant de passer à la rue de la Madeleine chez Jacques Seubert, où il sera rejoint par son frère Jacques, le 27 octobre 1792⁸³.

Mais dans quelle mesure le lieu de résidence de ces Français fut-il décidé ou subi ? Pour répondre à cette question, il serait nécessaire d'analyser le parcours de chacun. On peut néanmoins supposer que, si choix il y avait, celui-ci était influencé par plusieurs facteurs. Le prix de la location d'une part. En fonction de ses revenus ou de ses ressources, on pouvait décider de s'installer dans une petite chambre d'un quartier commerçant ou, au contraire, chercher plutôt un appartement dans les beaux quartiers. La durée du séjour devait, de la même façon, intervenir dans la décision. Selon qu'il comptait s'établir plusieurs mois ou, au contraire, ne loger que quelques nuits, le réfugié se tournait de préférence vers l'une ou l'autre solution. La présence d'une épouse, d'enfants, de domestiques ou de compagnons d'exil influençait probablement aussi le choix du type d'hébergement. Le manque de chambres libres – tant dans les hôtels que chez les particuliers –, parce qu'il limitait les options, permettait également d'arrêter un choix.

Cette pénurie de « chambres à louer » pourrait également expliquer pourquoi dix quartiers ont été totalement laissés de côté par les émigrés. Il s'agit principalement de quartiers situés au Sud-Ouest (quartiers Saint-Julien et Saint-Pierre) ou au Nord-

⁸³ BXL, AGR, CPA, 264.

Ouest de la ville (quartiers Sainte-Catherine et de la chaussée de Flandre), et du côté des quais ; soit les quartiers les plus pauvres ou les plus « laborieux » de Bruxelles, ou des quartiers à plus forte présence ecclésiastique. Ces quartiers étant majoritairement occupés par des ouvriers, des gens de passage ou des mendiants, il est en effet plus que probable que les propriétaires susceptibles d'accueillir chez eux des locataires y soient peu nombreux.

Mais la différence de niveau social entre les émigrés – majoritairement composés de nobles, officiers ou hauts fonctionnaires – et les habitants de ces quartiers peut également expliquer le désintérêt manifesté par les Français à leur égard. En effet, au delà du plaisir de se retrouver entre personnes de connaissance ou de même condition, il est fort possible que les Français réfugiés à Bruxelles ont tout simplement refusé de se mêler au « peuple » bruxellois...

Il n'y a chez ces Français [...], aucun désir réel de s'assimiler, aucun effort pour apprendre la langue du pays, pas le moindre souci de se plier aux usages locaux qui leur paraissent bizarres ou fastidieux. Aucun pays ne trouve grâce à leurs yeux blasés par principe ⁸⁴.

L'attitude hautaine et prétentieuse de certains émigrés ne sera d'ailleurs pas appréciée des Bruxellois. L'accueil fut mitigé et, finalement, l'indisposition provoquée par leur présence fut telle que la population locale fit même paraître un avis dans le *Journal des Pays-Bas*, les avertissant qu'ils seraient chassés des spectacles et comédies s'ils continuaient à siffler, cabaler ou se moquer ⁸⁵. Le résident français tiendra également des propos peu élogieux à l'encontre de ses compatriotes :

La présence de tant d'émigrans françois, le signe extérieur qu'ils portent avec affectation, leur suffisance, leur ton tranchant, leurs emportements ont choqué généralement les habitants de Bruxelles et n'ont pas peu contribué à y entretenir une fermentation que le gouvernement a toujours désiré d'éteindre ⁸⁶.

Certains émigrés avaient, en effet, pu conserver un niveau de vie semblable au précédent : ils continuaient à se fréquenter et nombreux sont ceux pour qui promenades publiques, spectacles et dîners entre eux le soir, constituaient toujours le quotidien ⁸⁷. Certaines femmes d'émigrés furent même invitées à l'un des bals de la cour. Ceci ne manqua pas de provoquer de vives réactions auprès de plusieurs Bruxelloises qui n'y avaient pas été conviées, d'autant que les Françaises avaient, sous le prétexte des

⁸⁴ DIESBACH, *op. cit.*, p. 24. L'auteur parle du cas de l'Angleterre, où les émigrés firent également preuve d'incorrection, refusant par exemple d'apprendre la langue de leur pays d'accueil et ne témoignant aucune délicatesse envers la mentalité britannique.

⁸⁵ Voir l'exemplaire du *Journal des Pays-Bas*, n° 34, du mardi 10 mai 1791, envoyé à Paris par le résident. Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 349 et 350.

⁸⁶ *Lettre de La Gravière*, 27 juil. 1791, à propos de Joseph-Marie de Vaudémont, colonel au service impérial qui fut insulté et traité de « chien d'aristocrate françois ». *Id.*, n° 181, f° 71 et s.

⁸⁷ *Lettre de La Gravière*, 25 janv. 1791. Paris, AMAE, CoPo, Pays-Bas autrichiens, n° 180, f° 19.

circonstances, refusé de s'y rendre alors qu'elles n'hésitaient pas à participer aux autres divertissements ⁸⁸.

Conclusion

Il ne peut évidemment pas être ici question de généraliser la conduite des émigrés ni d'affirmer qu'ils ont, majoritairement, décidé de s'installer chez des particuliers ou dans les quartiers les plus riches de la ville. En effet, bien qu'il fournisse un échantillon fort intéressant, le carton d'archives sur lequel nous avons basé notre analyse n'est représentatif que d'une petite partie des nombreux Français qui se réfugièrent dans les Pays-Bas autrichiens. Il doit donc être considéré comme une « photographie », offrant une image partielle (quelques centaines de personnes) et à un moment précis (l'année 1793) de la présence française dans nos provinces.

Il semble néanmoins que l'on puisse esquisser une tendance en matière de lieux d'hébergement des émigrés à Bruxelles. Essentiellement installés dans des chambres ou « quartiers » meublés chez des particuliers, les Français ont, apparemment, cherché à se regrouper et à s'implanter parmi les allochtones du même rang. La concentration de réfugiés dans les secteurs à forte population aristocratique ou aisée apparaît en effet clairement.

Mais ce sont là les faits, tirés des déclarations mêmes des émigrés et que nous avons simplement exposés. Une question reste donc en suspens : ont-ils décidé ou subi leur logement et sa localisation ? Pour tenter d'y répondre, il nous semble intéressant de repartir des trois facteurs (espace, temps et acteur) essentiels à la construction de la ville.

Le facteur espace intervient en premier lieu : où trouver un logement disponible ? Dès le moment où l'offre était nettement inférieure à la demande, le choix devenait limité. Si les hôtels et auberges ne pouvaient accueillir de nouveaux clients, il fallait alors se tourner vers les particuliers susceptibles de louer une de leurs chambres. Or, ce genre de propriétaires ne se trouvaient certainement pas facilement dans les quartiers « pauvres », industriels ou ouvriers de la ville. Le territoire sur lequel ces Français pouvaient trouver à se loger se réduisait donc par ce simple fait.

Le facteur temps a également été abordé dans cet article par le biais de la durée du séjour. Mais il se peut aussi que, pressés de trouver un logement, ces Français se soient dirigés plus facilement vers les quartiers où ils étaient certains d'en trouver. Nous avons d'ailleurs vu, avec François-Timoléon de Courcival, qu'il était tout à fait envisageable de déménager et de changer de logeur. Une fois passée l'angoisse de se retrouver à la rue, ce dernier a peut-être alors pris le temps de chercher un logement plus à sa convenance et dans ses moyens ; ou alors, au contraire, le temps passant et ses revenus diminuant, il n'a pas eu d'autre choix que de changer de location...

Enfin, il nous semble essentiel de prendre également en considération le facteur acteur. Ou plutôt les facteurs acteur puisqu'ils sont, dans le cas présent, multiples : les logeurs d'abord qui, par les prix pratiqués et le confort offert, par exemple, pouvaient attirer ou exclure certains locataires ; l'aristocratie locale et les Bruxellois de plus simple extraction qui, par leur accueil, pouvaient influencer le choix des

⁸⁸ *Lettre de La Gravière*, 10 juil. 1791. *Id.*, n° 181, f° 22.

émigrés ; le gouvernement général également qui, en exigeant la preuve d'un moyen de subsistance, a pu restreindre la présence française à Bruxelles à une catégorie particulière de personnes ; et enfin, les Français eux-mêmes qui pouvaient choisir une réelle intégration parmi la population bruxelloise ou, au contraire, s'en isoler en s'installant de préférence à proximité de leurs « semblables ».

Quartiers	Émigrés logés chez un particulier	Émigrés logés à l'hôtel	Total des émigrés	Passagers recensés (1783)	Total de la population de Bruxelles (1783)
1 Hoff-Wyck	17	9	26	41	3 096
2 Magdalena-Wyck	24	8	32	21	1 058
3 Gulde Straet-Wyck	31	15	46	9	871
4 Ruysbroeck-Wyck	21	4	25	17	2 426
5 Saewel-Wyck	36		36	41	3 016
6 Capelle-Wyck	21		21	12	1 830
7 St-Juliaens-Wyck				8	2 528
8 St-Peeters-Wyck				39	3 340
9 Blyckerye-Wyck	4		4	56	2 722
10 Waeltscheplaets-Wyck	4		4	29	1 583
11 Gelaskenborre-Wyck	5	1	6	35	1 877
12 Colamerck-Wyck	3	1	4	28	1 016
13 St-Jacobs-Wyck	14		14	52	1 334
14 Overmolens-Wyck	1		1	833	3 933
15 Cruyskens-Wyck				22	2 354
16 Ververstraet-Wyck				4	1 229
17 Steenstraet-Wyck				1	232
18 Melckstraet-Wyck	3	1	4	13	998
19 Schoenbeeck-Wyck					575
20 Borreput-Wyck				33	2 327
21 Ste-Catharina-Wyck				194	1 531
22 Jericho-Wyck	7		7	1	1 541
23 Vlaemsche Steenwegh-Wyck				614	2 822
24 Beggynne-Wyck	2		2	167	3 346
25 Langeridderstraet-Wyck	6	2	8	19	1 999
26 Werff-Wyck				13	1 262
27 Beenhouders-Wyck	7	2	9	5	1 123
28 Wolffsgracht-Wyck	7		7	45	2 720
29 St-Anthonis-Wyck	2		2	2	820
30 Houtmerck-Wyck	18	12	30	34	1 789
31 Putterye-Wyck	9	4	13	20	1 808
32 Berghstraet-Wyck	10	2	12	2	1 169
33 St-Laureys-Wyck	6		6	7	1 661
34 Ossendael-Wyck	1		1	1	2 427
35 Oude Veemerck-Wyck	6		6	15	2 421
36 Lovensche Steenwegh-Wyck	5	1	6	2	1 477
37 Gersemerck-Wyck	7		7	1	968
38 Smalbeeck-Wyck	5		5		760
39 Stoeffsstraet-Wyck	11		11		743
40 Corenhuyjs-Wyck	15	5	20	39	645
	308	69	377	2 474	74 427

Espaces et parcours à Vienne au XVIII^e siècle

Renate ZEDINGER

Un projet d'étude et sa réalisation

En automne 2004, Wolfgang Schmale, professeur d'histoire à l'Université de Vienne et président de la Société autrichienne des études sur le XVIII^e siècle, lançait un projet de cours communs qui devait se concrétiser un an plus tard dans les différentes universités d'Autriche. Son intention était de relever – sous un thème commun – les différences régionales relatives aux changements socioculturels, politiques ou administratifs qui se déroulèrent au cours du XVIII^e siècle. L'intitulé de ce projet était « Semiotik des Wandels in Landschaften und Städten im 18. Jahrhundert »¹.

L'appel aux professeurs dix-huitiémistes des autres universités autrichiennes ne resta pas sans écho et les Instituts d'histoire des universités de Vienne, de Graz, de Klagenfurt, de Salzbourg et d'Innsbruck proposèrent aux étudiants, en 2004-2005, des cours spécifiques se référant au sujet et adaptés aux divers lieux. À la fin des cours, les étudiants eurent la possibilité de présenter leurs travaux lors d'une journée d'étude organisée à Salzbourg. Ceci leur permit de donner, peut-être pour la première fois, une conférence en public et de rencontrer leurs collègues, mais aussi d'entrer personnellement en contact avec les professeurs des autres universités. À Vienne, Wolfgang Schmale et moi-même avons préparé un séminaire interdisciplinaire : les étudiants devaient se mettre à la recherche des changements, des transformations et des réformes perceptibles dans les bâtiments, édifices, monuments, jardins et places érigés à Vienne au cours du XVIII^e siècle. Pour leur donner des exemples, nous avons organisé des promenades en ville. L'objectif n'était pas de décrire les bâtiments, mais plutôt de considérer les causes de leur édification en fonction du contexte historique.

¹ Les cours dispensés dans les différentes universités sont repris sur le site web de l'Université de Vienne : <http://ferstel.univie.ac.at>

Il convenait donc de s'interroger sur la (ou les) raison(s) de la fondation de l'une ou l'autre institution et de réfléchir aux systèmes administratifs et à leurs changements, afin de découvrir le sens caché et comprendre le message que l'on avait – peut-être – voulu transmettre au travers de ces aménagements.

Attardons-nous un instant sur le monument de Marie-Thérèse. Ce monument constitue un excellent exemple, non seulement parce que l'impératrice joua un rôle prépondérant dans l'histoire autrichienne du XVIII^e siècle, mais aussi parce que l'érection de ce monument était due à une intention précise du gouvernement, liée à la nécessité d'évoquer une période glorieuse². Après les défaites militaires que la monarchie autrichienne avait subies au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le gouvernement voulait stimuler la population en diffusant des symboles. Marie-Thérèse avait eu le courage de tenir tête à la Prusse, ce que ses successeurs ne parvinrent pas à faire cent ans plus tard. Ce monument s'avérait donc parfaitement illustratif pour expliquer aux étudiants la finalité de notre cours.

Mais quel était le point de départ ? Quelle était la situation de la ville à la fin du XVIII^e siècle ?

Lorsque nous évoquons le XVIII^e siècle, de quelles années parlons-nous ? Les pays à l'Est de la monarchie avaient subi un sort particulier, ces territoires ayant été occupés ou menacés pendant plus d'un siècle par l'Empire ottoman. Il nous semble donc légitime de faire débiter le XVIII^e siècle par la levée du siège de Vienne en 1683. En effet, à partir de cet événement, les armées ottomanes furent progressivement repoussées vers l'Est, par le duc Charles V de Lorraine d'abord et par le célèbre prince Eugène de Savoie ensuite. Cette année marque un tournant pour Vienne qui, de ville médiévale, va alors se transformer rapidement en ville baroque et ce, malgré le maintien des remparts qui ne seront détruits qu'au XIX^e siècle. Quels en sont les vestiges ?

Des années de plein essor

À l'évidence, on peut constater un redressement économique et une prospérité qui se manifestèrent partout à cette époque. Le fait que la population de Vienne ait triplé, entre 1700 et 1750, donne d'ailleurs une idée de l'essor que la ville a connu durant ces années.

La noblesse avait fait construire, tout autour de la ville, des châteaux de plaisance et des palais qu'elle occupait pendant la belle saison³. Grâce à ces bâtiments, elle se mettait en concurrence avec la cour et saisisait ainsi l'occasion de faire étalage de sa richesse et d'affirmer sa position sociale.

À partir de 1697, c'est le prince Eugène qui fit ériger sa résidence d'été dans le voisinage du palais impérial de « La Favorita »⁴, par l'architecte de la cour, Lukas von Hildebrand. Le projet fut mené à grands frais. Au château sur la colline correspondait

² Werner TELESKO, *Geschichtsraum Österreich. Die Habsburger und ihre Geschichte in der bildenden Kunst des 19. Jahrhunderts*, Wien-Köln-Weimar, Böhlau, 2006, pp. 79-104.

³ Wolfgang PIRCHER, *Verwüstung und Verschwendung. Adeliges Bauen nach der zweiten Türkenbelagerung*, Vienne, Deuticke, 1984.

⁴ Le palais de « La Favorita » est situé aujourd'hui dans le 4^e arrondissement. C'est dans ce palais que l'empereur Charles VI décéda en octobre 1740, raison pour laquelle Marie-Thérèse

un château en contrebas avec, entre les deux, un parc à la française comprenant des cascades et une infinité de parterres de fleurs et de statues. La réalisation de ce fabuleux espace demanda plus de vingt ans et exigea l'intervention quotidienne de 1 300 ouvriers. La correspondance entre le prince et son architecte n'ayant pas été retrouvée, on ignore les sommes exactes que le prince Eugène consacra à la réalisation de ce site extraordinaire.

L'empereur en fit autant. Charles VI, père de Marie-Thérèse, commémora la victoire de la chrétienté sur le monde musulman par l'érection d'une grande et magnifique église, dédiée à saint Charles Borromée. Par sa dénomination, l'église devait rappeler l'engagement de l'empereur et, par son architecture évoquant la Colonne trajane, faire référence à l'Empire romain auquel les Habsbourg devaient leurs origines. En honorant le saint, Charles VI s'était lui-même mis en scène.

Avant lui, ses ancêtres avaient déjà fondé leur légitimité sur l'Empire romain et l'Antiquité grecque pour justifier leur souveraineté et souligner la gloire de la maison des Habsbourg. Si les empereurs Léopold I^{er} et Charles VI avaient réclamé l'honneur d'avoir sauvé la chrétienté, l'empereur François I^{er} exprimera les prétentions de la maison impériale à travers le projet du parc de Schönbrunn.

Le célèbre château de Schönbrunn, l'un des sites touristiques les plus visités de Vienne, se présente encore aujourd'hui tel que Bernardo Bellotto l'a conçu au milieu du XVIII^e siècle. Le parc, qui n'a pas changé depuis, peut être considéré comme un document précieux, témoignant des ambitions et des prétentions des Habsbourg. Il s'agit d'un parc de style baroque, aménagé à partir de 1750, à une période où l'on commençait déjà à s'intéresser aux jardins à l'anglaise et aux parcs influencés par les idées des Lumières. Mais ici, l'intention était tout autre. La cour avait donné ordre à Bellotto de représenter le château et le parc : il s'agit de l'un des premiers tableaux montrant non seulement le site impérial dans sa splendeur, mais aussi les ouvriers qui, en exerçant leurs tâches quotidiennes, ont participé à la réalisation de cet endroit prestigieux.

Le programme du parc de Schönbrunn a été influencé par les événements qui se produisirent entre 1740 et 1750 et s'inscrit donc dans le cadre d'une politique de justification. Après de longues guerres contre la France et surtout contre la Prusse, Marie-Thérèse avait réussi à endiguer les ambitions du roi Frédéric II : sa succession au trône de son père était incontestable. Elle s'était assurée l'héritage en donnant naissance à deux fils et – après le court interrègne de l'empereur bavarois Charles VII – François de Lorraine, son époux, avait pu reconquérir la couronne impériale pour la maison Habsbourg-Lorraine sous le nom de François I^{er}. Avec l'aide d'architectes, d'artistes et d'ingénieurs lorrains, François I^{er} développa pour le parc un projet qui permit d'asseoir la légitimité de la souveraineté des Habsbourg, qui puisaient leurs origines dans la mythologie gréco-romaine. C'est à Vienne que le successeur de l'Empire romain doit être domicilié ; il porte la couronne de Charlemagne et il est donc absolument légitime que la ville de Vienne soit à nouveau la capitale de l'Empire.

ne voulut plus l'utiliser comme résidence d'été et le fit transformer en école pour la noblesse. Celle-ci existe toujours sous le nom de « Theresianum ».

Le parc de Schönbrunn exprime donc la résurrection de l'Empire romain à la cour de Vienne et nous trouvons dans le parc une « ruine romaine », ainsi que tous les dieux, déesses et héros de la mythologie grecque adoptés par les Romains : Mars, Minerve, Apollon, Mercure et, naturellement, Hercule.

Prospérité des sciences, des arts, de la culture

Le siècle des Lumières est à l'origine d'énormes progrès dans le domaine des sciences, ce qui entraîne la question de leur visibilité : les progrès scientifiques, culturels et artistiques se sont-ils manifestés dans le paysage urbain ?

À partir de 1751, François 1^{er} créa à Schönbrunn une ménagerie complètement différente de celles que l'on érigeait au xviii^e siècle et y fit planter un jardin botanique. En ce temps de découvertes et d'explorations, l'empereur ordonna une expédition aux petites Antilles et en Amérique du Sud, qui fut dirigée par Nicolas Jacquin et dura plus de cinq ans. Les plantes et les animaux que Jacquin parvint à rapporter à Vienne étaient, pour la plupart, inconnus en Europe et suscitèrent un écho retentissant dans le monde scientifique⁵. Au travers de ces aménagements, la cour de Vienne s'affichait donc comme mécène et protectrice des sciences et des arts selon l'esprit des Lumières.

Charles vi avait déjà manifesté son engagement en faveur de la formation intellectuelle en ordonnant la construction de la « Bibliotheca Palatina » et en faisant inventorier les nombreuses collections éparpillées dans les différents châteaux. Mais d'importants changements intervinrent aussi dans le domaine de l'enseignement. Jusqu'alors, l'ordre des Jésuites avait le monopole de la formation de la jeunesse. Cette réalité allait prendre fin.

La nouvelle université, œuvre de l'architecte lorrain Jean-Nicolas Jadot, fut achevée en 1755. Ce bâtiment symbolise les réformes universitaires élaborées par Gerard Van Swieten à partir de 1749, réformes qui retirèrent aux Jésuites le monopole de l'enseignement. Le nouvel édifice fut érigé au cœur même de la vie jésuite et de ses institutions, à côté de l'église. La cour entendait ainsi manifester que, dorénavant, l'enseignement relèverait de la compétence du pouvoir politique ; ce qui s'exprimera d'ailleurs par le grand intérêt accordé à la formation juridique des fonctionnaires, indispensable à la concrétisation des réformes mises en place par l'État.

Réformes administratives

Pendant les guerres de Succession d'Autriche (1740-1748), Marie-Thérèse prit conscience de son impuissance à légitimer ses droits, les documents qui le lui auraient permis ayant été éparpillés entre les différentes résidences de la monarchie⁶. Les menaces de l'armée ottomane avaient, en effet, obligé ses prédécesseurs à se retirer

⁵ *Lothringens Erbe. Franz Stephan von Lothringen und sein Wirken in Wirtschaft, Wissenschaft und Kunst der Habsburgermonarchie*, Renate ZEDINGER (éd.), Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums Neue Folge, n° 429, St. Pölten, 2000.

⁶ *Das Haus-, Hof- und Staatsarchiv. Geschichte – Gebäude – Bestände*, Leopold AUER et Manfred WEHDORN (éd.), Vienne, 2003, p. 17 : « [...] zu Vertheidigung unserer Erbfolgsberechtigtheiten wieder die sich verschiedentlich angebene Praetendenten es an dem Abgang deren hierzu benöthigten, hier und dort bey ehemaliger Residenznehmung unserer

à Linz, à Prague, à Innsbruck et à Graz. Ils y avaient donc emporté avec eux les chartes, et nombre de ces documents furent oubliés en ces lieux lors des retours à Vienne. La centralisation des archives et l'établissement d'un inventaire furent donc l'objectif primordial de la réforme administrative qui tendait à rassembler les institutions gouvernementales dans la capitale. Le chancelier Wenzel Anton von Kaunitz fut le promoteur de cette politique centralisée à la cour de Vienne, l'appareil administratif en place ne répondant plus aux nouvelles exigences ⁷. Les bâtiments administratifs qui furent alors construits sont l'expression de ce courant réformateur.

En 1749, Marie-Thérèse donna l'ordre de créer un centre d'archives sous le nom de « Geheimes Hausarchiv » ; ce n'est qu'au début du XIX^e siècle qu'on lui donna le nom de « Haus-, Hof- und Staatsarchiv ». Les réformes entreprises sous Marie-Thérèse et Joseph II intervinrent dans tous les domaines de la vie : les traces en sont encore visibles de nos jours. Par ailleurs, les changements sociaux provoquèrent aussi une modification dans l'organisation des loisirs, la bourgeoisie réclamant ses propres théâtres, qui furent construits dans les faubourgs. Rappelons que Mozart présenta *La flûte enchantée* non pas au « Hofburgtheater » (Théâtre de la cour) mais au « Theater an der Wien », situé à l'extérieur des murs.

Un grand nombre de théâtres, d'hôpitaux et d'institutions ont été conservés jusqu'à nos jours ou ont laissé des vestiges qui nous permettent, aujourd'hui encore, d'appréhender les changements administratifs, sociaux et culturels de l'époque.

L'autorité de l'Empire

Pendant des siècles, les souverains habsbourgeois revêtirent la dignité d'empereurs, mais ceci n'excluait pas des conflits, souvent très graves, entre l'empereur et les représentants de l'Empire. La démonstration et la manifestation du pouvoir de ces derniers se concrétisèrent dans le « Reichskanzleitrakt », la chancellerie de l'Empire construite à la demande de l'évêque et chancelier Friedrich Karl von Schönborn. Ce dernier exprima la richesse des États en faisant appel aux célèbres architectes de la cour, Johann Bernhard Fischer von Erlach et Lukas von Hildebrand. Il souligna également la position importante de l'Empire en faisant ériger le bâtiment à proximité de la résidence impériale. La chancellerie de l'Empire, au cœur de la « Hofburg », fut donc une provocation intentionnelle, destinée à rappeler à l'empereur le pouvoir des États et à l'amener à envisager une meilleure collaboration.

Capitale de l'Empire et de la monarchie habsbourgeoise, la ville de Vienne subit, tout au long du XVIII^e siècle, maintes transformations qui visèrent tous les domaines de la vie en se manifestant dans le paysage urbain. Les éléments mentionnés ne peuvent d'ailleurs être envisagés qu'à titre d'exemples.

glorreichsten Vorfahren in denen Ländern zuruckgelassenen Haus- und anderen geheimen Schrifften und Documenten gefählet habe ».

⁷ Pour les Pays-bas autrichiens, voir ZEDINGER, *Die Verwaltung der Österreichischen Niederlande in Wien (1714-1795). Studien zu den Zentralisierungstendenzen des Wiener Hofes im Staatswerdungsprozeß der Habsburgermonarchie* (Schriftenreihe der österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts, Bd. 7), Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2000.

Liste des auteurs

Kim BETHUME est candidate en architecture (ISA Saint-Luc), licenciée en histoire des Temps modernes (ULB) et agrégée de l'enseignement secondaire supérieur (ULB). Son mémoire de licence a été publié aux Éditions de l'Université de Bruxelles : *Gestion et entretien des bâtiments royaux dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1794), Études sur le XVIII^e siècle*, 2001, vol. 29. Elle termine, sous la direction du professeur Michèle Galand, la rédaction d'une thèse de doctorat sur *Le cosmopolitisme à Bruxelles au XVIII^e siècle. Attraction, insertion et exclusion dans les Pays-Bas autrichiens*.

Olivier CAMMAERT est licencié en histoire du Moyen Âge (ULB, 1985) et en histoire de l'art et archéologie du Moyen Âge et des Temps modernes (ULB, 2005) ; il a également obtenu une licence spéciale en Byzantinologie. Actuellement professeur d'histoire à l'Institut Bischoffsheim à la Ville de Bruxelles, il prépare, sous la direction du professeur Didier Martens, une thèse de doctorat sur l'église Saint-Géry. Ses travaux portent essentiellement sur l'histoire de Bruxelles et particulièrement sur ses origines.

Docteure agrégée en musicologie de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Marie CORNAZ dirige actuellement la section de la Musique de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR). Elle a notamment publié deux ouvrages : *L'édition et la diffusion de la musique à Bruxelles au XVIII^e siècle* (2001) et *Les princes de Chimay et la musique* (2002).

Chloé DELIGNE est médiéviste, environnementaliste et géographe. Elle est actuellement chercheuse qualifiée au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Au long de son parcours, elle s'est spécialisée en histoire de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et plus particulièrement en histoire de la gestion de l'eau. Bruxelles et sa région sont un de ses terrains de

prédilection, en témoignent la publication de sa thèse de doctorat, *Bruxelles et sa rivière* (2003) et plusieurs autres contributions dont *Bruxelles sortie des eaux* (2005).

Docteure en philosophie et lettres, lauréate des fondations Mathieu (1990) et Sulzberger (1998) ainsi que de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique (2000), Brigitte D'HAINAUT-ZVENY est chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches, s'inscrivant dans une perspective d'anthropologie historique, sont essentiellement consacrées aux images religieuses médiévales (*Miroirs du sacré*, 2005 ; *Les retables d'autel. Raisons, formes et fonctions*, 2007), ainsi qu'aux systèmes formels et symboliques du XVIII^e siècle (*Rocaille-Rococo*, 1991 ; *La place des Martyrs*, 1994 ; *Les chinoiseries dans les Pays-Bas*, à paraître dans les *Études sur le XVIII^e siècle*).

Jean HOUSSIAU est historien-archiviste aux Archives de la Ville de Bruxelles ; il est membre du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'histoire de Bruxelles (CIRHIBRU) et du Groupe d'étude du XVIII^e siècle à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il s'est spécialisé dans la sauvegarde des archives sur les nouveaux supports technologiques et s'intéresse par ailleurs aux fonds musicologiques de la Ville de Bruxelles. Il est l'auteur de plusieurs publications sur l'histoire institutionnelle des Pays-Bas et sur l'ancien palais du Coudenberg à Bruxelles. Il a plusieurs fois contribué à la collection « Historia Bruxellæ » et axe actuellement ses recherches sur l'histoire des intérieurs et du commerce des arts décoratifs à Bruxelles.

Jean-Philippe HUYS est doctorant boursier en histoire de l'art de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il termine une thèse sur le mécénat artistique du prince électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière dans les Pays-Bas méridionaux et dans le Nord de la France entre 1692 et 1714, travail mené dans une optique pluridisciplinaire, sous la direction du professeur Manuel Couvereur. Il collabore au Centre interdisciplinaire de recherche sur l'histoire de Bruxelles (CIRHIBRU) et au Groupe d'étude du XVIII^e siècle.

Christophe LOIR, historien et historien de l'art, docteur en philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles (ULB), est chercheur qualifié au Fonds de la recherche scientifique (FNRS). Ses travaux portent sur l'histoire culturelle des XVIII^e et XIX^e siècles. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *La sécularisation des œuvres d'art dans le Brabant (1773-1842)* (1998) ; *L'émergence des beaux-arts en Belgique : institutions, artistes, public et patrimoine de 1773 à 1835* (2004) ; *Franç-maçonnerie et beaux-arts*, avec Jacques Charles LEMAIRE (éd.) (2007) ; *Bruxelles néo-classique. Une ville en mutation (1770-1840)* (parution fin 2007).

Xavier STEVENS est licencié en histoire de l'Université libre de Bruxelles (ULB, 2004) et aspirant du Fonds de la recherche scientifique (FNRS, depuis 2005). Il prépare, sous la direction du professeur Bruno Bernard, une thèse de doctorat sur les domestiques dans les Pays-Bas autrichiens. Il est membre du Groupe d'étude du XVIII^e siècle, du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'histoire de Bruxelles (CIRHIBRU) et du groupe de recherche en histoire comparée « Histoire et sociétés ».

Thérèse SYMONS est historienne de l'art et archiviste-adjointe de la Ville de Bruxelles. S'attachant aux « choses anodines » dans une perspective historique, elle

s'est aussi spécialisée dans l'analyse et la valorisation des fonds iconographiques de la Ville, en particulier les estampes commerciales et les affiches. Elle a activement contribué à la série « Bruxelles, où est le temps ? » et est notamment l'auteur de plusieurs volumes de la collection « Historia Bruxellæ ».

Jean-Philippe VAN AELBROUCK est docteur en sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Responsable du Service de la danse au ministère de la Communauté française de Belgique, il a publié de nombreux articles à propos des arts du spectacle au XVIII^e siècle. Ses projets de publications concernent les comédiens itinérants, l'opéra du quai au Foin et l'Académie royale de musique de Bruxelles. Il collabore en outre à deux grands projets de recherche : le *Calendrier électronique des spectacles sous l'Ancien Régime* (<http://www.cesar.org>) et la *Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime* (<http://www.siefar.org>).

Renate ZEDINGER est docteure en histoire de l'Université de Vienne et commissaire d'exposition à Vienne et en Basse-Autriche. Elle a participé à de nombreux colloques internationaux et collaboré, en France et en Belgique, à plusieurs ouvrages collectifs relatifs aux Pays-Bas autrichiens et à la Lorraine au XVIII^e siècle. Ses travaux portent notamment sur le processus étatique dans les Pays-Bas autrichiens ainsi que sur l'empereur François I^{er}, sujets auxquels elle a consacré ses principales publications.

Liste des abréviations

AAE	Archives de la famille d’Arenberg à Enghien
AEB	Archives de l’État à Bruxelles (Anderlecht)
AEccB	Archives ecclésiastiques de Brabant
EB	États de Brabant
NGB	Notariat général de Brabant
AGR	Archives générales du Royaume, Bruxelles
ACDD	Administration centrale du Département de la Dyle
BOC	Bureau des Ouvrages de la Cour
CC	Chambre des Comptes
CGG	Conseil de gouvernement général
CF	Conseil des Finances
CP	Cartes et Plans
CPA	Conseil privé autrichien
CPE	Conseil privé espagnol
SEG	Secrétairerie d’État et de Guerre
Mss	Manuscrits
POC	Papiers des officiers comptables
TA	Tribunaux auliques
AMAE	Archives du Ministère des Affaires étrangères
CoPo	Correspondance politique
AN	Archives nationales
PG	Police générale
AVB	Archives de la Ville de Bruxelles
AA	Archives anciennes
TP	Travaux publics

BNF	Bibliothèque nationale de France
BXL	Bruxelles
BR	Bibliothèque royale de Belgique
DRO	Derbyshire Record Office
LA	Lincolnshire Archives
MRBAB	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
NA	Nationaal Archief
SG	Staten-Generaal
NRO	Norfolk Record Office
NUL	Nottingham University Library
PRO	Public Record Office
FO	Foreign Office
SPF	State Paper Foreign
ULB	Université libre de Bruxelles
WCRO	Warwickshire County Record Office

Index des noms de personnes

A

ADAM (Jean-Pierre-Paul) : 136
ADHÉMAR (Jean-Balthazar de MONTFALCON, comte d') : 126
AGUILAR (Brunon-Joseph SANCHEZ de) : 132, 149
ALBANESE (Antoine) : 105
ALEXANDRE (Antoinette de RICHAMBLIE, dite M^{me}) : 110
ALSTEEN (Joseph) : 150
ANJOU (Philippe, duc d'), voir Philippe v
ANNEESSENS (Jean-André) : 64
ANTOINE (Étienne d') : 68
ANTOINE (Jacques-Denis) : 68
ARCHAMBAULT (Pierre LEFEBVRE d') : 48
ARCO (Agnès-Françoise LE LOUCHIER, comtesse d') : 112
ARENBERG (Charles-Marie-Raymond, 5^e duc d') : 101, 102, 105
ARENBERG (Léopold-Philippe, 4^e duc d') : 99, 105
ARENBERG (Louis-Engelbert, 6^e duc d') : 104, 106, 132, 148
ARGENVILLE (Antoine Joseph DEZALLIER d') : 69
ARTOIS (Charles-Philippe de FRANCE, comte d') : 162, 166
Auguste II, roi de Pologne : 32
Auguste III, roi de Pologne : 100
AUTRICHE (Albert, archiduc d') : 16, 18, 20, 139, 140
AUTRICHE (Don Juan d') : 17, 140
AUTRICHE (Ferdinand, infant d'Espagne, dit le Cardinal-infant, archiduc d') : 140
AUTRICHE (Isabelle-Claire-Eugène, infante d'Espagne, archiduchesse d') : 16, 140, 141, 143

AUTRICHE (Léopold-Guillaume, archiduc d') : 15, 17, 140
AUTRICHE (Marie-Anne, archiduchesse d') : 98
AUTRICHE (Marie-Christine de Habsbourg-Lorraine, archiduchesse d') : 148, 163, 164
AUTRICHE (Maximilien-François d') : 62
AYLESBURY (Thomas BRUCE, comte d') : 122, 123

B

BACHAUMONT (Louis PETIT de) : 61
BACOF (Marie-Madeleine BATAILLE, épouse) : 113
BACOF (Sébastien) : 113
BACON (Francis) : 63, 120
BADE ou BADEN (Louis-Guillaume, margrave de Bade, dit le prince Louis de) : 23
BALY (Nicolas JOLIVET de) : 174
BARA (Hubert) : 82
BARRÉ (Jean-Benoît-Vincent) : 34, 62
BAUDÉ : 114
BAUDIN (Jean) : 115
BAVIÈRE (Ferdinand-Marie, duc électeur de) : 11
BAVIÈRE (Henriette-Adélaïde, princesse ducale de Savoie, duchesse de) : 11
BAVIÈRE (Joseph-Ferdinand, dit le prince électoral de) : 16, 20, 22, 25
BAVIÈRE (Marie-Anne-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, duchesse de) : 11, 12
BAVIÈRE (Maximilien-Emmanuel, duc électeur de) : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 37, 108, 112, 140

- BAVIÈRE (Thérèse-Cunégonde SOBIESKA, princesse royale de Pologne, duchesse de) : 12, 15, 18, 24
 BELLOTTO (Bernardo) : 183
 BERGEYCK (Jean de BROUCHOVEN, comte de) : 23
 BERGHES (Philippe-François de GLIMES, prince de) : 23
 BERNINI (Gian Lorenzo) : 67, 68
 BESOZZI (Antonio) : 98, 100
 BESOZZI (Carlo) : 100
 BIGNON ou BINON (Nicolas) : 14
 BLANFILS (Jean-Joseph) : 110
 BOISSY (Louis de) : 109
 BOMBARDA (Giovanni Paolo) : 24
 BON (Louis-Charles, baron de) : 120
 BONCOURT (Françoise) : 112
 BORCHT (Jean-Charles vander) : 94, 95
 BOUCHONVILLE (Philippe) : 150
 BOUILLON (Godefroi de) : 76
 BOUQUIÉ (*dit* le Cadet) : 149
 BOUQUIÉ (J.-B., *dit* l'Aîné) : 149
 BOUTTATS (Gaspard) : 25
 BOUVEROT (de) : 170
 BOUX (Charles) : 174
 BRASSEAU (Jean) : 115
 BRÉHY (Pierre-Hercule) : 98
 BRESSAND (Philibert) : 21
 BRIDGETOWER (Georges Augustus) : 104
 BRION : 148
 BROYER (Thomas de) : 92
 BUISSON : 174
 BULTOS (Alexandre-Florentin) : 104, 110, 116, 136, 137
 BULTOS (Herman) : 104, 110, 136
 BULTOS (Pierre-François) : 110, 115
C
 CALDERON (Maria) : 17
 CAMMAERT : 156
 CAMPANELLA (Tommaso) : 63
 CAMPISTRON (Jean-Galbert de) : 24, 25
 CARACENA (Luis de BENAVIDES CARILLO, marquis de) : 140
 CARTILLY (Marie-Madeleine JOSSIER, *dite* M^{lle}) : 112
 CARTON : 110
 CASTAÑAGA (Francisco Antonio de AGURTO, marquis de) : 140
 CASTEL-RODRIGO (Manuel de MOURA CORTOREAL, marquis de) : 140
 Catherine II, impératrice de Russie : 32
 CERTEAU (Michel de) : 73, 75
 CÉSAR (veuve) : 109
 CHANCLOS (Charles-Urbain) : 113
 CHANCLOS (Marie Ludivine Philippe d'ESCH, épouse) : 113
 Charlemagne, empereur des Romains et roi des Francs : 183
 Charles II, roi d'Espagne : 12, 21, 23, 25
 Charles Quint, empereur : 12, 17, 107, 125
 Charles VI, empereur germanique : 182, 183, 184
 Charles VII, empereur germanique : 183
 Charles X, roi de France, voir ARTOIS (Charles-Philippe, comte d')
 CHARLIERS (Guillaume) : 135
 CHATEAUBRIAND (Anne-Thérèse LE PELETIER de ROSANBO, comtesse de) : 173
 CHATEAUBRIAND (François-René, vicomte de) : 163
 CHÂTEAUNEUF (Maximilien-François PATISSIER, *dit*) : 112
 CHATEAUNEUF (Pierre-Patrice PATISSIER, *dit*) : 112
 CHAUVET (du) : 129
 CHIFLET (Jules) : 17
 CHILLON (Louis-Charles-Joseph CLABAT du) : 169
 CLAGNY (Françoise-Claudine de) : 110, 116
 COBENZL (Charles, comte de) : 126
 COCK (Jacques-Nicolas de) : 138, 144
 COLICHE (Nicolas) : 150
 COLLAERT (Gérard) : 142
 COLSON (Charles) : 110
 COMI : 101

COMPAIN-DESPIERRIÈRES (Louis) : 110, 111, 115, 136
 COMPAIN (Marie-Cornélie GEORGEON, épouse) : 115
 CONDÉ (Louis-Joseph de BOURBON-CONDÉ, prince de) : 162, 164, 166
 CONSTABLE (William) : 124
 CONSTANT (M^{me}) : 110, 116
 CONTI (Louis-François-Joseph de BOURBON, comte de LA MARCHE, puis dernier prince de) : 162, 164
 CORNEILLE (Thomas) : 24
 COSEMANS (Alex) : 93
 COURCIVAL (François-Timoléon LE BAIGNEUX de) : 170, 176, 178
 COURCIVAL (Jacques LE BAIGNEUX de) : 176
 CROES (Henri-Jacques de) : 98
 CRUMPIPEN (Henri-Herman-Werner-François-Antoine de) : 68, 136
 CUNHA (Don Luis da) : 109
 CURÉ (Marie-Anne) : 115
 CURÉ (Marie-Louise) : 115
 CYFFLÉ (Paul-Louis) : 68

D

DANCOURT (Florent CARTON, *dit*) : 109
 DANICOURT (Marguerite-Antoine HUET, *dite*) : 113
 DANIEL (Robert) : 126
 DAUPHIN (Louis de France, *dit* Monseigneur ou le Grand) : 11
 DAUPHINE (Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, *dite* Madame la) : 11
 DE BEL (Tobias) : 110
 DE BERG : 116
 DE BRIFVE (C.) : 149
 DE BRUYN (Guillaume) : 21
 DE CHIRICO (Giorgio) : 70
 DE FOYE (Suzanne ARTUS, épouse) : 111
 DELAMAIR (Pierre-Alexis) : 63, 66
 DE LA ROCHE (Sylvestre) : 112
 DELMAROL : 174
 DELORME (Thérèse) : 112
 DELVAUX (Laurent) : 67
 DELVAUX (Paul) : 70
 DEN ABT (Antoine) : 116
 DENT (Jean-Pierre) : 131
 DE PREZ (François-Joseph) : 130, 131, 174, 175
 DE RÉGIS (Charles-Joachim) : 172, 174
 DERIVAL [de GOMICOURT] (Auguste-Pierre DAMIENS de GOMICOURT, *dit*) : 46
 DERVAUX (Pierre) : 112
 DESAYRAC (Jean-Joseph) : 170
 DESCAMPS (Jean-Bapiste) : 140
 DESCHARS (Pierre) : 109, 112
 DESHAQUETS : 166
 DESTOUCHES (André CARDINAL, *dit*) : 25
 DESTOUCHES (Philippe NÉRICault-DESTOUCHES, *dit*) : 109
 DEWEZ (Laurent-Benoît) : 104, 176
 D'HANNETAIRE (Eugénie SERVANDONI, *dite*) : 113
 D'HANNETAIRE (Jean-Nicolas SERVANDONI, *dit*) : 108, 109, 110, 111, 113
 DUBOIS (Jacques-Denis) : 110, 111
 DUCHATEAU : 144, 145
 DUCLOS (Jean GONDEL, *dit*) : 112
 DUFRESNE : 174
 DU MARSAIS (César CHESNEAU) : 61
 DUPUIS (Louis-André) : 49, cahier de photos
 DUQUESNOY (Charles-François-Honoré) : 103
 DURANCY (Jean-François FIEUZAL, *dit*) : 109, 110, 111, 115
 DUTALIS (Joseph-Germain) : 94

E

ECQUEVILLY (Armand-François HENNEQUIN, comte d') : 163, 172
 Édouard VI, roi de Grande-Bretagne : 118
 ELLISON : 126
 ELLOUAR (Joseph) : 113
 ERLACH (Johann Bernhard FISCHER von) : 185

Eugène (Eugène-François de Savoie, *dit* le prince) : 12, 182, 183

F

FARISEAU (Pierre) : 107

FARNÈSE (Alexandre) : 125, 140

FAULTE (Jean) : 66

FAVART (Charles-Simon) : 108

FAVRE (Louis-Denis) : 116

FAVRE (Marie-Françoise-Élisabeth-Fortunée TROUBLEZ, épouse) : 116

FAVRE (Victoire-Charlotte) : 116

FAYER (Gervais) : 14

Ferdinand III, empereur germanique : 15

FERIA (Iñigo Melchior FERNANDEZ de VELSACO y TOVAR, connétable de Castille, duc de) : 140

FIOCCO (Jean-Joseph) : 98

FIOCCO (Joseph-Hector) : 98

FIOCCO (Pietro Antonio) : 24

FISCO (Claude) : 32, 85, 87

FITZHERBERT (Alleyne) : 9, 172

FLAMENG : 108

FLEURY : 108

FONPRÉ (Jean BARRIER, *dit*) : 112

FONTENELLE (Bernard Le BOVIER de) : 24

FOPPENS (François) : 24, 25

FORSTER (George-Adam) : 42

FOUCAULT (Michel) : 60

FRANCKENBERG (Jean-Henri de) : 133, 148

François I^{er}, empereur germanique : 183, 184

FRAYE (de) : 81

Frédéric II, roi de Prusse : 32, 61, 183

FRICX (George) : 120, 122, 123

G

GAILLARD (Jacques) : 102, 103, 105

GALLER (Jean-Baptiste) : 110

GÁLVEZ (Don Diego Alejandro de) : 80, 118, 124

GAMBU (Pierre-Jean) : 110

GARCY (Pierre-François) : 115

GASPARINI (Francesco) : 24

GATNOFF (Claire) : 113

GAYER (M^{lle}) : 109

GEHOT (François) : 106, 116

GENDEBIEN : 132

GENETTE : 174

GHEUDE (J. D. J.) : 100

GHIJS : 109

GIBÈLE (Johann Nepomuk) : cahier de photos

GIGOT (Philippe) : 43

GODECHARLE (Eugène) : 98

GODECHARLE (Gilles-Lambert) : 67, 68

GONTIER (Charles-Adrien) : 109

GONTIER (Rose-Françoise CARPENTIER, épouse) : 109

GOR : 121

GOSSEC (François-Joseph) : 104

GRANA (Ottone Enrico de CARRETTO, marquis de) : 140

GRANIER (Jeanne-Thérèse ARNOULD, épouse) : 111

GRÉGOIRE (Jacques-Gabriel ZANONI, dit) : 111

GUIMARD (Barnabé) : 74

Gustave III, roi de Suède : 32

H

HAENDEL (Georg Friedrich) : 99

HANICOURT (Joseph) : 150

HARRACH (Friedrich August, comte de) : 99

HARREWIJN (François) : 61

HARREWIJN (Jacques) : 24, 25, cahier de photos

HELMONT (Charles-Joseph van) : 98, 103

HENRY (Jacques) : 114

HERVEY (William) : 119, 126, 127

HILDEBRAND (Lukas von) : 182, 185

HOLSTEIN-PLÖN (Joachim Ernest II, duc de) : 23

HOP (Hendrik, baron de) : 172

HORNES (Henriette-Thérèse-Norbertine, née rhingrave et princesse de SALM-KIRBOURG, princesse de) : 139, 145

HORNES (Marie-Thérèse-Charlotte, née
BRUCE comtesse d'AILESBUY,
princesse de) : 139, 142

HORNES (Maximilien-Emmanuel, prince
de) : 139, 145

HORNES-HAUTEKERQUE (Philippe-
Maximilien, comte de) : 23

HOUDON (Jean-Antoine) : 67

HUAU (Nicolas) : 114

HUCHER (Nicolas-Bernard de) : 87

HUIZINGA (Johan) : 71

HUTET (A.) : 149

J

Jacques II, roi de Grande-Bretagne : 123

JACQUIN (Nicolas) : 184

JADOT (Jean-Nicolas) : 184

JANEAU (Jeanne MASCALLIER, épouse) :
115

JANEAU (Pierre) : 110, 115

JANSSENS (C.) : cahier de photos

JANSSENS (François-Joseph) : 68, 156

JANTI : 149

Jean III SOBIESKI, roi de Pologne : 12

JETTE SAINT-PIERRE (comte de) : 82

JOBARD (Jean-Baptiste) : 92

Joseph I^{er}, roi du Portugal : 32

Joseph II, empereur germanique : 67, 68,
144, 151, 152, 153, 157, 159, 164,
185

JOUARDIN (Charles) : 110

K

KANTOROWICZ (Ernest Harting) : 65

KAUNITZ-RITTBERG (Wenzel Anton, comte
puis prince de) : 185

KEUSTERS (Pierre-Antoine) : 92

KINT (t') : 149

KULBERG (François-Anselme de) : 132,
149

L

LABINIAU (Labina, *dit*) : 149

LA CHAUSSÉE (Pierre-Claude NIVELLE
de) : 109

LA GRAVIÈRE (chevalier de) : 160, 164,
165, 166, 167, 173, 177, 178

LA MORLIÈRE (Jacques de LA ROCHETTE,
dit) : 109

LANDI (Joachino) : 105

LA MOTTE (Antoine) HOUDAR de : 25

LANNOY (Eugène-Hyacinthe-Marie-
Joseph-Ignace, comte de) : 113

LARIVE (Jean MAUDUIT, *dit*) : 113

LA ROCHE (Joseph BRUSEAU de) : 113

LA TOUR ET TASSIS (Anselme-François,
prince de) : 139, 142

LA TOUR ET TASSIS (Eugène-Alexandre,
prince de) : 23

LAUGIER (Marc-Antoine) : 66, 68

LAURENT (René) : 154

LA VAUGUYON (Paul-François de QUELEN,
duc de) : 160

LEATHES (Elizabeth) : 119

LE BRETON (Alexandre-André) : 162

LECAT : 174

LE COCQ ou LECOQ (Étienne) : 104, 106,
132

LEDE (Dorothée de CROÿ, marquise de) :
15

LEDoux (Claude-Nicolas) : 63

LEEDS (Francis, duc de) : 126

LE GROS : 176

LEIZEL (Friedrich Balthasar) : cahier de
photos

LEJEUNE (Jean-François) : 110

LEJEUNE (Joseph) : 114

LEJOU (Marie-Josèphe) : 131

LE KAIN : 125

LEMAIRE (Jean-Baptiste DUTROU, *dit*) :
110, 114

Léopold I^{er}, empereur germanique : 11,
183

Léopold II, empereur germanique : 153,
167

LE PETIT (Claude) : 111

LE PIQUY (Robert-Marie) : 174

LEPREUX (abbé) : 103

LE ROY (Louise LOISELET, *dite*) : 108

LESCOT (Jean-Claude) : 110, 114

- LESZCZYNSKI (Stanislas), voir LORRAINE (Stanislas LESZCZYNSKI, duc de)
- LE VIRLOYS (Charles-François-Roland) : 64
- LIEBRECHT (Henri) : 136
- LIGNE (Charles, prince de) : 105
- LIGNE (Charles-Joseph, prince de) : 47, 105, 113, 132, 148
- LIMPENS (Gaspard-Joseph de) : 137, 145
- LISIS (Jean-Baptiste) : 110
- LORRAINE (Charles v, duc de) : 182
- LORRAINE (Charles-Alexandre, duc de Bar et de) : 36, 37, 40, 41, 42, 43, 49, 51, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 74, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 114, 135, 138, 141, 142, 143, 144, 156
- LORRAINE (François III, duc de) : 113
- LORRAINE (Stanislas LESZCZYNSKI, duc de) : 32
- L'ORTÏE (Jean-Frédéric-Joseph) : 149
- LOTHAIRE (Sophie) : 111
- Louis XIV, roi de France : 10, 11, 12, 22, 38, 69, 108
- Louis XV, roi de France : 22, 32, 38
- Louis XVIII, roi de France, voir PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier, comte de)
- LOZANO (Francisco Alonso) : 13, 14, 15, 16, 17
- LULLY (Jean-Baptiste LULLI, *dit*) : 24, 25
- LUPCOURT-DROUVILLE (comte de) : 125
- M**
- MADOU (Jean-Baptiste) : cahier de photos
- MALDERE (Pierre van) : 101
- MALO : 112
- MAGNETTE (Félix) : 161
- MALVEZZI (Alfonso BONFIOLI) : 124, 125
- MANN (Théodore-Augustin) : 38, 47, 48, 49, 51, 52, 57, 119, 121, 122, 124, 125, 127
- Marguerite-Thérèse, infante d'Espagne, impératrice germanique : 12
- MARICK (Dieudonnée) : 112
- Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, reine d'Espagne : 23
- Marie-Antoinette, reine de France : 163
- Marie-Thérèse, infante d'Espagne, reine de France : 12
- Marie-Thérèse, reine de Hongrie, impératrice germanique : 60, 66, 67, 74, 182, 183, 184, 185
- MARIVAUX (Pierre CARLET de CHAMBLIN de) : 109
- MARJAI (Pierre) : 53
- MARLBOROUGH (John CHURCHILL, comte, puis duc de) : 12
- MARTIN (Jean-Baptiste) : cahier de photos
- MASSALSKA (Hélène, princesse) : 105
- MASSIN (Marie-Thérèse) : 110, 114
- MASSION (Josse) : 31, 32
- MAURIS (Laurent) : 112
- Maximilien II, empereur germanique : 16
- MAYNARD (Banaster) : 124
- MEES (Henri) : 103
- MEEUS (Jean-Baptiste) : 108, 109
- MELLIER (Charles-Mathias de) : 170
- MELLISH (Edward) : 123, 124, 126, 127
- MELLISH (Joseph) : 124
- MERCY-ARGENTEAU (Claude-Florimond, comte de) : 165, 166, 173
- MERODE (Jean-Charles, comte de) : 105
- MESMAKER (Jean) : 116
- METTERNICH-WINNEBURG (François-Georges-Charles, prince de) : 161
- MICHAUX : 104
- MILES : 126
- Moctezuma, empereur aztèque : 125
- MOLS (François) : 140
- MONNOYE (Alexandre) : 116
- MONTAIGU (de) : 130
- MONTEREY (Juan Domingo de ZUÑIGA y FONSECA, comte de) : 140
- MONTFLEURY (Antoine JACOB, *dit*) : 109
- MONTGOFLIER (Jacques-Étienne) : 49
- MONTGOLFIER (Joseph-Michel) : 49
- MONTICELLI (Angelo Maria) : 98

MONTMORIN (Armand-Marc, comte de) : 165

MONToyer (Louis Joseph) : 104

MORE (Thomas) : 63

MOZART (Wolfgang Amadeus) : 98, 185

MÜLLER : 100

MURATORI (Lodovico Antonio) : 120

N

NENY (Patrice-François, comte de) : 132, 148

NETTINE (Barbe-Louise STOUPIY, veuve) : 145

NOAILLES (Emmanuel-Marie-Louis, comte de, *dit* marquis de) : 164

NORMAND (J.) : 110

NORMAND (Thérèse-Rose) : 110

O

ORLANDINI (François Louis, chevalier d') : 109

P

PACQUAI (Henri) : 150

PAQUET-SYPHORIEN : 57

PASSAC (Pierre-Alexandre de) : 172

PATTE (Pierre) : 66

PATTESSON : 92

PAUWELS (Gérard) : 114

PAUWELS (Michel) : 82

PEMBROKE (George) : 125

PEMBROKE (Lord Henri) : 125

PENNANT (Thomas) : 124

PERNEEL : 137

PETRUCCI (Jean-Baptiste) : 107

PHILIDOR (François-André) : 105

Philippe II, roi d'Espagne : 12, 16, 86, 139

Philippe IV, roi d'Espagne : 12, 17, 20

Philippe V, roi d'Espagne : 11, 12, 23, 32

PIE VI (Giovanni Angelico BRASCHI, pape, *dit*) : 142

PIN (Louis-Jean) : 136

PITROT (Anne-Christine DEN ABT, épouse) : 116

PITROT (Jean-Baptiste) : 110, 116

PLANCY (Jacques-Albin-Simon COLLIN de) : 92

PLATON : 63

POEDERLÉ (Philippe-Eugène-Joseph d'OLMEN, baron de) : 143

POELAERT (Joseph) : 154

POIREZ : 135

POISSON (Raymond) : 109

PONTOIR (M. J.) : 113

PONZ (Antonio) : 122, 124

PRÉVÔT (Guillaume) : 109, 111

PREYSING ZU HOHENASCHAU (Johann Maximilian II, comte de) : 14

PROBST (Georg Balthazar) : cahier de photos

PROBST (Johann Balthazar) : cahier de photos

PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier de FRANCE, comte de) : 164, 166

PRUSSE (Frédéric-Henri, prince de) : 125

Q

QUINAULT (François) : 109, 110, 114

QUINAULT (Philippe) : 24, 25

R

RABELAIS (François) : 63

RAESSENS (Bernard) : 82

RECHBERG (Franz Albert, baron de) : 14

RENAUD (Jacques) : 110, 115

RIBON (Benoît-Hyacinthe) : 113

RIBON (François-Hyacinthe) : 113

RICARD (Pierre-Jacques RIBOU de) : 108

RIDDERBOSCH (B. C.) : cahier de photos

RIOU (Charles-Thierry) : 116

ROBERTSON (D^r) : 126

ROBIANO (comtesse de) : 148

ROMAGNESI (Gaétan) : 112

ROMAGNESI (Jean-Antoine) : 112

ROSALIDE (Jeanne-Étiennette d'UTARTE, *dite* M^{lle}) : 111

ROOLAND (A.) : cahier de photos

ROUILLON (Jacques-François de) : 170, 174

ROUSSEAU (Jean-Jacques) : 63, 64, 72, 129

ROUSSELET (Joseph-Claude) : 111

ROZELI (Anne BERGER, épouse) : 114

ROZELI (Philippe Gabriel DIACRE, *dit*) : 111, 114

RUBENS (Pierre-Paul) : 140

RUELLE : 165

RUGGIERI (Gaetano) : 99

S

SAINT-AMANS (Louis-Joseph) : 104

SAINT-BLIMOND (Jacques-Louis, marquis de) : 170

SAINT-SOUPPLETS (Alexandre-François GUILLEMEAU de) : 173

SAINT-SOUPPLETS (Anne-Claude GUILLEMEAU de) : 173

SAINTE-MARIE (Marie-Jean de) : 172

SANFRÈ (Francesco Antonio Massimiliano ISNARDI de CASTELLO, comte de) : 14

SARD (de) : 149

SARTI (Giuseppe, artificier) : 99

SARTI (Giuseppe, musicien) : 105

SAULX-TAVANNES (Aglée-Marie-Louise de CHOISEUL-GOUFFIER, duchesse de) : 173

SAVOIE (Catherine-Michèle d'Autriche, infante d'Espagne, duchesse de) : 12

SAVOIE (Victor-Amédée II, duc de) : 32

SAXE (Hermann-Maurice, comte, puis maréchal de) : 108

SAXE-TESCHEN (Albert-Casimir de) : 148

SCHLICK (Jean-Georges de) : 131

SCHÖNBORN (Friedrich Karl, prince-évêque, comte von) : 185

SEGHES : 108

SEIFERT (Marie-Josèphe) : 131

SERVAIS (Christian) : 110, 114

SEUBERT (Jacques) : 173, 176

SIBTHORP (H.) : 126

SIMON (François) : 116

SIMONIS (Eugène) : 76

SIXTE II (pape, *dit*) : 141

SMEDT (Bernard de) : 56

SONLEITNER : 131

SPANGEN-UYTERNESSE (Charles-François-Pierre, comte de) : 41

STARHEMBERG (Georges-Adam, prince de) : 62, 65, 74, 131, 148

STENDHAL (Henry BEYLE, *dit*) : 72

STÉVIN (Simon) : 63

STORMONT (David, vicomte de) : 9

SWEÏEN (Jean) : 150

T

TOEBENT : 108

TORRI (Pietro) : 13, 112

TÖRRING ZU STEIN UND PERTENSTEIN (Ladislaus Achaz, comte de) : 15, 16

TORRINGTON (Lord vicomte de) : 126

TRAUTTMANSDORFF-WEINSBERG (François-Ferdinand, comte de) : 159, 164

TRAZEGNIES (Catherine-Charlotte de MERODE, marquise de) : 15

TRICOT : 115

U

URSEL (Charles, 2^e duc d') : 32, 85, 86, 87, 102, 105

URSEL (Wolfgang-Guillaume, 3^e duc d') : 132, 148

UZÈS (Marie-François-Emmanuel de CRUSSOL, duc d') : 168

V

VAN ASCHE (P. C.) : 100, 101

VANDENBRANDEN : 132

VANDERDOES (Jean-Henri) : 170

VAN NERVEN (Corneille) : 21

VAN REIJSSCHOOT (Pieter) : 61

VAN SWIETEN (Gerard) : 184

VARINOT (Nicolas) : 114

VAUDÉMONT (Joseph-Marie de LORRAINE-ELBEUF, prince de) : 177

VERSCHAFFELT (Pieter-Antoon) : 60, 61, 62
 VIBRAYE (Anne-Victor-Denis HURALT, futur marquis de) : 172
 VIBRAYE (HURALT, marquis de) : 163, 172
 VILLA-HERMOSA (Carlos de GURREA, duc de) : 140
 VILLARS (Claude-Louis-Hector, marquis, puis maréchal-duc de) : 12
 VILLEQUIER (Louis-Alexandre-Céleste d'AUMONT, duc de) : 168
 VILLEROI (François de NEUFVILLE, duc, puis maréchal-duc de) : 21, 91
 VINCENT (veuve) : 110
 VITRAY (Jacques-Jean LERON de) : 170
 VITZTHUMB (Ignace) : 102, 103, 104, 105, 106, 110, 111, 115, 136

VITZTHUMB (Marie-Catherine DEPASSE, épouse) : 115
 VOLTAIRE (François AROUET, *dit*) : 66, 109
 VONCK (Jean-François) : 163
 VYVERMANS : 174

W

WARRÉ : 109
 WILMET (François) : 142
 WINNICOTT (Donald Woods) : 71, 73

Z

ZINNER (Joachim) : 48
 ZINZENDORF (Johann-Karl-Christian-Heinrich, comte von) : 124, 125, 127

Table des matières

Introduction	
Kim BETHUME et Jean-Philippe HUYS	7
Le prince dans la ville	
Les sorties de Maximilien-Emmanuel de Bavière à Bruxelles autour de 1700	
Jean-Philippe HUYS	11
Un espace urbain d'une étonnante modernité : le quartier Royal	
Christophe LOIR.....	31
Des parcours dans un dispositif symbolique	
Brigitte D'HAINAUT-ZVENY	59
Circulation des eaux à Bruxelles entre 1695 et 1815	
Gestation d'une transition	
Chloé DELIGNE	77
Les espaces commerciaux à Bruxelles au XVIII ^e siècle	
Premier croquis de la rue de la Madeleine	
Thérèse SYMONS et Jean HOUSSIAU.....	89
Lieux de concerts publics et privés à Bruxelles au XVIII ^e siècle	
Marie CORNAZ.....	97
Bruxelles habité par le théâtre	
Jean-Philippe VAN AELBROUCK	107

Parcours touristiques à Bruxelles au XVIII ^e siècle	
Kim BETHUME	117
Domestiques et serviteurs à Bruxelles sous le régime autrichien : lieux de vie, de travail et de sociabilité	
Xavier STEVENS.....	129
Le projet de démolition de l'église Saint-Géry à Bruxelles en 1786	
Olivier CAMMAERT	151
Auberges et chambres meublées : l'hébergement des émigrés français à Bruxelles en 1793 et leur répartition dans la ville	
Kim BETHUME	159
Espaces et parcours à Vienne au XVIII ^e siècle	
Renate ZEDINGER.....	181
Liste des auteurs.....	187
Liste des abréviations.....	191
Index	193
Table des matières.....	203

Fondées en 1972, les Editions de l'Université de Bruxelles sont un département de l'Université libre de Bruxelles (Belgique). Elles publient des ouvrages de recherche et des manuels universitaires d'auteurs issus de l'Union européenne.

Principales collections et directeurs de collection

- Commentaire J. Mégret (fondé par Jacques Mégret et dirigé jusqu'en 2005, par Michel Waelbroeck, Jean-Victor Louis, Daniel Vignes, Jean-Louis Dewost, Georges Vandersanden ; à partir de 2006, Comité de rédaction : Marianne Dony (directeur), Emmanuelle Bribosia (secrétaire de rédaction), Claude Blumann, Jacques Bourgeois, Laurence Idot, Jean-Paul Jacqué, Henry Labayle, Denys Simon)
- Aménagement du territoire et environnement (Christian Vanderमotten)
- Economie (Henri Capron)
- Education (Françoise Thys-Clément)
- Etudes européennes (Marianne Dony et Paul Magnette)
- Histoire (Eliane Gubin)
- Philosophie et lettres (Manuel Couvreur)
- Philosophie et société (Jean-Marc Ferry et Nathalie Zaccar-Reyners)
- Science politique (Jean-Michel De Waele)
- Sociologie (Mateo Alaluf et Pierre Desmarez)
- Spiritualités et pensées libres (Hervé Hasquin)
- Statistique et mathématiques appliquées (Jean-Jacques Droesbeke)

Elles éditent aussi deux séries, les *Problèmes d'histoire des religions* et les *Etudes sur le XVIII^e siècle*.

Editions de l'Université de Bruxelles, avenue Paul Héger 26, 1000 Bruxelles, Belgique

EDITIONS@admin.ulb.ac.be

<http://www.editions-universite-bruxelles.be>

Fax +32 (0) 2 650 37 94

Direction, droits étrangers : Michèle Mat.

Diffusion/distribution : Interforum Benelux (Belgique et grand-duché de Luxembourg) ; SODIS/ToThèmes (France) ; Servidis (Suisse) ; Somabec (Canada) ; Centre d'exportation du livre français (CELF) (autres pays).

ESPACES ET PARCOURS DANS LA VILLE BRUXELLES AU XVIII^e SIÈCLE

La ville est l'un des sujets de prédilection de la recherche actuelle en sciences humaines. L'étude des espaces qui la constituent et des parcours qui la traversent, facteurs essentiels pour l'appréhension de la réalité urbaine, permet de faire émerger la structure géographique et sociologique de Bruxelles au XVIII^e siècle.

L'image de la capitale des Pays-Bas méridionaux se modifie progressivement dès la fin du XVII^e siècle, suite au bombardement de 1695. Un parallélisme s'établit avec la capitale de l'Empire dont dépend Bruxelles dès 1715 : Vienne, dont les transformations urbaines, liées aux réformes institutionnelles, sont encore perceptibles. Le pouvoir est dans la ville. Autour de 1700, Bruxelles, qui n'est pas encore autrichienne, est parcourue par un prince baroque venu de Bavière et dont les prétentions à la souveraineté se manifestent, entre autres, dans ses sorties publiques. À la fin du XVIII^e siècle s'érige le quartier Royal : riche en innovations, ce nouvel espace urbain se révèle un dispositif hautement symbolique. La gestion du système hydro-urbain et l'embourgeoisement progressif de rues commerçantes, telle la rue de la Madeleine, participent à la transformation des espaces bruxellois. La culture et les loisirs font également de la ville un espace de sociabilité, envisagé à travers les lieux de concerts publics et privés, le logement des comédiens généralement à proximité des salles de spectacle, ainsi que les parcours touristiques qui sillonnent Bruxelles. Lieux de vie et de travail peuvent parfois se confondre, comme en témoigne la place occupée par la gent ancillaire. La ville est enfin un lieu d'expérimentation : un projet de destruction d'église devient le prétexte à l'aménagement d'un nouveau quartier paroissial.

À l'initiative du Groupe d'étude du XVIII^e siècle (ULB), des chercheurs venus d'horizons différents – historiens, historiens de l'art et sociologues – s'attachent ici à éclairer les éléments qui structurent, de manière abstraite ou concrète, l'espace urbain de Bruxelles au siècle des Lumières.



Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celui-ci est reproduit sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mise en ligne par les Bibliothèques; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici.

Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Archives & Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Archives & Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.